



N° 71-222-XIF au catalogue

Regard sur le marché du travail canadien

2005



 Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services à la clientèle, Division de la statistique du travail, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4090, numéro de téléphone sans frais : 1 (866) 873-8788, télécopieur : (613) 951-2869 ou par courriel : travail@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 71-222-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Nos produits et services.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada
Division de la statistique du travail

Regard sur le marché du travail canadien

2005

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juin 2006

N° 71-222-XIF au catalogue
ISSN 1710-4262

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 71-222-XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Remerciements

Regard sur le marché du travail canadien a été préparé par la Division de la statistique du travail, sous la supervision de Peter Morrison (directeur) et Geoff Bowlby (Chef, Analyse et projets spéciaux, Enquête sur la population active). La contribution de nombreuses personnes, autant de la Division de la statistique du travail qu'ailleurs, a rendu possible ce produit. Tout d'abord, Danielle Zietsma (gestionnaire de projet), Danielle Boucher et Maxine Davidson, qui ont travaillé de façon acharnée et assidue à la coordination et à la production de la présente publication.

Il convient ensuite de remercier tout particulièrement les auteurs qui ont uni leurs efforts afin de broser un tableau pertinent et opportun du marché du travail canadien : Danielle Zietsma, Jeannine Usalcas, Vincent Ferrao, Dominique Pérusse, Geoff Bowlby, Yves Decady, Helen Fung, Tina Chui, Kelly Tran, Rosalinda Costa et Andy Siggner.

Puis il faut exprimer une grande reconnaissance envers les analystes et experts à Statistique Canada et ailleurs pour leur discernement et conseils d'une valeur inestimable. À cet égard, il convient de souligner particulièrement les examens approfondis effectués par Geoff Bowlby, Peter Morrison, Ted Wannell, Richard Dupuy et Vincent Ferrao.

Il faut aussi remercier les personnes suivantes qui ont apporté un soutien essentiel dans les domaines de la production et composition, marketing, vérification de données et graphiques, révision stylistique et traduction : Maxine Davidson, Danielle Boucher, Conrad Jorge, Marc Lévesque, Gisèle Parent, Karine Proulx, ainsi que l'équipe des traducteurs.

Enfin, Statistique Canada est très reconnaissant envers les plus importants collaborateurs de *Regard sur le marché du travail canadien*, soit les répondants des enquêtes utilisées pour cette publication. Nos sincères remerciements vont envers ces répondants. Ce rapport n'aurait pas vu le jour sans leur collaboration.

Table des matières

Page

Renseignements généraux

Objet	8
Sources de données	9

Graphiques

A – Aperçu du marché du travail

1. Emploi	11
2. Taux de chômage	12
3. Taux d'activité	13
4. Situation d'activité	14

B – Caractéristiques démographiques

5. Indices de l'emploi selon le sexe	15
6. Taux d'emploi selon le sexe	16
7. Taux de chômage selon le sexe	17
8. Taux d'emploi selon l'âge	18
9. Taux de chômage selon l'âge	19
10. Taux d'emploi des mères selon l'âge du plus jeune enfant	20

C – Perspectives provinciales et territoriales

11. Taux d'emploi selon la province	21
12. Taux de chômage selon la province	22
13. Terre-Neuve-et-Labrador	23
14. Île-du-Prince-Édouard	24
15. Nouvelle-Écosse	25
16. Nouveau-Brunswick	26
17. Québec	27
18. Ontario	28
19. Manitoba	29
20. Saskatchewan	30
21. Alberta	31
22. Colombie-Britannique	32
23. Territoires du Nord-Ouest et territoire du Yukon	33

D – Marché du travail local

24. Taux d'emploi dans les plus grandes Régions métropolitaines de recensement	34
25. Variations des taux d'emploi dans les plus grandes Régions métropolitaines de recensement	35
26. Taux de chômage dans les plus grandes Régions métropolitaines de recensement	36
27. Croissance moyenne de l'emploi par régions urbaines, petites villes et régions rurales	37

E – Secteur d'activité, catégorie de travailleurs et profession

28. Indices de l'emploi dans les industries de biens et services	38
29. Emploi selon le secteur d'activité	39
30. Variations de l'emploi selon le secteur d'activité	40
31. Employés dans le secteur du commerce de détail	41
32. Employés dans le secteur de l'extraction minière, de pétrole et de gaz	42

E – Secteur d’activité, catégorie de travailleurs et profession (suite)

33. Employés dans le secteur de la fabrication	43
34. Employés dans le secteur des soins de santé et de l’assistance sociale	44
35. Indices de l’emploi selon la catégorie de travailleurs	45
36. Emploi selon la catégorie de travailleurs et le sexe	46
37. Travail indépendant selon le secteur d’activité	47
38. Emploi chez les hommes selon la profession	48
39. Emploi chez les femmes selon la profession	49

F – Niveau de scolarité atteint et formation

40. Taux d’emploi selon le niveau de scolarité atteint	50
41. Jeunes qui fréquentent l’école à temps plein	51
42. Taux d’emploi des étudiants à temps plein	52
43. Employés recevant de la formation dans leur lieu de travail	53
44. Taux d’abandon scolaire	54

G – Travail à temps plein et à temps partiel

45. Indices de l’emploi selon le genre de travail	55
46. Taux d’emploi à temps partiel	56
47. Raison de travailler à temps partiel	57
48. Travail à temps partiel involontaire	58

H – Heures de travail et absences du travail

49. Heures habituellement travaillées	59
50. Emploi selon les heures effectivement travaillées	60
51. Heures supplémentaires rémunérées ou non rémunérées	61
52. Jours perdus par travailleur	62

I – Emploi temporaire

53. Indices de l’emploi selon la permanence de l’emploi	63
54. Employés temporaires selon le sexe et l’âge	64
55. Genre d’emploi temporaire	65
56. Travailleurs saisonniers selon la province	66

J – Salaire et revenu

57. Salaire horaire et Indice des prix à la consommation	67
58. Répartition des salaires horaires	68
59. Écart salarial selon le niveau de scolarité atteint	69
60. Salaires horaires selon la profession et le sexe	70
61. Rémunération hebdomadaire selon le secteur d’activité	71
62. Répartition du revenu	72
63. Gains d’emploi en pourcentage du revenu selon la province	73
64. Gains d’emploi des employés et des travailleurs indépendants	74

K – Avantages sociaux, assurance-emploi et syndicalisation

65. Employés qui prenaient part à certains avantages sociaux	75
66. Population en âge de travailler recevant des bénéfices d’assurance-emploi, selon la province	76
67. Prestations d’assurance-emploi selon le genre de prestations	77
68. Taux de syndicalisation	78

L – Cumul d’emplois et régimes de travail

69. Cumul d’emplois selon le sexe et l’âge	79
70. Cumul d’emplois selon la catégorie de travailleurs	80
71. Régimes de travail non conventionnels	81
72. Employés qui font du travail à domicile	82

M – Vieillesse de la population et retraite

73. Population canadienne selon l’âge	83
74. Âge de la retraite selon le sexe	84
75. Âge de la retraite selon la catégorie de travailleurs	85
76. Travailleurs qui sont à 10 ans ou moins de l’âge de la retraite	86

N – Les immigrants

77. Destination des immigrants selon certaines Régions métropolitaines de recensement	87
78. Taux d’emploi selon le statut d’immigrant et certaines années de recensement	88
79. Taux d’emploi selon le sexe et le statut d’immigrant	89
80. Taux d’emploi selon le niveau de scolarité atteint et le statut d’immigrant	90
81. Gains hebdomadaires selon l’âge et le statut d’immigrant	91
82. Immigrants récents qui ont eu un emploi selon le nombre de semaine depuis leur arrivée	92
83. Immigrants récents avec un emploi dans la profession envisagée selon le nombre de semaine depuis leur arrivée	93

O – Les Autochtones

84. Canadiens s’identifiant comme Autochtones	94
85. Taux d’emploi selon le sexe et l’identité autochtone	95
86. Taux d’emploi selon le niveau de scolarité atteint et l’identité autochtone	96
87. Taux d’emploi selon le lieu de résidence et l’identité autochtone	97
88. Taux d’emploi de la population hors réserve dans l’Ouest du Canada selon l’identité autochtone	98
89. Taux d’emploi des diplômés hors réserve dans l’Ouest du Canada selon l’identité autochtone	99
90. Population Autochtone et non-Autochtone au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest	100

P – Comparaisons à l’échelle internationale

91. Indices de l’emploi au Canada et aux États-Unis	101
92. Taux d’emploi au Canada et aux États-Unis	102
93. Taux de chômage au Canada et aux États-Unis	103
94. Taux d’activité au Canada et aux États-Unis	104
95. Variations de l’emploi dans certains pays	105
96. Taux d’emploi dans certains pays	106
97. Taux de chômage dans certains pays	107

Annexes

Glossaire	108
Documents consultés	121
Produits et services connexes	125

Renseignements généraux

Objet

La publication **Regard sur le marché du travail canadien** présente des graphiques et des faits saillants sur les grandes tendances observées sur le marché du travail au Canada. Cette publication s'adresse à divers utilisateurs, notamment ceux qui travaillent dans les administrations publiques, les établissements d'enseignement, les institutions financières et les médias, ainsi que tous les autres organismes et particuliers s'intéressant aux différentes dimensions du marché du travail.

Structure

La publication est divisée en trois parties :

- La partie sur les renseignements généraux fournit une description générale du produit et des sources de données utilisées pour créer les graphiques et rédiger les faits saillants.
- Le corps du document (la partie 2) comporte 16 sections abordant divers aspects du marché du travail que viennent illustrer 97 graphiques.
- Les annexes présentent des renseignements supplémentaires, comme un glossaire des principaux concepts employés, une liste de documents consultés par section et une liste d'autres produits et services de Statistique Canada traitant du marché du travail.

Graphiques

La publication comporte 97 graphiques présentant des données chronologiques et actuelles qui proviennent principalement d'enquêtes menées par Statistique Canada. Chacun des graphiques est accompagné de deux à quatre faits saillants expliquant les grandes tendances associées au thème abordé. Les graphiques sont fondés sur les données annuelles moyennes. La longueur de la série chronologique dépend des données disponibles. Les données les plus anciennes remontent à 1976, et les plus récentes se rapportent à 2005. Sauf indication contraire, les graphiques présentent des données nationales.

Formats

La publication **Regard sur le marché du travail canadien** est offerte gratuitement en version HTML ou PDF sur le site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca).

Sources de données

L'**Enquête sur la population active** (EPA) fournit des estimations mensuelles de l'emploi et du chômage. Ce sont là des mesures du rendement de l'économie canadienne des plus actuelles et des plus importantes. L'objectif principal de l'EPA est de répartir la population en âge de travailler en trois groupes mutuellement exclusifs — les personnes occupées, les personnes en chômage et les personnes inactives — et de présenter des données descriptives et explicatives sur chacun de ces groupes. Les responsables de plusieurs ordres de gouvernement utilisent ces données pour évaluer et planifier les programmes d'emploi au Canada. Ressources humaines et Développement des compétences Canada fait appel aux taux de chômage régionaux pour déterminer l'admissibilité, le montant et la durée des prestations d'assurance-emploi des personnes vivant dans une région d'assurance-emploi donnée. Les renseignements sont également utilisés par les analystes du marché du travail, les économistes, les consultants, les planificateurs, les spécialistes des prévisions et les universitaires, dans le secteur privé comme dans le secteur public, ainsi que par les médias.

L'**Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail** (EERH) est la seule source canadienne de données permettant d'établir des estimations mensuelles du nombre total de salariés, de la rémunération et des heures de travail, selon des catégories détaillées de la branche d'activité, la province et le territoire. L'EERH s'appuie à la fois sur des données d'enquête et sur les données administratives relatives aux retenues sur la paie fournies par l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'EERH est beaucoup utilisé par le Système de comptabilité nationale pour calculer des composantes importantes du produit intérieur brut. Dans les secteurs public et privé, on utilise également ces données aux fins des clauses d'indexation des contrats et de détermination des taux salariaux. Enfin, l'ARC y fait appel pour réviser les maximums des gains ouvrant droit à une pension et les cotisations maximales des régimes d'épargne-retraite pour les déclarants.

Le **Programme de statistiques de l'assurance-emploi** utilise les données administratives recueillies par Développement social Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour fournir de l'information relative au fonctionnement du Programme d'assurance-emploi. Ce programme fournit également des statistiques complémentaires sur le marché du travail pour les régions qui ne sont pas couvertes par d'autres enquêtes de Statistique Canada (p. ex. de petites régions géographiques du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut).

Dans le cadre de l'**Enquête sur le milieu de travail et les employés** (EMTE), on examine comment les employeurs (excluant l'administration publique) et leurs employés réagissent à l'évolution constante du marché du travail. Les résultats de l'enquête aident à comprendre la relation entre les pratiques d'emploi et le rendement des entreprises, et fournissent des renseignements plus détaillés sur les effets de l'introduction de nouvelles technologies ainsi que sur les politiques en matière de formation et de ressources humaines. La particularité de l'enquête tient au fait que les employeurs et les employés sont liés au niveau des microdonnées, puisque les employés sont sélectionnés à partir de l'échantillon des milieux de travail. Il est donc possible d'analyser les renseignements touchant à la fois l'offre et la demande sur le marché du travail. L'EMTE est une enquête longitudinale dont les premières données remontent à 1999. La dimension longitudinale de l'enquête permet aux chercheurs d'étudier les résultats des employeurs et des employés au fil du temps dans un milieu de travail en évolution. Les résultats de l'EMTE sont largement exploités, entre autres, par les chercheurs en relations industrielles, les analystes des politiques publiques et les économistes du travail qui s'intéressent aux conventions collectives, à la formation et à l'utilisation de la technologie.

Le **Recensement de la population** fournit les chiffres de population et des logements, selon la province et le territoire de même que selon les régions géographiques plus petites, comme les villes et les districts municipaux. Le recensement fournit également des renseignements sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques de la population canadienne. Ces données sont employées par les administrations publiques, les entreprises, les syndicats et d'autres pour analyser la situation du marché du travail dans l'ensemble du pays. Le recensement permet aussi d'établir des comparaisons de la structure et du rendement du marché du travail dans les petites régions. Dans le même ordre d'idées, le recensement permet de comparer la structure professionnelle, la situation d'activité et l'intégration de petits groupes de population — comme les minorités visibles, les immigrants et les groupes linguistiques — à celles de l'ensemble de la population. Enfin, le recensement est l'unique source de données couvrant tout le marché du travail, y compris les réserves indiennes, les ménages d'outre-mer, toutes les provinces et tous les territoires. Compte tenu de la taille de l'échantillon du recensement, les données sur le secteur d'activité et la profession sont fiables à des échelons géographiques très détaillés.

L'**Enquête sur la dynamique du travail et du revenu** (EDTR) complète les données traditionnelles d'enquêtes relatives à l'activité sur le marché du travail et au revenu en ajoutant une dimension nouvelle : les changements auxquels font face les personnes au fil des ans. La compréhension du bien-être économique des Canadiens se trouve au cœur de l'enquête. Par exemple, à quels mouvements économiques les particuliers et les familles sont-ils confrontés et comment ces mouvements varient-ils selon le travail rémunéré, la composition familiale, les transferts gouvernementaux et d'autres facteurs? La dimension longitudinale de l'enquête permet d'analyser des événements concomitants et connexes. Étant la première enquête-ménage canadienne à fournir des données nationales sur les variations du revenu d'une famille ou d'une personne type au fil des ans, l'EDTR accroît notre compréhension de plusieurs questions telles que la nature et l'ampleur de la pauvreté au Canada. En plus de fournir des données longitudinales, l'enquête offre des données transversales « traditionnelles » et enrichit le contenu des données recueillies dans le cadre de l'Enquête sur la population active.

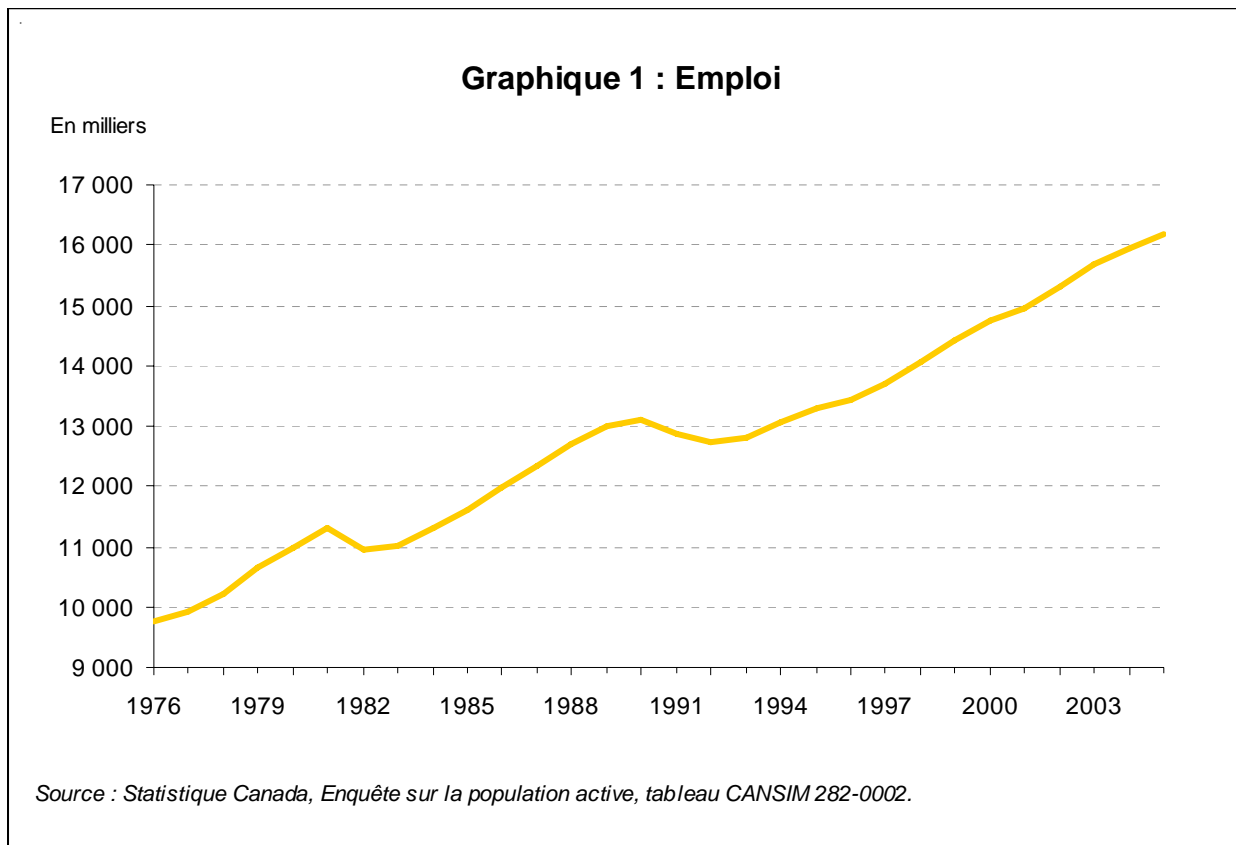
L'**Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada** (ELIC) a été conçue afin d'étudier le processus d'adaptation et d'intégration à la société canadienne des nouveaux immigrants, y compris les divers stades de cette démarche d'intégration de même que les facteurs qui y sont favorables et défavorables. L'enquête permet également d'examiner la façon dont les caractéristiques socioéconomiques des immigrants influent sur le processus d'intégration à la société canadienne. Les répondants sont interviewés à trois moments distincts à la suite de leur arrivée au Canada : après six mois, deux ans et quatre ans. Les données recueillies permettront de broser un tableau dynamique des expériences qu'ils auront vécues. Les sujets abordés dans l'enquête comprennent les compétences linguistiques, le logement, la scolarité, la reconnaissance des diplômes étrangers, l'emploi, la santé, les valeurs et attitudes, le développement et l'utilisation de réseaux sociaux, le revenu, la perception de leur établissement au Canada.

Les **données internationales** proviennent de diverses sources, notamment de sites Web et de publications du US Bureau of Labor Statistics et de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Dans le cadre des comparaisons internationales, la plupart des pays industrialisés, incluant le Canada et les États-Unis, souscrivent aux lignes directrices établies par l'Organisation internationale du travail pour définir et mesurer l'activité sur le marché du travail, incluant le chômage. Cependant, ces lignes directrices sont, à dessein, plutôt imprécises, de façon à ce que chacun des pays puisse les interpréter dans le contexte de son propre marché du travail. Par conséquent, toutes les estimations (spécialement les taux de chômage) ne sont pas tout à fait comparables entre les pays. La plupart des données utilisées dans la section P de cette publication ont été modifiées pour les rendre plus comparables à celles recueillies aux États-Unis. Pour plus d'information, veuillez consulter la référence bibliographique (située en annexe) relative au document « Comparative Civilian Labor Force Statistics ».

Section A - Aperçu du marché du travail

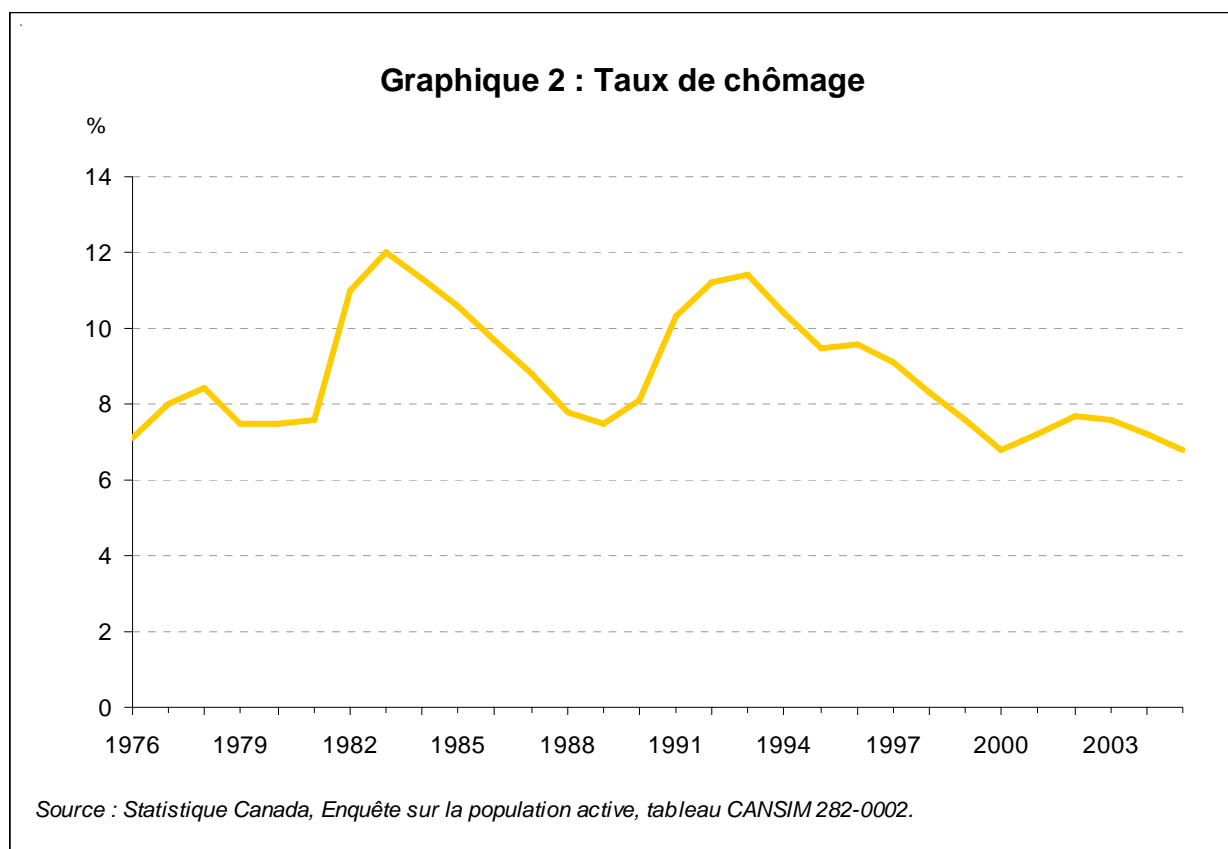
L'emploi a enregistré une croissance modérée en 2005, malgré un repli dans le secteur de la fabrication

- L'emploi a enregistré une croissance modérée de 1,4 % (+223 000), en 2005. Presque toute la croissance observée en 2005 est survenue dans le travail à temps plein. La progression de l'emploi, conjuguée à la diminution de l'activité sur le marché du travail, a fait baisser le taux de chômage, lequel a atteint un creux de 6,4 % en novembre. Le taux d'emploi de la population d'âge actif s'est établi à 62,7 %; il s'agit du taux annuel le plus élevé jamais enregistré.
- Au cours de l'année, le dollar canadien a continué de s'apprécier par rapport à la devise américaine, pendant que le prix du pétrole montait en flèche. Ceci était lié à des pertes d'emplois dans le secteur de la fabrication et à une hausse de l'emploi dans les ressources naturelles. En fait, l'emploi dans le secteur de la fabrication a fléchi de 3,7 % (-85 000). Cependant, le recul accusé dans le secteur de la fabrication et autres secteurs d'activité a été contrebalancé par la vigueur des services d'enseignement (+6,8 % ou +70 000 emplois), de la construction (+7,1 % ou +68 000 emplois), ainsi que du commerce (+2,7 % ou +68 000 emplois).
- Au cours des trois dernières décennies au Canada, on a subi deux périodes où la diminution de l'emploi a été constante : les récessions de 1981-1982 et de 1990-1991. La récession du début des années 1980 a été très majeure mais de plus courte durée, tandis que la récession de 1990-1991 a été moins grave au départ, mais ses effets ont persisté pendant des années sur le marché du travail. Ce n'est qu'en 1994 que l'emploi a fini par atteindre le niveau qu'il avait avant la récession. En fait, l'emploi a progressé, en moyenne de 2,0 % par année depuis 1992, le plus grand nombre d'années consécutives où des gains d'emploi ont été enregistrés depuis 1976.



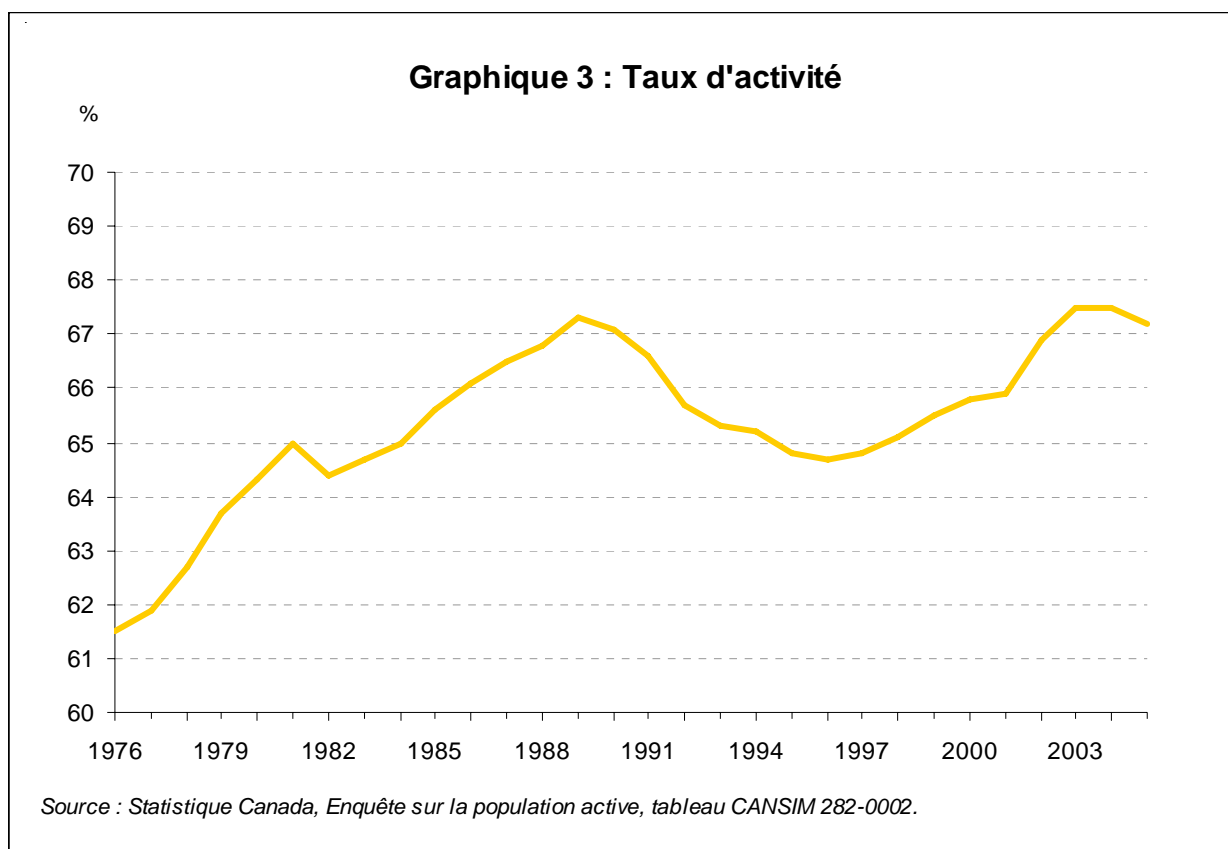
La hausse de l'emploi et la diminution de l'activité en 2005 ont fait baisser le taux de chômage

- Le taux de chômage a baissé pour se fixer à 6,5 % à la fin de 2005, en raison d'une croissance modérée de l'emploi et de la diminution de la population active. En 2005, le taux de chômage s'est établi en moyenne à 6,8 %, en baisse de 0,4 point par rapport au taux de 7,2 % enregistré en 2004.
- En 2005, 1,2 million de personnes en moyenne étaient au chômage chaque mois. Près de 9 chômeurs sur 10 étaient en quête d'un emploi, tandis que les autres n'en cherchaient pas parce qu'ils attendaient d'être rappelés au travail (6,8 %) ou de commencer un nouvel emploi (4,7 %).
- Au cours de la récession du début des années 1980, le taux de chômage a fortement augmenté, passant de 7,6 % en 1981 à 12,0 % en 1983. Ce dernier taux est le plus élevé enregistré au cours des trois dernières décennies. Au cours de la récession du début des années 1990, le taux de chômage a atteint un sommet légèrement inférieur, soit 11,4 % en 1993.
- En raison d'une reprise de l'emploi à pas de tortue suivant la récession du début des années 1990, ce n'est qu'en 1994 qu'on a pu constater une diminution subséquente du taux de chômage. Cela étant dit, la forte croissance de l'emploi de 1997 à 2000 y a été pour beaucoup dans la baisse du taux de chômage. En janvier 2000, ce taux se situait à 6,7 %. En 2005, le taux de chômage a brisé le record de 1976, lorsqu'il a atteint 6,4 % en novembre.



En 2005, les taux d'activité diminuent pour la première fois hors d'une période de récession

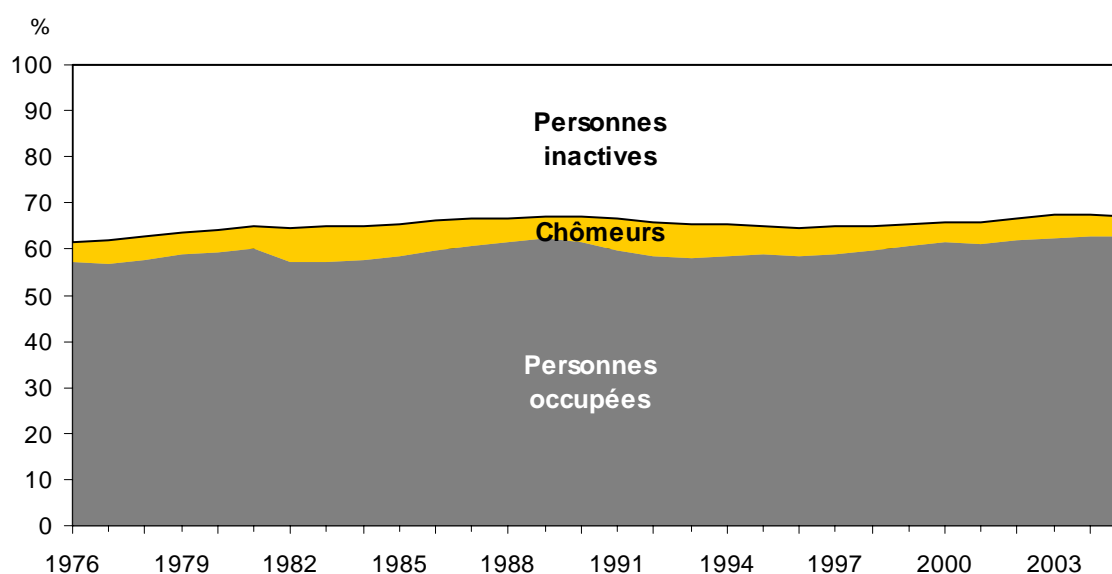
- Le taux d'activité mesure l'offre de main-d'œuvre (qui regroupe les personnes occupées et les chômeurs) par rapport à la taille de la population en âge de travailler. Autrement dit, il s'agit de la proportion de la population en âge de travailler qui travaille ou qui recherche du travail.
- En 2005, près de 17,3 millions de personnes ont participé au marché du travail. La même année, à la suite de la baisse du nombre de travailleurs et de personnes à la recherche d'un emploi, le taux d'activité a diminué de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2004 pour se situer à 67,2 %. Si le taux d'activité a augmenté chaque année de 1996 à 2003, il est resté constant en 2004 et a fléchi légèrement en 2005.
- De 1976 à 1989, le taux d'activité a montré une tendance à la hausse, atteignant un sommet de 67,3 % en 1989. En raison du manque de vigueur du marché du travail au cours de la première moitié des années 1990, une chute du taux d'activité a été enregistrée par la suite pendant sept années consécutives. Cette chute a été longue comparativement au fléchissement d'une année constaté au cours de la récession des années 1980. En revanche, malgré la disponibilité des emplois en 2005, des travailleurs se sont retirés du marché du travail, ce qui s'est traduit par un resserrement rapide du marché. C'est la première fois que le taux d'activité diminue hors d'une période de récession, cette baisse étant vraisemblablement attribuable au retrait de la population active des membres de la génération du baby-boom et des jeunes.



Une personne sur trois est inactive

- La population en âge de travailler se divise en trois groupes distincts : les personnes occupées, les chômeurs et les personnes inactives. On considère les personnes des deux premiers groupes comme « actives au sein du marché du travail ». Le troisième groupe — les personnes inactives — ne fait pas souvent l'objet d'un examen malgré sa taille importante. En 2005, ce dernier groupe comprenait 8,5 millions de personnes, nombre plus que sept fois supérieur à celui des chômeurs.
- Les personnes inactives constituent un groupe hétérogène. En 2005, elles comprenaient principalement les 65 ans et plus (44,2 %), les étudiants qui ne souhaitaient pas travailler (14,1 %) ainsi que les mères qui avaient des enfants âgés de moins de 18 ans et qui ne voulaient pas travailler (7,6 %). La même année, les chercheurs découragés (ceux qui voulaient travailler mais qui ne cherchaient pas d'emploi, croyant qu'il n'y en avait pas) représentaient moins de 1,0 % des personnes inactives.
- La proportion que représentent les personnes inactives au sein de la population en âge de travailler a diminué constamment, passant d'environ 38,5 % en 1976 à 32,8 % en 2005. Toutefois, cette tendance est susceptible de s'inverser dans l'avenir, en raison du vieillissement de la population et de la forte augmentation prévue du nombre de retraités. En 2004, la proportion des Canadiens inactifs, âgés de 15 ans et plus, s'est maintenue à 32,5 %; en 2005, cette proportion a augmenté de 0,3 point pour se fixer à 32,8 %.

Graphique 4 : Répartition de la population de 15 ans et plus selon la situation d'activité

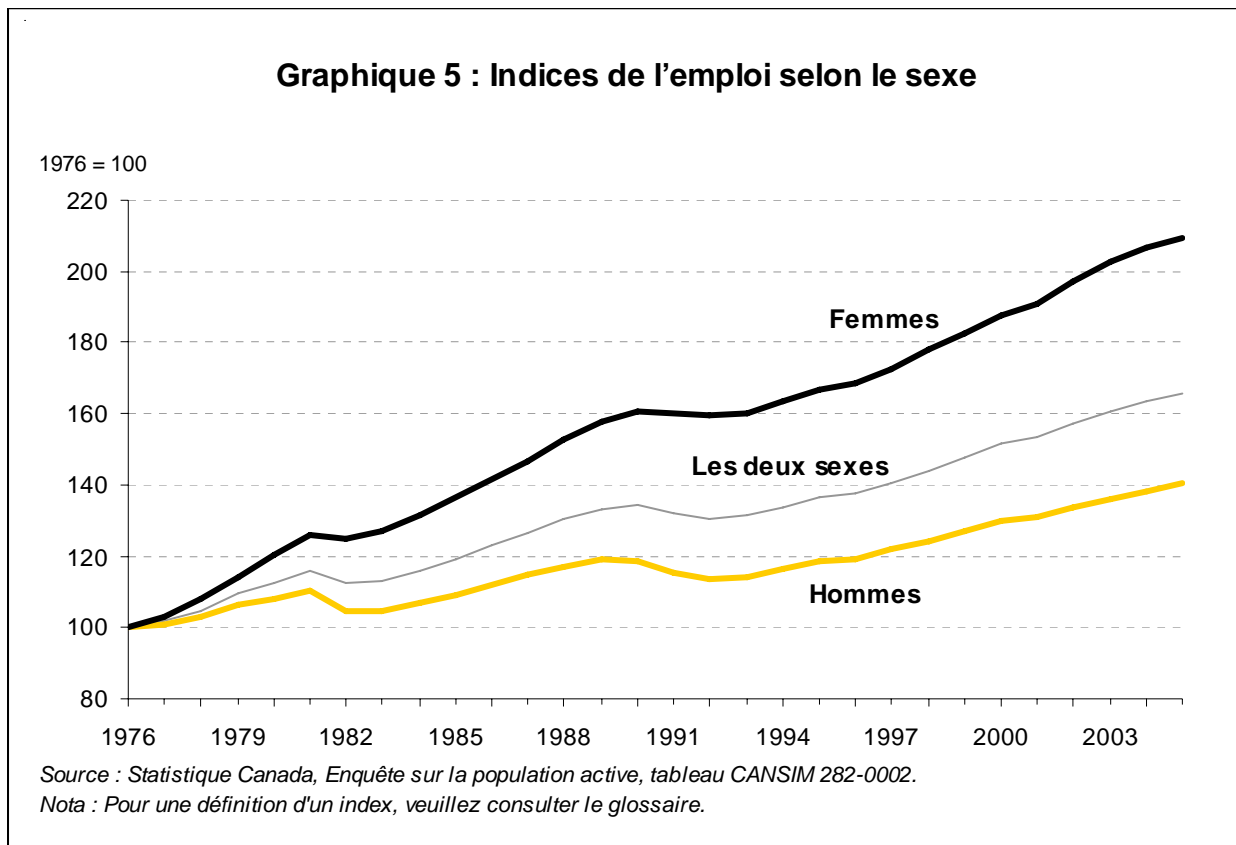


Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0002.

Section B - Caractéristiques démographiques

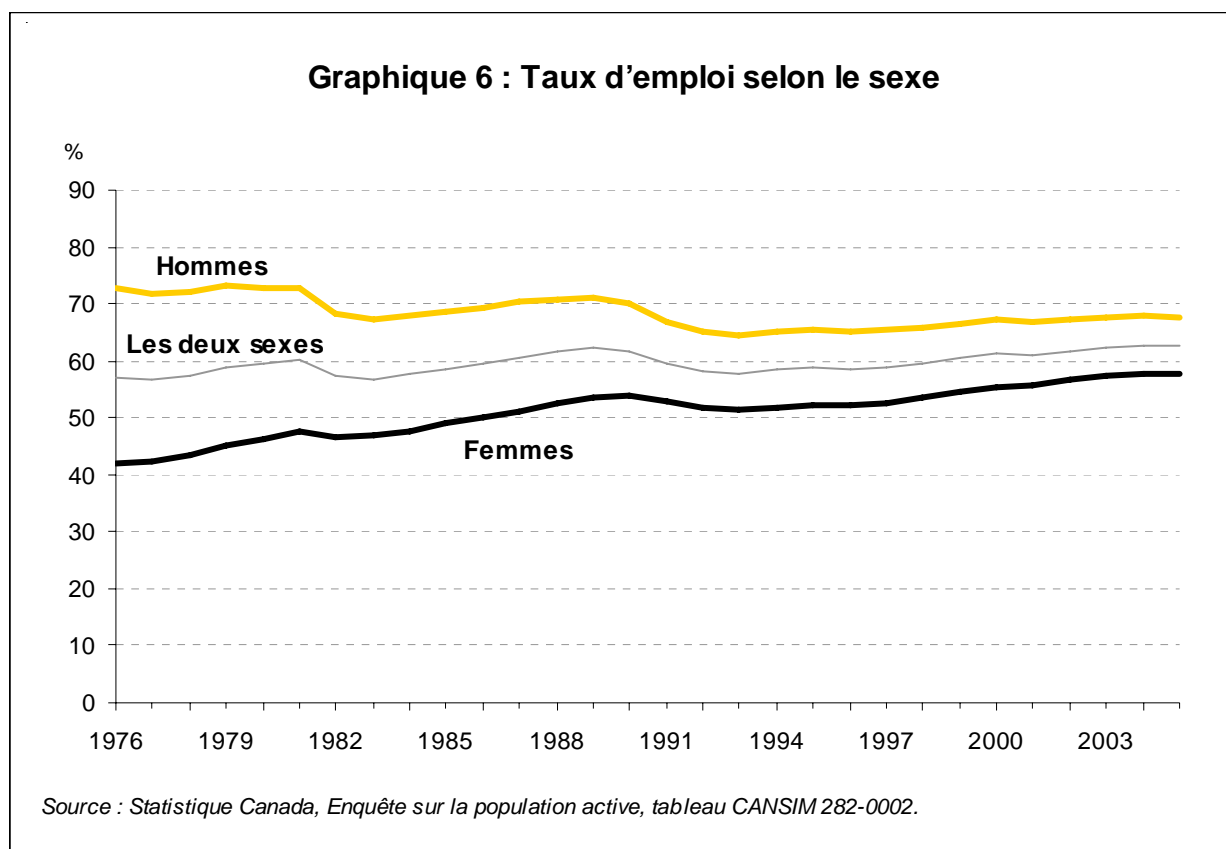
La présence des femmes sur le marché du travail continue de s'accroître

- La croissance de l'emploi a été beaucoup plus rapide chez les femmes que chez les hommes au cours des trois dernières décennies. De 1976 à 2005, le nombre de femmes au travail a plus que doublé — comparativement à une hausse de 40,2 % chez les hommes — si bien que les femmes occupent une part accrue des emplois. En 2005, près de la moitié (46,8 %) des travailleurs étaient des femmes, comparativement à un peu plus du tiers (37,1 %) en 1976.
- De 1976 à 2005, l'emploi a augmenté dans tous les secteurs d'activité, sauf dans celui de l'agriculture, où une diminution a été observée, en particulier chez les hommes. Dans tous les autres secteurs, l'emploi chez les femmes a progressé plus rapidement que chez les hommes.
- Pendant les récessions des années 1980 et 1990, les hommes ont connu des baisses d'emplois plus importantes et plus persistantes que les femmes. Les secteurs de la fabrication et de la construction, où une grande majorité des emplois sont occupés par des hommes, ont été très durement touchés pendant ces deux récessions.



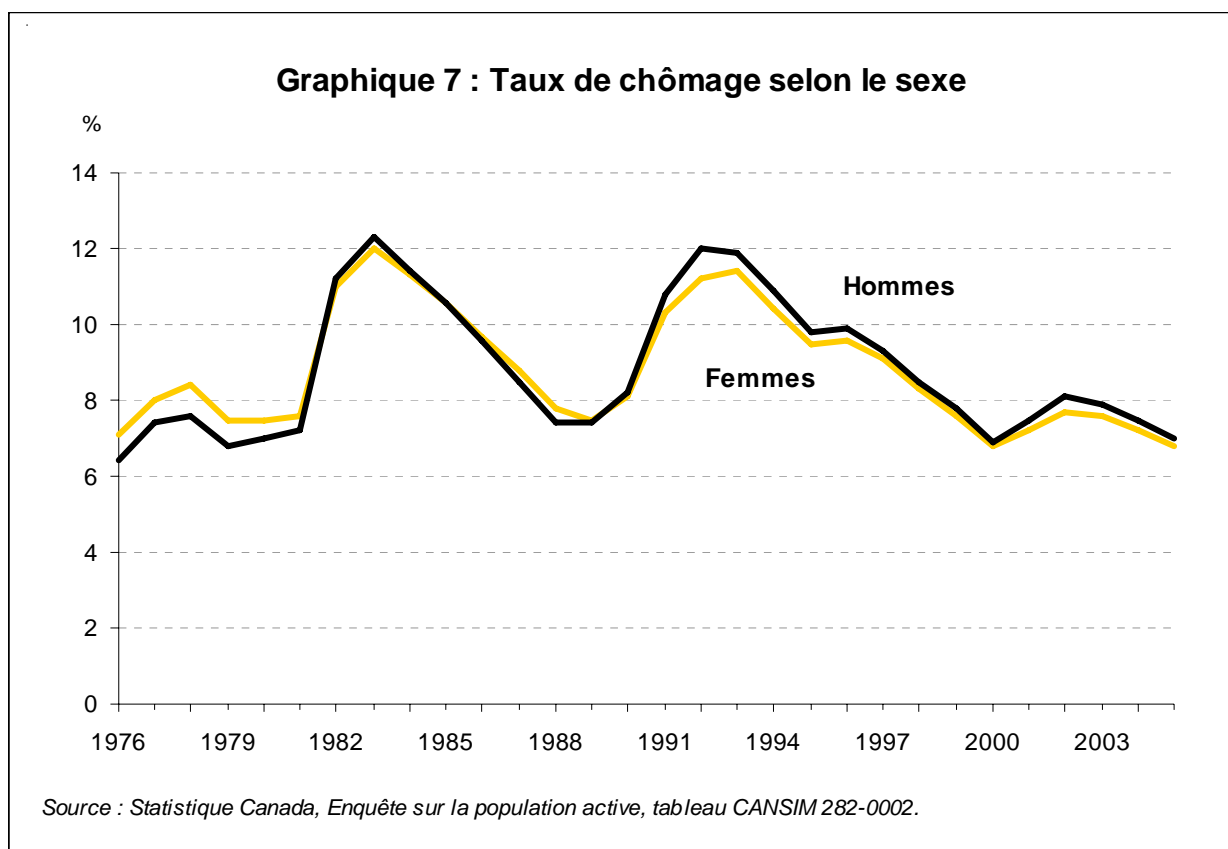
Stimulé par une croissance de l'emploi, le taux d'emploi se maintient à des niveaux sans précédent

- En 2005, la proportion de la population en âge de travailler ayant un emploi a atteint un sommet sans précédent de 62,7 %; 5,6 points de pourcentage de plus qu'en 1976. L'emploi a progressé à la fois pour les hommes et les femmes en 2005, mais la croissance de l'emploi a été plus forte chez les femmes. En 2005, le taux d'emploi des femmes s'est maintenu au sommet atteint en 2004 (57,8 %), après avoir augmenté pendant huit années consécutives.
- Au cours des trois dernières décennies, le taux d'emploi des femmes a augmenté considérablement, tandis que le taux d'emploi des hommes est tombé bien au-dessous de celui de la fin des années 1970. Au cours de cette période, bien des changements survenus dans la société canadienne ont favorisé la présence accrue des femmes dans la population active. Ces changements comprennent notamment l'amélioration des avantages sociaux reliés au congé parental et une plus grande représentation des femmes dans plusieurs programmes menant à un diplôme universitaire.
- Malgré la présence sans cesse croissante des femmes sur le marché du travail, les hommes sont demeurés proportionnellement plus nombreux que les femmes à occuper un emploi. Le taux moyen d'emploi des femmes, se situant à 57,8 % en 2005, était encore sensiblement inférieur à celui des hommes (67,7 %). Néanmoins, l'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes était le plus faible jamais enregistré.



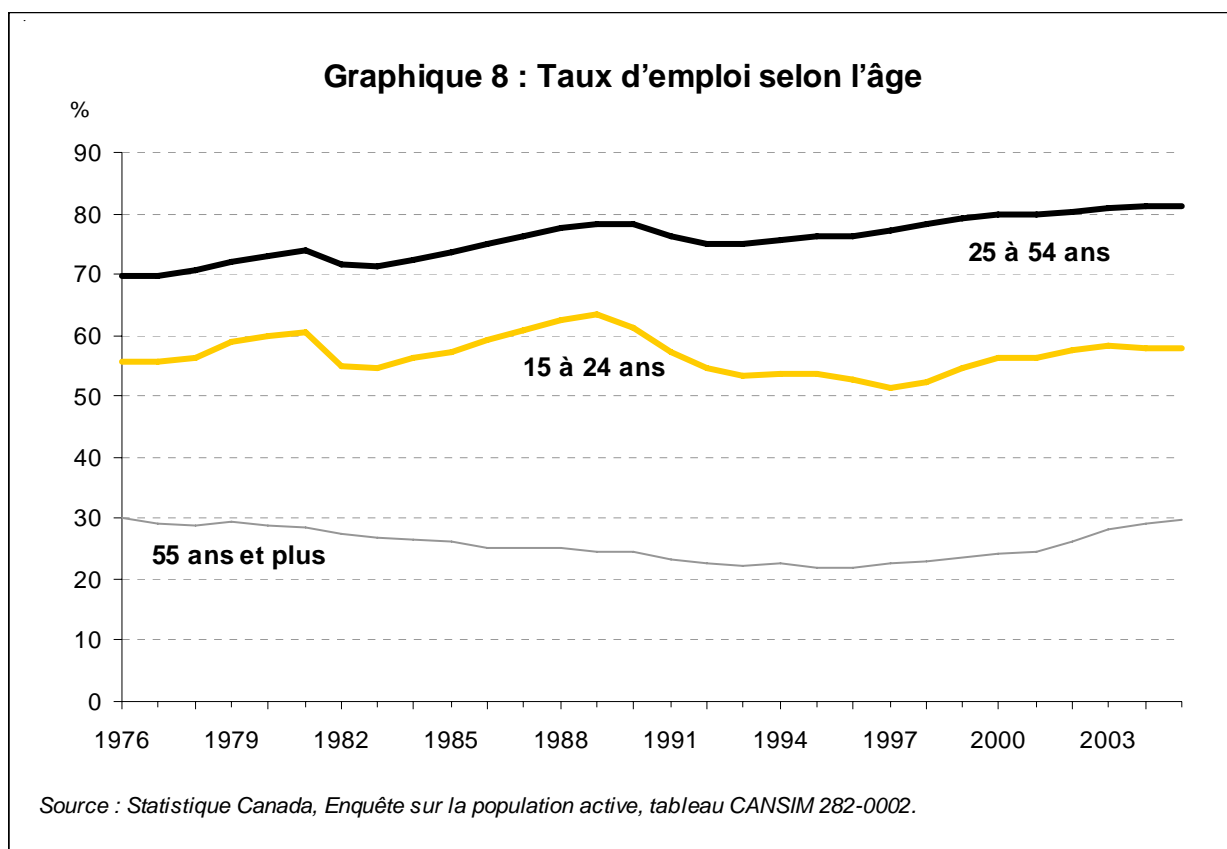
Les femmes ont un taux de chômage plus faible que les hommes

- Depuis 1990, le taux de chômage des femmes a été constamment plus faible que celui des hommes. En 2005, le taux de chômage des femmes se situait en moyenne à 6,5 %, tandis que le taux de chômage des hommes s'établissait à 7,0 %. Par contre, du milieu des années 1970 à la fin des années 1980, le taux de chômage chez les hommes était habituellement inférieur à celui des femmes. La seule exception à cette tendance s'est produite au début des années 1980, lorsque la récession a touché plus les hommes que les femmes.
- L'explication du fait que les femmes ont un taux de chômage plus faible se trouve en partie dans la croissance des industries de services au Canada où le taux de chômage est plus faible que dans le secteur de la production de biens. En 2005, 87,8 % des femmes occupées travaillaient dans les industries de services, comme les soins de santé et l'assistance sociale ainsi que le commerce de détail, comparativement à 64,1 % des hommes occupés. De plus, une proportion plus élevée de femmes possèdent maintenant de l'expérience de travail et un niveau de scolarité plus élevé, ce qui donne lieu à des périodes de travail plus longues.
- Alors que l'activité des femmes sur le marché du travail a augmenté au cours des trois dernières décennies, le taux d'activité des hommes a diminué légèrement pendant une bonne partie de la même période. En 2005, le taux d'activité des femmes était de 61,8 %; 16,1 points de pourcentage de plus qu'en 1976. Par contre, le taux d'activité des hommes en 2005 (72,8 %) est demeuré inférieur au sommet atteint en 1981 (78,4 %).



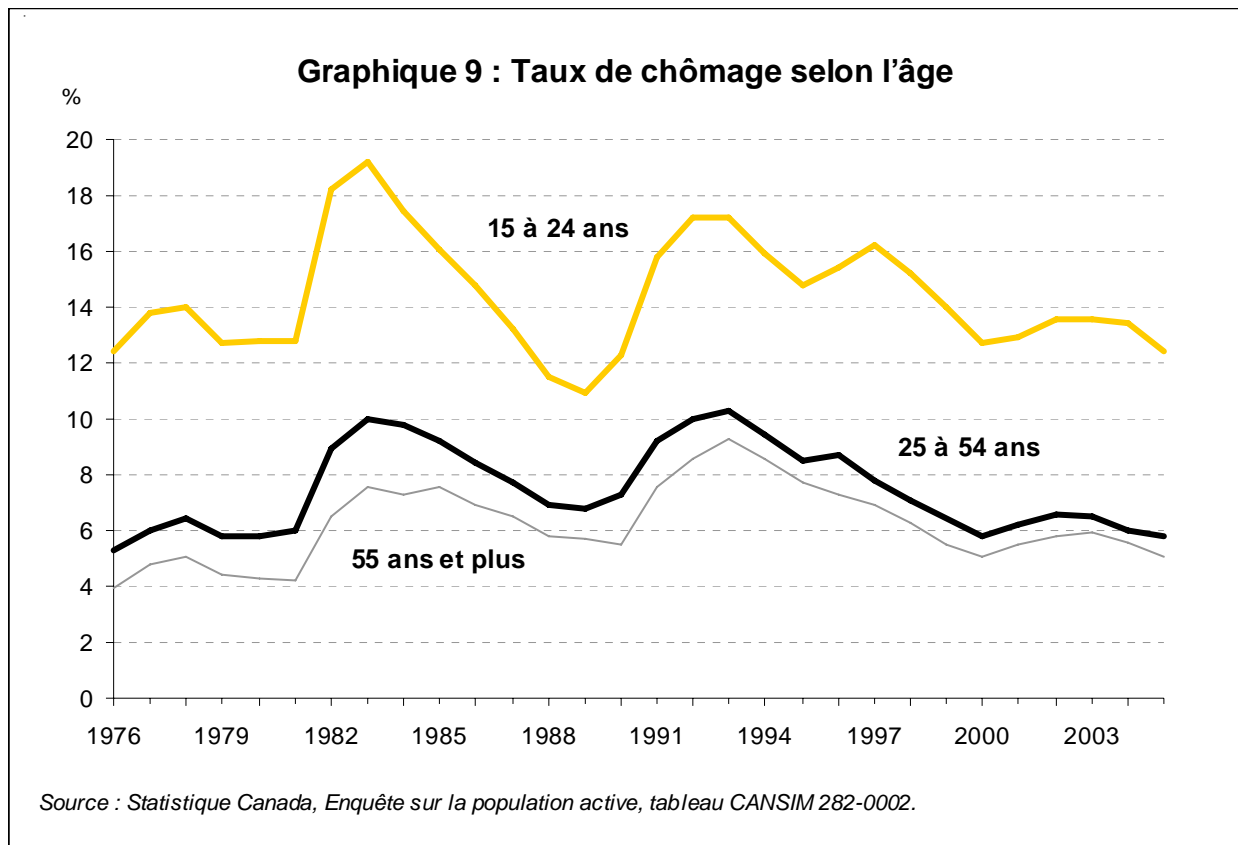
Les taux d'emploi des travailleurs plus âgés sont en hausse

- Découlant de la tendance de retraite anticipée, le taux d'emploi des personnes de 55 ans et plus a chuté, atteignant un creux de 22,0 % en 1996. Cependant, la tendance s'est renversée et, en 2005, 29,9 % de la population de 55 ans et plus avait un emploi, dû en grande partie à l'afflux des membres de la génération du baby-boom dans ce groupe de travailleurs plus âgés.
- Parmi ceux qui avaient un emploi en 2005, 71,0 % des travailleurs étaient des adultes de 25 à 54 ans, 15,3 % étaient des jeunes de 15 à 24 ans, et 13,7 % étaient des travailleurs âgés de 55 ans et plus. Il y a trois décennies, quand les membres de la génération du baby-boom étaient adolescents et jeunes adultes, les jeunes détenaient une plus grande part de tous les emplois. En 1976, le quart de tous les emplois étaient occupés par des jeunes, et environ les deux tiers du total des emplois étaient occupés par des adultes de 25 à 54 ans.
- Le taux d'emploi des hommes est généralement plus élevé que celui des femmes. Cependant, les jeunes femmes de 15 à 24 ans ont complètement éliminé l'écart entre leur taux d'emploi et celui des jeunes hommes et sont en fait plus susceptibles d'occuper un emploi. En 2005, la proportion de jeunes femmes qui travaillaient était en moyenne de 58,9 % par rapport à 56,7 % pour les jeunes hommes.



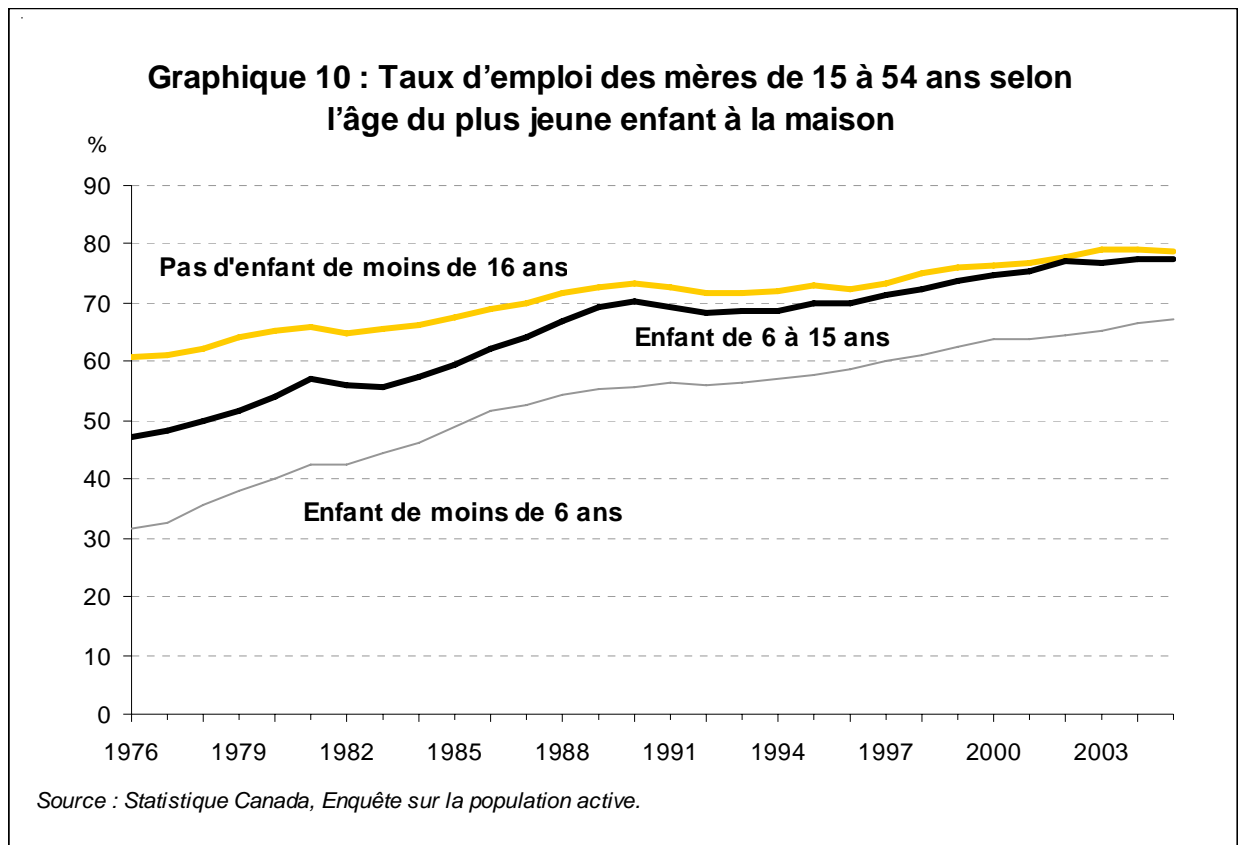
Le chômage tend à diminuer avec l'âge

- Les adultes de 25 à 54 ans ont affiché en 2005, le plus bas taux de chômage (5,8 %) qu'on ait observé depuis 30 ans. Bien que le taux de chômage des jeunes ait diminué d'un point de pourcentage entre 2004 et 2005, il a continué d'être le plus élevé de tous les groupes d'âge (12,4 %). Les taux de chômage des adultes de 25 à 54 ans et des personnes de 55 ans et plus étaient beaucoup plus faibles, soit de 5,8 % et de 5,1 % respectivement.
- En moyenne, à tous les mois, 350 000 jeunes de 15 à 24 ans ont cherché du travail en 2005. Un peu plus de la moitié étaient des adolescents de 15 à 19 ans, un groupe où le taux de chômage est constamment plus élevé que celui des 20 à 24 ans. En 2005, le taux de chômage des adolescents était de 16,5 % — un taux bien supérieur à celui de 9,7 % chez les personnes de 20 à 24 ans.
- Bien que les taux de chômage des jeunes aient toujours été plus élevés que ceux des adultes, ces jeunes constituent maintenant une plus petite proportion de chômeurs que ce n'était le cas il y a trois décennies. Le vieillissement de la population au cours des dernières décennies a changé le profil du chômage. En 1976, presque la moitié de tous les chômeurs étaient âgés de 15 à 24 ans, comparativement à environ le tiers en 2005.



Plus de mères ont intégré le marché du travail au cours des années

- Les taux d'emploi des mères de 15 à 54 ans ayant de jeunes enfants sont plus faibles que ceux des mères de même groupe d'âge ayant des enfants d'âge scolaire. Au cours des trois dernières décennies, les taux d'emploi chez ces deux groupes de mères ont fortement progressé, particulièrement à la fin des années 1970 et dans les années 1980. Le taux d'emploi des mères ayant des enfants de moins de 6 ans a plus que doublé depuis 1976, passant de 31,5 % à 67,2 % en 2005.
- Au moment où les enfants atteignent l'âge scolaire, leurs mères occupent un emploi presque autant que les mères n'ayant aucun enfant à la maison. Le taux d'emploi des mères ayant des enfants de 6 à 15 ans a augmenté, passant de 47,1 % en 1976 à 77,6 % en 2005, s'approchant ainsi du taux des femmes sans enfants à la maison (78,7 %).
- Tandis qu'à la fin des années 1970, les mères seules avaient le plus haut taux d'emploi parmi les mères avec des enfants de moins de 16 ans, en 1983, les mères dont le mari travaille avaient plus souvent un emploi que les mères seules. Le taux d'emploi des mères seules en 1976, était de 48,9 % comparativement à 39,3 % pour les mères ayant un mari qui travaille. Le taux d'emploi des mères seules a augmenté de 20,4 points de pourcentage pour s'établir à 69,3 % en 2005, comparativement à 75,3 % pour les mères ayant un mari qui travaille.

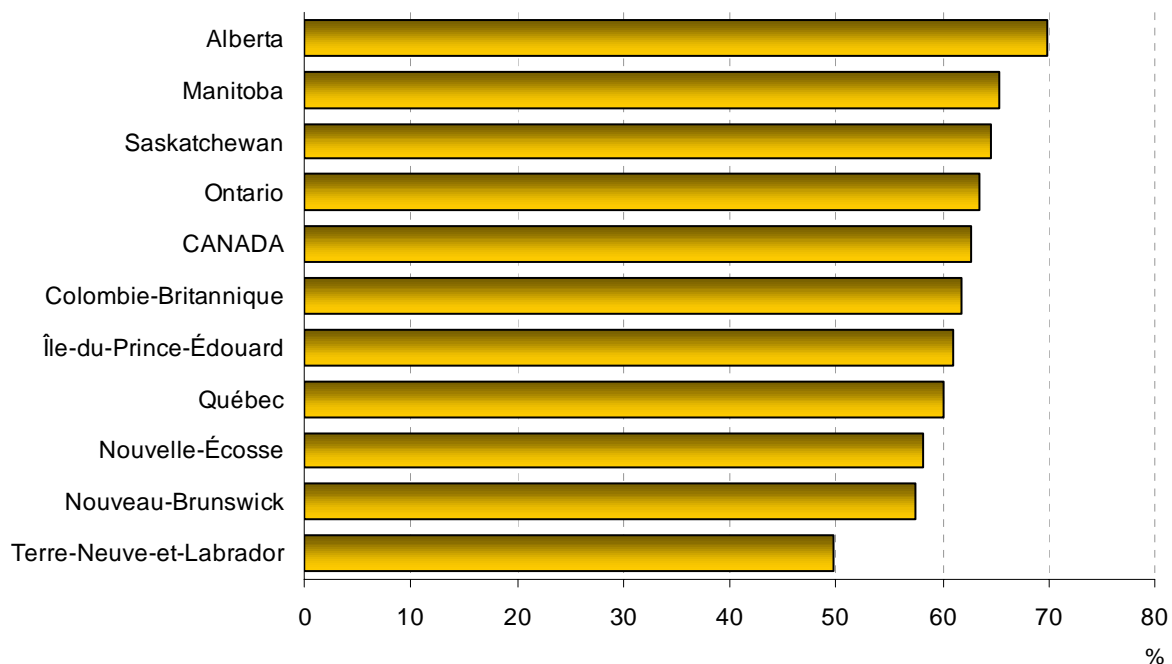


Section C - Perspectives provinciales et territoriales

Les Albertains continuent d'avoir le marché du travail le plus vigoureux

- On relève les taux d'emploi les plus élevés dans les trois provinces des Prairies et en Ontario. De toutes les provinces, c'est l'Alberta qui présente invariablement le taux le plus élevé. En 2005, celui-ci se situait au taux record de 69,8 %, grâce à une tendance à la hausse de l'emploi qui s'était amorcée au début des années 1990.
- En revanche, c'est à Terre-Neuve-et-Labrador qu'on observe constamment la plus faible proportion de personnes occupant un emploi dans la population en âge de travailler. En 2005, le taux d'emploi de cette province s'établissait à 49,8 %; il s'agit d'un taux de 12,9 points de pourcentage inférieur à la moyenne nationale de 62,7 %. Il faut cependant préciser que ce même taux a augmenté de 7,5 points de pourcentage depuis 1996, en raison d'une forte croissance de l'emploi au cours de cette période.
- Ces trois dernières décennies, l'écart du taux d'emploi a rétréci entre les provinces. L'exemple le plus notable a été le Nouveau-Brunswick, où la diminution de la différence entre le taux d'emploi provincial et la moyenne nationale a été plus prononcée que dans toute autre province. En 1976, ce taux était de 9,1 points de pourcentage inférieur à la moyenne nationale et, en 2005, cet écart n'était plus que de 5,3 points de pourcentage.

Graphique 11 : Taux d'emploi selon la province, 2005

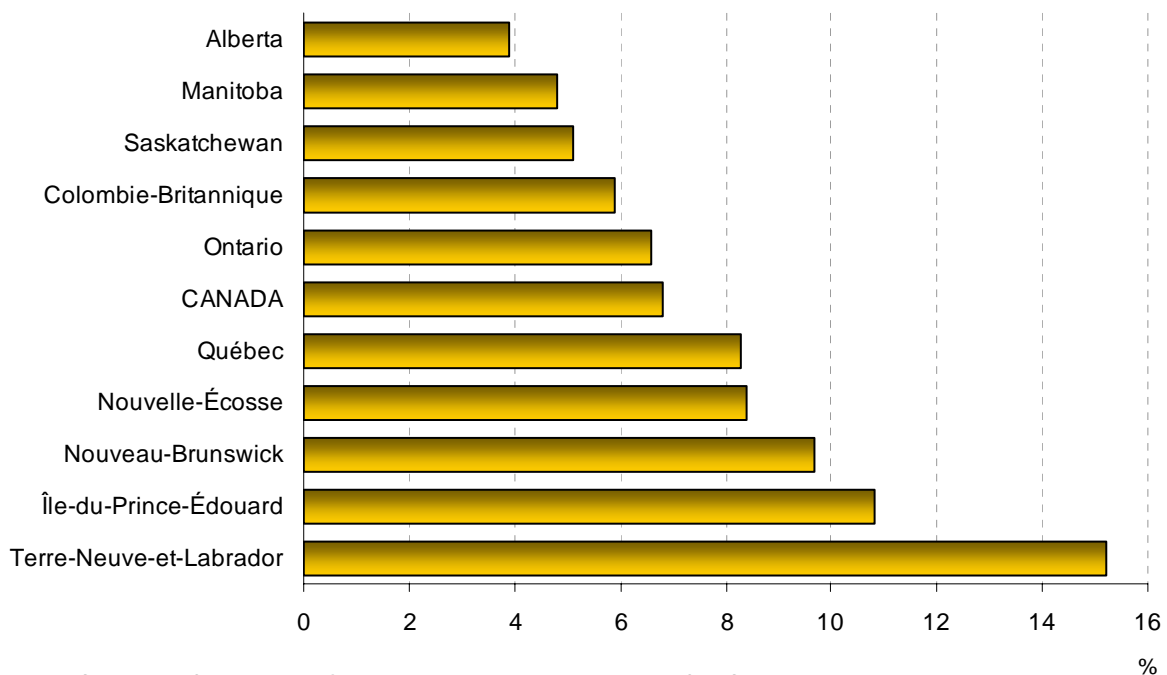


Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0002.

Le taux de chômage à Terre-Neuve-et-Labrador continue d'être le plus élevé

- Depuis trois décennies, Terre-Neuve-et-Labrador a affiché les taux de chômage les plus élevés au pays et l'année 2005 n'a pas fait exception avec une valeur de 15,2 %, soit 8,4 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale de 6,8 %. La province qui suivait immédiatement était l'Île-du-Prince-Édouard, dont le taux de chômage se situait à 10,8 %.
- La région des Prairies a affiché les taux de chômage les plus faibles au pays ces trois dernières décennies, sauf pour une période de six ans (de 1985 à 1990) où le taux a été moindre en Ontario. Durant les deux dernières années, le taux de chômage le plus bas au pays a été observé en Alberta. En 2005, l'Alberta a enregistré un taux de chômage de 3,9 %, suivie du Manitoba (4,8 %) et de la Saskatchewan (5,1 %).
- Depuis le début des années 1990, le taux de chômage chez les femmes a été plus faible que celui observé chez les hommes dans la plupart des provinces. Cependant, la tendance est bien moins prononcée dans l'Ouest du pays que dans l'Est.

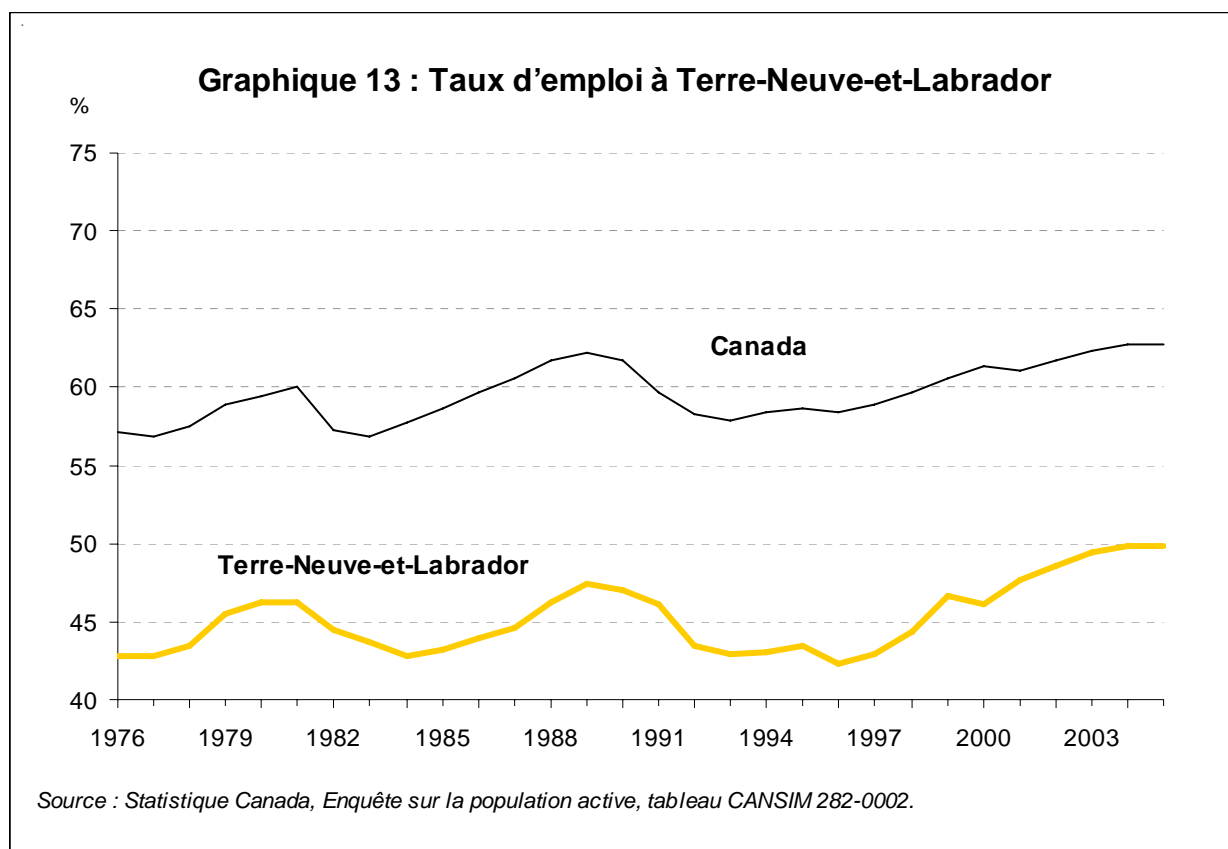
Graphique 12 : Taux de chômage selon la province, 2005



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0002.

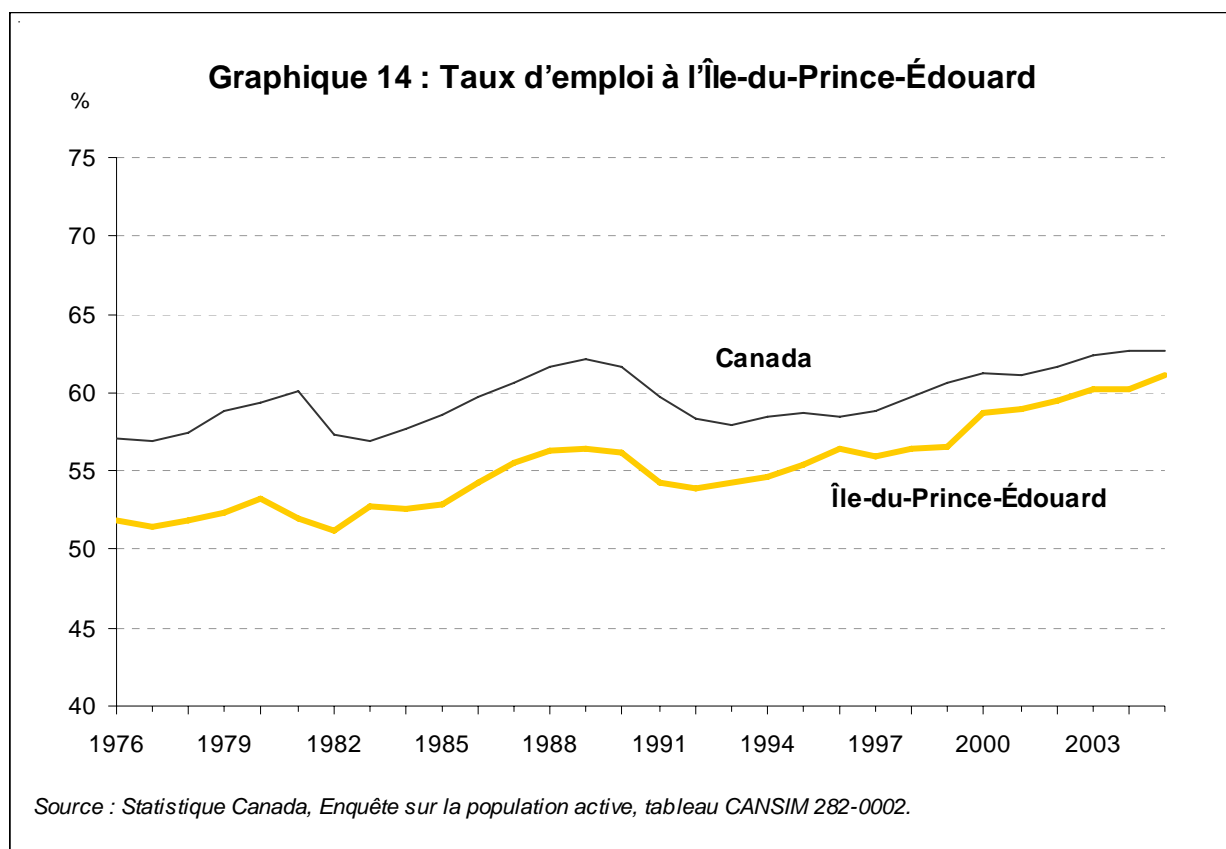
Le marché du travail à Terre-Neuve-et-Labrador continue de s'améliorer

- Bien qu'ayant atteint un sommet en 2005, le taux annuel d'emploi n'a jamais franchi la barre des 50,0 % à Terre-Neuve-et-Labrador et a toujours été inférieur à ceux des autres provinces. De 1997 à 2005, le taux d'emploi s'est accru de 6,9 points de pourcentage pour atteindre 49,8 %. L'écart actuel entre le taux d'emploi de Terre-Neuve-et-Labrador et la moyenne nationale (12,9 points) est l'un des plus faibles que l'on ait relevé depuis 1982.
- Si le pétrole a alimenté la croissance du produit intérieur brut de Terre-Neuve-et-Labrador en 2003, le secteur de l'extraction minière et de l'extraction de pétrole et de gaz n'était pas la source majeure de la hausse d'emplois. Plutôt, une progression de l'emploi a été observée dans d'autres secteurs de la province, dont la construction, les services professionnels et scientifiques, ainsi que l'hébergement et les services de restauration. Dans l'ensemble, l'emploi est resté pratiquement inchangé à Terre-Neuve-et-Labrador entre 2004 et 2005.
- Après être demeuré stable pendant plusieurs années, le taux de chômage à Terre-Neuve-et-Labrador a chuté durant les quelques dernières années pour s'établir à 15,2 % en 2005, malgré que ce soit le plus haut taux au pays. Cependant la tendance de la participation au marché du travail est encourageante. Malgré qu'elle était à la baisse de quelque peu en 2005, la participation économique était à un des plus haut taux atteint depuis trois décennies, soit 58,8 %.



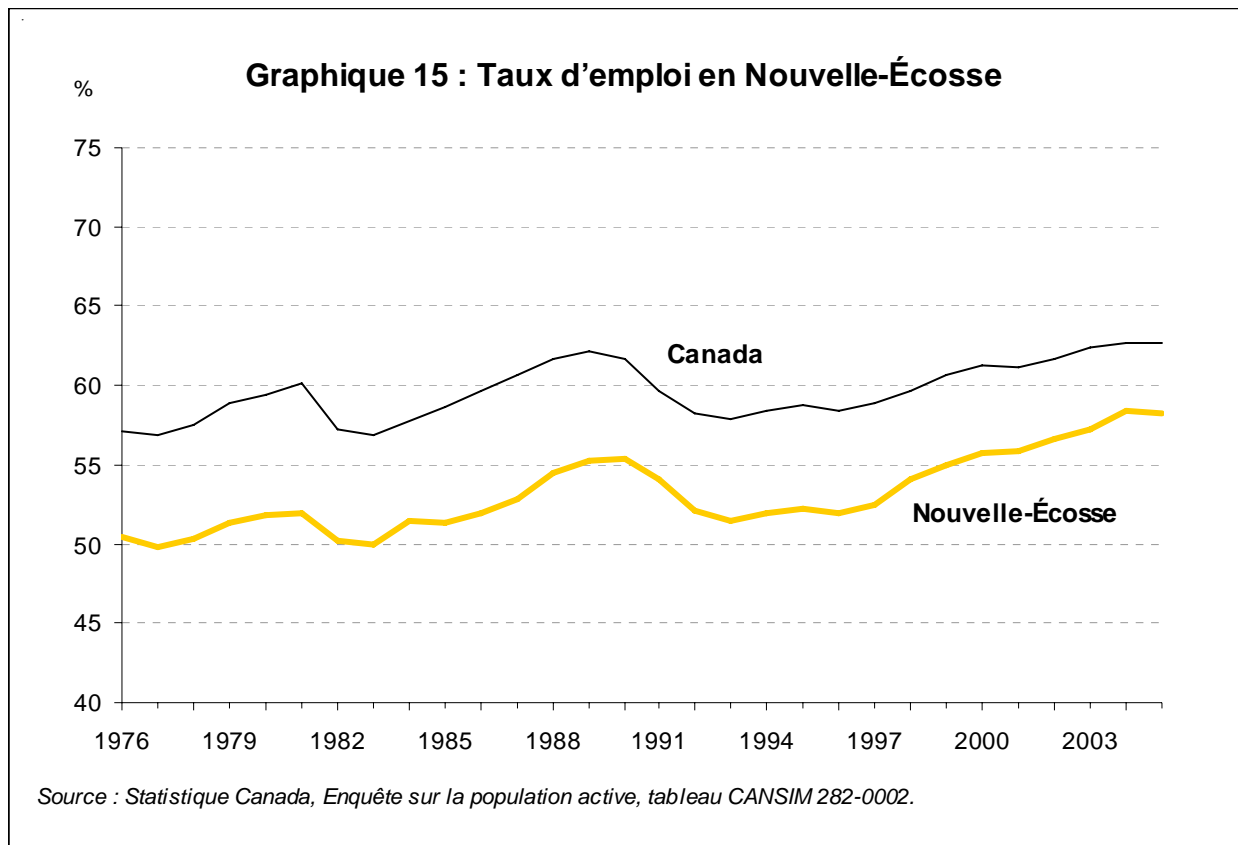
À l'Île-du-Prince-Édouard, le taux d'emploi atteint un nouveau sommet

- Depuis 1992, le taux d'emploi à l'Île-du-Prince-Édouard suit une tendance à la hausse (passant de 53,9 % en 1992 à 61,1 % en 2005), grâce à une forte croissance de l'emploi au cours de cette période. En outre, pour la huitième année consécutive, le taux d'emploi de la province a atteint un nouveau sommet en 2005. Ce taux était le plus élevé de toutes les provinces de l'Atlantique.
- Ces dernières années, l'écart entre le taux d'emploi de l'Île-du-Prince-Édouard et la moyenne nationale (62,7 %) s'est rétréci, passant de 4,4 points de pourcentage en 1992 à 1,6 point de pourcentage en 2005. Cette baisse a suivi une tendance nationale à la convergence sur la moyenne de la plupart des taux d'emploi des provinces.
- En 2005, le nombre d'emplois a progressé d'environ 1 300 (+1,9 %) à l'Île-du-Prince-Édouard comparativement à l'année précédente. Cette croissance a entièrement été attribuable aux industries productrices de services, surtout dans l'hébergement et les services de restauration, et dans les services aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et les autres services de soutien.
- En 2005, le taux de chômage a diminué 0,5 point de pourcentage (de 11,3 % à 10,8 %) à l'Île-du-Prince-Édouard. Entre-temps, le taux d'activité a atteint une valeur record de 68,5 % en 2005, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale.



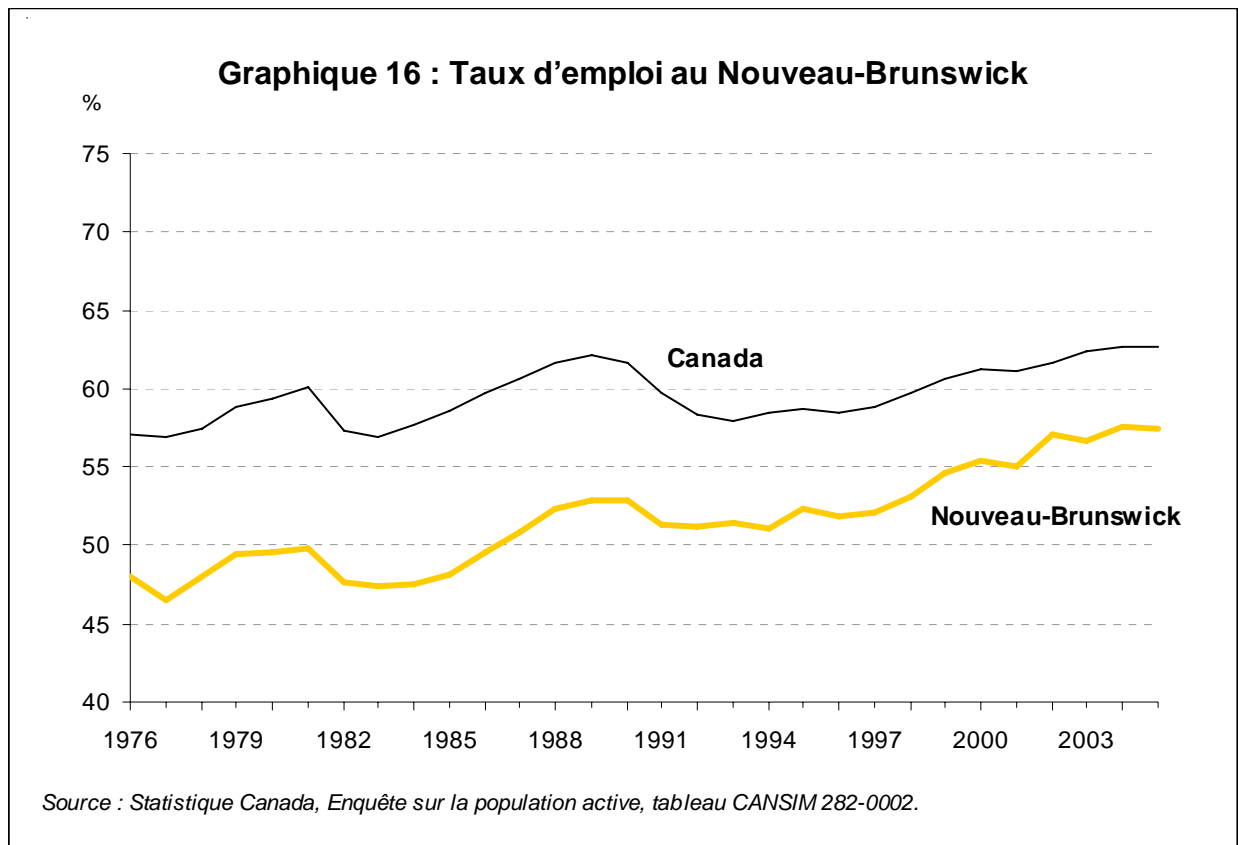
La croissance de l'emploi ralentit en Nouvelle-Écosse

- En Nouvelle-Écosse, le taux d'emploi a été inférieur à la moyenne nationale ces trois dernières décennies, mais l'écart s'est rétréci. Après avoir enregistré un taux d'emploi sans précédent en 2004, le taux d'emploi provincial s'est établi en moyenne à 58,2 %, en 2005, ce qui représente 4,5 points de pourcentage de moins que la moyenne nationale.
- Après avoir enregistré une hausse de 11 000 emplois en 2004, la Nouvelle-Écosse n'a pratiquement pas bougé au chapitre de l'emploi en 2005. Les pertes dans la fabrication ont été contrebalancées par la croissance de l'emploi dans le commerce de détail et de gros, de même que dans les soins de santé et l'assistance sociale.
- Le nombre d'emplois a progressé en moyenne de 1,7 % par année depuis 1993, lorsque s'est amorcée la plus récente tendance à la hausse de l'emploi. Depuis lors, la Nouvelle-Écosse a affiché une hausse de 77 000 emplois au total. Le secteur des services aux entreprises, des services relatifs aux bâtiments et des autres services de soutien a enregistré la croissance d'emplois la plus importante durant cette période, celle-ci s'étant chiffrée en moyenne à 16,0 % par année.
- Bien que l'emploi n'ait pas changé en 2005, le taux de chômage en Nouvelle-Écosse a atteint un creux sans précédent de 8,4 %, dû au fait que moins de personnes cherchaient du travail.



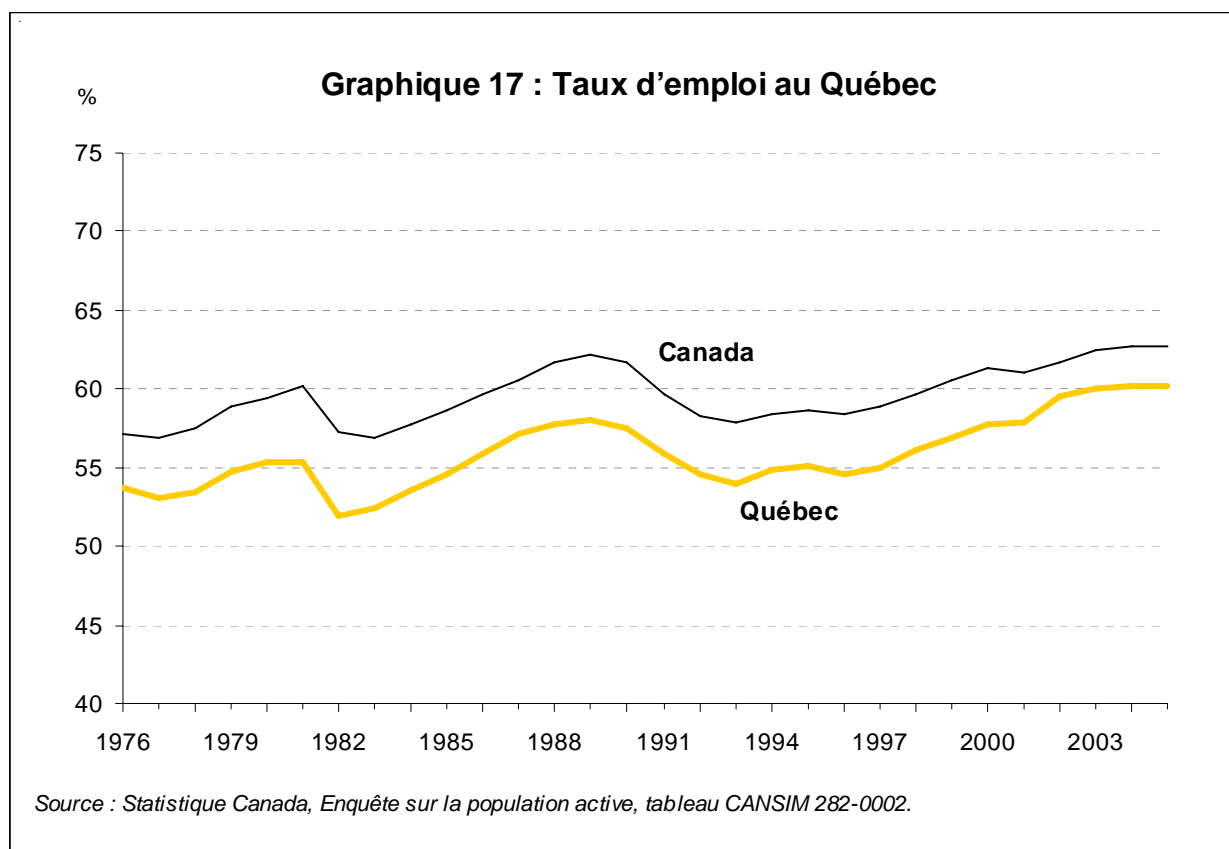
Au Nouveau-Brunswick, l'emploi marque un temps d'arrêt en 2005 après une forte croissance en 2004

- Après avoir enregistré une forte croissance de l'emploi l'année précédente, le Nouveau-Brunswick a marqué une pause à ce chapitre en 2005. Malgré que le taux d'emploi ait baissé de 0,2 % point de pourcentage, il était quand même supérieur de 5,0 points de pourcentage par rapport à sa valeur enregistrée 10 ans plus tôt. Depuis l'année 1996, lorsque la récente tendance à la hausse de l'emploi a débuté dans la province, la croissance de l'emploi s'est chiffrée en moyenne à 1,6 % par année.
- En 2005, les pertes d'emplois dans le secteur de la fabrication ont été neutralisées par la progression de l'emploi dans le commerce de détail et de gros ainsi que dans les administrations publiques, si bien que l'emploi a peu varié dans l'ensemble au Nouveau-Brunswick.
- Depuis 1976, le Nouveau-Brunswick a affiché une des plus grandes augmentations des taux d'emploi chez les femmes. En 2005, plus de la moitié (54,5 %) des femmes travaillaient comparativement à un peu plus du tiers (34,0 %) en 1976. Cependant, le taux d'emploi des femmes y est toujours de 3,3 points de pourcentage inférieur à la moyenne nationale correspondante.
- Au Nouveau-Brunswick, le taux de chômage s'est établi en moyenne à 9,7 % en 2005, ce qui en fait le plus bas taux en trois décennies. En 2005, le taux d'activité (63,6 %) a également peu varié, se situant légèrement en deçà du sommet de 63,9 % atteint en 2004.



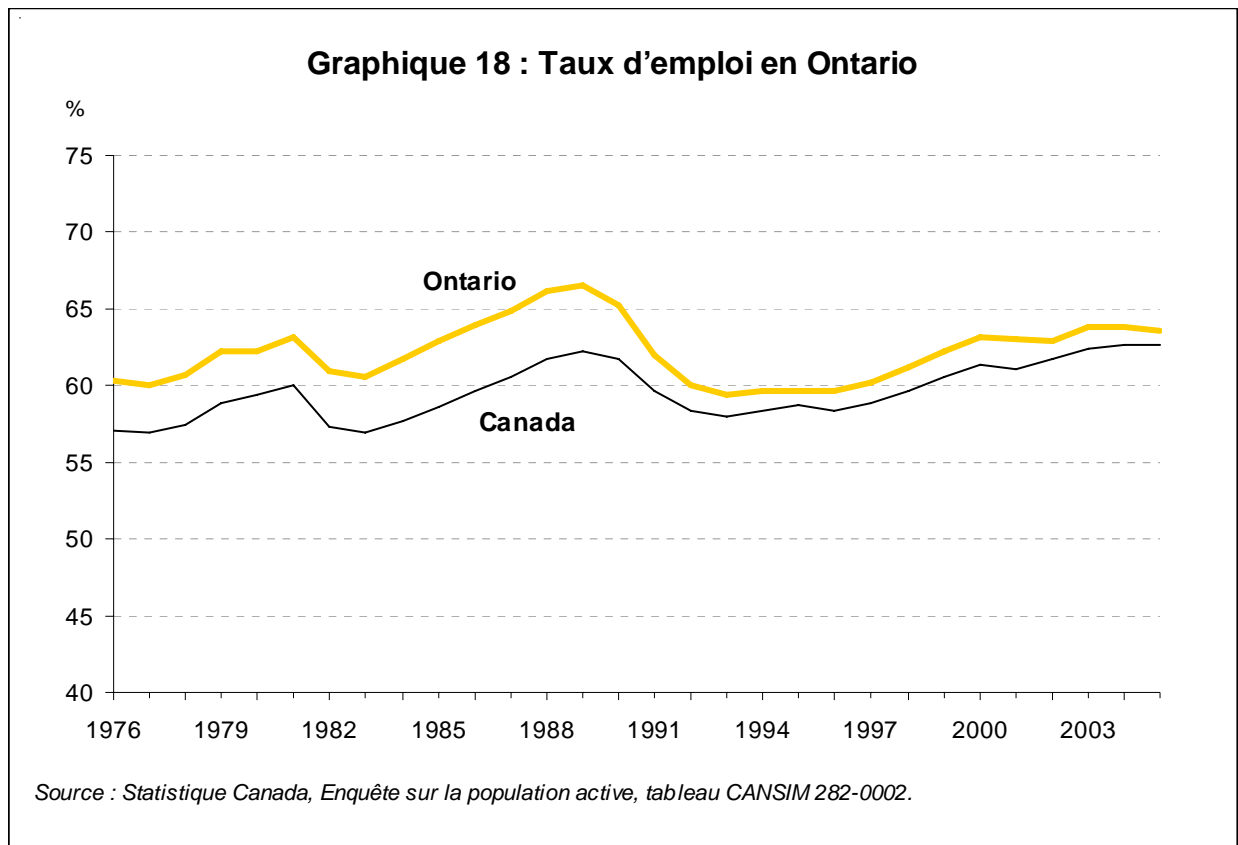
Au Québec, le taux de chômage atteint son niveau le plus bas en plus de 30 ans

- Ces trois dernières décennies, le taux d'emploi au Québec a été inférieur à la moyenne nationale, mais il a atteint 60,1 % en 2005, tout près du record atteint l'année précédente. Depuis 1996, l'emploi progresse à vive allure dans cette province, augmentant de 2,1 % en moyenne par année.
- En 2005, le nombre d'emplois s'est accru de 37 000 (+1,0 %) au Québec, les hausses les plus fortes ayant été observées dans la construction (+15 000), le secteur des services aux entreprises, des services relatifs aux bâtiments et des autres services de soutien (+14 000) et dans le commerce de détail (+11 000). Toutefois, ces hausses ont été partiellement neutralisées par une perte de 15 000 emplois dans le secteur de la fabrication, celle-ci étant attribuable aux baisses d'emplois observées dans les industries du vêtement et des produits alimentaires ainsi que dans le secteur du transport et de l'entreposage (-13 000).
- Depuis le sommet de 66,0 % atteint en 2003, le taux d'activité a diminué de 0,4 point pour s'établir à 65,6 % — toujours 1,6 point seulement sous la moyenne nationale. La baisse de participation à la population active a probablement contribué au fléchissement du taux de chômage au Québec, lequel s'est replié pour se fixer à 8,3 % en 2005, soit le taux le plus bas relevé au Québec depuis plus de 30 ans.



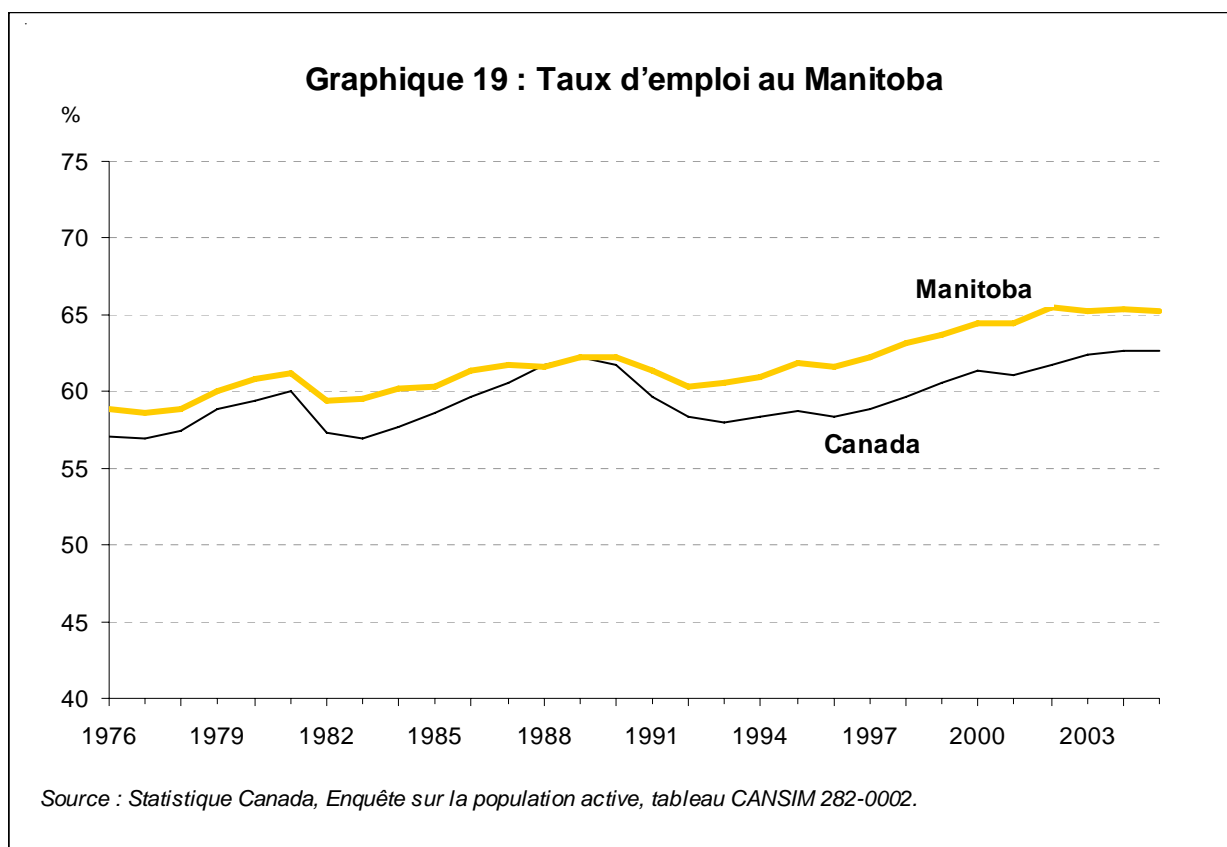
Malgré le marasme observé dans le secteur de la fabrication, l'emploi connaît une croissance modérée en Ontario

- L'Ontario a enregistré une hausse modérée de 81 000 emplois (+1,3 %) en 2005. Malgré cette progression, le taux d'emploi a diminué pour se fixer à 63,5 %. L'Ontario continue d'être un des plus importants moteurs économiques du Canada, fournissant de l'emploi à 39,6 % des 16,2 millions de personnes travaillant au Canada.
- En Ontario, la plus forte progression en 2005 a été observée dans les services d'enseignement qui ont gagné 38 000 emplois. Le marché vigoureux de l'habitation a également permis de créer 27 000 emplois dans le secteur de la construction. Cependant, il y a eu une baisse de 36 000 emplois dans le secteur ontarien de la fabrication. Le repli de l'emploi a été particulièrement marqué dans les industries des meubles, des textiles, de la première transformation des métaux et des machines. Cependant, les pertes d'emplois dans le secteur manufacturier de l'Ontario étaient beaucoup plus prononcées durant la récession du début des années 1990, particulièrement en 1991, alors que 89 000 emplois de l'année précédente furent perdus.
- Le taux de chômage a diminué de 0,2 point de pourcentage en Ontario de 2004 (6,8 %) à 2005 (6,6 %). En 2005, le taux d'activité en Ontario a fléchi pour la deuxième année d'affilée et s'est établi à 68,0 %.



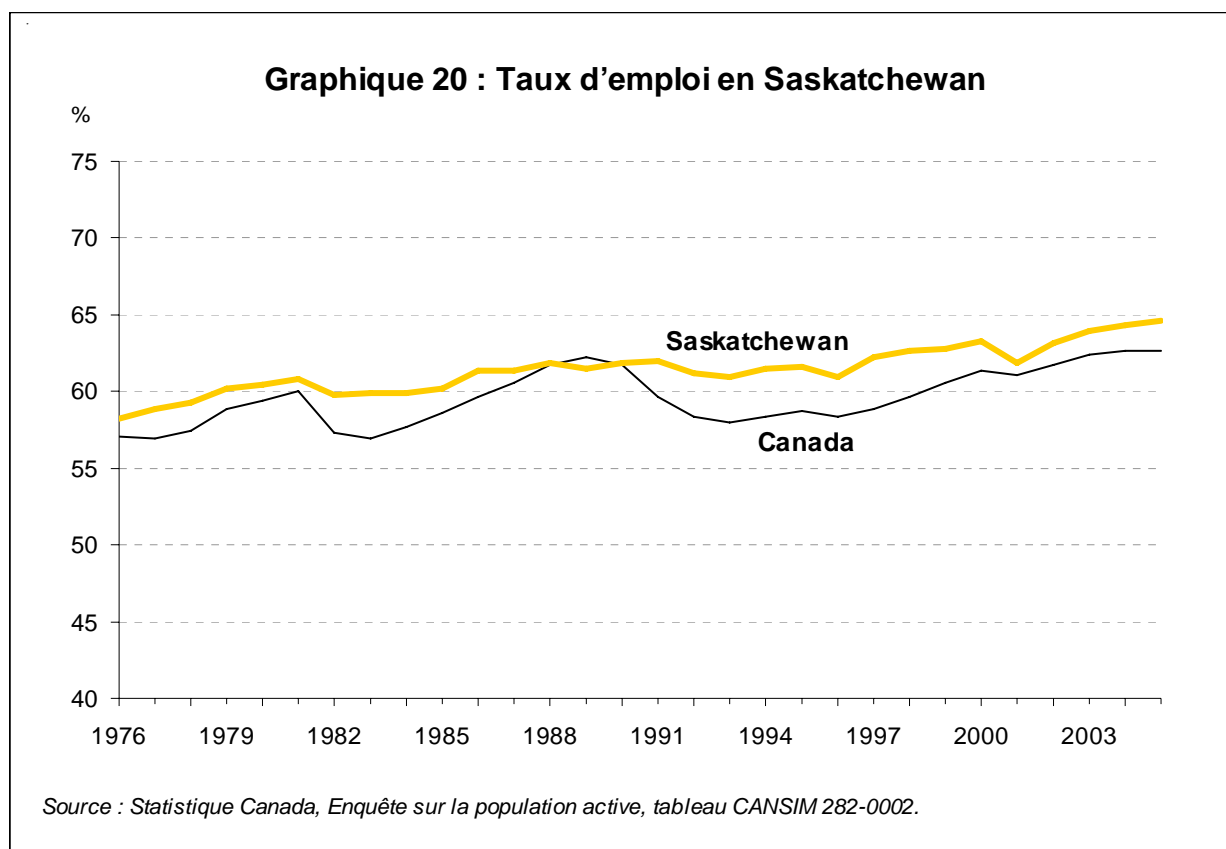
Au Manitoba, le taux de chômage diminue en 2005

- Au Manitoba, après avoir augmenté lentement mais sûrement ces dernières années, le taux d'emploi a légèrement diminué pour se fixer à 65,3 % en 2005, n'étant devancé que par le taux de l'Alberta. Depuis la plus récente tendance à la hausse de l'emploi qui a débuté en 1997, le nombre d'emplois s'est accru en moyenne de 1,3 % par année.
- Dans le domaine de l'emploi, des résultats mitigés ont été observés pour le Manitoba où l'emploi a à peine augmenté (+0,6 %) en 2005. Le secteur des finances, assurances, immobiliers et locations ainsi que celui des services d'enseignement ont affiché les hausses d'emplois les plus importantes, mais celles-ci ont été contrebalancées par des pertes d'emplois dans les secteurs des soins de santé et l'assistance sociale, des administrations publiques, du commerce, et dans une diversité d'autres branches d'activité.
- Au Manitoba, le taux de chômage a toujours été inférieur ou égal au taux national. En 2005, il a diminué de 0,5 points de pourcentage pour atteindre 4,8 %. En fait la majeure partie du fléchissement du taux d'emploi peut être attribuée à une baisse du nombre de personnes à la recherche d'emploi. Quant au taux d'activité, il a reculé de 0,5 point en 2005, passant d'un sommet de 69,1 % atteint en 2004 à 68,6 %.



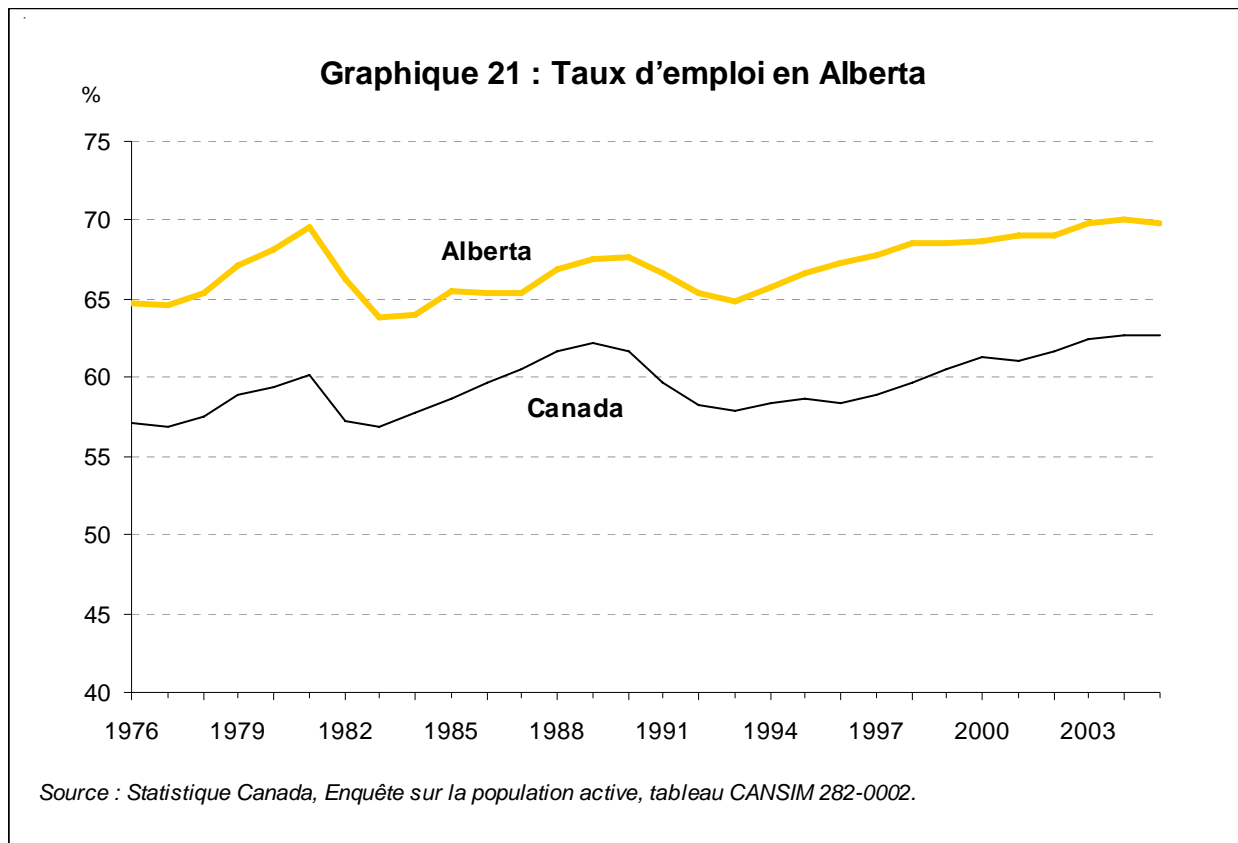
En Saskatchewan, le taux d'emploi atteint un sommet sans précédent pour la troisième année consécutive

- En 2005, l'emploi s'est accru de 0,8 % en Saskatchewan, faisant augmenter le taux d'emploi à 64,6 %, soit à sa valeur la plus élevée des trois dernières décennies. Ce taux a gagné 6,4 points de pourcentage de 1976 à 2005.
- En 2005, la croissance de l'emploi a principalement gagné les secteurs de la construction, du transport et l'entreposage, du commerce et la fabrication. En fait, la Saskatchewan est l'une des deux seules provinces à avoir enregistré une croissance de l'emploi dans le secteur de la fabrication. Les baisses accusées dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration ainsi que dans les services d'enseignement ont tempéré la progression de l'emploi.
- En Saskatchewan, le taux de chômage s'est établi en moyenne à 5,1 % en 2005, ce qui représente une légère baisse (-0,2 points de pourcentage) par rapport à 2004. Ce taux a toujours été inférieur au taux national et compte parmi les plus faibles à l'échelon des provinces.



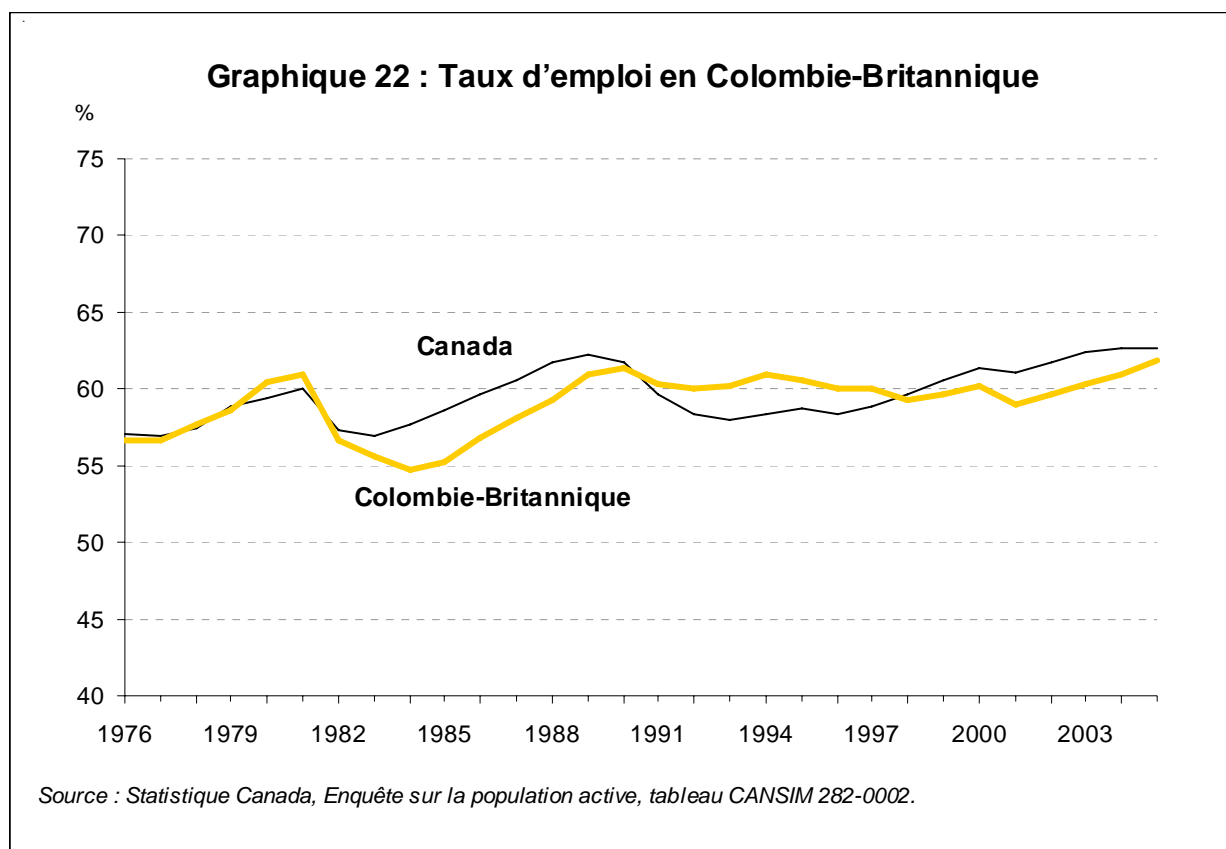
En Alberta, l'emploi dans les ressources naturelles fait un nouveau bond

- Ces trois dernières décennies, c'est en Alberta que le taux d'emploi a été le plus élevé de toutes les provinces. En 2005, ce taux a passé du sommet atteint en 2004, diminuant de 0,3 point de pourcentage pour atteindre 69,8 %. La croissance de l'emploi a ralenti en 2005, mais elle s'est établie à un niveau respectable de 3,2 % par année en moyenne depuis 1993, lorsque s'est amorcée la dernière tendance à la hausse de l'emploi.
- En 2005, l'emploi a progressé de 1,5 % en Alberta. L'extraction de pétrole et de gaz a grimpé de plus 10 % pour la deuxième année d'affilée, la hausse de 2005 s'établissant à 14,8 % (+16 000). L'emploi a également augmenté dans diverses autres branches d'activité telles que les services d'enseignement (+12 000) ainsi que les services professionnels, scientifiques et techniques (+11 000). Ces hausses ont toutefois été partiellement contrebalancées par les pertes d'emplois dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration (-16 000) et dans celui de la fabrication (-14 000).
- En Alberta, le salaire horaire moyen s'est accru de 6,6 % en 2005, soit un taux de croissance nettement supérieur à la moyenne nationale de 3,2 %. En 2005, la progression rapide du salaire horaire moyen, la croissance modérée de l'emploi et les mouvements importants de l'emploi dans les diverses branches d'activité indique une pénurie de main-d'œuvre en Alberta.
- En 2005, le taux d'activité dans la province s'est replié de 0,8 point par rapport au sommet atteint l'année précédente pour se fixer à 72,7 %. Ceci combiné à une progression modérée de l'emploi a fait diminuer le taux de chômage, celui-ci s'étant établi à 3,9 %, soit le taux le plus bas observé au cours des 30 dernières années.



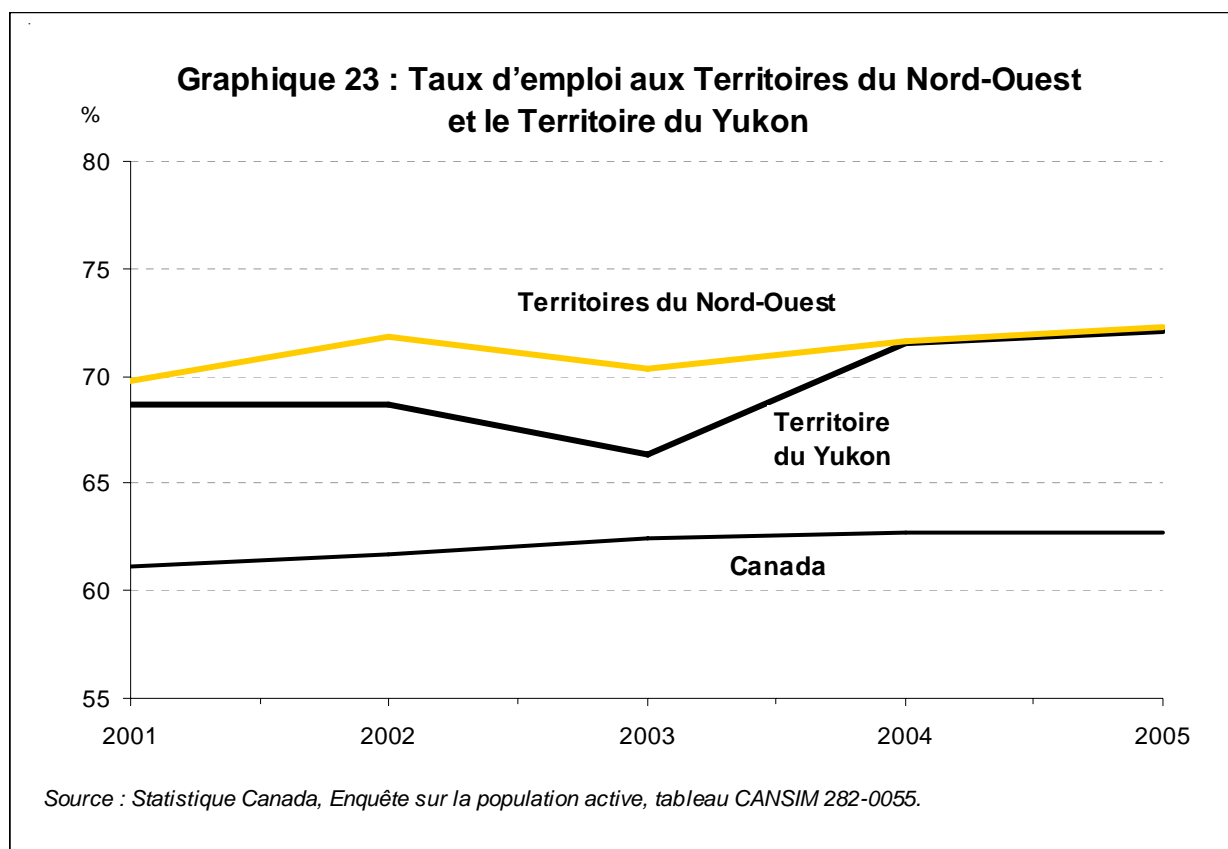
La Colombie-Britannique affiche la croissance de l'emploi la plus forte au pays

- Depuis 1989, le taux d'emploi oscille autour de 60,0 % en Colombie-Britannique, province qui a su éviter la baisse subie par plusieurs autres provinces lors de la récession du début des années 1990. En 2005, le taux d'emploi a atteint un sommet de 61,8 %, grâce à une croissance de l'emploi de 3,3 % (+68 000), soit le taux le plus élevé de toutes les provinces du Canada.
- La progression de l'emploi observée en 2005 a été largement attribuable aux hausses dans les secteurs de la construction (+24 000), des services professionnels, scientifiques et techniques (+17 000), du commerce de gros (+14 000) et des services d'enseignement (+10 000). À l'instar de nombreuses autres provinces, la Colombie-Britannique a subi des pertes dans la fabrication, le nombre d'emplois dans ce secteur ayant diminué de 13 000 en 2005.
- Depuis 2002, le taux de chômage en Colombie-Britannique a fléchi de 2,6 points de pourcentage, atteignant 5,9 % en 2005. C'est la première fois depuis 1997 que le taux de chômage de la province est inférieur à la moyenne nationale.



Les territoires affichent un taux de croissance de l'emploi nettement supérieur à la moyenne nationale

- Les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest étaient plus susceptibles de travailler en 2005 que ceux de toutes les provinces du sud. Au Yukon, 72,1 % des personnes âgées de 15 ans et plus occupaient un emploi en 2005, ce qui s'apparente au taux de 72,3 % observé dans les Territoires du Nord-Ouest, deux taux nettement supérieurs à la moyenne nationale de 62,7 %.
- Bien que le Yukon ait subi des pertes d'emplois entre 1997 et 2003, il a obtenu de meilleurs résultats au cours des dernières années, l'emploi ayant progressé de 10,9 % en 2004 et de 1,3 % en 2005. Le taux de chômage, qui avait atteint 13,0 % en 1997, a diminué pour se fixer à 4,9 % en 2005. Au Yukon, la plupart des travailleurs œuvrent dans le secteur des services et se concentrent dans le secteur public—qui regroupe deux travailleurs sur cinq comparativement à un sur cinq dans l'ensemble du pays.
- L'emploi a également progressé dans les Territoires du Nord-Ouest ces dernières années, avec une hausse de presque 4,0 % en 2004 et en 2005. L'augmentation du nombre de personnes occupant un emploi a fait baisser le taux de chômage, celui-ci étant passé de 7,0 % en 2003 à 5,4 % en 2005. Comme au Yukon, on observe dans les Territoires du Nord-Ouest une certaine concentration des travailleurs dans le secteur public. Mais les travailleurs des Territoires du Nord-Ouest sont proportionnellement plus nombreux dans les secteurs des ressources naturelles, de la construction ainsi que du transport et de l'entreposage.

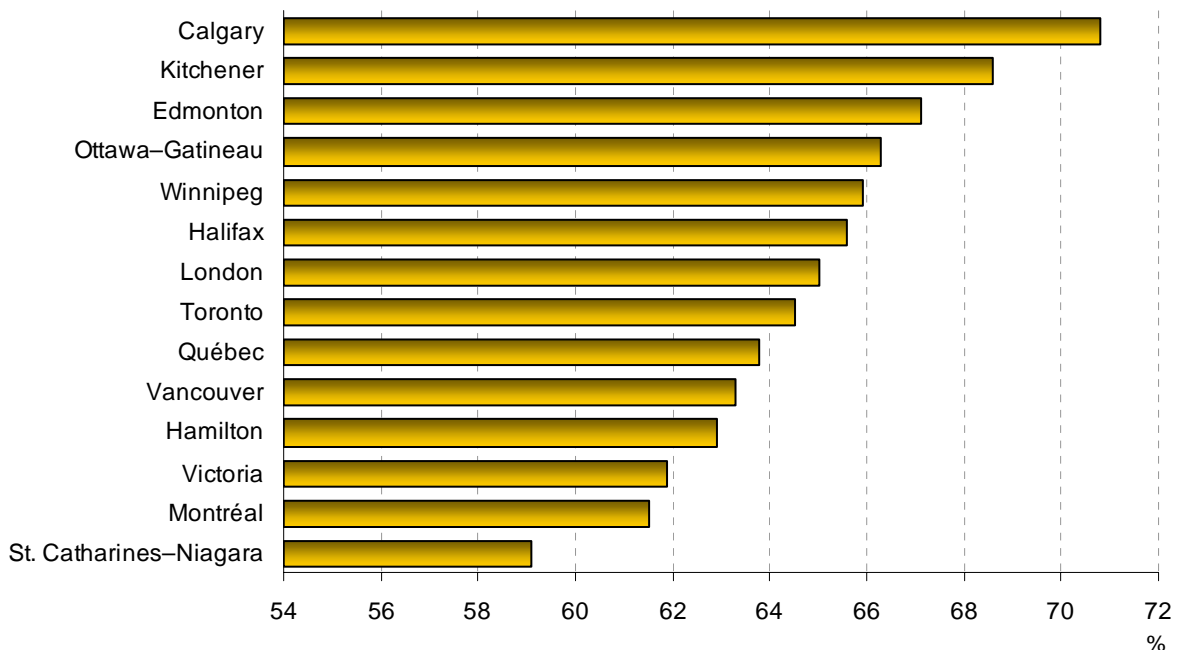


Section D - Marché du travail local

Calgary continue de compter le taux d'emploi le plus élevé

- Depuis 1995, c'est à Calgary qu'on trouve le taux d'emploi le plus élevé parmi les grandes régions métropolitaines de recensement (RMR). En 2005, 70,8 % de tous les Calgariens de 15 ans et plus avaient un emploi, soit un taux légèrement inférieur à celui de 71,7 % observé l'année précédente. Cette diminution est survenue en raison de la croissance deux fois plus rapide de la population que de l'emploi dans cette RMR. De 2004 à 2005, la population en âge de travailler a augmenté de 2,4 %, tandis que l'emploi a progressé de 1,2 %. Les hausses d'emplois ont été réparties dans plusieurs secteurs d'activité.
- Le taux d'emploi à Edmonton compte également parmi les plus élevés au pays. Ces dernières années, la forte croissance de l'emploi au sein de cette RMR est allée de pair avec une forte croissance de la population. En 2005, toutefois, le taux d'emploi à Edmonton a diminué pour se fixer à 67,1 %, comparativement à 69,3 % l'année précédente. Des baisses de l'emploi ont été relevées, notamment dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration ainsi que dans celui de la fabrication. Néanmoins, cette ville avait quand même un des marchés du travail les plus prospères au pays.
- En 2005, l'emploi a augmenté de 2,1 % à Toronto, la ville la plus grande au pays. Les plus fortes hausses de l'emploi ont été observées dans le commerce de détail et de gros, dans les services d'enseignement, ainsi que dans la construction. La population en âge de travailler a progressé un peu plus rapidement (+2,3 %) que l'emploi, de sorte que le taux d'emploi a légèrement diminué, celui-ci étant passé de 64,7 % en 2004 à 64,5 % en 2005.
- Le taux d'emploi à Victoria s'est redressé au cours des dernières années pour atteindre 61,9 % en 2005, en hausse de 0,9 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Cependant, cette RMR compte un grand nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, la plupart inactives, ce qui maintient le taux d'emploi à un niveau peu élevé. La RMR de St.Catharines–Niagara compte également un nombre appréciable de retraités et, malgré l'augmentation récente du taux d'emploi (59,1 % en 2005 comparativement à 58,1 % en 2004), ce taux reste le plus faible des 14 principales RMR.

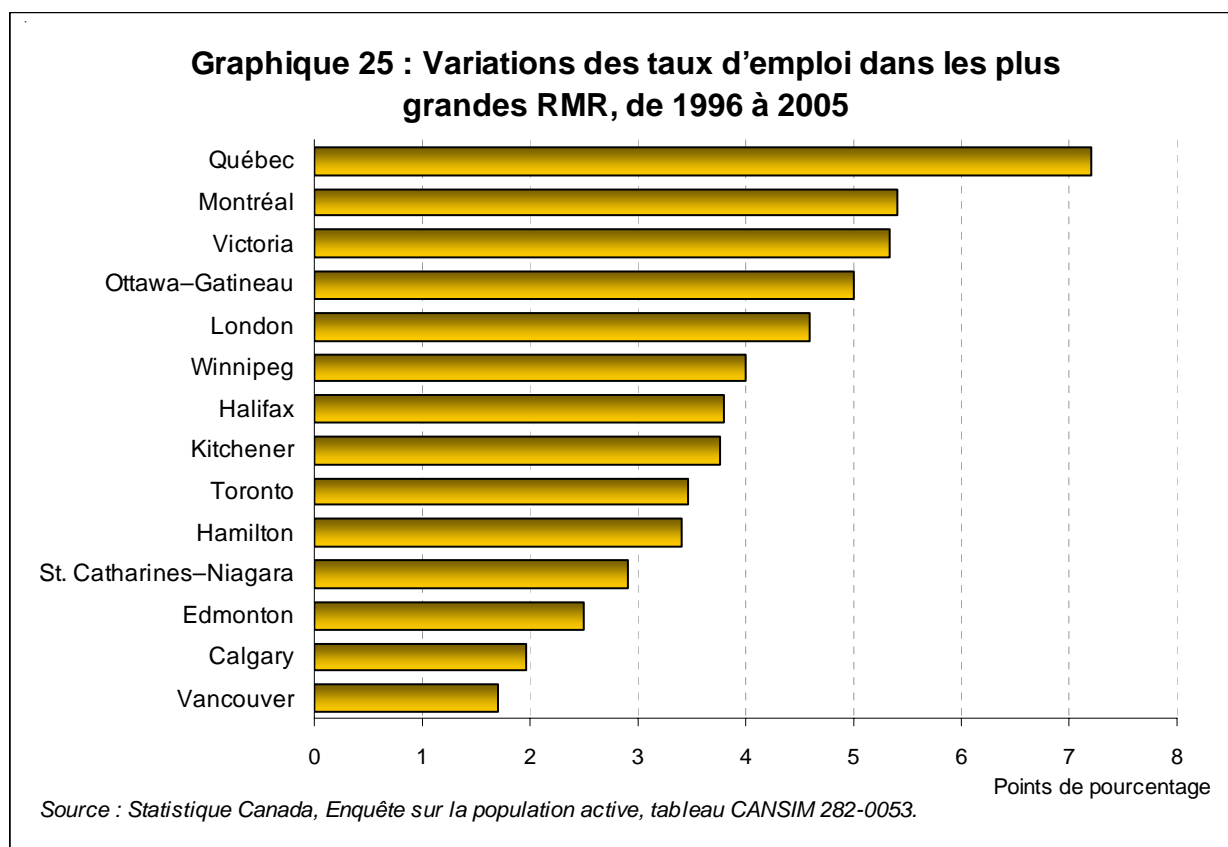
Graphique 24 : Taux d'emploi dans les plus grandes RMR, 2005



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0053.

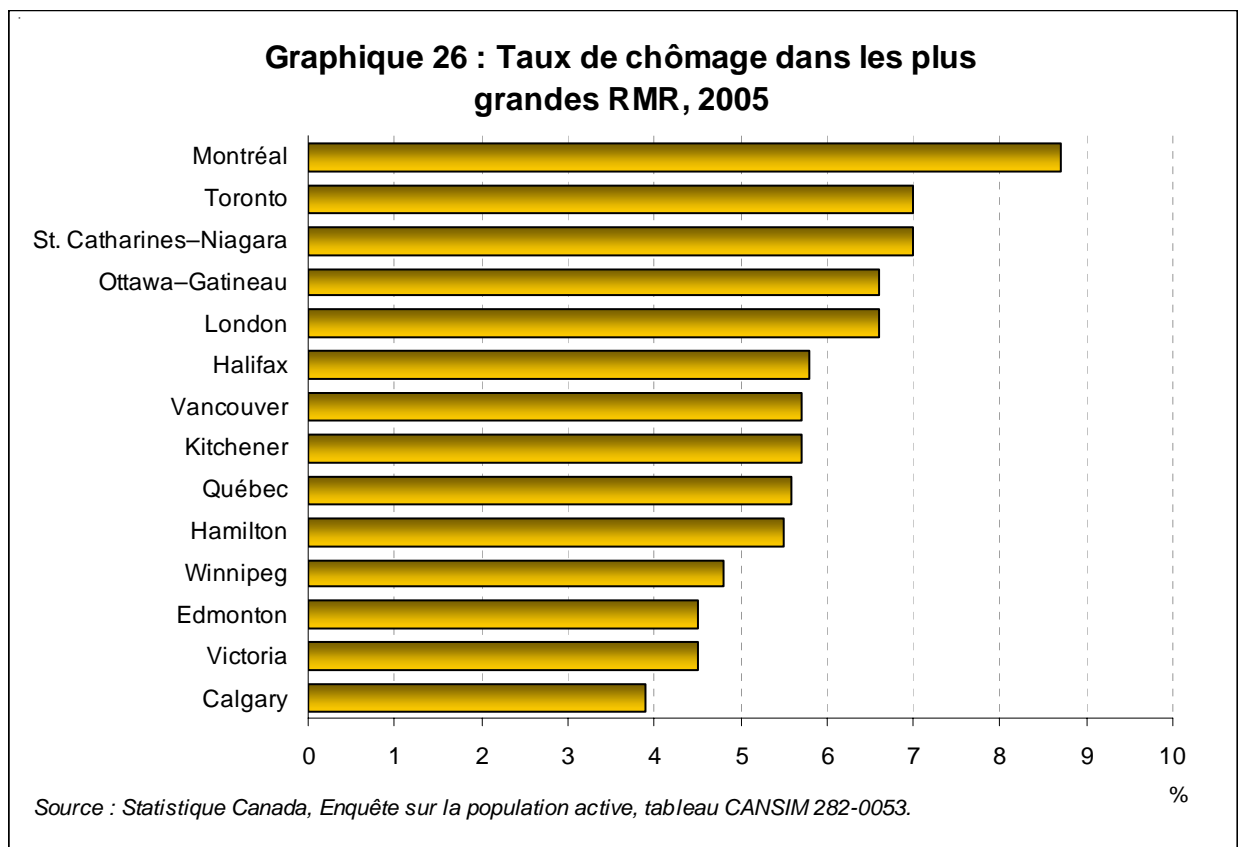
Amélioration du taux d'emploi dans les deux RMR les plus importantes du Québec

- Depuis 1996, le taux d'emploi à Québec a progressé considérablement, atteignant un sommet de 63,8 % en 2005. Depuis 1996, les hausses de l'emploi se sont réparties dans plusieurs secteurs d'activité.
- Bien que le taux d'emploi à Montréal compte parmi les plus faibles des 14 plus grandes RMR, il a augmenté considérablement depuis 1996, passant de 56,1 % à un sommet de 61,8 % en 2003. Au cours des deux dernières années, plusieurs secteurs d'activité ont enregistré une progression de l'emploi mais ils n'ont pas été assez solides pour maintenir le rythme avec l'augmentation de la population. Le secteur de la fabrication a accusé un recul à ce chapitre en 2005.
- Dans la région d'Ottawa–Gatineau, l'emploi s'était fortement accru, causant la montée en flèche du taux d'emploi qui est passé de 61,3 % en 1996 à 67,1 % en 2003. La croissance de l'emploi a toutefois ralenti ces deux dernières années et le taux d'emploi a légèrement fléchi pour s'établir à 66,3 %. Malgré le manque de vigueur observé récemment dans les administrations publiques, ce secteur a affiché une progression de l'emploi depuis 1996. En 2005, le nombre d'emplois dans les services professionnels, scientifiques et techniques a augmenté. Cette branche d'activité regroupe notamment les travailleurs de l'informatique et des télécommunications, un secteur fortement ébranlé par la dégringolade de la haute technologie en 2001.
- De 1996 à 2005, parmi les 14 plus grandes RMR, c'est à Vancouver que l'augmentation du taux d'emploi a été la plus faible, celle-ci n'étant que de 1,7 point de pourcentage. Malgré la plus petite amélioration du taux, cette RMR a bénéficié de la croissance marquée de l'emploi au cours des dernières années. En 2005, l'emploi y a progressé de 2,5 %, soit un taux de croissance supérieur à celui de la population d'âge actif (+2,0 %).



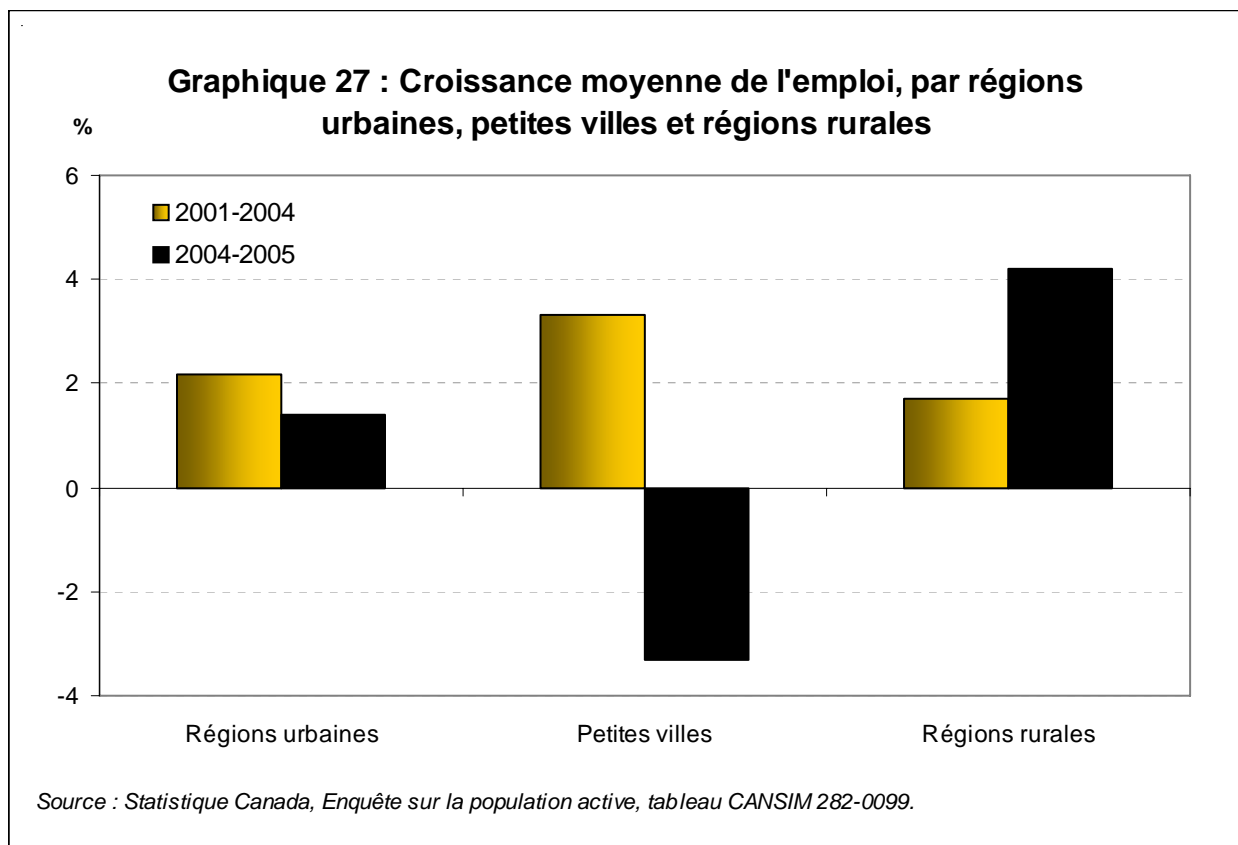
Le taux de chômage demeure élevé à Montréal

- Le taux de chômage à Montréal demeure élevé comparativement aux autres grandes RMR du Canada. Toutefois, il est considérablement sous la barre des 10 %, niveau auquel il s'était maintenu pendant la majeure partie des années 1990. En 2005, le taux de chômage s'est établi à 8,7 %, soit bien en deçà du sommet de 13,9 % atteint en 1993. Le taux de chômage n'a pas bougé en 2005 par rapport à l'année précédente, la population active s'étant accrue à peu près au même rythme que l'emploi.
- La croissance vigoureuse et soutenue de l'emploi au cours des dernières années a fait baisser le taux de chômage à Calgary sous le taux d'autres grandes RMR. La RMR de Calgary a affiché une progression de l'emploi de 1,2 % en 2005, laquelle fait suite à une hausse respectable de 2,6 % en 2004.
- À Toronto, depuis 1994, la tendance de l'emploi est à la hausse, le taux de croissance moyen ayant été de 3,0 % par année au cours de la période de onze ans. Le taux de chômage a fléchi, passant de 7,5 % en 2004 à 7,0 % en 2005.



Les régions rurales surclassent les régions urbaines

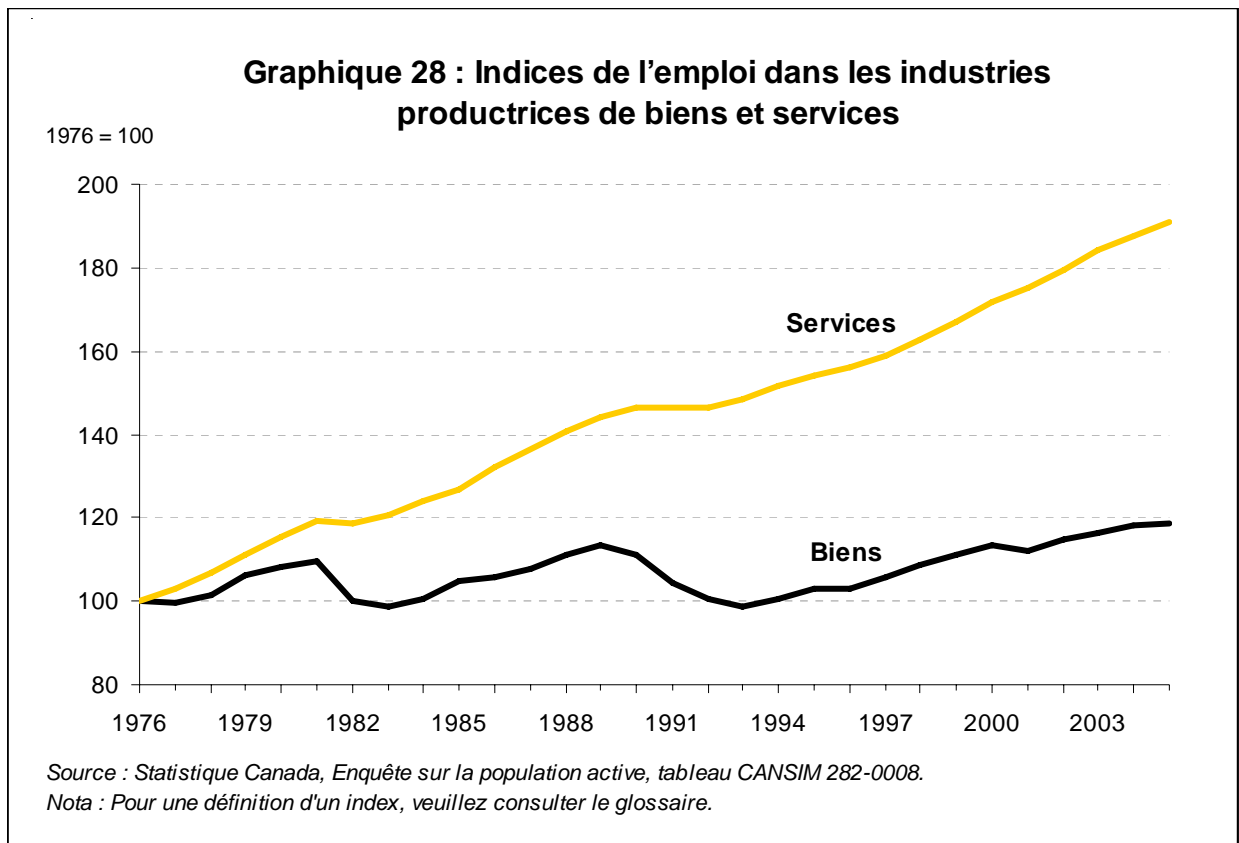
- Au Canada, le nombre de personnes occupant un emploi dans les régions urbaines a augmenté de 1,4 % en 2005. Il s'agit là, globalement, d'un taux de croissance comparable à celui observé en dehors des collectivités les plus importantes du pays. Toutefois, les petites villes (-3,3 %) se distinguent nettement des régions rurales (+4,2 %) au chapitre de la variation de l'emploi.
- La nouvelle tendance de croissance dans les régions rurales tranche avec la situation des quatre années précédentes. De 2001 à 2004, l'emploi dans les régions rurales du Canada avait progressé plus lentement (+1,7 %). Les régions urbaines avaient affiché des résultats légèrement supérieurs au cours de cette période (+2,2 %), alors que les petites villes avaient enregistré un taux de croissance de 3,3 %.
- Le repli récent de l'emploi dans les petites villes pourrait s'expliquer par la fermeture d'usines dans le secteur forestier, tandis que l'expansion de l'emploi dans les régions rurales a pris appui sur le redressement de l'extraction minière et de l'agriculture. Les pertes d'emplois dans le secteur de la fabrication ont touché les régions urbaines, les petites villes et les régions rurales. La construction a connu une croissance plus rapide dans les régions urbaines, alors que le boom des exportations internationales de marchandises a stimulé l'emploi dans le secteur primaire et le secteur du transport en milieu rural.



Section E - Secteur d'activité, catégorie de travailleurs et profession

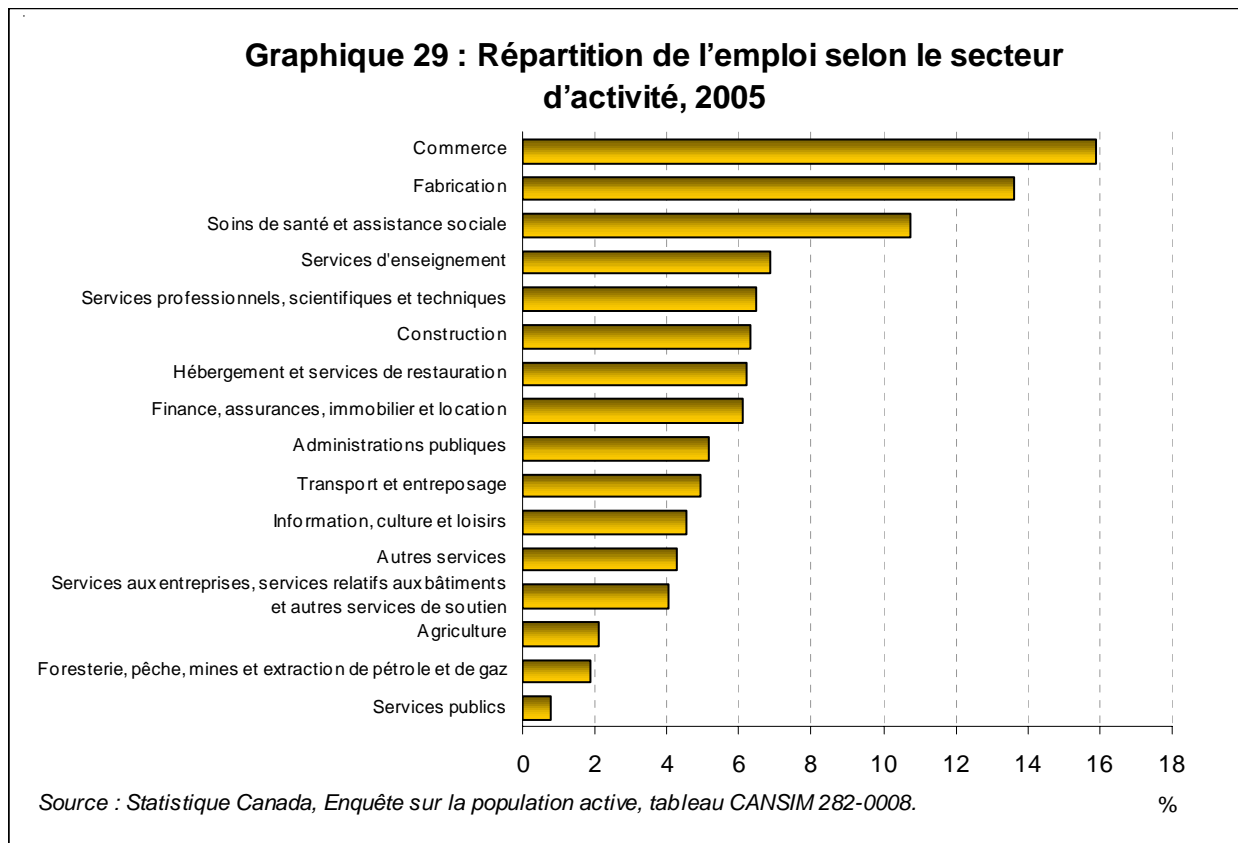
Les industries de services poursuivent leur croissance

- Il se produit depuis longtemps un déplacement de l'emploi des industries productrices de biens vers celles de services. La part de l'emploi dans les industries productrices de biens — qui comprennent les ressources naturelles, la fabrication, la construction et l'agriculture — suit une tendance à la baisse. Entre-temps, les industries de services — incluant les secteurs d'activité comme le commerce de gros et de détail, les soins de santé et les administrations publiques — poursuivent leur tendance à la hausse, employant 75,2 % de tous les travailleurs en 2005 comparativement à 65,4 % en 1976.
- L'emploi dans les industries produisant des biens, par exemple dans les secteurs de la fabrication et de la construction, tend à réagir aux ralentissements économiques. En revanche, l'emploi dans les industries de services est bien moins cyclique.
- Dans l'ensemble, l'emploi annuel moyen a augmenté de 1,4 % en 2005. La progression de l'emploi dans les industries productrices de biens a ralenti en 2005, n'ayant augmenté que de 0,3 % puisque les fabricants, qui ont dû faire face à la hausse du dollar et à celle des coûts des matières premières comme le pétrole brut, ont réduit de 3,7 % le nombre d'emplois dans les usines. Cependant, le secteur de la construction a continué d'afficher une forte progression de l'emploi (+7,1 %), suivi de près par le secteur des ressources naturelles (+6,9 %). En 2005, la croissance de l'emploi dans les industries de services (+1,8 %) était plus vigoureuse grâce au dynamisme des services d'enseignement ainsi que les services aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et les autres services de soutien, le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, de même que le secteur de la finance, des assurances, de l'immobilier et de la location.



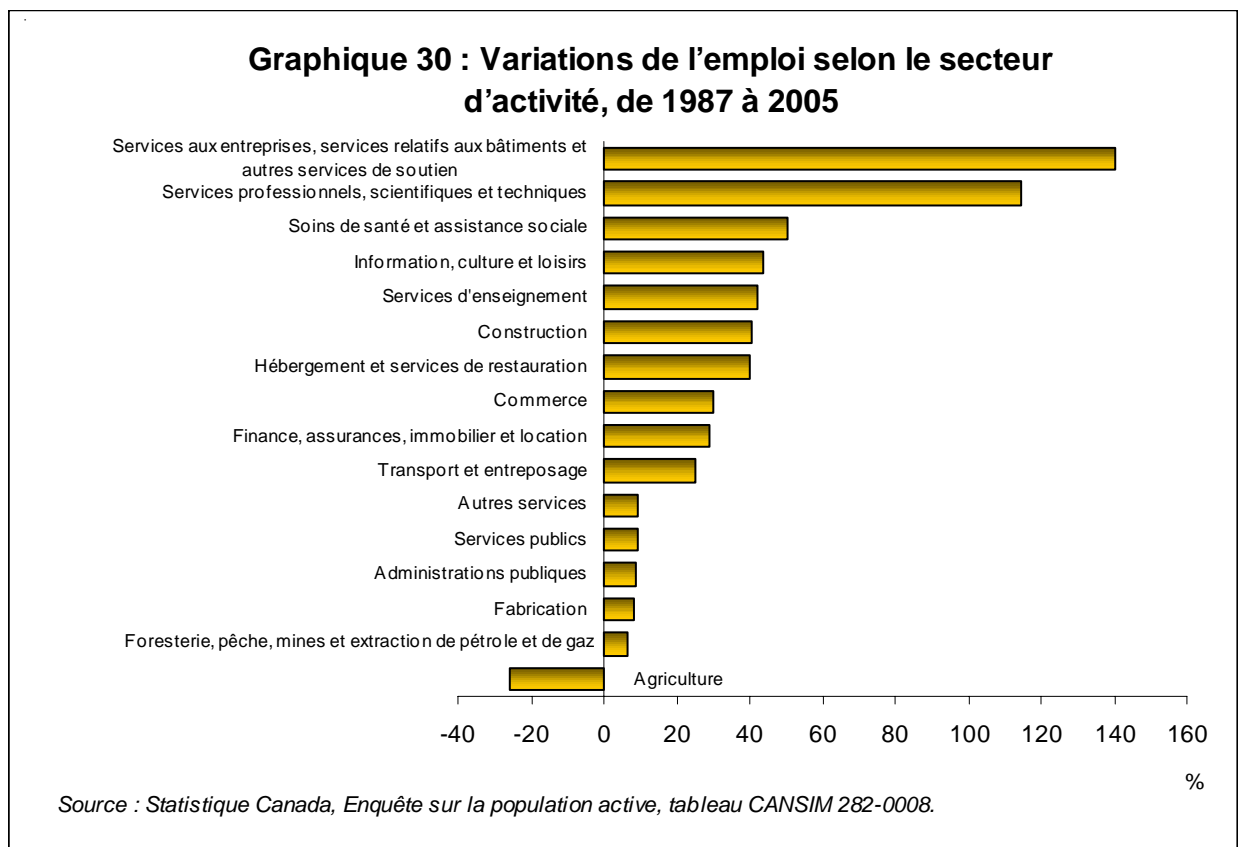
Trois travailleurs sur dix ont un emploi dans les secteurs du commerce ou de la fabrication

- Le commerce de gros et de détail continue de s'imposer comme le plus important secteur d'activité du pays, employant environ 2,6 millions de personnes en 2005. Parmi ces travailleurs, environ les trois quarts travaillent dans le commerce de détail. La poussée des dépenses de consommation au cours des dernières années a provoqué l'effervescence des ventes au détail et de l'emploi dans ce secteur. Bon nombre d'emplois dans le commerce de gros et de détail sont occupés par des jeunes et des femmes adultes. Depuis 1995, l'emploi dans le secteur du commerce de gros et de détail a progressé rapidement, augmentant en moyenne de 2,4 % par année.
- Depuis 1990, le secteur de la fabrication a perdu du terrain en tant qu'employeur le plus important du Canada : il occupe à présent la deuxième place après le commerce. Des récentes pertes d'emploi placent le secteur de la fabrication derrière celui du commerce en ce qui a trait à la moyenne des heures travaillées, 82 millions par semaine en 2005, contre 83 millions d'heures pour le secteur du commerce. Cependant, les travailleurs du secteur de la fabrication font en moyenne 37,3 heures par semaine, alors que ceux du secteur du commerce en font 32,2. Les salaires étaient également beaucoup plus élevés dans le secteur de la fabrication : le salaire horaire moyen pour un emploi en usine était de 19,86 \$, comparativement à 14,47 \$ dans le commerce.
- Bien que l'emploi dans les soins de santé et l'assistance sociale soit resté inchangé en 2005, il a conservé sa place, au troisième rang des principaux employeurs. La part de l'emploi total pour ce secteur d'activité était de 10,7 % en 2005, comparativement à quelque 8,1 % en 1976. Les dépenses pour les soins de santé au Canada se sont accrues considérablement au cours des quelques dernières années, et le nombre d'emplois a emboîté le pas à l'augmentation des dépenses. En 2005, 1,7 million de personnes travaillaient dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale.



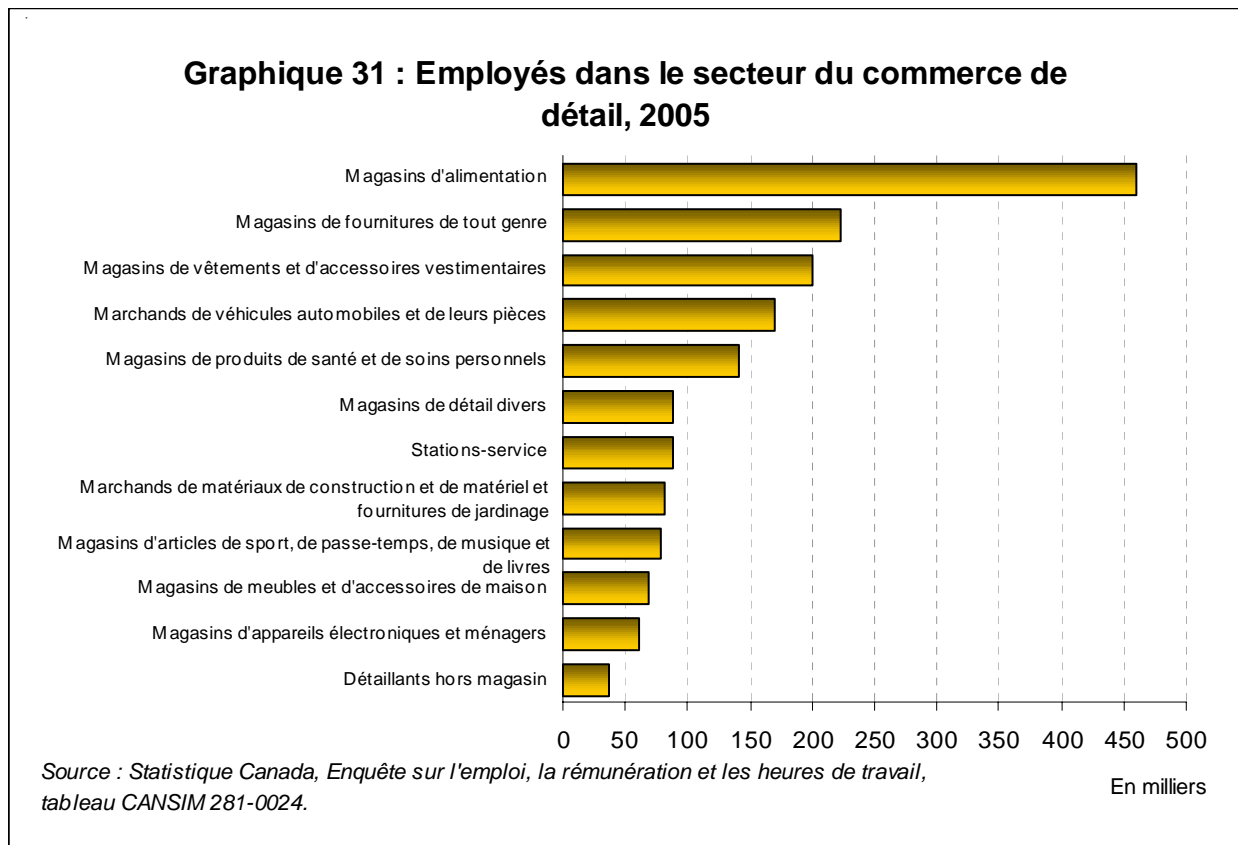
L'emploi augmente dans la plupart des secteurs d'activité

- L'agriculture, en tant qu'emploi principal, a fléchi à un rythme constant sur une longue période de temps, tandis que d'autres secteurs ont attiré plus de travailleurs. L'agriculture est le seul secteur qui compte moins d'emplois aujourd'hui qu'en 1987. Jusqu'à récemment (2004), le secteur de l'extraction minière enregistrait, lui aussi, un nombre moins élevé d'emplois qu'en 1987. Récemment, le secteur de l'extraction de pétrole et de gaz a été dynamique et cela a plus que compensé la diminution de l'emploi dans d'autres industries du secteur des ressources naturelles, principalement en foresterie. En 2005, 306 000 personnes travaillaient dans le secteur des ressources naturelles, en hausse de 6,7 %, depuis 1987.
- Depuis 1987, le nombre d'emplois a plus que doublé dans deux secteurs. En effet, dans celui des services aux entreprises, des services relatifs aux bâtiments et d'autres services de soutien, il est passé de 273 000 en 1987 à 654 000 en 2005. Ce secteur comprend entre autres les agences de placement, les centres d'appels téléphoniques et les services administratifs de bureau, ainsi que l'aménagement paysager et les services de conciergerie. L'emploi a également plus que doublé dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, passant de 490 000 en 1987 à 1,1 million en 2005. Cette vigueur dans ce secteur est survenue particulièrement dans les services de conception de systèmes informatiques.
- Depuis 1987, le secteur de la construction se situe au milieu, par rapport à d'autres secteurs, pour ce qui est de la création d'emplois. Pendant la récession du début des années 1990, l'emploi dans le secteur de la construction a chuté. Cependant, depuis 1996, l'emploi dans ce secteur a affiché une forte tendance à la hausse, s'accroissant au cours des dernières années. Cette période a également été caractérisée par de faibles taux d'intérêt et une augmentation des logements mis en chantier.



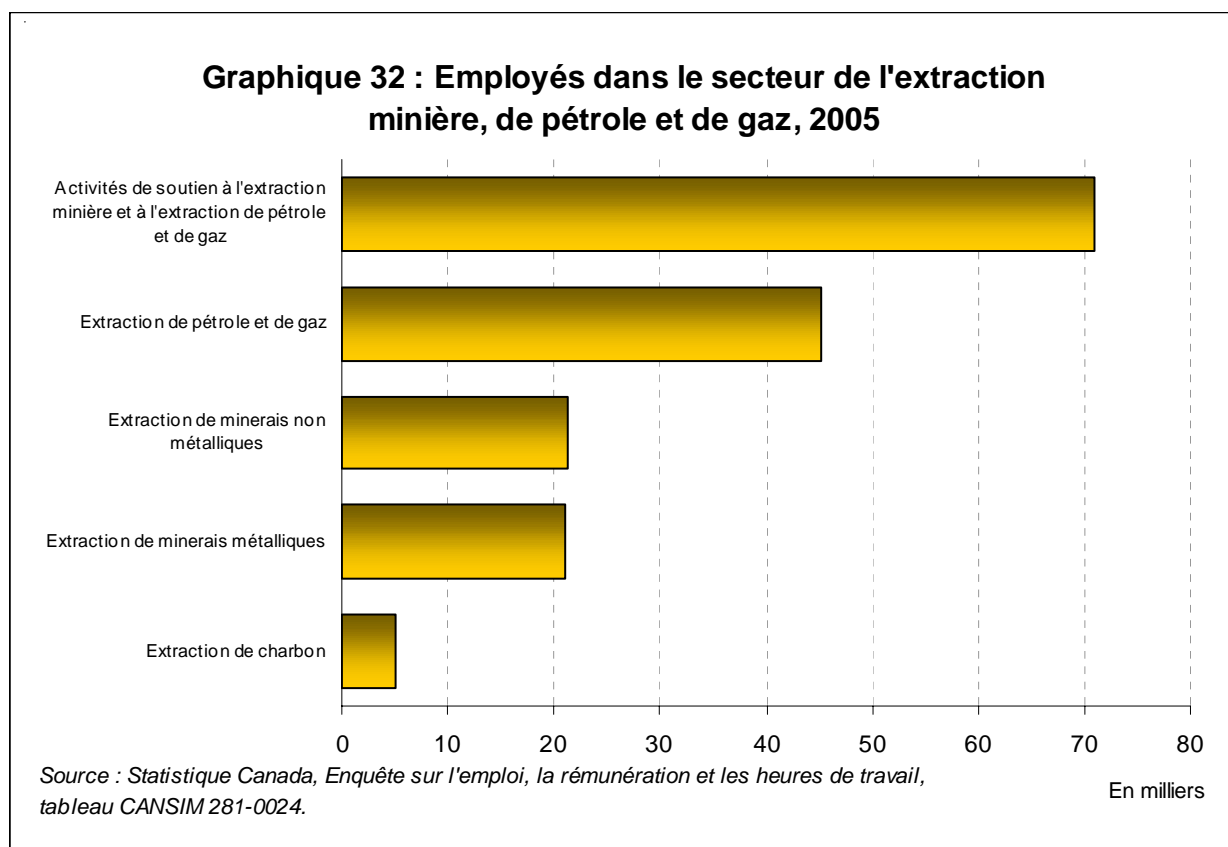
Le commerce de détail est dominé par l'emploi dans les magasins d'alimentation

- Depuis 1991, environ 1 employé du commerce de détail sur 4 travaillait dans un magasin d'alimentation. Plus de 80 % de ces employés travaillaient dans des épicereries, tandis que les autres travaillaient dans des magasins d'alimentation spécialisés ou dans des magasins de bière, de vin et de spiritueux. En 2005, le nombre de travailleurs dans les magasins d'alimentation s'est accru de 3,9 % par rapport à l'année précédente, portant le nombre d'emplois à 460 000. La tendance à la hausse, qui a commencé en 1992, se maintient donc et porte l'augmentation totale depuis ce temps à 164 000 employés.
- Les magasins de fournitures de tout genre comptent toujours le deuxième plus grand nombre de travailleurs dans le commerce de détail. En 2005, une augmentation de 2,9 % a porté le nombre d'emplois à 223 000. Cependant, le niveau d'emploi a diminué de 11 % depuis 1991.
- Les magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires comptaient 200 000 employés dans le commerce de détail en 2005, se classant troisième par ordre d'importance. La progression de 4,2 % par rapport à 2004 représentait la sixième hausse annuelle consécutive de l'emploi.



Les emplois liés aux activités pétrolières sont en hausse

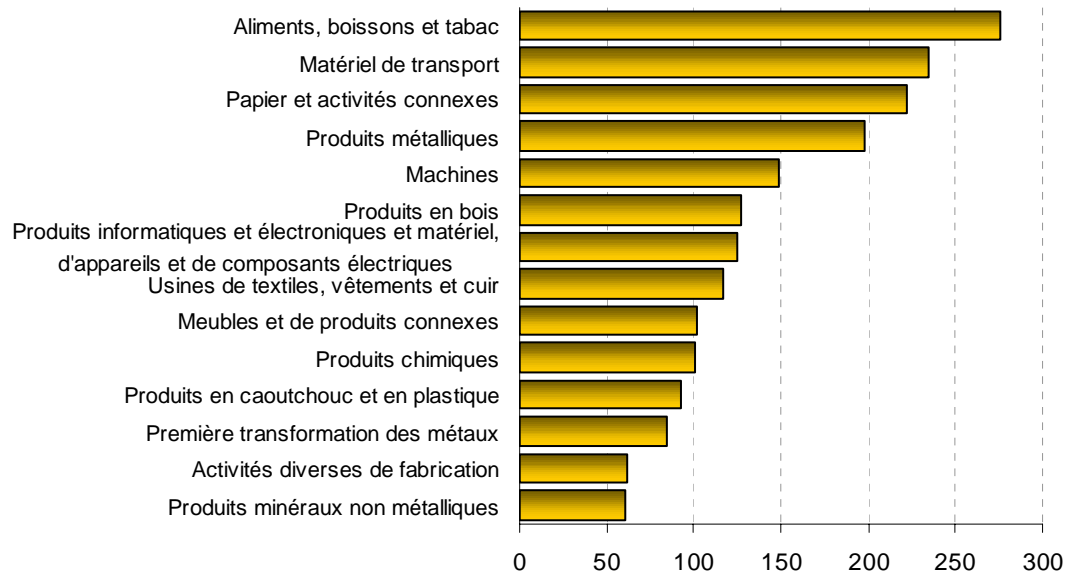
- En 2005, porté par l'essor de l'extraction de pétrole et de gaz, le nombre d'employés du secteur de l'extraction minière, de pétrole et de gaz s'est accru de 5,3 % par rapport à l'année précédente, portant le nombre d'emploi à 163 000. Ce secteur est en progression constante depuis 1999.
- Depuis 1999, l'augmentation soutenue des emplois reliés à l'extraction de pétrole et de gaz vient noyer les pertes d'emplois essuyées en extraction minière. Si l'on combine le gain de 8 500 emplois dans le sous-secteur de l'extraction de pétrole et de gaz à celui de 33 000 emplois liés aux activités de soutien (à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz), il s'agit d'une augmentation de 55 % des emplois sur six ans. Pour la dernière année seulement, cette hausse se chiffre à près de 8 %.
- Le sous-secteur de l'extraction minière, qui comprend le charbon et les minerais métalliques et non-métalliques, est en diminution constante depuis 1998. Le groupe de l'extraction de charbon a malgré tout enregistré en 2005 sa première hausse d'emploi depuis 1996.



Le plus important employeur dans le secteur de la fabrication est l'industrie de la fabrication d'aliments et de boissons

- Quelque 276 000 employés, soit 14 % de tous les travailleurs du secteur de la fabrication — plus que dans toute autre part de ce secteur — travaillaient dans l'industrie de la fabrication d'aliments, de boissons et du tabac en 2005. Cette industrie domine dans la majorité des provinces, plus particulièrement à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, où elle employait près de la moitié des travailleurs du secteur de la fabrication en 2005.
- Les usines de matériel de transport se classent en deuxième position pour ce qui est du nombre de travailleurs par ordre d'importance dans le secteur de la fabrication. Plus des deux tiers des employés de l'industrie du matériel de transport (quelque 160 000 des 235 000 employés en 2005) se trouvent en Ontario, et près de 46 000 au Québec. Dans cette industrie, au Canada, 7 employés sur 10 fabriquent des pièces de véhicules automobiles ou des véhicules. La tendance de l'emploi à augmenter dans l'industrie de la fabrication de pièces de véhicules automobiles et à diminuer dans l'industrie de la fabrication de véhicules automobiles, observée pendant une décennie, semble amorcer un renversement en 2004 et 2005.

Graphique 33 : Employés dans le secteur de la fabrication, 2005



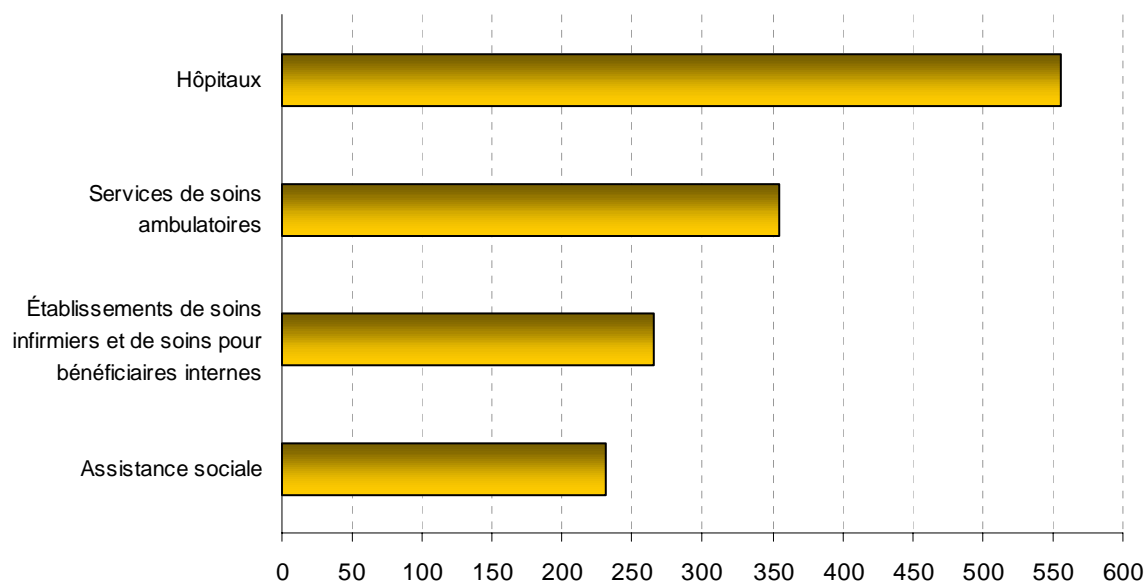
Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, tableau CANSIM 281-0024.

En milliers

L'emploi dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale continue d'augmenter

- Les hôpitaux emploient 40 % des employés dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale et continuent d'être le plus important employeur dans ce secteur. Malgré une progression à chaque année depuis l'an 2000 et une hausse de 2,4 % en 2005, qui portaient le nombre d'employés à 555 000, l'emploi est encore de 3 % inférieur au niveau de 1991.
- Les services de soins de santé ambulatoires, qui comprennent des services tels que ceux offerts dans les cabinets de médecins, de dentistes et d'autres professionnels de la santé, demeurent le deuxième employeur par ordre d'importance dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale. En 2005, les services de soins de santé ambulatoires comptaient 1 employé du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale sur 4, une proportion à la hausse par rapport à celle de 1 sur 5 observée en 1991.
- La progression de l'emploi s'essouffle dans les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes, où les augmentations de quelques centaines d'emplois pour chacune des années 2004 et 2005 contrastent avec les gains substantiels de 6 000 et 10 000 emplois enregistrés en 2002 et 2003 respectivement.
- Le niveau d'emploi dans l'assistance sociale a progressé de 2,2 % en 2005. L'assistance sociale demeure certes la plus petite composante, mais elle a connu la plus importante augmentation depuis 1991, soit une croissance de 82 %. En particulier, le nombre d'employés des services de garderie a presque doublé depuis 1991, pour atteindre 83 000.

Graphique 34 : Employés dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, 2005

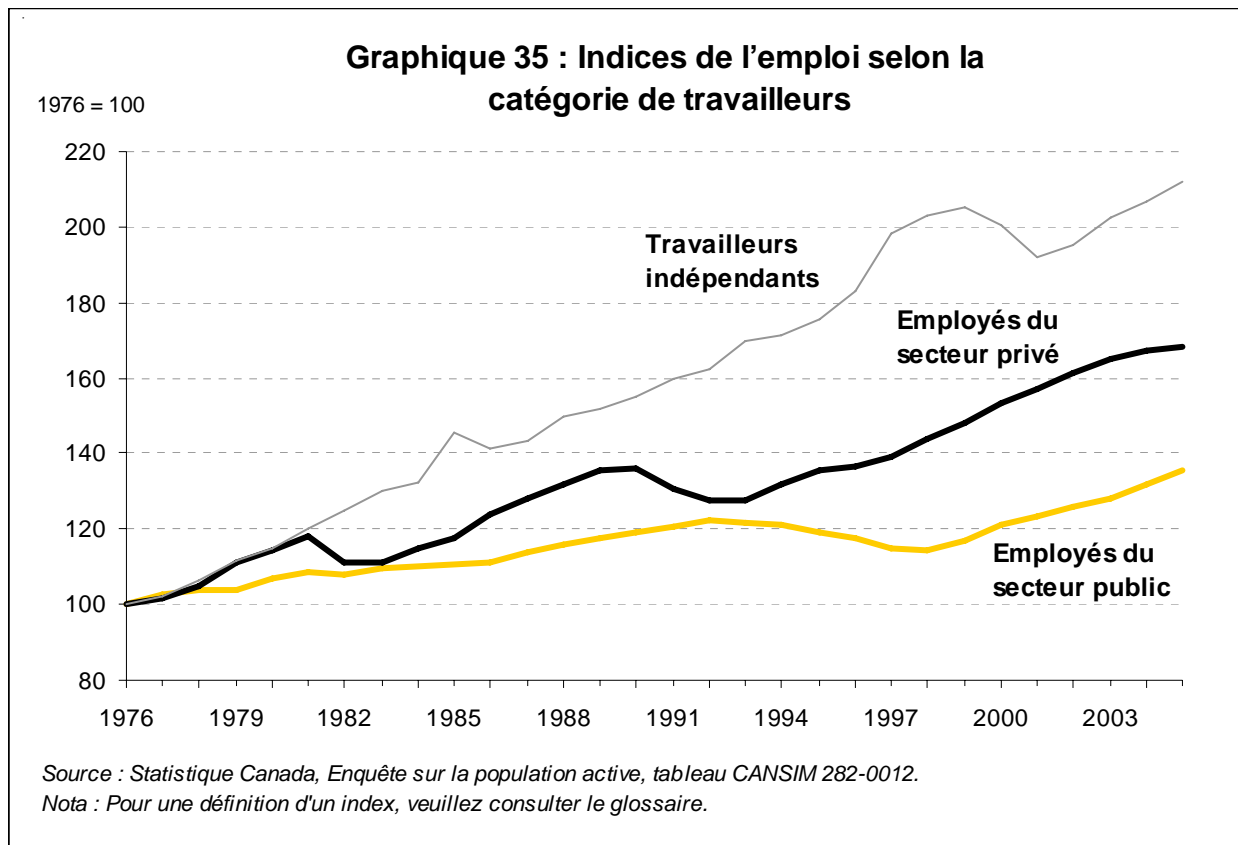


Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, tableau CANSIM 281-0024.

En milliers

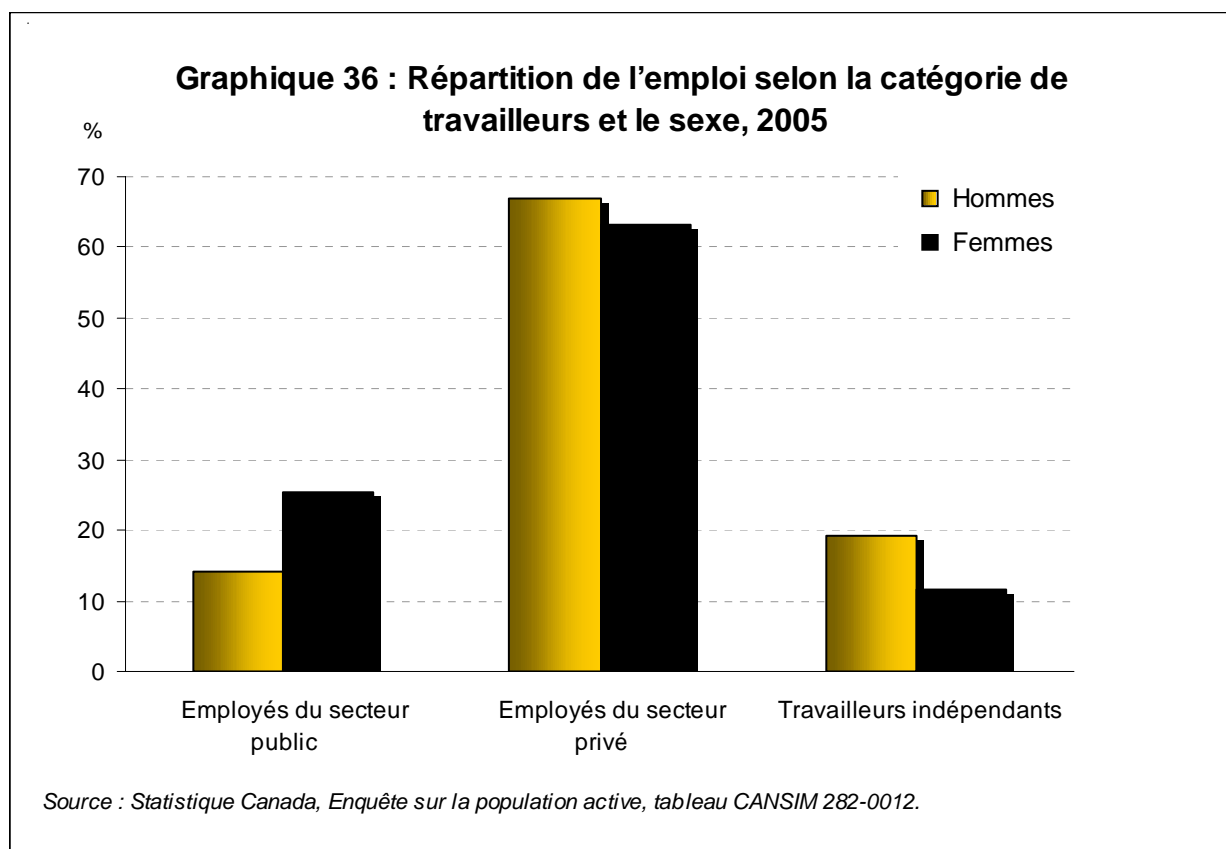
Les travailleurs indépendants et les employés du secteur privé stimulent la croissance de l'emploi

- En 2005, les 2,5 millions de travailleurs indépendants du Canada représentaient 15,5 % de tous les travailleurs. Depuis le milieu des années 1970 jusqu'à la fin des années 1990, la croissance du travail indépendant était forte et régulière, même pendant les ralentissements économiques. À long terme, le rythme de croissance du travail autonome a surpassé celui des employés des secteurs privé et public. Cependant, c'est principalement en raison d'une chute de l'emploi agricole comme emploi principal que les niveaux de travail indépendant ont fléchi en 2000 et en 2001. Mais, le dynamisme observé récemment dans la construction et l'immobilier, secteurs caractérisés par une forte concentration de travailleurs indépendants, a redonné un élan au travail indépendant depuis 2001. En 2005, le nombre de travailleurs indépendants a progressé de 2,4 %.
- En 2005, environ 2 Canadiens occupés sur 3 travaillaient pour une entreprise ou une firme privée, représentant ainsi 10,5 millions d'employés. Les employés du secteur privé sont touchés le plus durement par les cycles économiques. Après avoir chuté de façon considérable pendant la récession de 1990-1991, l'embauche dans le secteur privé a repris avec force en 1994, atteignant en moyenne des hausses annuelles de 2,5 % au cours des années qui ont suivi. En 2005, toutefois, la croissance du nombre d'employés du secteur privé a considérablement ralenti, cette progression n'atteignant que 0,8 %.
- En 2005, environ 1 personne occupée sur 5 travaillait dans le secteur public, en baisse par rapport au ratio de 1 travailleur sur 4 enregistré en 1976. La taille du secteur public a diminué de 1993 à 1998, à la suite des coupures du nombre de fonctionnaires travaillant dans tous les ordres de gouvernement. Depuis 1998, la croissance de l'emploi dans le secteur public s'est produite principalement dans les services d'enseignement et dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale. En 2005, 3,1 millions de personnes étaient employées dans le secteur public, soit une hausse de 2,6 % par rapport à l'année précédente.



La majorité des employés du secteur public sont des femmes

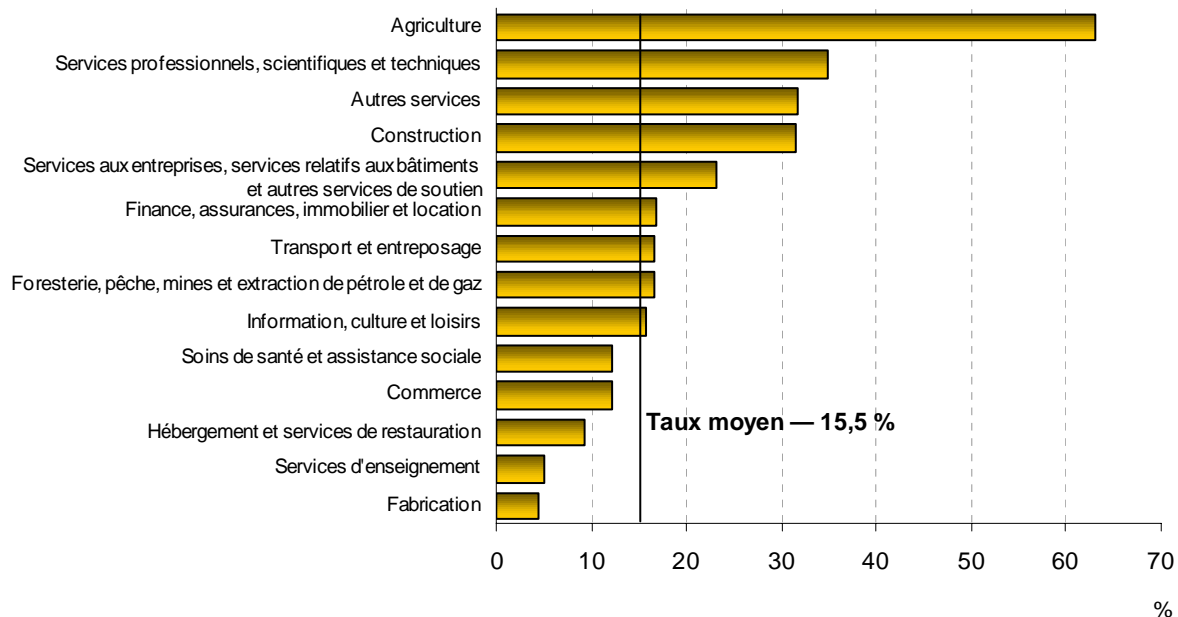
- En 2005, 61,3 % des employés du secteur public étaient des femmes, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à leur part de 44,9 % en 1976. De plus, environ 6 employés du secteur public sur 10 travaillaient dans les services d'enseignement ou dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale en 2005. Ces secteurs se caractérisent par une proportion de femmes supérieure à la moyenne et sont responsables de la plupart des hausses de l'emploi global dans le secteur public depuis 1998.
- Bien que le nombre de femmes travaillant à leur propre compte ait presque triplé depuis 1976, les femmes ne représentent toujours qu'environ un tiers de tous les propriétaires d'entreprise. Depuis 1990, la croissance du travail indépendant est survenue principalement chez les propriétaires d'entreprise n'ayant pas d'employés.
- Les travailleurs indépendants et les employés du secteur public tendent à être plus âgés que les employés du secteur privé. En 2005, l'âge moyen était de 46,0 ans chez les travailleurs indépendants, de 42,2 ans chez les employés du secteur public et de 37,3 ans chez ceux du secteur privé.



La plupart des travailleurs du secteur de l'agriculture sont des travailleurs indépendants

- L'agriculture compte le taux le plus élevé de travail indépendant. Cependant, ce taux a chuté fortement au cours des quelques dernières années, partant d'un pic de 71,1 % en 1997 pour s'établir à 63,0 % en 2005. L'emploi agricole a diminué pour différentes raisons, notamment la baisse du nombre de fermes et l'augmentation de leur taille, l'accroissement de la productivité agricole et les occasions d'emplois non agricoles grandissantes.
- Le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, qui comprend les cabinets d'avocats, les firmes d'ingénierie et d'experts-conseils en gestion, les entreprises de comptabilité et les sociétés de conception de systèmes informatiques, ont également enregistré un taux élevé de travail indépendant en 2005 (35,0 %). Ce secteur représente 29,8 % de la croissance du travail autonome total de 1989 à 2005. Il compte également le nombre le plus élevé de propriétaires d'entreprise, soit 367 000.
- Le secteur des « autres services », qui inclut les services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles, de matériel électronique et de machines, ainsi que les soins personnels et les services de blanchissage, affichait le troisième taux par ordre d'importance de travail indépendant en 2005 (31,7 %), suivi de près par le secteur de la construction (31,5 %).

Graphique 37 : Taux de travail indépendant selon le secteur d'activité, 2005

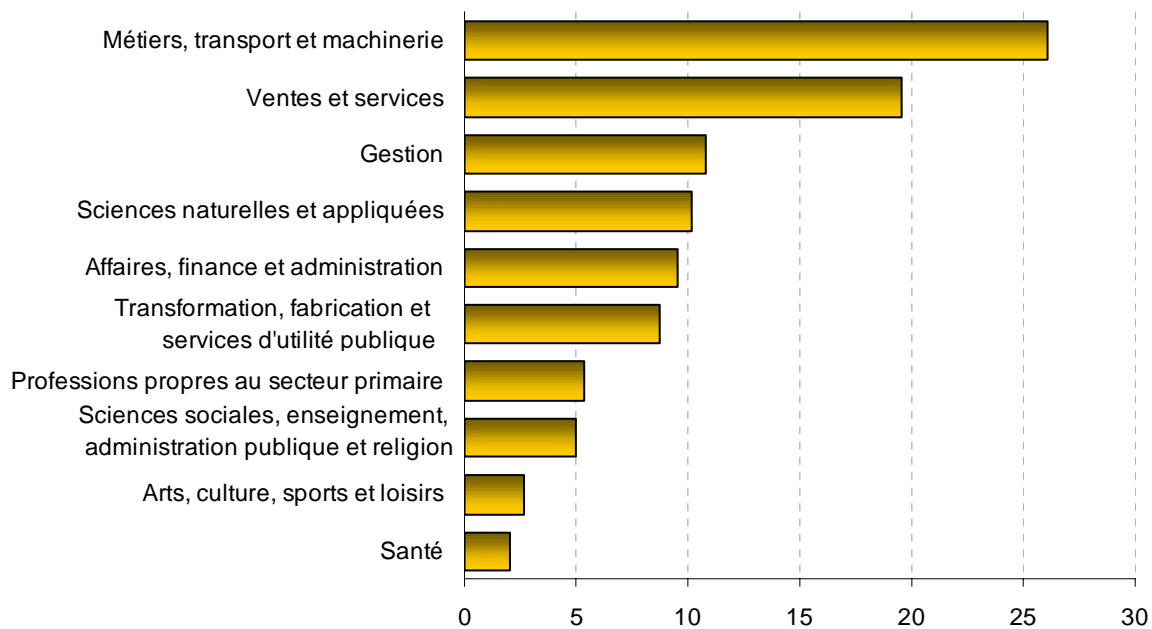


Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0012.

Un homme sur quatre occupe une profession liée aux métiers, au transport ou à la machinerie

- Quelque 2,2 millions d'hommes occupaient des emplois liés aux métiers, au transport ou à la conduite de la machinerie en 2005 et représentaient un quart de tous les hommes qui travaillaient cette même année. En outre, 1,7 million d'hommes de plus (1 sur 5) travaillaient dans des professions liées aux ventes et aux services. Les hommes étaient les moins susceptibles d'occuper des professions liées à la santé (179 000) ou celles liées aux arts, à la culture, aux sports et aux loisirs (230 000).
- Au cours des dernières années, la plus importante croissance de l'emploi chez les hommes est survenue dans les sciences naturelles et appliquées, affichant un taux de croissance annuel moyen d'environ 5,6 % de 1996 à 2005. Cela est surtout attribuable aux nouveaux emplois qui ont été créés dans les professions liées à l'informatique, notamment les analystes de systèmes informatiques, les programmeurs et les électroniciens d'entretien. L'emploi dans la catégorie professionnelle, métiers, transport et machinerie n'a progressé que de 1,7 % en moyenne au cours de la même période, bien que le sous-secteur des métiers de la construction ait connu une forte croissance à ce chapitre (+4,1 %). Depuis quelques années, une forte poussée de l'emploi fût observée dans les professions liées au secteur de la santé.

Graphique 38 : Répartition de l'emploi chez les hommes selon la profession, 2005

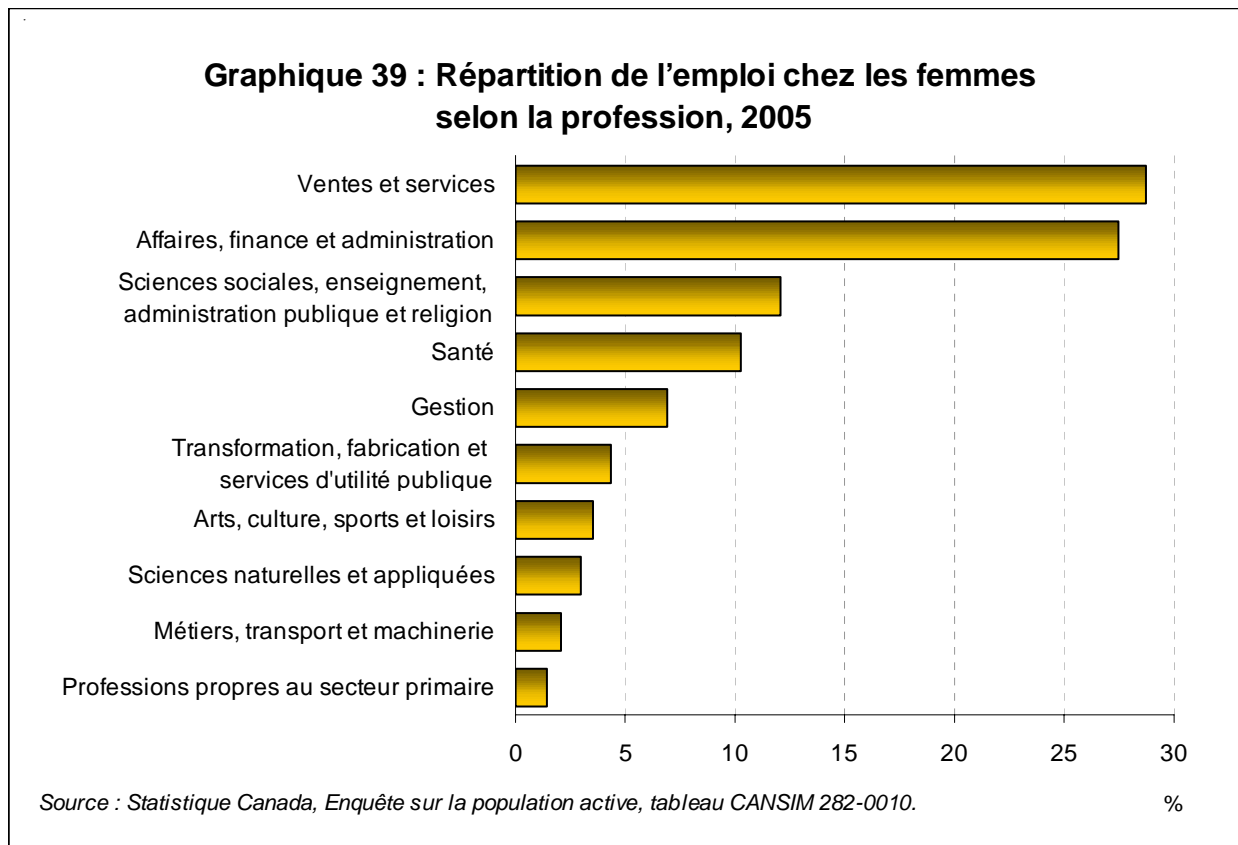


Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0010.

%

Près d'une femme sur trois exerce une profession en ventes et services

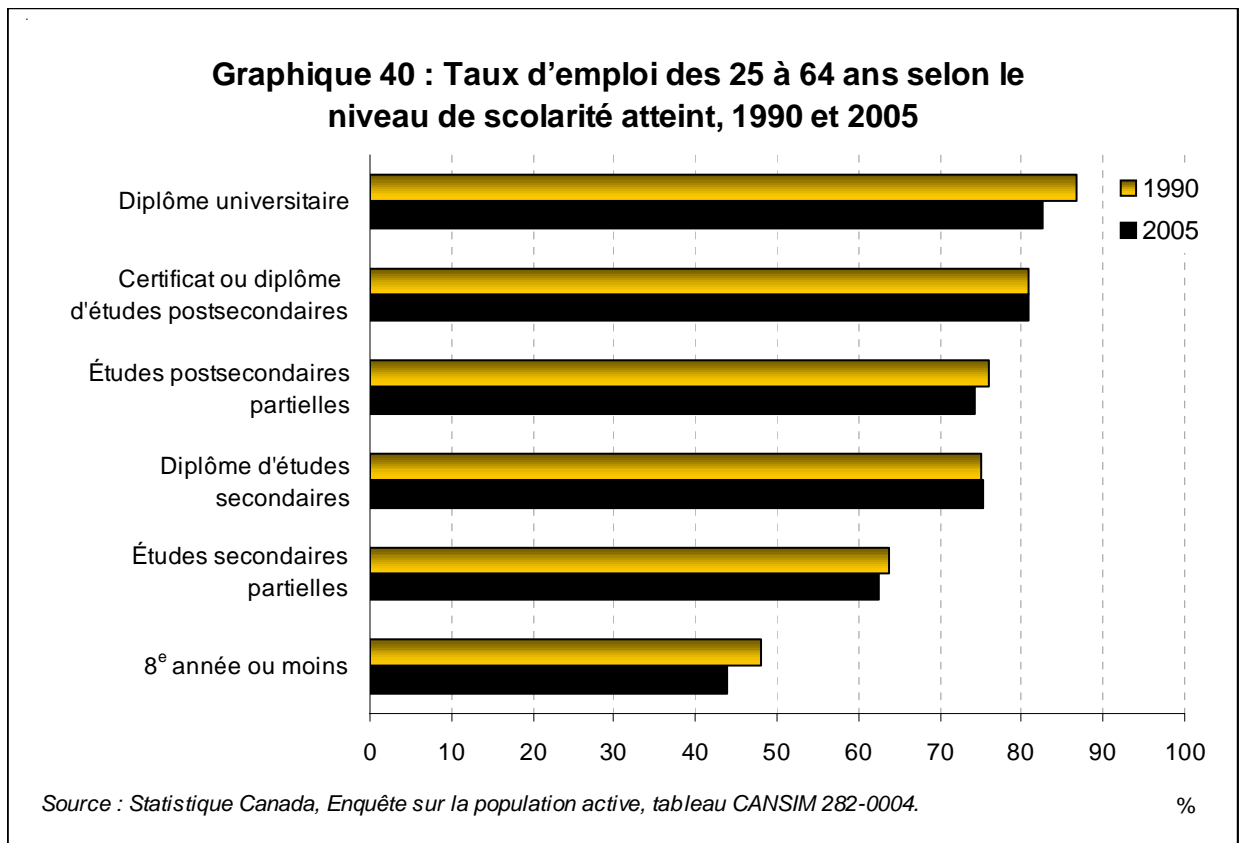
- Cinquante-six pour cent des femmes travaillent dans deux catégories professionnelles. Près de 2,2 millions de femmes exerçaient des professions liées aux ventes et aux services en 2005, représentant tout juste plus de 28,7 % de toutes les travailleuses de 15 ans et plus. Environ le tiers de ces femmes travaillaient comme vendeuses, commis-vendeuses, caissières ou superviseuses de la vente au détail. Deux millions cent mille femmes de plus (27,4 %) occupaient des postes liés aux affaires, à la finance et à l'administration. Un nombre plus petit mais tout de même important de femmes travaillaient également dans des professions liées aux sciences sociales, à l'enseignement, à l'administration publique et à la religion (919 000 ou 12,1 % des femmes), et 780 000 femmes (10,3 %) travaillaient dans les professions de la santé.
- Cependant, relativement peu de femmes occupaient des professions propres au secteur primaire (seulement 114 000 travaillaient dans l'agriculture, la foresterie, l'extraction minière ou la pêche) ou exerçaient un emploi lié aux métiers, au transport et à la machinerie (157 000) en 2005.
- De 1996 à 2005, les plus fortes hausses de l'emploi chez les femmes ont été observées dans les catégories professionnelles des ventes et services, puis des affaires, de la finance et de l'administration. Les professions en sciences sociales, enseignement, administration publique et religion ont également enregistré des augmentations appréciables à ce chapitre.



Section F - Niveau de scolarité atteint et formation

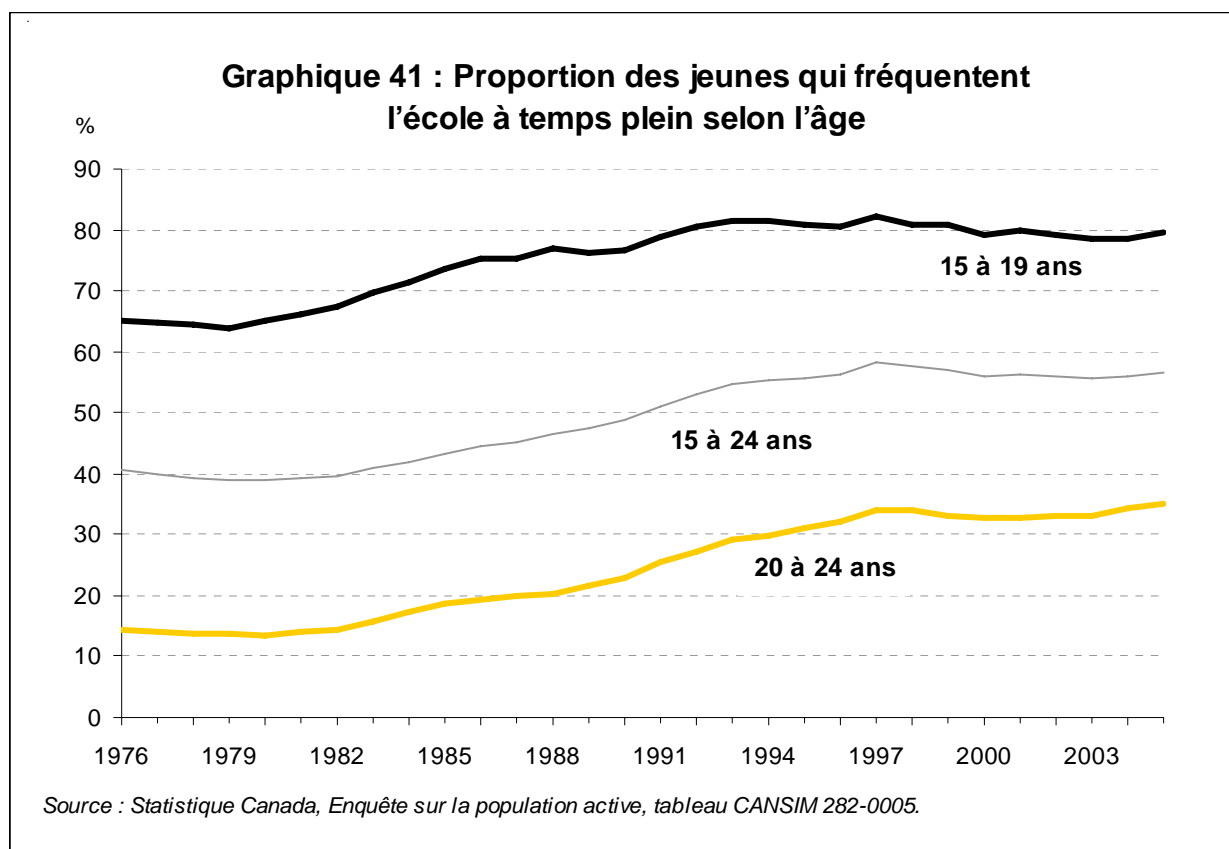
Le taux d'emploi augmente avec le niveau de scolarité

- Plus le niveau de scolarité est élevé, meilleures sont les chances de trouver du travail. En 2005, chez les personnes de 25 à 64 ans, le taux d'emploi des diplômés du secondaire était de 75,2 %, comparativement à 82,6 % chez les diplômés universitaires. Et parmi les diplômés universitaires, les taux d'emploi des personnes ayant un grade supérieur, comme une maîtrise ou un doctorat, étaient légèrement plus élevés que ceux des titulaires d'un baccalauréat seulement. Cependant, le fait d'avoir fait des études postsecondaires sans avoir terminé un programme menant à un grade, un certificat ou un diplôme offre peu d'avantages par rapport à un diplôme d'études secondaires. C'est en partie parce que les employeurs accordent généralement la préférence aux diplômes obtenus en poursuivant des études plutôt qu'à l'achèvement partiel d'un programme particulier.
- Malgré les possibilités d'emploi associées à un niveau de scolarité plus élevé, le taux d'emploi des diplômés universitaires de 25 à 64 ans a diminué, passant de 86,8 % en 1990 à 82,6 % en 2005. L'emploi a progressé chez les personnes ayant un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires ainsi que chez les diplômés universitaires au cours de cette période. Cependant, la croissance de la population des diplômés universitaires a été plus importante que leurs hausses d'emplois, ce qui explique la baisse de leur taux d'emploi.
- De même, les niveaux de scolarité plus élevés sont associés à des taux de chômage plus faibles. En 2005, le taux de chômage chez les personnes de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires se situait à 9,8 %, comparativement à 4,4 % chez celles ayant un grade universitaire.



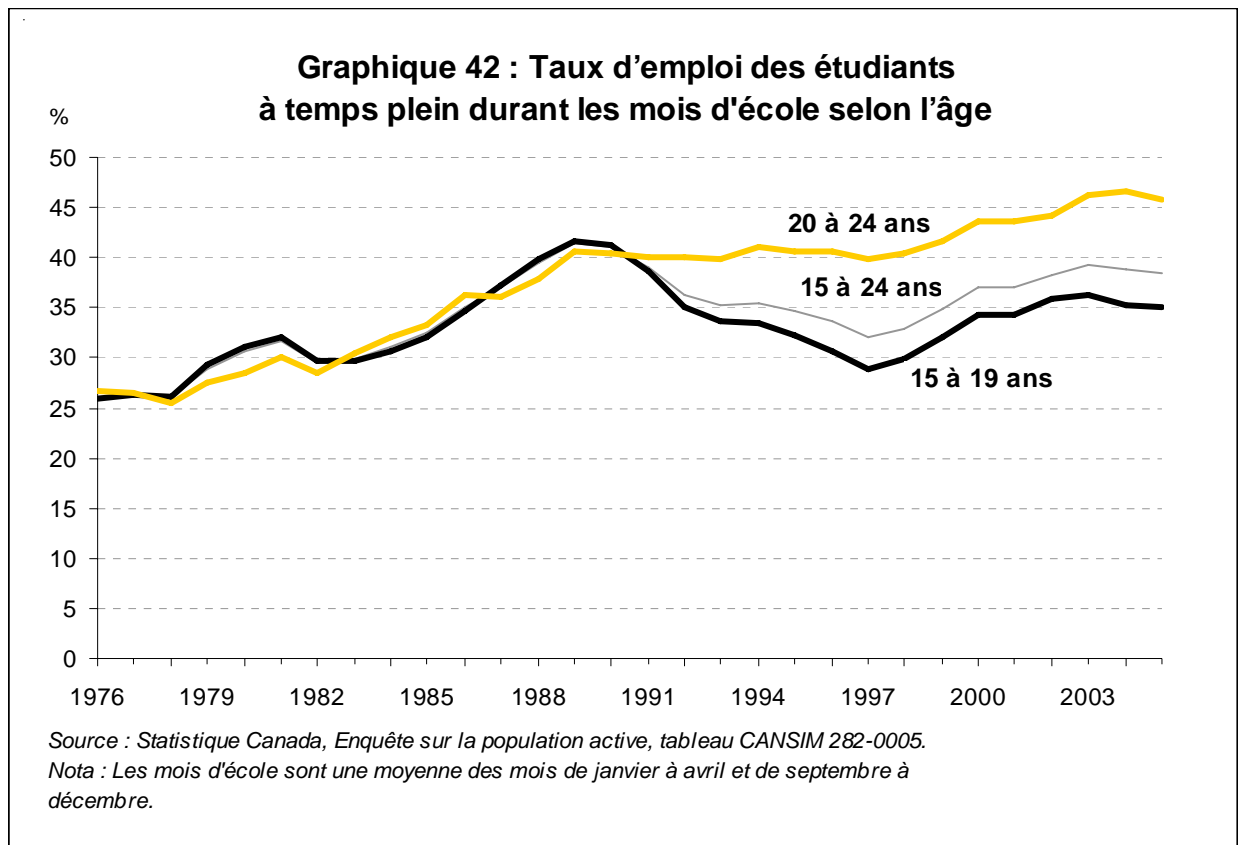
La proportion de jeunes adultes qui fréquentent l'école à temps plein se stabilise

- Après une augmentation importante pendant les années 1980 et une grande partie des années 1990, la proportion de jeunes de 15 à 24 ans fréquentant l'école à temps plein a atteint un sommet de 58,1 % en 1997. Depuis les huit dernières années, la proportion de jeunes adultes étudiant à temps plein est demeurée entre 56,0 % et 57,6 %. Ce taux de fréquentation scolaire à temps plein est toutefois beaucoup plus élevé que celui observé en 1976 (40,6 %). En 2005, 2,4 millions de jeunes fréquentaient l'école à temps plein, ce qui représente 56,8 % des 15 à 24 ans.
- Au cours de la dernière décennie, les jeunes femmes ont enregistré un taux de fréquentation scolaire supérieur à celui des jeunes hommes. En 2005, 59,3 % des femmes âgées de 15 à 24 ans fréquentaient l'école à temps plein, comparativement à 54,4 % pour les hommes du même âge. Les jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans sont les seules à avoir affiché une hausse du taux de fréquentation scolaire entre 1997 et 2005 (ce taux étant passé de 35,3 % à 38,5 %).



Plus d'étudiants allient les études au travail

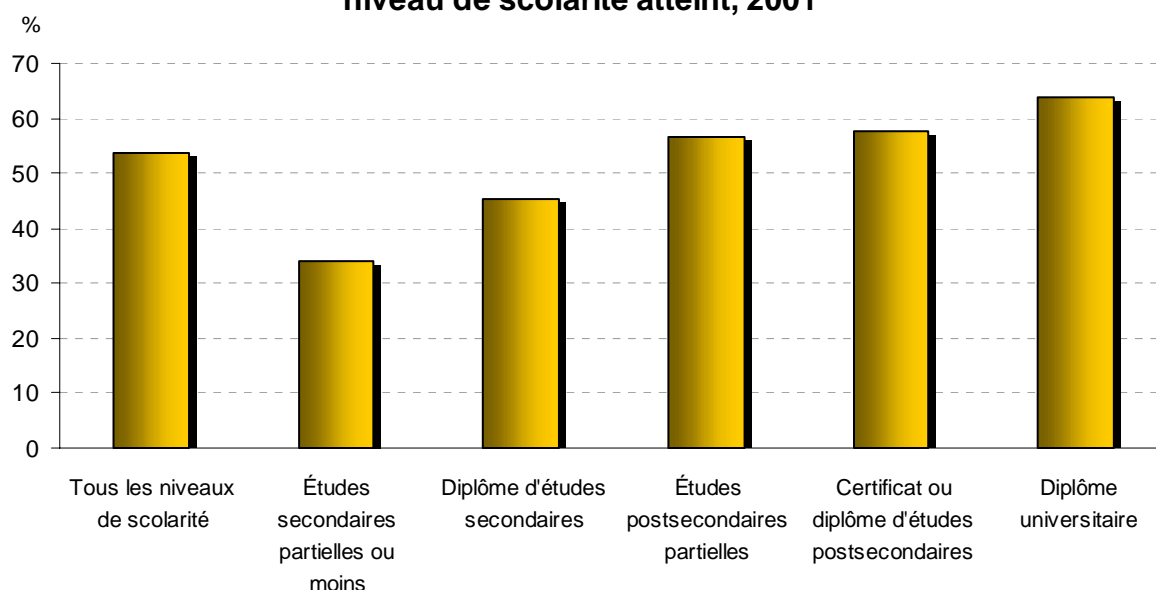
- Que ce soit par nécessité, par désir de gagner de l'argent ou pour acquérir une expérience de travail, bon nombre de jeunes occupent un emploi tout en étudiant à temps plein. En 2005, presque deux étudiants à temps plein de 15 à 24 ans sur cinq se trouvaient dans cette situation (38,5 %).
- Au cours des années 1980, la proportion de jeunes qui combinaient études à temps plein et travail a fortement augmenté, atteignant un sommet de 41,4 % en 1989. Poussé par la récession du début des années 1990, le taux a chuté pour la majeure partie des années 1990. Ce n'est qu'en 1998 que la proportion d'étudiants à temps plein occupant un emploi a commencé à progresser, passant de 32,0 % en 1997 à 38,5 % en 2005.
- Alors que l'augmentation du taux d'emploi chez les étudiants à temps plein au cours des années 1980 est survenue tant chez les jeunes de 15 à 19 ans que chez les jeunes de 20 à 24 ans, la chute des années 1990 a touché uniquement le groupe des 15 à 19 ans. Un écart important s'est donc creusé entre le taux d'emploi des étudiants à temps plein de ces deux groupes d'âge et cet écart persiste encore aujourd'hui.
- En 2005, près de 3 étudiants à temps plein sur 5 (60,8 %) qui travaillaient occupaient des emplois en tant que vendeurs ou caissiers dans des commerces de détail, commis de bureau, serveurs au comptoir et aides de cuisine ou serveurs d'aliments et de boissons, ou garnisseurs de tablettes d'épicerie.



Les diplômés universitaires sont les plus susceptibles de recevoir de la formation

- Plus de la moitié de tous les employés ont reçu une formation quelconque en 2001. Les travailleurs les plus instruits ont reçu plus de formation, notamment de formation en classe — 63,9 % des employés ayant fait des études universitaires ont reçu de la formation en 2001, ce qui est bien supérieur à la moyenne globale. De même, 64,0 % des professionnels et des gestionnaires ont reçu de la formation; il s'agit du taux le plus élevé de tous les groupes de professions en 2001.
- Même si le taux global de formation était le même pour les jeunes et les travailleurs de 25 à 44 ans, les premiers ont généralement reçu plus de formation en cours d'emploi, tandis que les derniers ont reçu plus de formation en classe.
- Ceux qui travaillaient dans le secteur de la finance et des assurances, de même que dans celui des communications et des industries des autres services publics (p. ex. les services postaux et les services de livraison), ont enregistré le taux le plus élevé de formation, en particulier de formation en classe. Les secteurs d'activité ayant des taux élevés de formation en classe étaient généralement ceux qui avaient déclaré précédemment de fortes concentrations d'utilisateurs d'ordinateurs, des taux d'innovation plus élevés et des niveaux de rendement plus élevés, ces derniers étant mesurés par des indicateurs tels que la productivité, la croissance des ventes et la rentabilité. En outre, plus le lieu de travail était grand, plus l'employé était susceptible de recevoir de la formation. Dans les lieux de travail plus petits, moins de 45 % des employés ont reçu une formation quelconque.

Graphique 43 : Pourcentage d'employés recevant de la formation dans leur lieu de travail selon le niveau de scolarité atteint, 2001

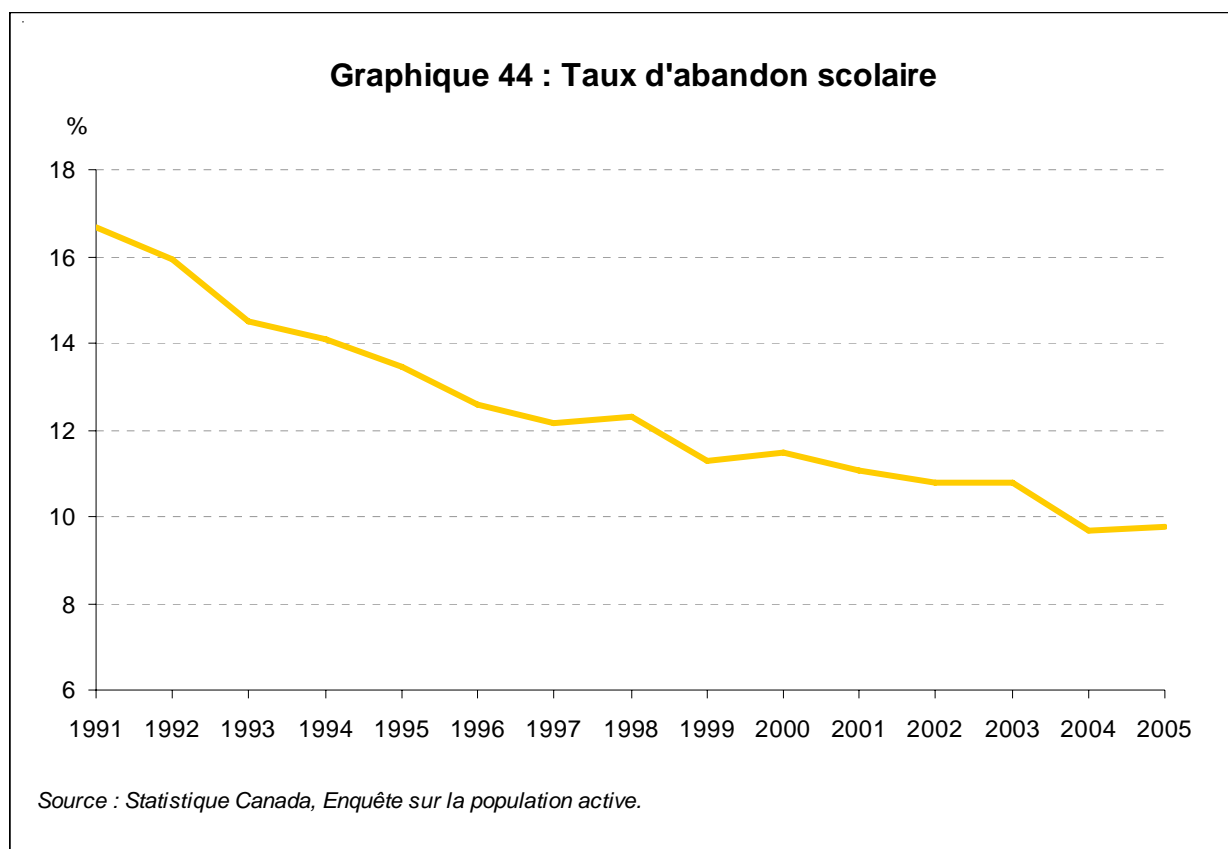


Source : Statistique Canada, Enquête sur le milieu de travail et les employés, 2001

Nota : Quelques secteurs d'activité sont exclus de l'enquête, tels que l'administration publique.

Le taux d'abandon scolaire baisse pour s'établir à moins de dix pour cent

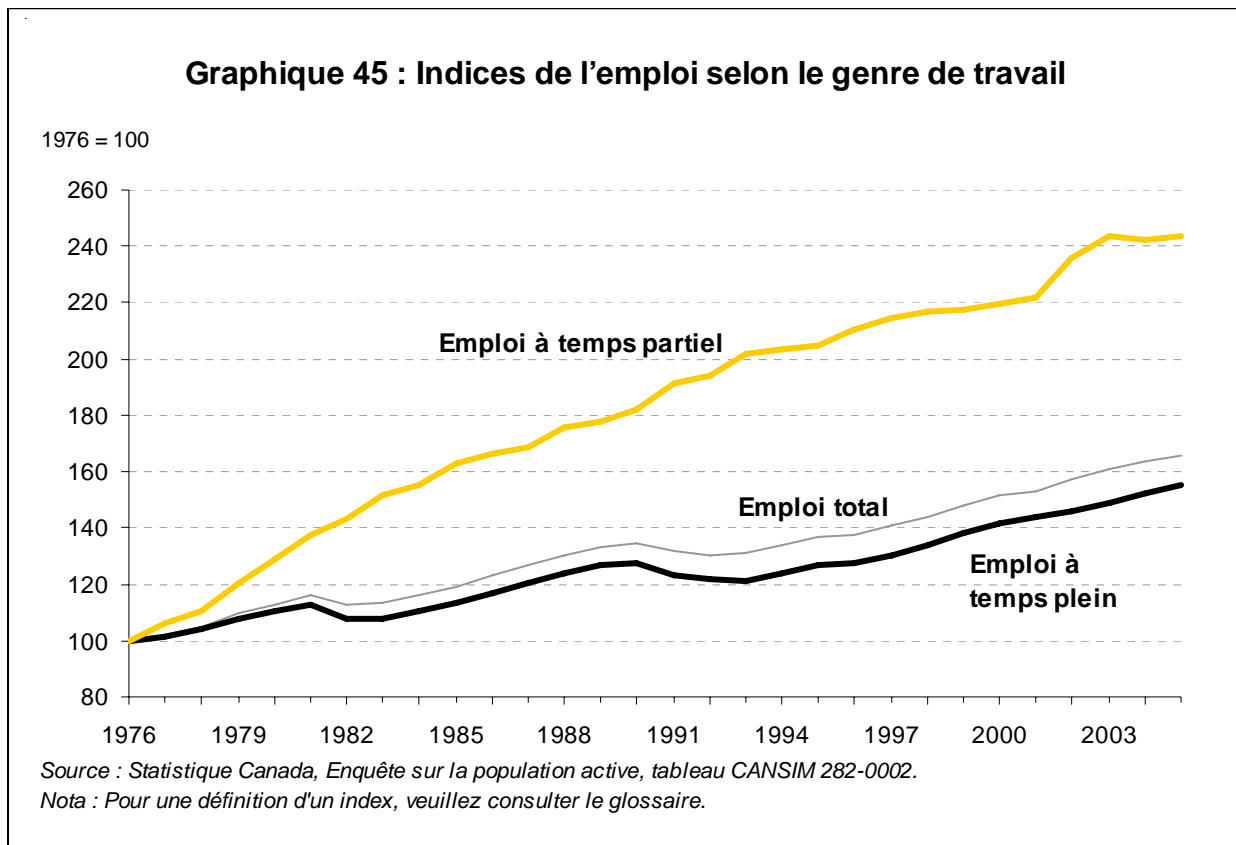
- Les taux d'abandon scolaire ont considérablement diminué au Canada. Au cours de l'année scolaire 1990-1991, soit la première année pour laquelle les taux d'abandon peuvent être calculés à partir des données de l'Enquête sur la population active (EPA), le taux s'établissait à 16,7 % pour les jeunes de 20 à 24 ans. En 2004-2005, le taux d'abandon est passé à 9,8 %, ce qui représente 212 000 jeunes de 20 à 24 ans ayant quitté les bancs d'école sans avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires.
- L'abandon scolaire est en recul dans toutes les régions du Canada, mais la baisse la plus marquée est relevée dans l'Est du pays. En moyenne, pour la période couvrant les années scolaires 1990-1991 à 1992-1993, environ un jeune de 20 à 24 ans sur cinq avait quitté l'école avant d'obtenir son diplôme d'études secondaires à Terre-Neuve-et-Labrador ainsi qu'à l'Île-du-Prince-Édouard; il s'agit là des taux les plus élevés au pays durant cette période. Au cours des trois dernières années scolaires, les taux d'abandon dans ces deux provinces se sont situés entre 8 % et 12 %, soit parmi les plus bas au Canada. Les taux d'abandon scolaire ont aussi fortement diminué en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.
- Bien que les taux d'abandon aient fléchi au cours des dernières années, on continue d'observer des poches de décrochage élevé. Les régions rurales, par exemple, tendent à afficher des taux d'abandon scolaire supérieurs à ceux des régions urbaines au Canada. Les garçons sont toujours plus susceptibles que les filles de décrocher.



Section G - Travail à temps plein et travail à temps partiel

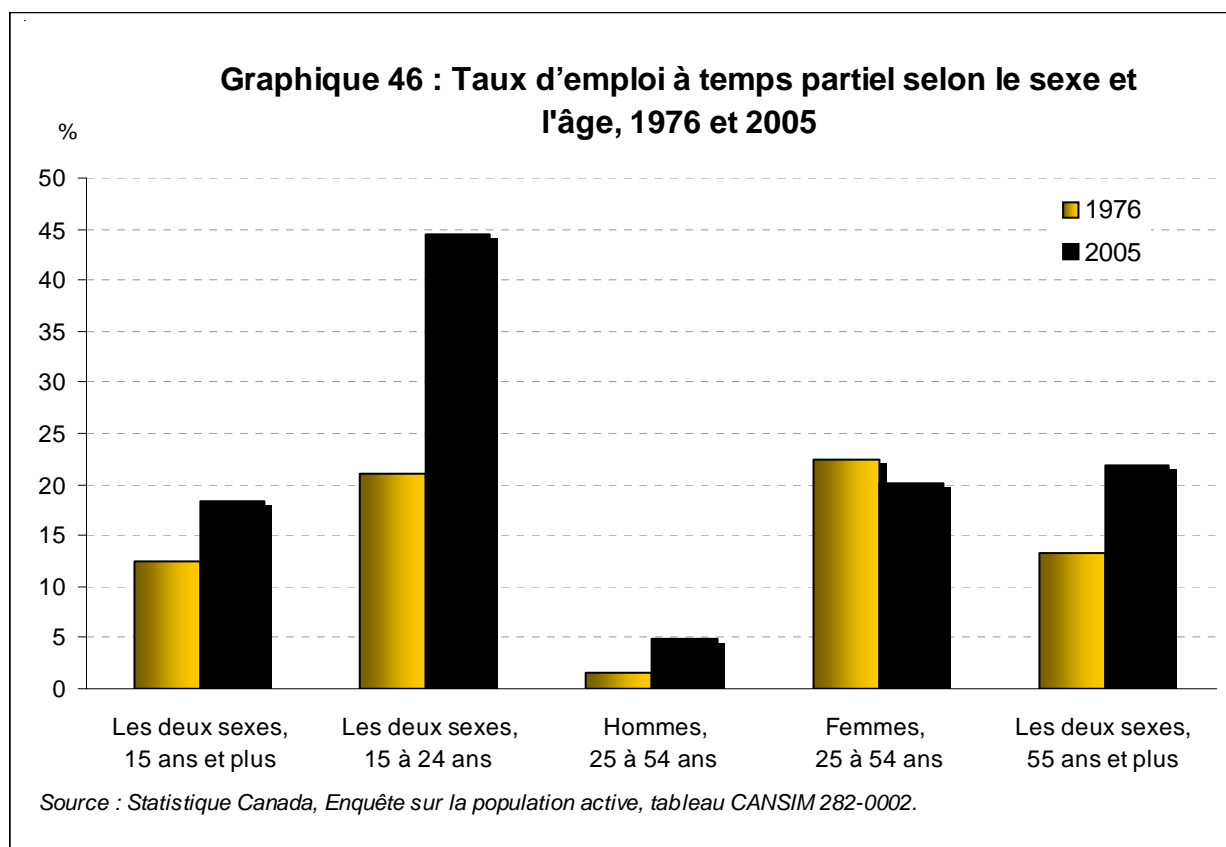
Depuis 2004, la croissance survient dans le travail à temps plein

- Le nombre de personnes travaillant à temps partiel — moins de 30 heures par semaine — a considérablement augmenté au cours des trois dernières décennies. Récemment, le travail à temps partiel a connu une croissance rapide de 2001 à 2003 (9,7 %) mais a plafonné en 2004 et 2005. En 2005, presque trois millions de travailleurs canadiens, ou 1 travailleur sur 5, ont travaillé à temps partiel dans le cadre de leur emploi principal, comparativement à 1 travailleur sur 8 seulement en 1976.
- En pourcentage de l'emploi total, l'augmentation du travail à temps partiel a suivi le rythme de croissance de l'emploi à temps plein au cours des années 1990, ce qui a permis au taux d'emploi à temps partiel de se situer entre 18,1 % et 19,2 % depuis 1991. Bien que le travail à temps partiel a connu une croissance à un rythme constant, le travail à temps plein a accusé des reculs pendant les récessions du début des années 1980 et des années 1990. Durant la majeure partie de la période de prospérité (1994 à 2000), l'emploi à temps plein a enregistré une croissance supérieure à celle du travail à temps partiel, croissance s'établissant en moyenne à 2,4 % par année. En 2004 et 2005, la croissance de l'emploi se trouvait entièrement dans le travail à temps plein, alors que 13,2 millions de personnes travaillaient 30 heures ou plus par semaine.
- La forte poussée à long terme du travail à temps partiel n'est pas l'apanage du Canada. Exception faite des États-Unis, tous les pays du G7, de même que la Suède, l'Australie et les Pays-Bas, ont vu leur taux d'emploi à temps partiel augmenter de 1987 à 2004. D'ailleurs, les Pays-Bas, l'Australie, le Japon, le Royaume-Uni et l'Allemagne présentaient un taux d'emploi à temps partiel plus élevé que le Canada en 2004.



Les taux d'emploi à temps partiel sont les plus élevés chez les jeunes

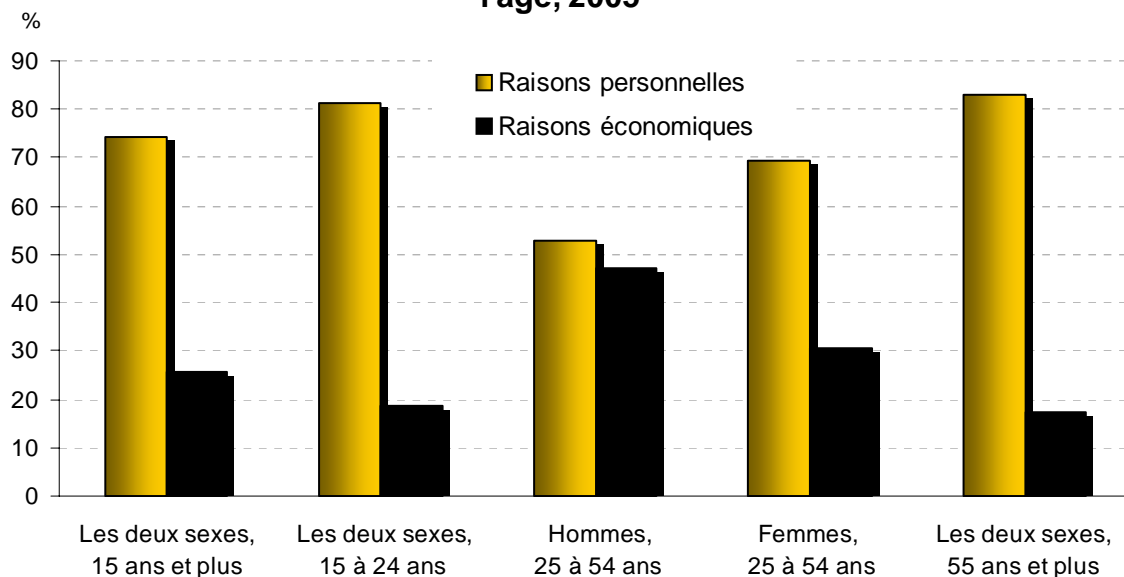
- La hausse généralisée du travail à temps partiel peut être attribuée à divers facteurs : le passage à une économie axée sur les services, les horaires prolongés d'exploitation et de production et les fluctuations accrues des activités commerciales et industrielles. De plus, les employeurs comme les employés sont maintenant plus ouverts aux horaires de travail flexibles, les employeurs les considérant comme une mesure de réduction des coûts et les employés, comme une façon de concilier leur vie personnelle et professionnelle.
- Les taux d'emploi à temps partiel ont fortement augmenté chez les jeunes : plus de 2 jeunes de 15 à 24 ans sur 5 travaillaient à temps partiel en 2005, comparativement à 1 jeune sur 5 seulement en 1976. Compte tenu du nombre croissant de jeunes qui poursuivent des études, le travail à temps partiel peut constituer la façon la plus pratique de gagner de l'argent et d'acquérir de l'expérience professionnelle.
- Le travail à temps partiel est également fréquent chez les femmes de 25 à 54 ans et chez les travailleurs de 55 ans et plus. Un peu plus de 1 travailleur sur 5 dans ces deux groupes travaillait à temps partiel en 2005, alors que quelques hommes adultes (4,8 %) se retrouvaient dans cette situation. Le taux d'emploi à temps partiel chez les travailleurs plus âgés et chez les hommes de 25 à 54 ans s'est accru depuis 1976, tandis qu'il a diminué un peu chez les femmes du même groupe d'âge.
- Les jeunes sont plus susceptibles de travailler à temps partiel dans le commerce de détail, dans les services de restauration et dans le secteur de l'information, de la culture et des loisirs. Les femmes de 25 à 54 ans et les travailleurs plus âgés sont plus susceptibles de travailler à temps partiel dans les secteurs des soins de santé et de l'assistance sociale, du commerce de détail ou des services d'enseignement.



La plupart des travailleurs à temps partiel ne veulent pas travailler à temps plein

- Environ les trois quarts des travailleurs à temps partiel (soit 2,2 millions de personnes) ont choisi de travailler moins de 30 heures par semaine en 2005. Les jeunes, les femmes de 25 à 54 ans et les travailleurs plus âgés ont tendance à préférer des horaires de travail moins chargés. La plupart des jeunes optent pour le travail à temps partiel parce qu'ils poursuivent des études. Les travailleurs plus âgés choisissent des horaires de travail réduits par préférence personnelle, souvent comme mesure de transition à la retraite.
- Les femmes adultes travaillent souvent à temps partiel pour pouvoir assumer leurs responsabilités personnelles ou familiales. Bien que de nos jours, les deux conjoints travaillent dans la plupart des familles, les données du Recensement de 2001 sur l'emploi du temps ont montré que les femmes adultes sont plus susceptibles de consacrer davantage de temps au foyer.
- En revanche, une grande proportion (47,2 %) des 291 000 hommes de 25 à 54 ans qui travaillaient à temps partiel en 2005 ont déclaré qu'ils n'arrivaient pas à trouver un emploi à temps plein en raison d'une conjoncture économique médiocre. Parmi ceux qui travaillaient à temps partiel par choix cette année-là, la plupart le faisaient par préférence personnelle ou pour poursuivre des études.

Graphique 47 : Proportion de travailleurs à temps partiel selon la raison de travailler à temps partiel, selon le sexe et l'âge, 2005

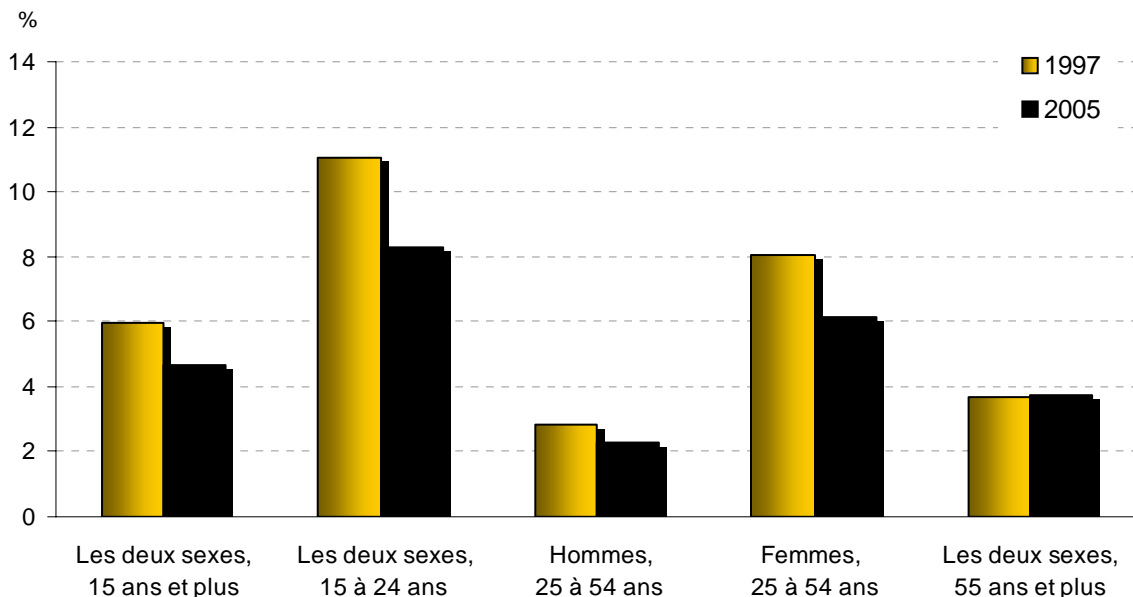


Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0014.

Une minorité de personnes qui travaillent à temps partiel de façon involontaire cherchent un emploi à temps plein

- En 2005, 1 travailleur à temps partiel sur 4 (758 000 personnes, représentant 4,7 % de tous les employés) a déclaré préférer un emploi à temps plein. Toutefois, moins du tiers de ces travailleurs à temps partiel involontaire cherchaient un emploi à temps plein.
- Les jeunes et les femmes de 25 à 54 ans forment la grande majorité des travailleurs occupant involontairement des emplois à temps partiel. Les deux groupes affichent des variations saisonnières. Le nombre de jeunes qui travaillent à temps partiel de façon involontaire augmente pendant les mois d'été, un emploi à temps plein étant alors souhaité. Par contre, le nombre de femmes adultes contraintes d'occuper un emploi à temps partiel atteint un sommet à l'automne, au moment de la rentrée des classes.
- L'emploi à temps partiel involontaire progresse et recule suivant le taux de chômage, les personnes étant obligées de travailler à temps partiel lorsque la situation économique se détériore. Le travail à temps partiel involontaire est plus fréquent dans les provinces de l'Atlantique, où les taux de chômage sont habituellement supérieurs à la moyenne.

Graphique 48 : Taux de travail à temps partiel involontaire selon le sexe et l'âge, 1997 et 2005

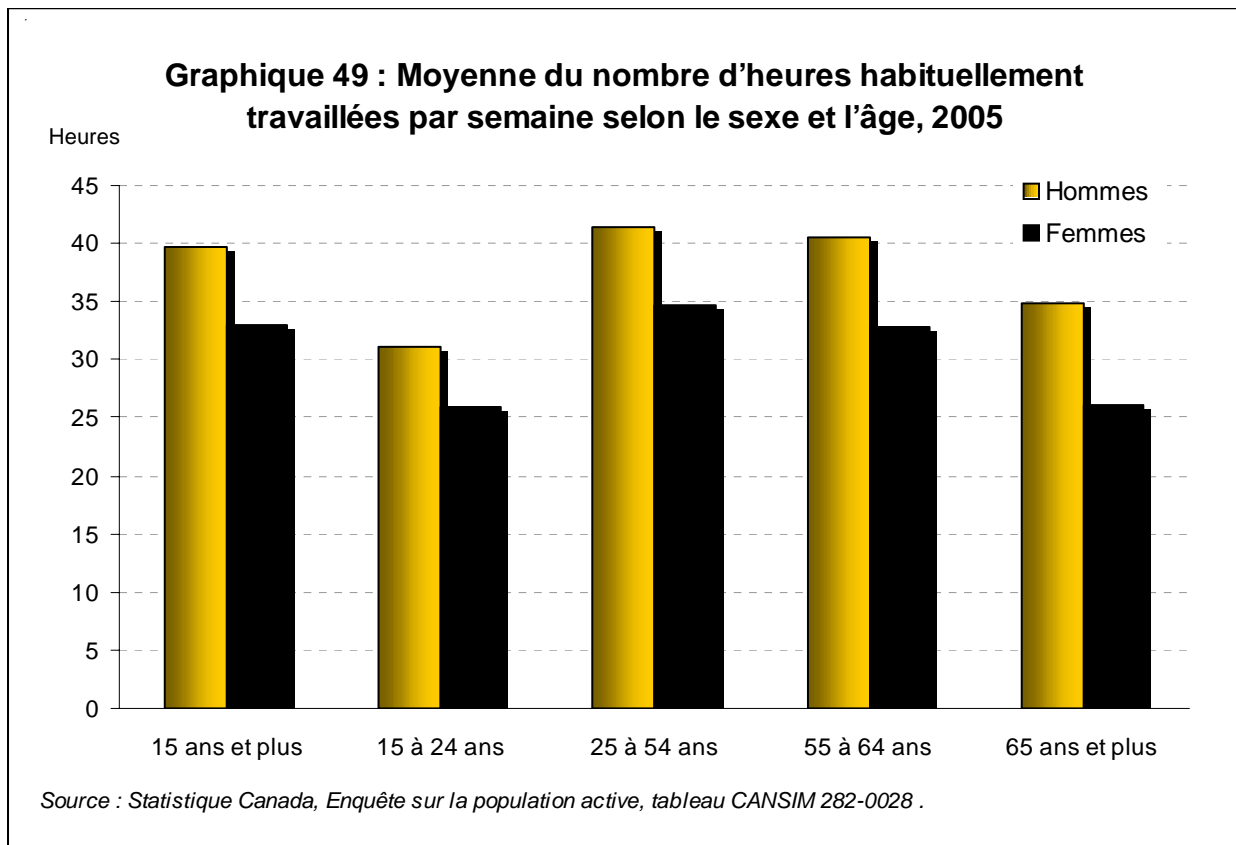


Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableaux CANSIM 282-0002 et 282-0014.

Section H - Heures de travail et absences du travail

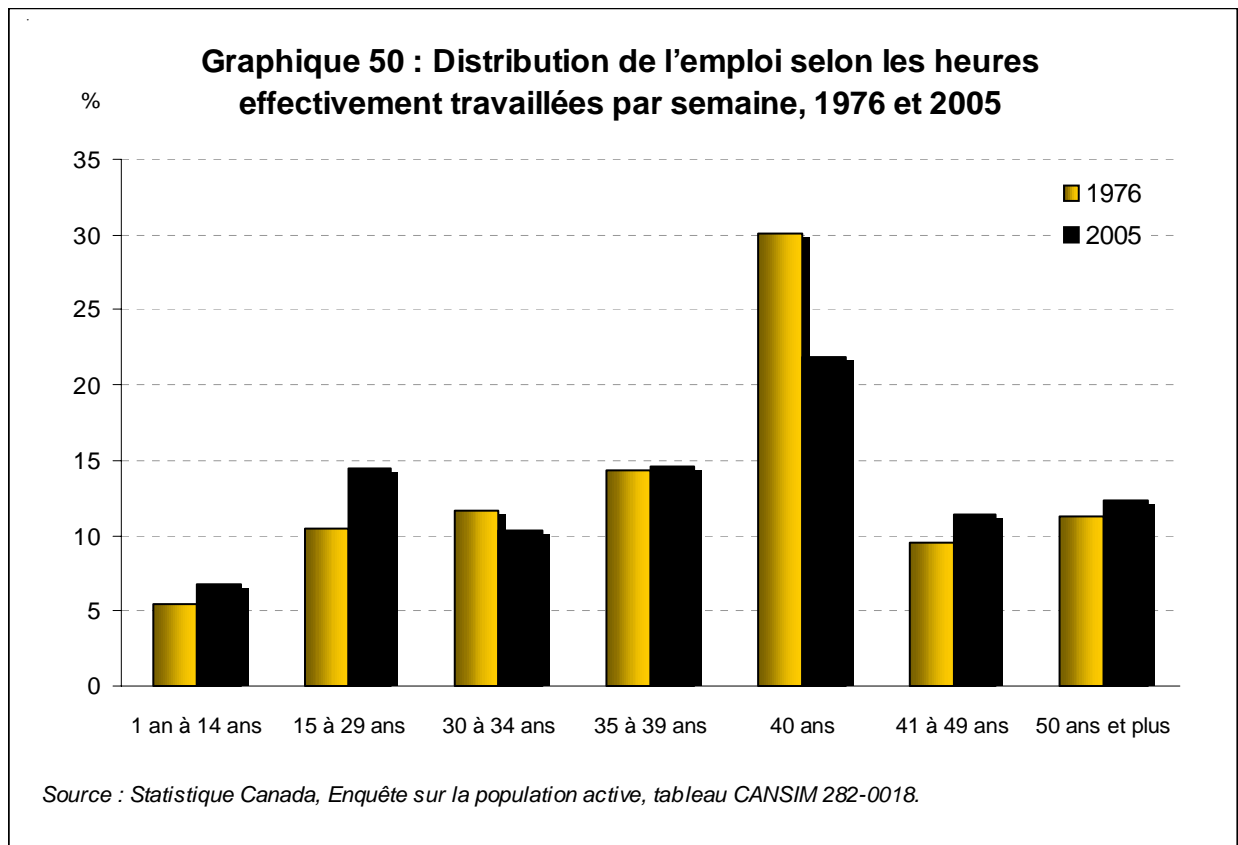
Les hommes travaillent habituellement un plus grand nombre d'heures que les femmes

- En moyenne, les femmes font habituellement moins d'heures de travail par semaine que les hommes à leur emploi principal (32,6 heures par rapport à 39,7 heures en 2005). Bien que tous les groupes d'âge suivent cette tendance, l'écart entre les heures de travail des hommes et celles des femmes augmente selon l'âge.
- Ainsi, en 2005, les jeunes hommes de 15 à 24 ans ont travaillé en moyenne cinq heures de plus par semaine à leur emploi principal que les jeunes femmes (31,9 heures comparativement à 25,6 heures). En 2005 également, il y avait un écart de 9 heures entre les hommes et les femmes de 65 ans et plus pour ce qui est du nombre d'heures habituellement travaillées par semaine (34,4 heures et 25,6 heures respectivement). Chez les travailleurs adultes de 25 à 54 ans, l'écart était d'un peu plus de sept heures.
- Le nombre d'heures habituellement travaillées par semaine a diminué pour tous les groupes d'âge, mais la baisse la plus forte a été observée chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans. En 1976, les jeunes travaillaient habituellement 35,0 heures par semaine en moyenne. En 2005, leurs heures de travail s'établissaient à 28,6. Cette baisse peut être associée à l'augmentation des effectifs au niveau postsecondaire au cours des années 1980 et 1990. Ainsi, plus de jeunes travaillaient à temps partiel tout en fréquentant l'école plutôt que de travailler à temps plein immédiatement après avoir terminé leurs études secondaires.



En moyenne, les Canadiens font moins d'heures réelles de travail par semaine

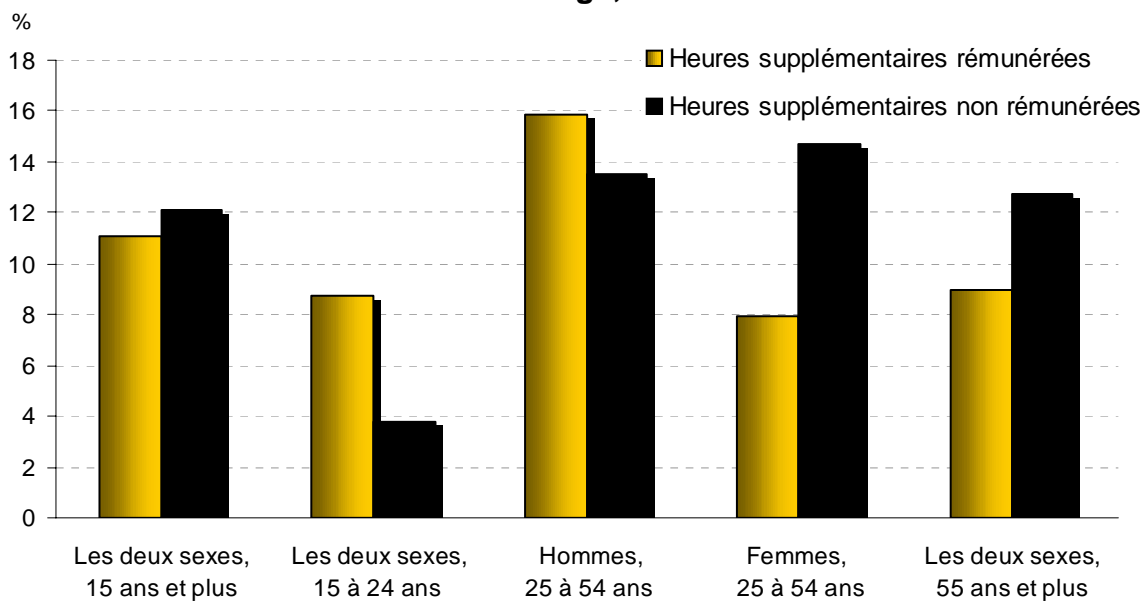
- Le nombre moyen d'heures effectivement travaillées par les Canadiens suit, à long terme, une tendance à la baisse. En 2005, si l'on tient compte des heures supplémentaires et des heures perdues au cours de la semaine « habituelle » de travail, le Canadien moyen a travaillé 33,5 heures par semaine, une baisse de 0,5 heure par rapport à 1976. Les hommes ont travaillé en moyenne 37,1 heures par semaine (en baisse de 0,8 heure par rapport à 1976), tandis que les femmes ont travaillé 29,4 heures (en baisse de 0,6 heure). Si on observe une tendance à long terme de contraction de la semaine de travail, le nombre d'heures effectivement travaillées a quelque peu augmenté au cours des deux dernières années, entraîné par un accroissement du nombre de travailleurs à temps plein.
- Bien que la semaine de travail de 40 heures soit demeurée la plus courante chez les Canadiens occupés, la proportion d'hommes et de femmes ayant effectivement fait des semaines de travail de 40 heures était beaucoup plus petite en 2005 qu'en 1976 (21,9 % comparativement à 30,1 %). Des pourcentages plus élevés de personnes ont travaillé soit des heures plus longues ou soit des heures plus courtes.
- Même si le nombre d'heures effectivement travaillées tend, en moyenne, à diminuer, la proportion d'hommes et de femmes qui travaillent un très grand nombre d'heures s'est accrue. La proportion des femmes occupées travaillant effectivement 50 heures ou plus par semaine a augmenté pour passer de 3,8 % en 1976 à 6,2 % en 2005. Chez les hommes, cette proportion est passée de 15,7 % à 17,8 %.



Une plus grande proportion d'employés font des heures supplémentaires

- Au cours d'une semaine donnée en 2005, plus que 1 employé sur 5 (23,2 %) a fait des heures supplémentaires rémunérées ou non rémunérées, ce qui représente 2,9 millions d'employés qui étaient au travail. Il s'agit d'une augmentation par rapport à 1997, année où 18,6 % de tous les employés avaient effectué des heures supplémentaires. En 2005, ces employés ont travaillé en moyenne 8,5 heures par semaine de plus que leurs heures habituelles, ce qui constitue une certaine diminution par rapport à la moyenne de 9,3 heures enregistrée en 1997. En 2005, une proportion légèrement plus élevée d'employés ont fait des heures supplémentaires non rémunérées (12,1 %) que des heures supplémentaires rémunérées (10,2 %).
- Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de faire des heures supplémentaires, et quand ils en font, ce travail est généralement rémunéré, contrairement aux femmes dont les heures de travail supplémentaires ne sont pas normalement rémunérées. Dans l'ensemble, 26,2 % des hommes occupant un emploi ont fait des heures supplémentaires en 2005, et 55,6 % de ceux-ci ont reçu une rémunération pour ces heures de travail. Le taux de femmes qui ont fait des heures supplémentaires est de 19,9 %, et pour près des deux tiers de ce groupe, les heures supplémentaires de travail n'ont pas été rémunérées. Une plus forte proportion d'hommes adultes travaillent dans les ressources naturelles, les services publics, la fabrication et la construction, secteurs d'activité où la rémunération des heures supplémentaires est plus courante. C'est dans le secteur des services d'enseignement que les travailleurs sont les plus susceptibles de déclarer des heures supplémentaires non rémunérées (34,2 %); viennent ensuite ceux des services professionnels, scientifiques et techniques (25,9 %).
- Parmi les adultes de 15 à 24 ans, 3,8 % d'entre eux ont effectué des heures supplémentaires non rémunérées, sans distinction de sexe. Les jeunes étaient beaucoup moins susceptibles que les employés plus âgés de déclarer avoir fait des heures supplémentaires non rémunérées. Cette situation peut être attribuable au fait que les emplois occupés par des jeunes sont plus souvent temporaires, de sorte que ces derniers peuvent avoir moins d'attachement à l'égard de leur emploi et être moins disposés à faire des heures supplémentaires non rémunérées. De plus, bon nombre de jeunes travaillent dans des secteurs comme le commerce de détail, qui ne demandent généralement pas beaucoup d'heures supplémentaires.

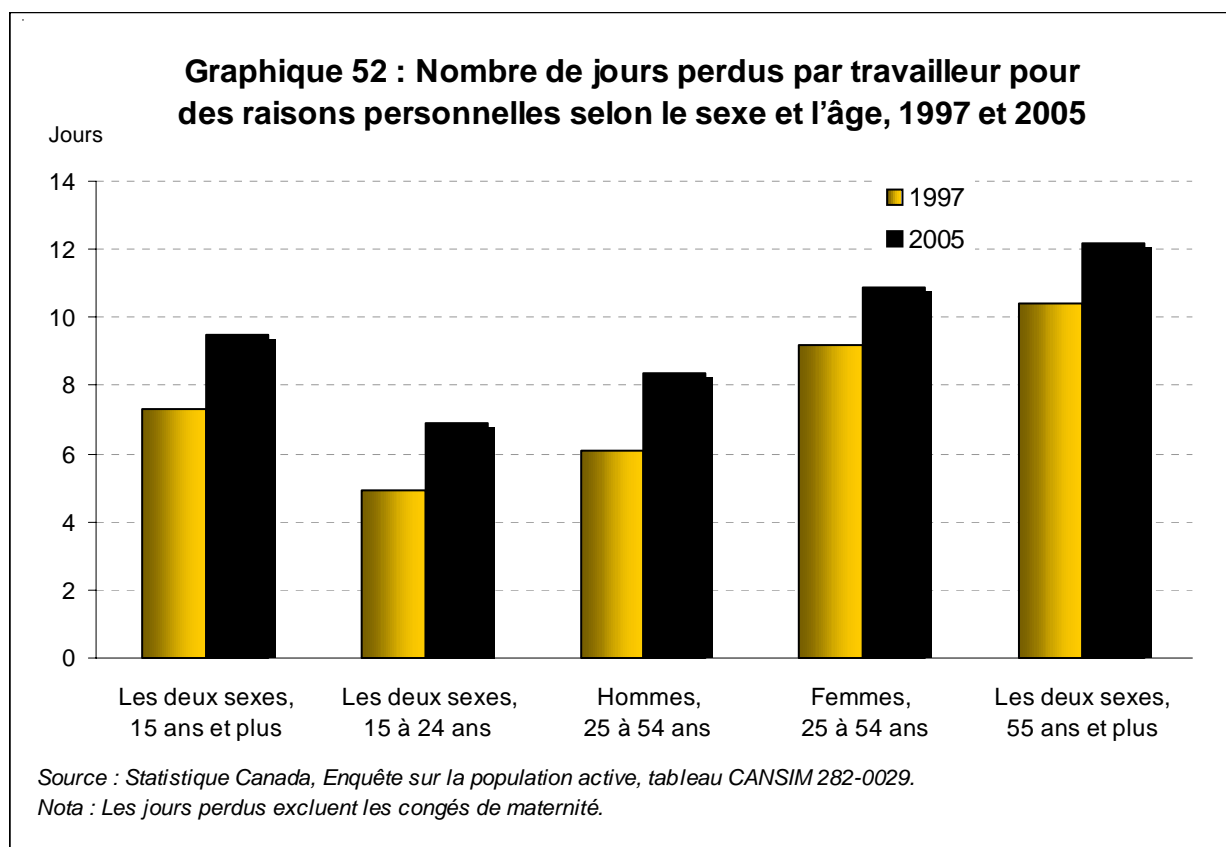
Graphique 51 : Proportion des employés qui font des heures supplémentaires rémunérées ou non rémunérées selon le sexe et l'âge, 2005



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0084.

Le nombre de jours de travail perdus augmente

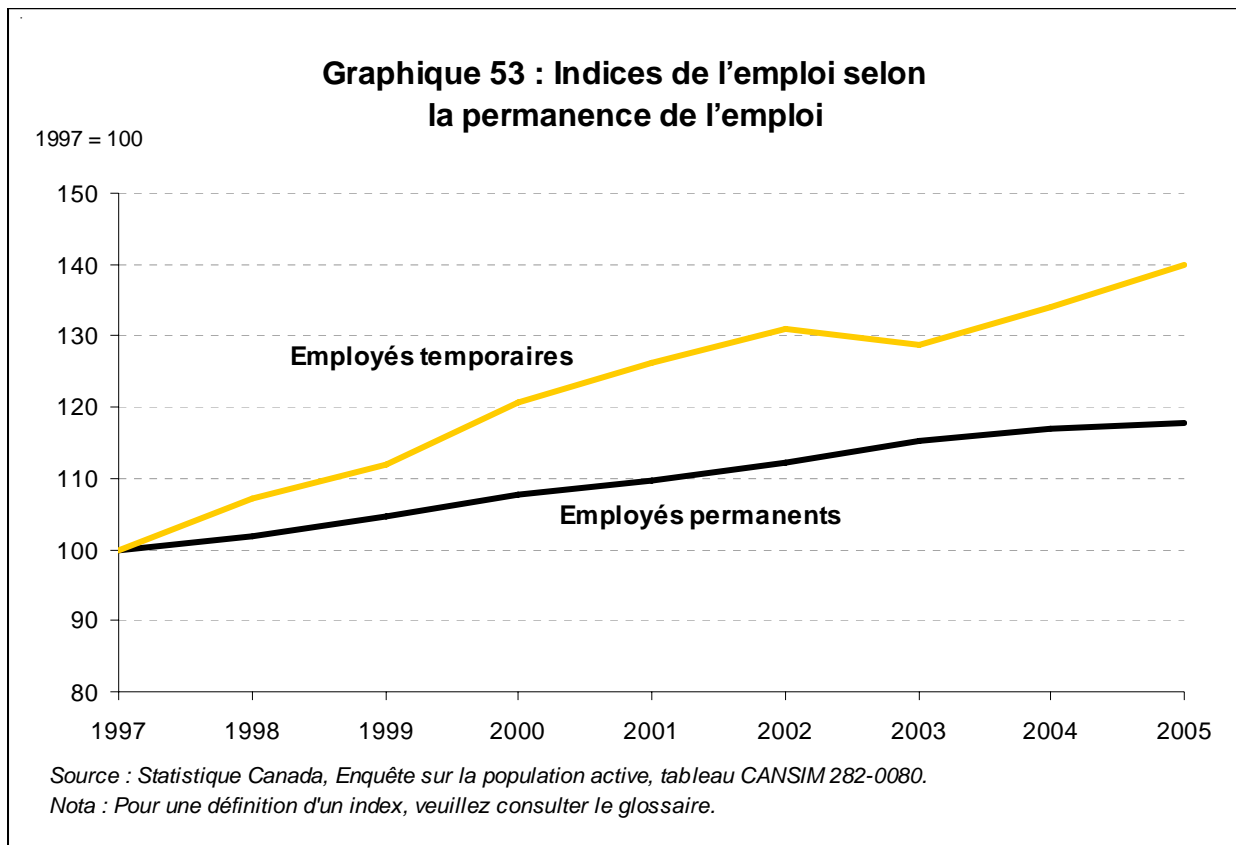
- Les absences du travail pour raisons personnelles (qui incluent la maladie ou l'incapacité, et les autres obligations personnelles ou familiales) ont progressé au cours des dernières années. Les employés à temps plein occupant un seul emploi ont perdu 9,5 jours de travail en 2005 par rapport à 7,3 jours en 1997. Cette tendance à la hausse est attribuable à plusieurs facteurs, notamment le vieillissement de la main-d'œuvre, la part croissante des femmes sur le marché du travail et tout particulièrement les mères de jeunes enfants.
- Les femmes s'absentent tout de même davantage de leur travail que les hommes (10,8 jours par rapport à 8,6 jours en 2005). La présence d'enfants d'âge préscolaire exerce une forte influence sur les absences du travail pour des obligations personnelles ou familiales, surtout chez les femmes. Les femmes ont perdu en moyenne 10,5 jours de travail pour des raisons d'ordre familial (y compris les congés de maternité). Le nombre de jours de travail perdus en raison d'une maladie ou d'une incapacité augmente avec l'âge, passant d'une moyenne de 5,5 jours chez les jeunes (de 15 à 24 ans) à 10,6 jours pour les employés à temps plein de 55 ans et plus.
- Le nombre de jours perdus pour raisons personnelles varie selon le secteur public ou privé, la différence provenant essentiellement des absences liées à une maladie ou à une incapacité. En 2005, les employés à temps plein du secteur public ont perdu plus de jours pour des raisons personnelles (12,5 jours) que ceux du secteur privé (8,9 jours). Les employés à temps plein qui étaient syndiqués ou assujettis à une convention collective ont également perdu plus de jours de travail en 2003 que leurs homologues non syndiqués (13,2 jours comparativement à 7,9 jours).



Section I - Emploi temporaire

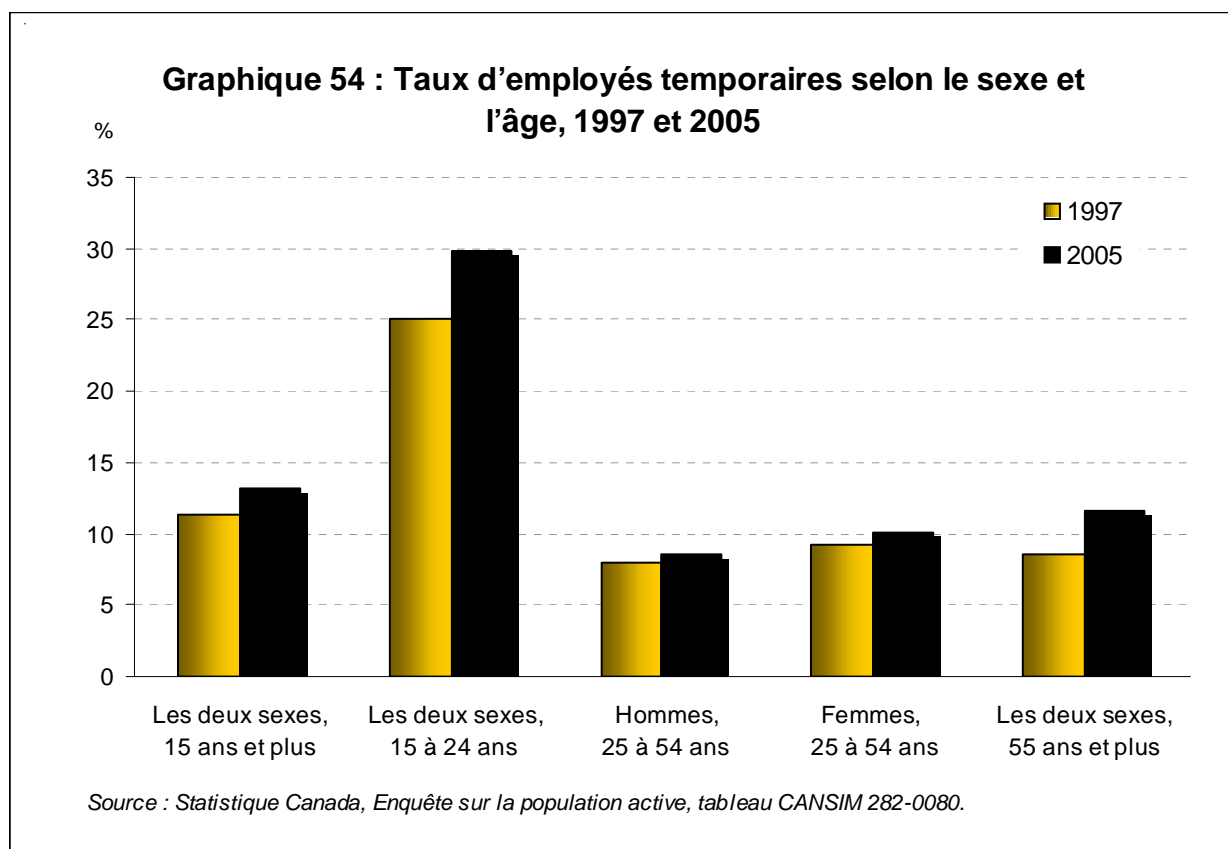
Le rythme de croissance des emplois temporaires continue de surpasser celui des emplois permanents

- La permanence d'un emploi — le fait que l'emploi se termine ou non à une date établie au préalable — peut servir, avec d'autres indicateurs, à mesurer la qualité de l'emploi. Toutes autres choses étant égales, l'emploi permanent est jugé « meilleur » parce qu'il a tendance à être plus stable et qu'il offre un salaire plus élevé qu'un emploi temporaire. Par exemple, en 2005, le salaire moyen des employés permanents se situait à 19,73 \$ l'heure, comparativement à 14,91 \$ l'heure chez les employés temporaires.
- En 2005, la grande majorité des employés canadiens avaient un emploi permanent (86,8 %), c'est-à-dire un emploi dont la date de cessation n'avait pas déjà été établie. La même année, le nombre d'employés qui occupaient un emploi temporaire, notamment un emploi d'une durée déterminée ou à contrat, occasionnel ou saisonnier, se situait à 1,8 million.
- De 1997 à 2005, le rythme de croissance des emplois temporaires a été plus rapide que celui des emplois permanents (40,0 % par rapport à 17,8 %). Toutefois, en chiffres absolus, l'augmentation du nombre d'emplois permanents (1,8 million) a été beaucoup plus forte que celle du nombre d'emplois temporaires (513 000). Néanmoins, la proportion des employés occupant un emploi temporaire a augmenté, passant de 11,3 % en 1997 à 13,2 % en 2005. La majeure partie de la progression du travail temporaire au cours des dernières années est survenue dans les emplois à contrat et les emplois saisonniers.



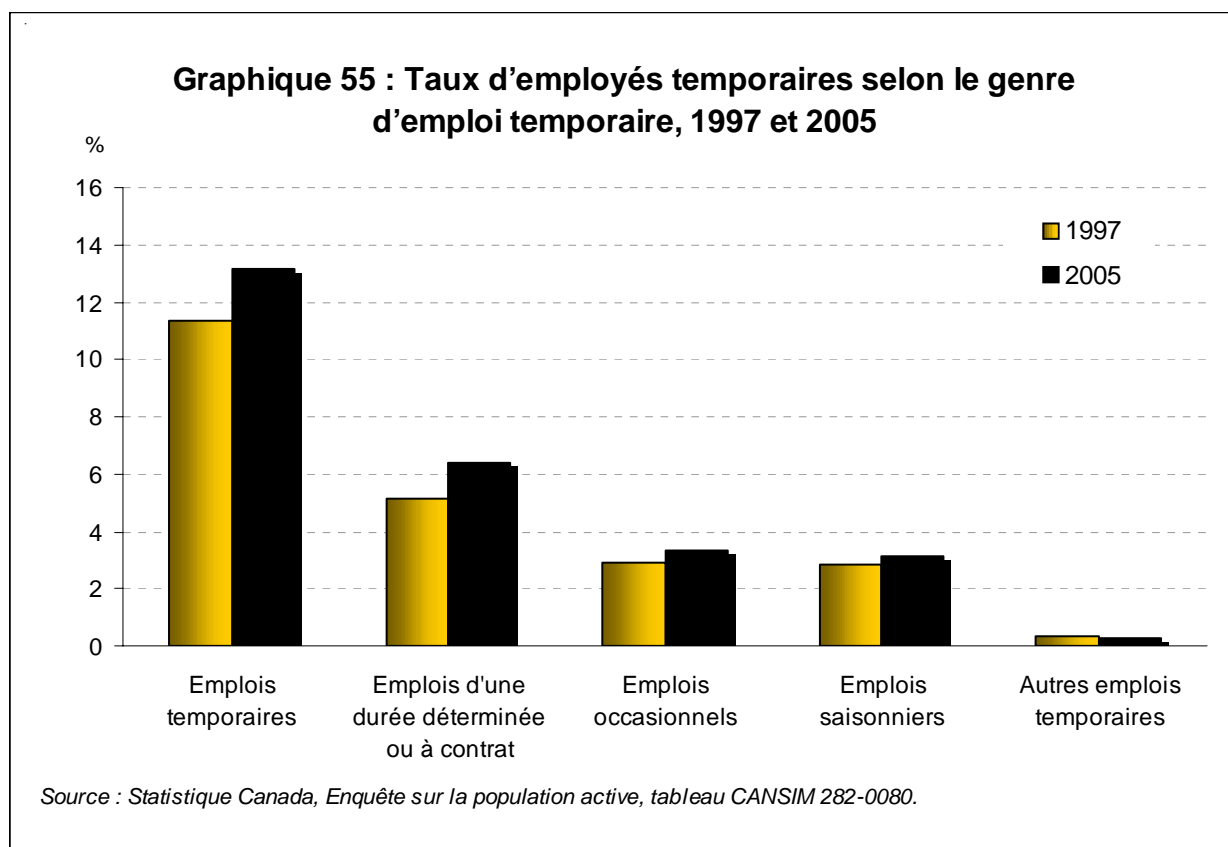
Trois employés temporaires sur dix sont des jeunes

- Les emplois temporaires continuent de dominer parmi les jeunes de 15 à 24 ans. En 2005, 29,9 % des jeunes employés occupaient un emploi temporaire, comparativement à 9,3 % des employés de 25 à 54 ans. Au cours de la période allant de 1997 à 2005, la croissance des emplois temporaires s'est principalement manifestée chez les jeunes et les travailleurs plus âgés (67,1 %).
- En 2005, plus de 1 employé sur 10 de 55 ans et plus (11,7 %) avaient un emploi temporaire. Cette proportion est demeurée stable depuis 2000, mais est légèrement en hausse par rapport à 1997 (8,6 %). Toutefois, en raison de la croissance du nombre de personnes âgées, le nombre de travailleurs plus âgés ayant un emploi temporaire a presque doublé au cours des six dernières années pour s'établir à 184 000.
- En 2005, la proportion de femmes qui avaient un emploi temporaire (13,9 %) n'était que légèrement supérieure à celle observée chez les hommes (12,5 %). De 1997 à 2005, cette tendance s'est révélée constante.



La majorité des employés temporaires ont un emploi d'une durée déterminée ou à contrat

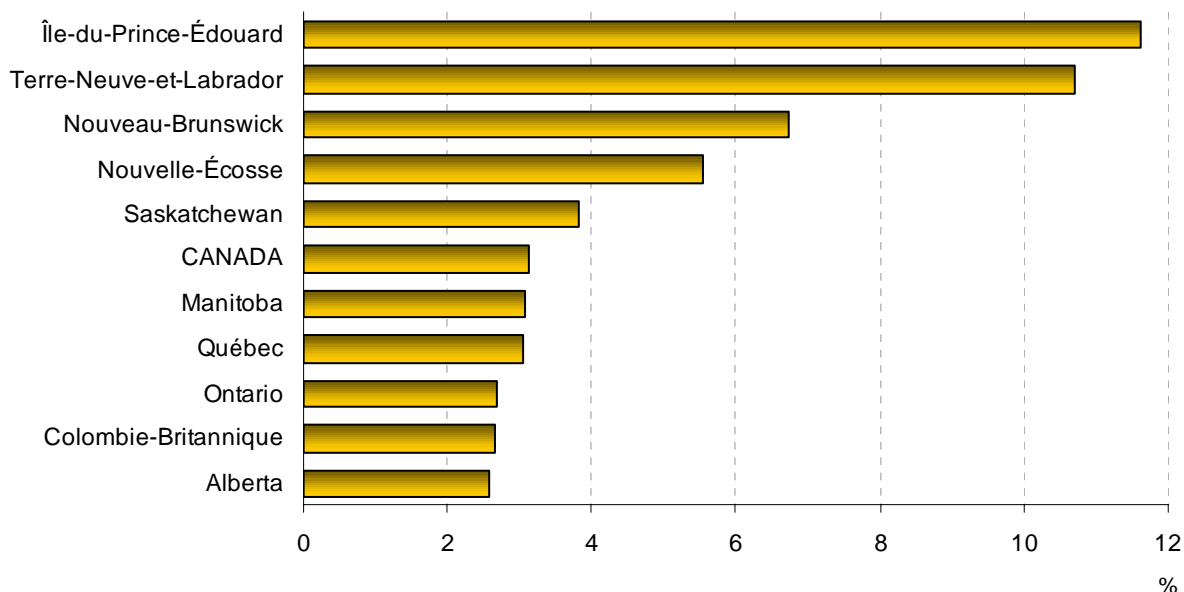
- En 2005, les personnes ayant un emploi d'une durée déterminée ou à contrat, qui inclut un emploi obtenu par l'intermédiaire d'une agence de placement temporaire, se taillaient la part du lion quant à l'emploi temporaire : elles représentaient 6,4 % de tous les employés (874 000). Elles étaient suivies des travailleurs occasionnels (458 000) et des travailleurs saisonniers (427 000), chacun de ces deux groupes constituant d'environ 3,0 % de tous les employés.
- De 1997 à 2005, bien que l'ensemble de l'emploi temporaire se soit accru de 40,0 %, on a constaté les plus grands changements au sein de l'emploi d'une durée déterminée ou à contrat (en hausse de 48,6 %, ou de 286 000 emplois). En outre, on a observé de la croissance dans tous les groupes d'âge.
- En 2005, davantage d'hommes occupaient un emploi saisonnier, tandis qu'une plus grande proportion de femmes avaient un emploi occasionnel ou un emploi d'une durée déterminée ou à contrat. Pour leur part, les travailleurs de 25 à 54 ans étaient plus susceptibles d'avoir un emploi d'une durée déterminée ou à contrat, alors que les jeunes se trouvaient dans la plupart des différents types d'emploi temporaire.



Les provinces de l'Atlantique affichent les taux de travailleurs saisonniers les plus élevés

- À l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, environ 1 employé sur 10 est un travailleur saisonnier; il s'agit du taux le plus élevé de toutes provinces. Ces deux provinces sont suivies du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, où les taux d'emploi saisonnier se situent à 6,7 % et à 5,5 % respectivement.
- De 1997 à 2005, alors qu'on observait une hausse du taux d'emploi saisonnier à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique et en Ontario, cette même proportion diminuait au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Alberta. En 2005, les hommes représentaient la majeure partie de la main-d'œuvre saisonnière dans toutes les provinces.
- Parmi les branches d'activité comptant une proportion de travailleurs saisonniers supérieure à la moyenne figurent l'agriculture, la foresterie, la pêche, les mines, l'extraction de pétrole et de gaz, la construction, l'information, la culture et les loisirs, les services aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et les autres services de soutien, ainsi que l'hébergement et les services de restauration.

Graphique 56 : Taux de travailleurs saisonniers selon la province, 2005



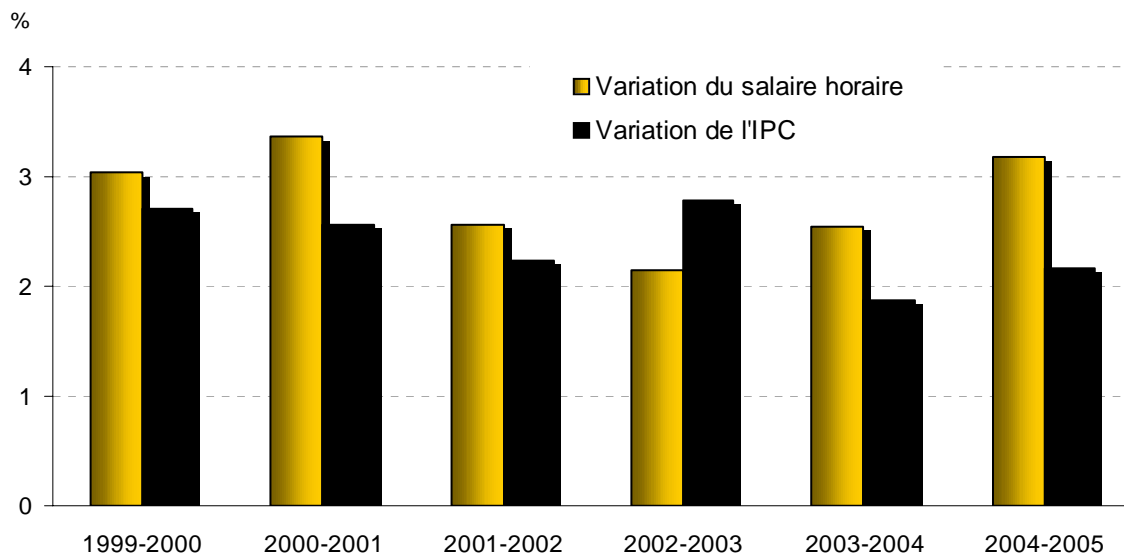
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau CANSIM 282-0080.

Section J - Salaire et revenu

Pour la deuxième année consécutive, les salaires rajustés selon l'inflation ont augmenté

- En 2005, les employés canadiens gagnaient en moyenne 19,09 \$ l'heure avant impôt et autres déductions, soit un montant de 3,2 % supérieur à celui de l'année précédente. Pendant ce temps, l'Indice des prix à la consommation (IPC) augmentait de 2,2 %. Pendant les deux dernières années, la croissance moyenne des salaires horaires (en dollars courants) a surpassé celle de l'IPC et en conséquence les salaires horaires réels (rajustés en fonction de la croissance de l'IPC) ont augmenté de 0,6 % en 2004 et de 1,0 % en 2005.
- Traditionnellement, les salaires horaires des hommes ont été supérieurs à ceux des femmes. En 2005, les femmes gagnaient en moyenne 84 cents pour chaque dollar gagné par les hommes; le taux horaire des femmes se situait à 17,38 \$, tandis que celui des hommes était de 20,74 \$. Cet écart salarial est en régression depuis 2001, année pendant laquelle les femmes gagnaient 81 cents pour chaque dollar gagné par les hommes. Depuis 2001, les salaires des femmes ont augmenté plus rapidement que ceux des hommes, ce qui a contribué à diminuer l'écart salarial entre les deux sexes.
- En outre, les salaires varient selon la province et reflètent les conditions antérieures et actuelles de l'offre et de la demande du marché du travail, le genre d'activité propre à la région, le coût de la vie en région, et plusieurs autres facteurs. L'Alberta, première province productrice de pétrole au Canada, s'illustre particulièrement en 2005 avec une hausse des salaires horaires moyens exceptionnelle de 6,6 %, soit plus de trois fois la hausse des prix à la consommation dans cette province (2,1 %). En 2005, alors que les salaires horaires moyens étaient les plus élevés en Ontario (20,06 \$), en Alberta (19,76 \$) et en Colombie-Britannique (19,36 \$), les plus faibles se trouvaient dans les provinces de l'Atlantique (16,24 \$ ou moins).

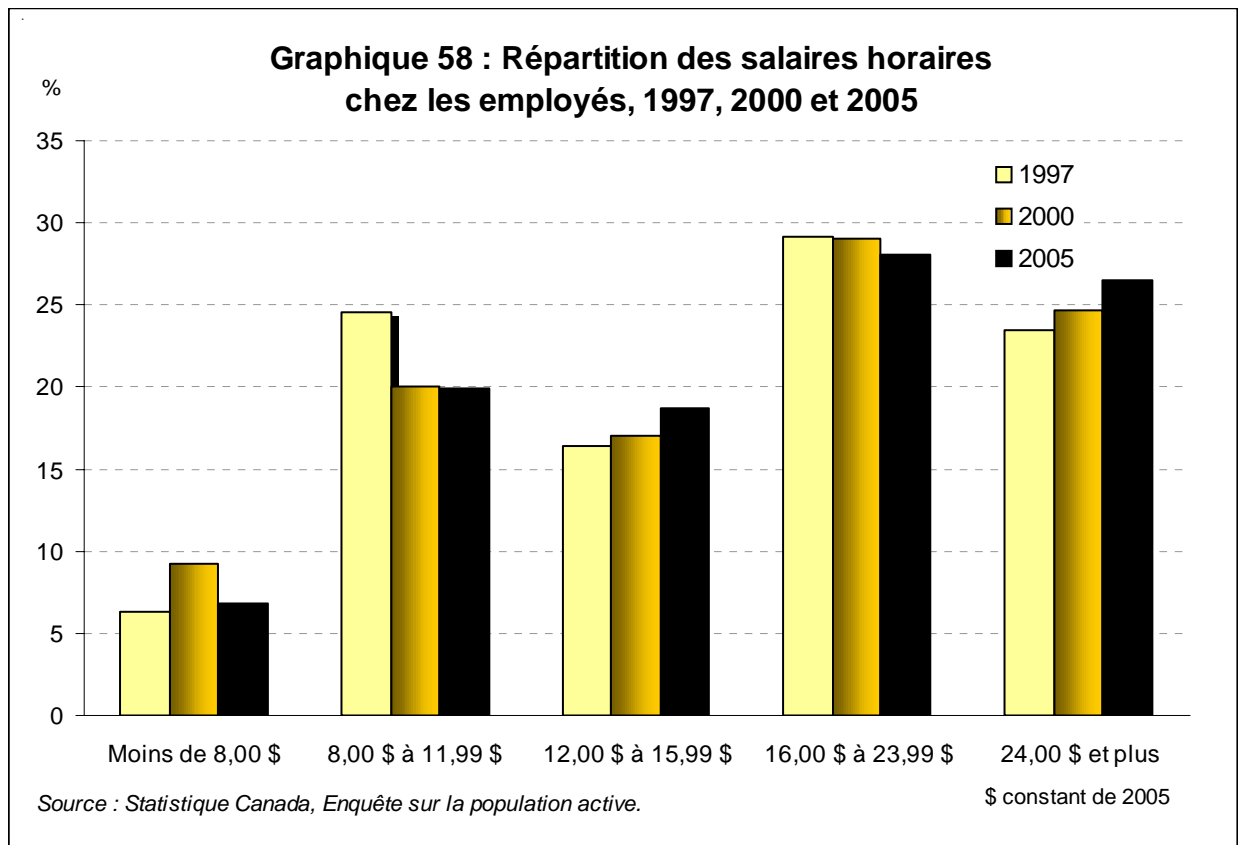
Graphique 57 : Variation annuelle en pourcentage du salaire horaire moyen (en dollars courants) et de l'Indice des prix à la consommation (IPC)



Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active et Indice des prix à la consommation, tableaux CANSIM 282-0070 et 326-0002.

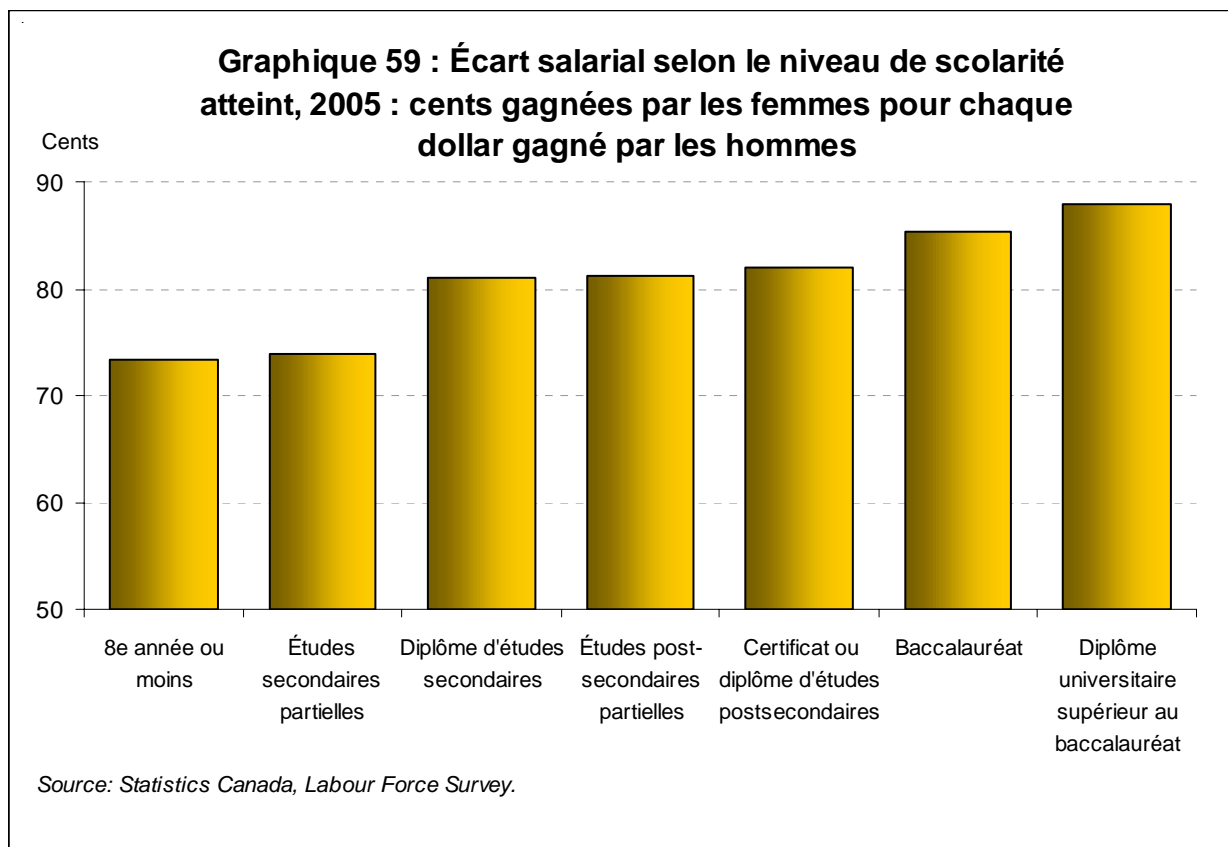
Un employé sur deux gagne moins de 16 \$ l'heure

- En 2005, 27 % des employés gagnaient moins de 12 \$ l'heure, une baisse par rapport aux 31 % des employés qui gagnaient l'équivalent de 12 \$ l'heure en 1997, en dollars constants de 2005. Cette diminution est vraisemblablement attribuable aux hausses salariales globales au fil du temps et à la hausse du salaire minimum dans toutes les provinces. En revanche, la proportion d'employés gagnant 24 \$ et plus l'heure avait augmenté de 3 % au cours de cette période.
- La proportion d'employés payés moins de 8 \$ l'heure est en baisse depuis l'an 2000, après s'être substantiellement accrue à la fin des années 1990. Selon le principe des vases communicants, la proportion des employés payés entre 8 \$ et 12 \$ l'heure, qui était en baisse à la fin des années 1990, s'est stabilisée autour de 20 %.
- La proportion d'employés gagnant moins de 8 \$ l'heure variait considérablement selon la province, puisque de 14 % à 21 % des employés touchaient ce salaire horaire dans chacune des provinces de l'Atlantique (qui compte parmi les provinces dont le salaire minimum est le moins élevé).
- Les hommes étaient plus nombreux que les femmes à gagner des salaires horaires élevés. En 2005, 32 % des hommes gagnaient 24 \$ et plus l'heure, comparativement à 20 % des femmes. À l'opposé, 53 % des femmes gagnaient moins de 16 \$ l'heure, comparativement à 39 % des hommes.



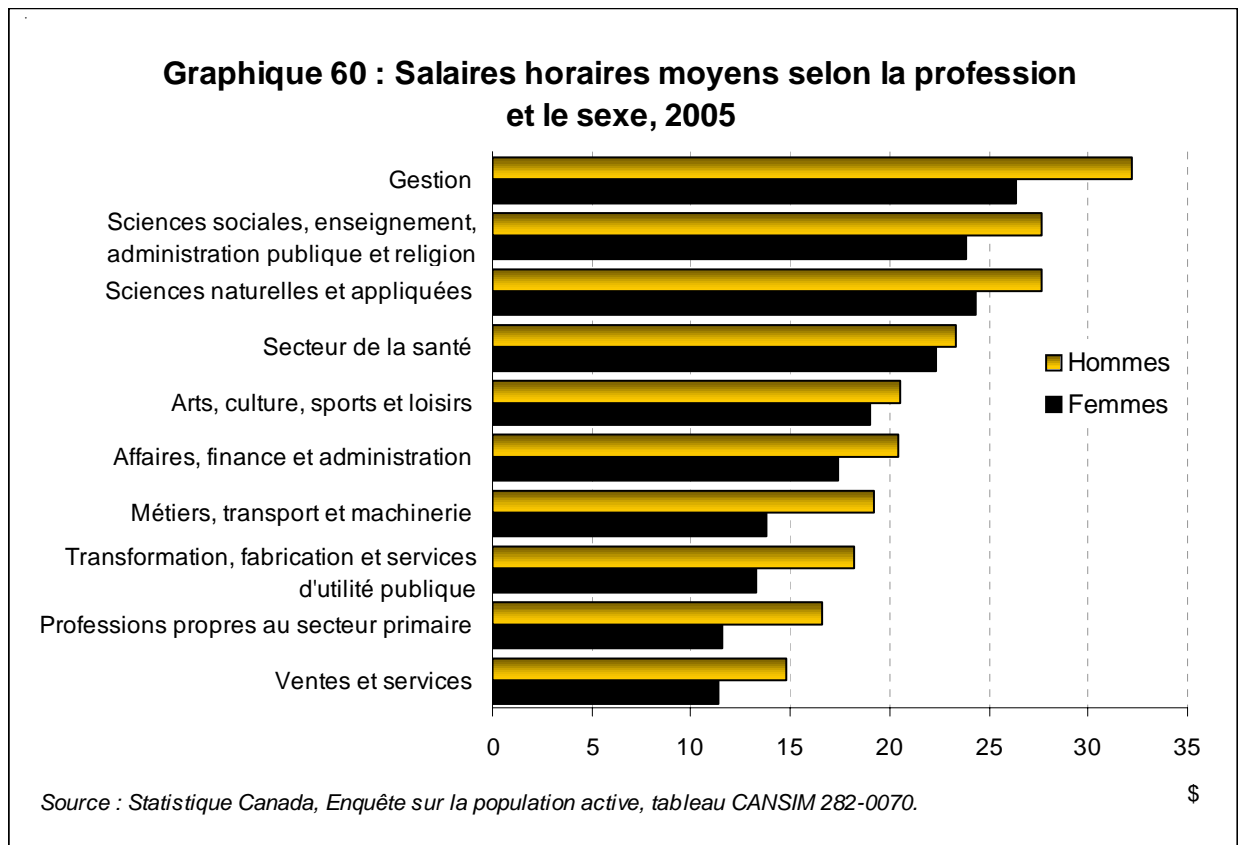
L'écart salarial entre les hommes et les femmes diminue avec une scolarité plus élevée

- On associe habituellement les niveaux de scolarité supérieurs aux salaires élevés. L'offre de travailleurs dont les niveaux de scolarité sont très élevés est relativement limitée, ce qui entraîne une hausse de leur rémunération. De plus, la scolarité sert parfois de moyen de présélection qui permet de montrer la capacité à apprendre de nouvelles habiletés ou à découvrir de nouvelles façons de mettre en application la pensée critique. En 2005, les titulaires de maîtrise ou d'un doctorat gagnaient en moyenne 28,78 \$ l'heure, montant de 74 % supérieur à celui gagné par les employés ayant un diplôme d'études secondaires seulement (16,54 \$ l'heure).
- Plus le niveau de scolarité est élevé, plus l'écart salarial entre les deux sexes est faible en proportion du salaire reçu. Cependant le salaire horaire des femmes demeure en deçà de celui des hommes à tous les niveaux de scolarité. Par exemple, en 2005, les femmes titulaires d'un baccalauréat gagnaient 85 cents pour chaque dollar gagné par les hommes, alors que celles qui avaient au plus une 8^e année gagnaient 73 cents pour chaque dollar gagné par les hommes.



L'écart salarial entre les hommes et les femmes varie selon la profession

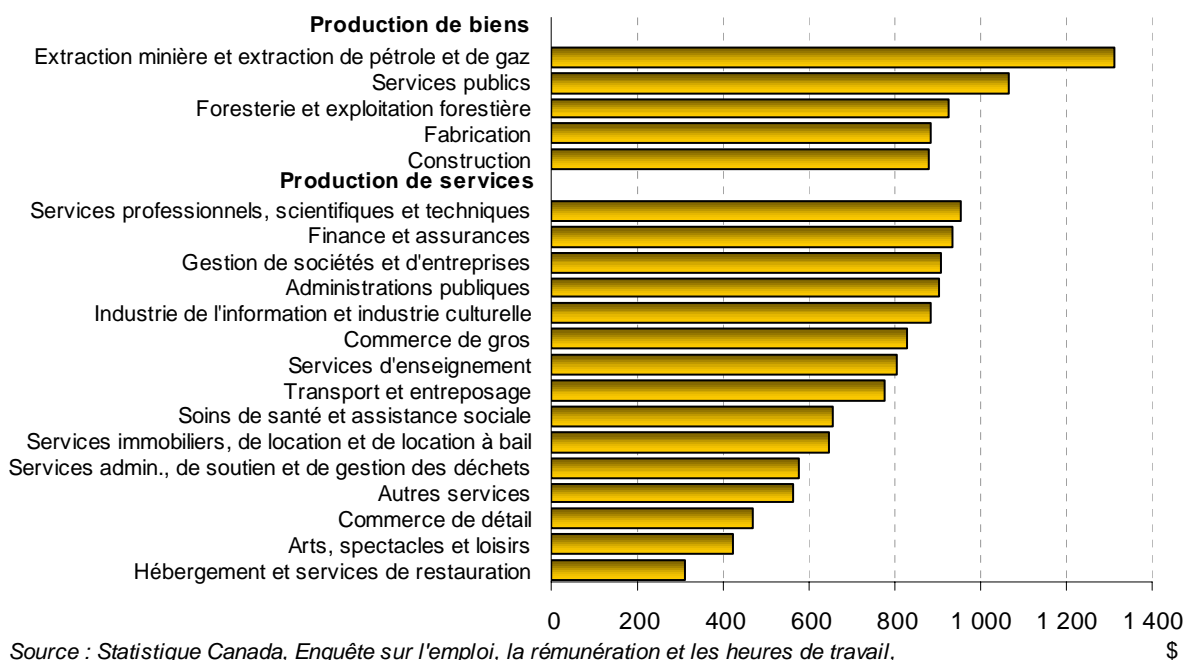
- Un employé canadien sur 4 exerce une profession dans la vente et les services — soit la plus forte concentration d'employés dans les groupes professionnels. Les salaires de ces emplois sont les plus faibles, ne se situant en moyenne qu'à 12,82 \$ l'heure en 2005. La même année, les salaires les plus élevés (29,86 \$ l'heure) étaient versés aux employés exerçant des professions liées à la gestion, qui comptaient pour 7 % de tous les employés.
- L'écart salarial entre les hommes et les femmes s'est rétréci dans une majorité de professions depuis 8 ans. Le rattrapage le plus important est celui du personnel de soutien familial et de garderie, où les femmes gagnaient 92 cents pour chaque dollar gagné par les hommes, une nette progression comparativement aux 73 cents gagnées en 1997. La progression est plus marquée en Colombie-Britannique qu'au Manitoba, au Québec ou en Ontario.
- Quelle que soit la catégorie professionnelle, les salaires horaires moyens des femmes ont toujours été inférieurs à ceux des hommes. L'écart salarial le plus important entre les hommes et les femmes en 2005 a été constaté dans les professions de « col bleu » des domaines suivants : les professions propres au secteur primaire; les métiers, le transport et la machinerie; ainsi que la transformation, la fabrication et les services d'utilité public — dans lesquelles les femmes gagnaient de 70 à 73 cents pour chaque dollar gagné par les hommes. Par comparaison, les femmes gagnaient un montant davantage comparable — de 93 à 95 cents pour chaque dollar gagné par les hommes — dans les professions des domaines suivants : les arts, la culture, les sports et les loisirs; ainsi que la santé.



L'extraction de pétrole et de gaz est l'activité la mieux rémunérée

- La division de l'économie en deux grandes classes industrielles — la production des biens et celle des services — permet de révéler que la rémunération hebdomadaire moyenne des travailleurs a tendance à être bien plus élevée dans la première des classes mentionnées que dans la deuxième. En 2005, par exemple, la rémunération hebdomadaire moyenne des salariés des industries productrices de biens s'établissait dans l'ensemble à 910 \$, comparativement à seulement 680 \$ dans les industries de services. La faible rémunération constatée dans les industries de services est en partie attribuable à la fréquence élevée du travail à temps partiel lié à ces emplois.
- En 2005, parmi les industries productrices de biens, deux secteurs versaient des rémunérations hebdomadaires moyennes de plus de 1 000 \$, ce qui se traduisait par un salaire annuel supérieur à 52 000 \$ (heures supplémentaires comprises). Le premier est le secteur de l'extraction minière, de pétrole et de gaz, où la rémunération hebdomadaire moyenne de 1 310 \$ atteignait même 1 510 \$ dans le cas de l'extraction de pétrole et de gaz. Le deuxième secteur à offrir une rémunération élevée est celui des services publics (production d'électricité, distribution de gaz naturel, et approvisionnement en eau et épuration des eaux usées), où les travailleurs touchaient une rémunération hebdomadaire de 1 070 \$. Le secteur de la fabrication offre des salaires variés, allant de 1 350 \$ pour la fabrication de véhicules automobiles à environ 600 \$ pour la fabrication de produits en cuir ou de vêtements.
- En 2005, parmi les industries productrices de services, les deux secteurs les plus payants sont les services professionnels, scientifiques et techniques (950 \$) et la finance et les assurances (940 \$). À l'autre bout de l'éventail des salaires, trois secteurs des services ont offert une rémunération moyenne en deçà de 500 \$ par semaine : l'hébergement et les services de restauration (310 \$), les arts, spectacles et loisirs (420 \$), et le commerce de détail (470 \$).

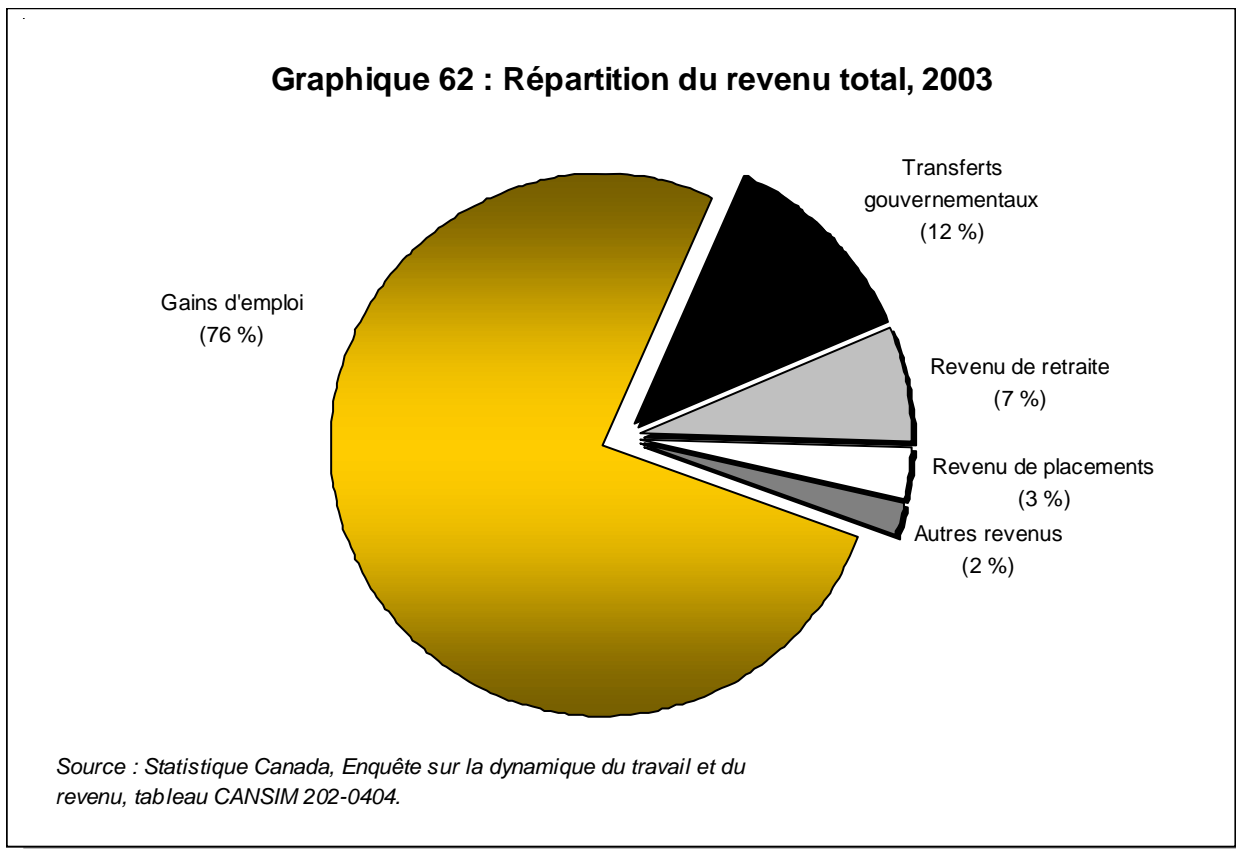
Graphique 61 : Rémunération hebdomadaire moyenne selon le secteur d'activité, 2005



Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, tableau CANSIM 281-0027.

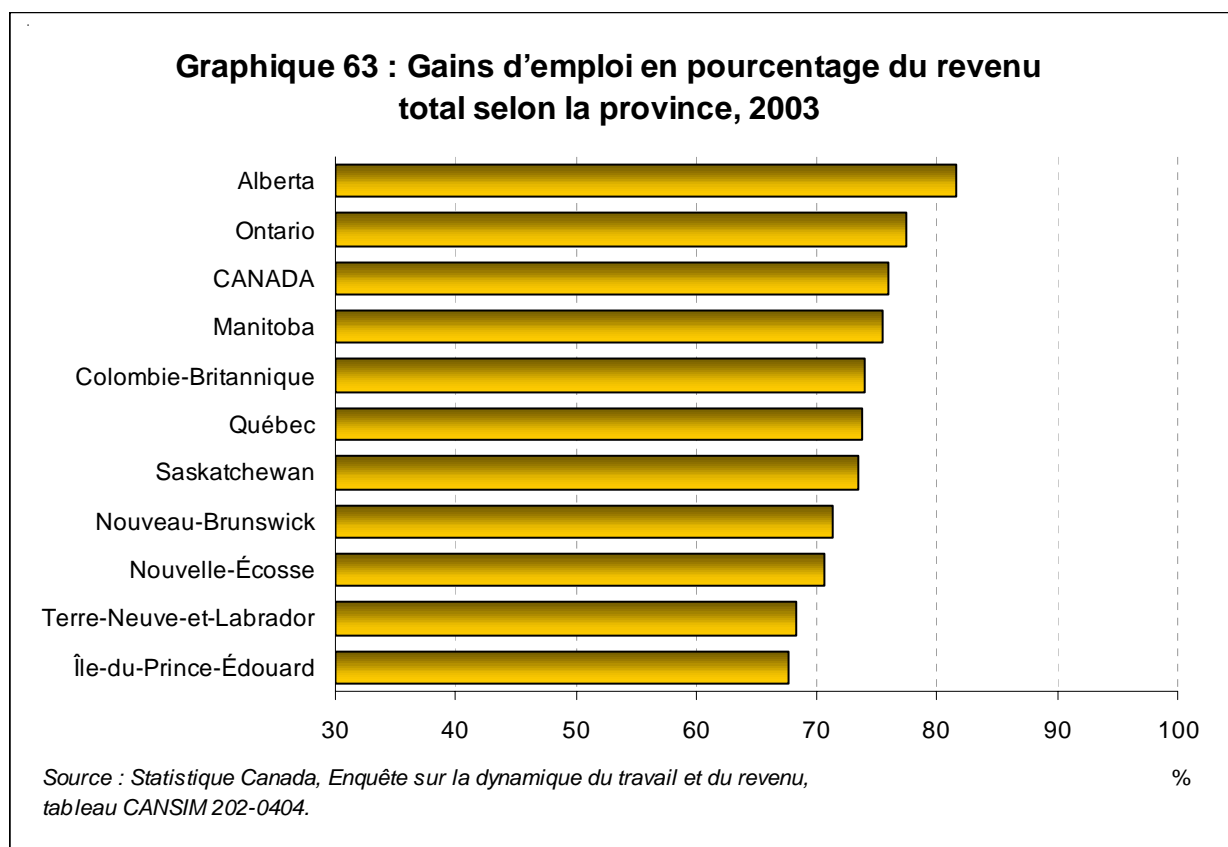
Les gains d'emploi constituent la plus grande part du revenu total

- Le revenu total se compose principalement de gains d'emploi, du revenu de retraite, du revenu de placements et de transferts gouvernementaux. La proportion à laquelle chacune des composantes contribue au revenu total dépend de plusieurs facteurs, dont la situation d'activité de la personne (personne occupée, en chômage ou inactive) et l'étape du cycle de vie (p. ex. l'étudiant qui travaille à temps partiel; le travailleur à temps plein au sommet de sa carrière; la personne retraitée). En général, les gains d'emploi constituent la proportion la plus élevée du revenu total des Canadiens (76 % en 2003) et ce, bien avant les transferts gouvernementaux (12 %), le revenu de retraite (7 %) et le revenu de placements (3 %).
- On observe des différences considérables dans la répartition du revenu total selon ses composantes chez les divers groupes d'âge et types de familles. Par exemple, la proportion du revenu total que compose les gains d'emploi n'était que de 13 % en 2003 chez les familles de personnes âgées dont le principal soutien économique avait 65 ans et plus, comparativement à 69 % chez les familles monoparentales et à 86 % chez toutes les autres familles.
- L'importance des gains d'emploi dans le revenu total a diminué avec le temps, mais a rebondi depuis quelques années. Par exemple, au début des années 1980, les gains d'emploi des Canadiens représentaient en moyenne 80 % du revenu total, chutant à 73 % en 1996, année pendant laquelle les transferts gouvernementaux étaient particulièrement élevés. Ce taux a remonté à 76 % en 2003.



Les Albertains déclarent la proportion la plus élevée du revenu total sous forme de gains d'emploi

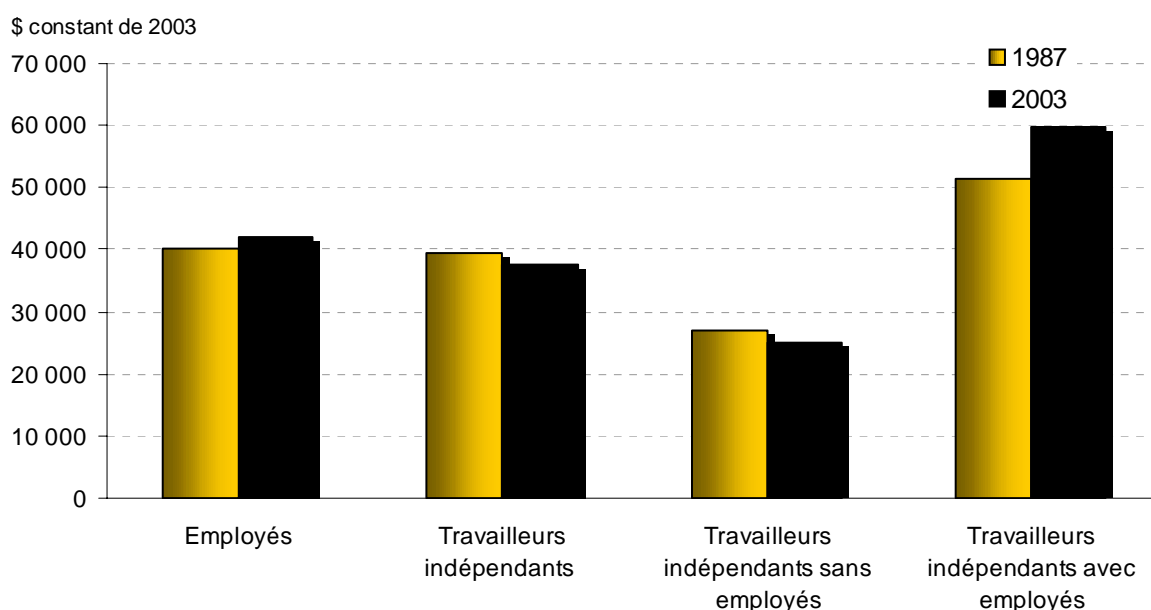
- La proportion du revenu total que constituent les gains d'emploi varie d'une province à l'autre. En 2003, par exemple, tandis que les gains d'emploi constituaient 82 % du revenu total des Albertains, ils ne constituaient que 68 % du revenu des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard. Entre-temps, il y avait une forte proportion de transferts gouvernementaux à Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard (23 % et 20 % respectivement, par rapport à 9 % en Alberta).
- De plus, il existe des différences entre les provinces dans la proportion du revenu total constituée par le revenu de retraite et le revenu de placements. En 2003, la moyenne nationale du revenu total formé du revenu de retraite se situait à 7 %. C'est en Nouvelle-Écosse qu'on trouvait la plus forte proportion (9 %), tandis que l'Alberta affichait la plus faible (4 %). Quant au revenu total constitué de revenu de placements, la moyenne de tous les Canadiens s'établissait à 3 %. Il y avait une proportion légèrement supérieure à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique (4 %), tandis qu'on observait les proportions les moins élevées à Terre-Neuve-et-Labrador (1 %) et au Nouveau-Brunswick (2 %).



Les propriétaires d'entreprises qui ont des employés déclarent habituellement les gains d'emploi les plus élevés

- En moyenne, les personnes qui étaient des travailleurs indépendants dans leur emploi principal en 2003 gagnaient moins que les employés (37 600 \$ par rapport à 42 000 \$). Bien qu'ils ne constituaient que le tiers de tous les travailleurs indépendants, les propriétaires d'entreprises qui comptent des employés ont déclaré des gains d'emploi de beaucoup supérieurs (59 700 \$) à ceux des propriétaires d'entreprises sans employés (25 100 \$). L'écart entre les employés et les autres travailleurs indépendants s'est accru depuis 1987. Les revenus des travailleurs indépendants avec employés ont augmenté, alors qu'ils ont diminué pour les autres travailleurs indépendants.
- Les travailleurs indépendants sont plus susceptibles que les employés de recevoir des gains d'emploi annuels ou bien très bas, ou bien très élevés. En 2003, le revenu d'emploi annuel de 47 % des travailleurs autonomes était inférieur à 20 000 \$, ce qui était le cas de 24 % des employés. À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, 7 % des propriétaires d'entreprises ont touché 100 000 \$ et plus comparativement à 4 % seulement des employés.
- Les travailleurs indépendants sont plus susceptibles d'avoir des employés sur la liste de paye que les travailleuses indépendantes (41 % par rapport à 27 %). De plus, ils sont plus susceptibles de travailler pendant un plus grand nombre d'heures; par exemple, en 2003, près de la moitié de tous les hommes qui étaient travailleurs autonomes consacraient habituellement plus de 40 heures par semaine à leur entreprise, ce qui n'était le cas que chez le quart des femmes. Cette situation peut expliquer en partie la différence considérable de revenu d'emploi moyen entre les propriétaires d'entreprises de sexe masculin (42 100 \$) et de sexe féminin (29 000 \$).

Graphique 64 : Gains d'emploi moyens des employés et des travailleurs indépendants, 1987 et 2003



Sources : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

Section K - Avantages sociaux, assurance-emploi et syndicalisation

Plus de 70 % des employés prennent part à au moins un type d'avantages sociaux

- En 2001, les avantages sociaux sous forme d'assurance médicale complémentaire, de régimes de retraite ou de régimes d'actionnariat privilégiés, de même que les programmes d'aide aux employés ou à leur famille comme les garderies, les services d'aide aux employés et les services de loisirs et de conditionnement physique, étaient répandus dans les milieux de travail. Plus de 70 % des employés ont pris part à au moins un type d'avantages sociaux, tandis que près du tiers des employés ont profité d'au moins un programme d'aide aux employés ou à leur famille offert par leur employeur.
- Les avantages sociaux liés à la santé comme les régimes d'assurance-maladie et de soins dentaires, de même que les régimes d'assurance-vie et d'assurance-invalidité, demeuraient la forme d'avantages sociaux la plus commune (40,8 % des employés), tandis que les régimes de retraite collectifs (REER) et les régimes d'actionnariat privilégiés n'étaient pas aussi répandus (18,4 % et 7,0 %, respectivement).
- La participation aux avantages sociaux variait beaucoup entre les groupes professionnels. Les employés des domaines du marketing ou de la vente étaient les moins susceptibles d'en profiter (seulement 45,4 %), tandis que ceux qui occupaient un poste professionnel ou de gestion comptaient les taux de participation les plus élevés (86,8 % et 80,2 % respectivement). Les hommes étaient un peu plus susceptibles que les femmes de prendre part aux avantages sociaux (73,5 % comparativement à 68,5%), alors que les personnes de 25 ans et moins affichaient un taux de participation plus faible (49,1 %).
- Le taux de participation aux avantages sociaux était plus élevé chez les travailleurs qui étaient syndiqués (88,7 % comparativement à 64,6 % des travailleurs non syndiqués) ou employés à temps plein (76,3 % par rapport à 42,9 % des employés à temps partiel). De plus, la probabilité de prendre part à ces avantages augmentait avec la rémunération — 42,4% des travailleurs qui gagnaient moins de 12 \$ l'heure y ont pris part, comparativement à 75,3 % de ceux qui gagnaient de 12 \$ à 20 \$ l'heure, et à 88,5 % de ceux qui gagnaient plus de 20 \$ l'heure.

Graphique 65 : Pourcentage des employés qui prenaient part à certains avantages sociaux offerts par leur employeur, 2001



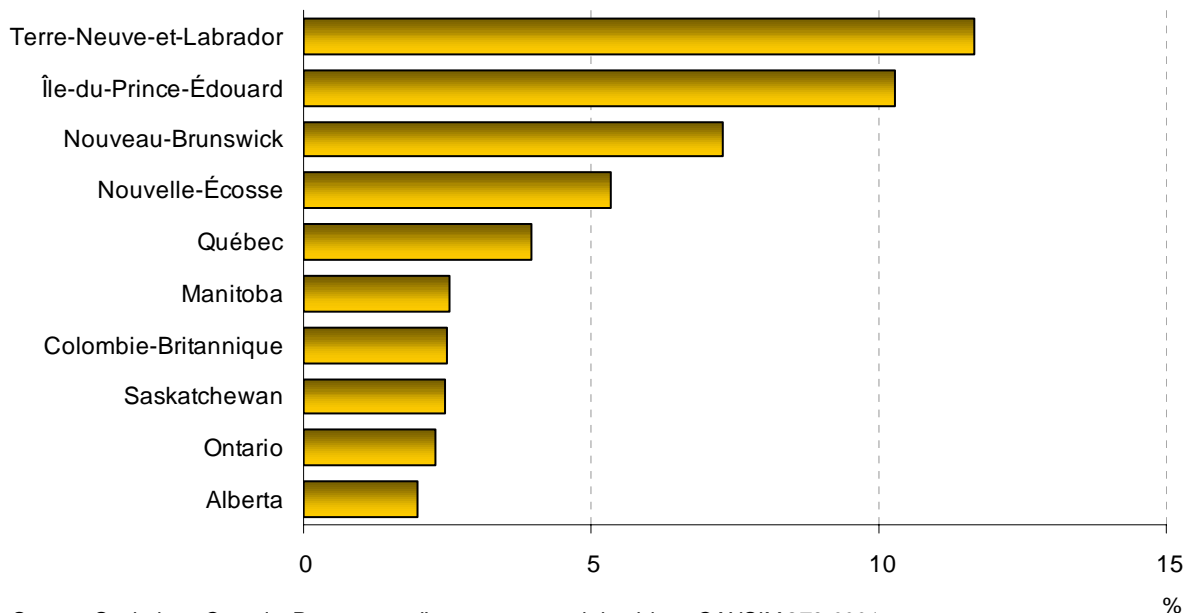
Source : Statistique Canada, *Enquête sur le milieu de travail et les employés*, 2001.

Nota : Quelques secteurs d'activité sont exclus de l'enquête, tels que l'administration publique.

Le nombre de bénéficiaires d'assurance-emploi a diminué récemment

- En 2005, le nombre moyen de Canadiens qui recevaient des prestations d'assurance-emploi (a.-e.) à chaque mois était de 804 000 personnes, soit 3,1 % de la population en âge de travailler.
- Depuis 2003, le nombre de bénéficiaires d'a.-e. a baissé de 4,4 %, après une augmentation au cours des trois années précédentes. La diminution récente reflète l'amélioration des conditions sur le marché du travail de 2003 à 2005. Les plus fortes baisses étaient dans l'Ouest canadien : en deux ans, le nombre de bénéficiaires a baissé de 17 % en Alberta, 14 % en Colombie-Britannique, et de 7 % au Manitoba et en Saskatchewan.
- Les concentrations les plus élevées de bénéficiaires se trouvaient au Canada atlantique et au Québec. En 2005, bien que les provinces de l'Atlantique ne représentaient que 7 % de la population canadienne en âge de travailler, elles constituaient 18 % de tous les bénéficiaires d'a.-e. Par le passé, on a observé dans ces provinces des taux de chômage élevés combinés à des niveaux élevés d'emplois saisonniers. De même, le Québec, qui ne représentait que 24 % des Canadiens adultes, constituait cependant 31 % de tous les bénéficiaires.

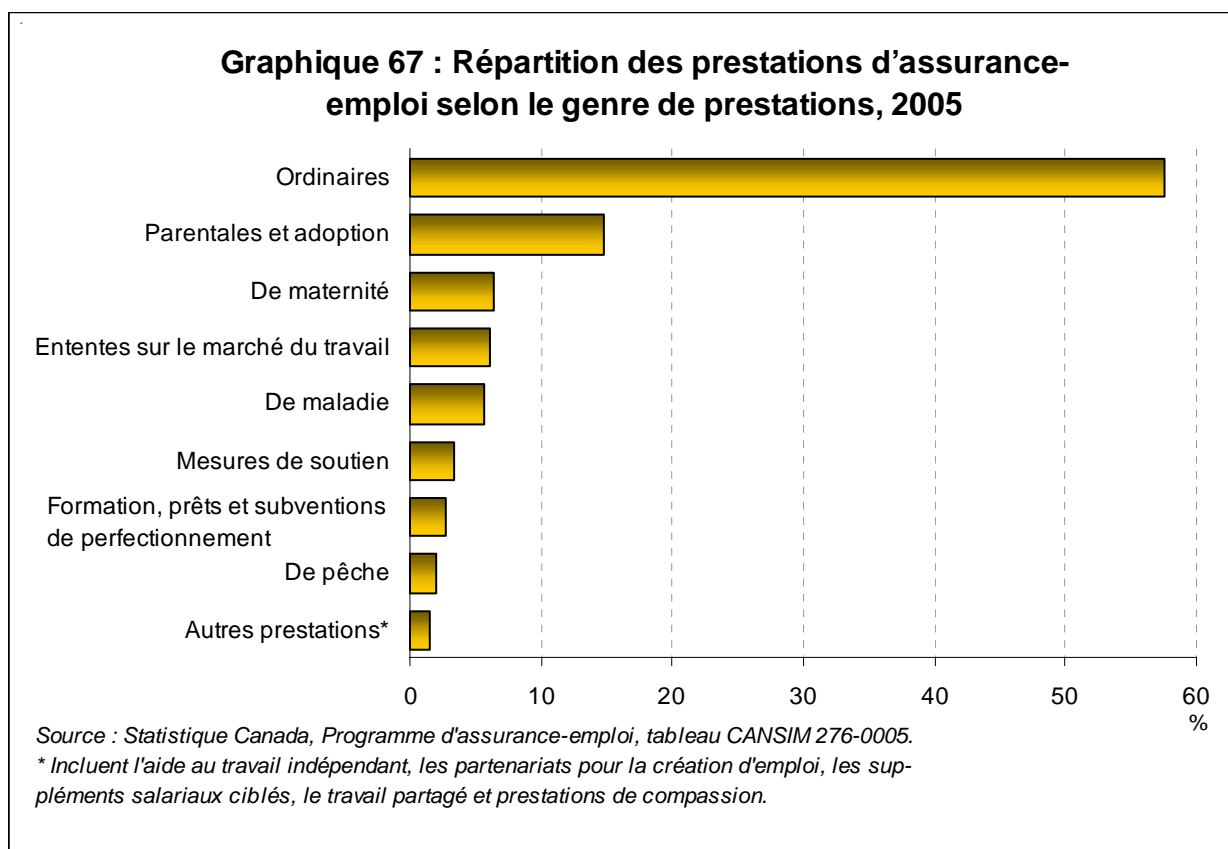
Graphique 66 : Part de la population en âge de travailler recevant des bénéfices d'assurance-emploi, selon la province, 2005



Source: Statistique Canada, Programme d'assurance-emploi, tableau CANSIM 276-0001.

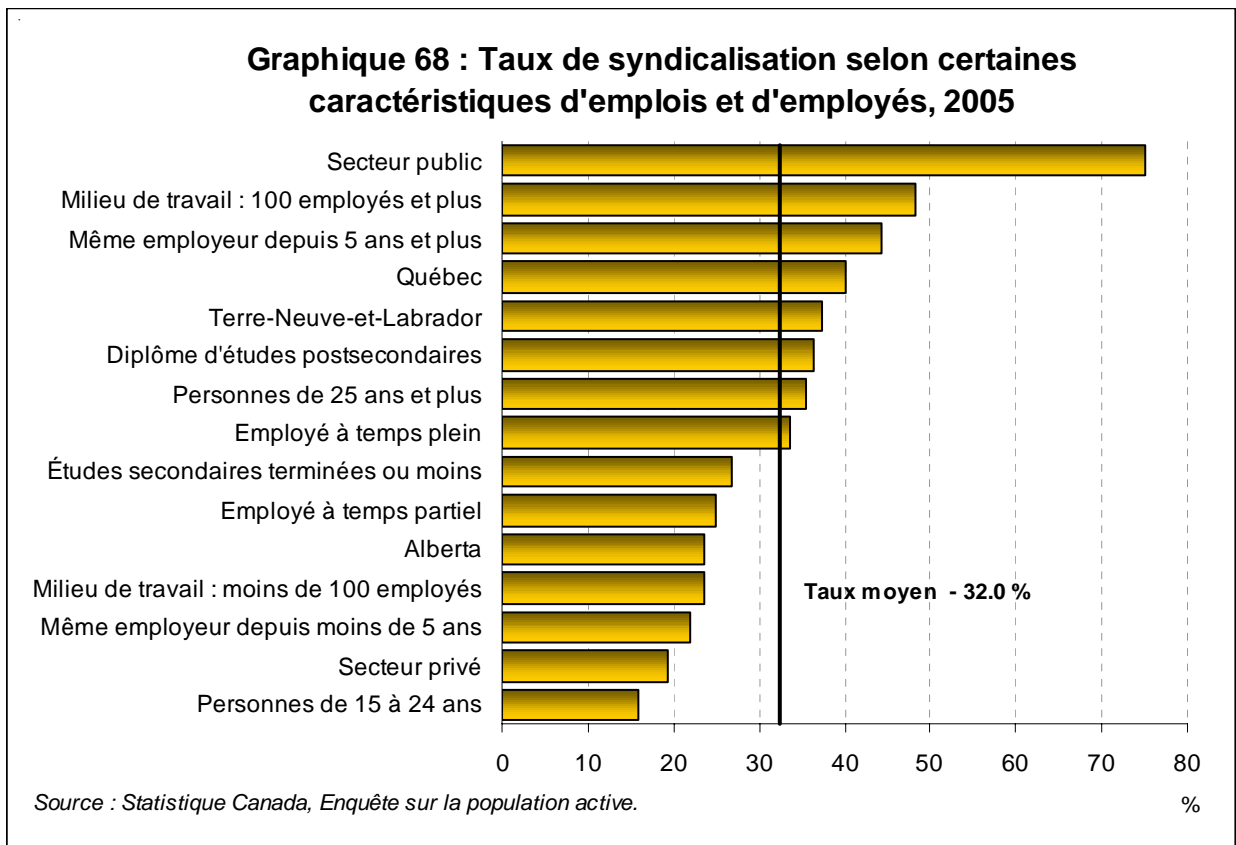
Un dollar d'assurance-emploi sur cinq est maintenant versé aux nouveaux parents

- Un peu plus du cinquième des prestations d'assurance-emploi (a.-e.) prenait la forme de prestations de maternité, parentales et d'adoption en 2005, alors que ces dernières représentaient à peine plus du dixième des prestations en 2000. Ces changements s'expliquent par des modifications apportées au régime fédéral d'a.-e. en 2000 et 2002. Ainsi dans les cinq années qui ont suivi l'entrée en vigueur des nouvelles règles, les versements de prestations parentales et d'adoption ont quadruplé, alors que les prestations de maternité ont augmenté de 29 %.
- Les fonds distribués dans le cadre du régime d'a.-e. pour compenser la perte d'emploi, connus sous le nom de prestations ordinaires, demeurent le programme principal, en surpassant de loin les versements combinés de toutes les autres catégories de prestations. En 2005, les prestations ordinaires s'établissaient en moyenne à 704 millions de dollars par mois, ce qui constituait 58 % de toutes les prestations d'a.-e. touchées par les Canadiens.
- Les prestations de maladie et celles liées aux ententes sur le marché du travail représentaient chacune 6 % des prestations d'a.-e. en 2005.



La croissance de l'affiliation syndicale n'a pas été équivalente à celle des employés

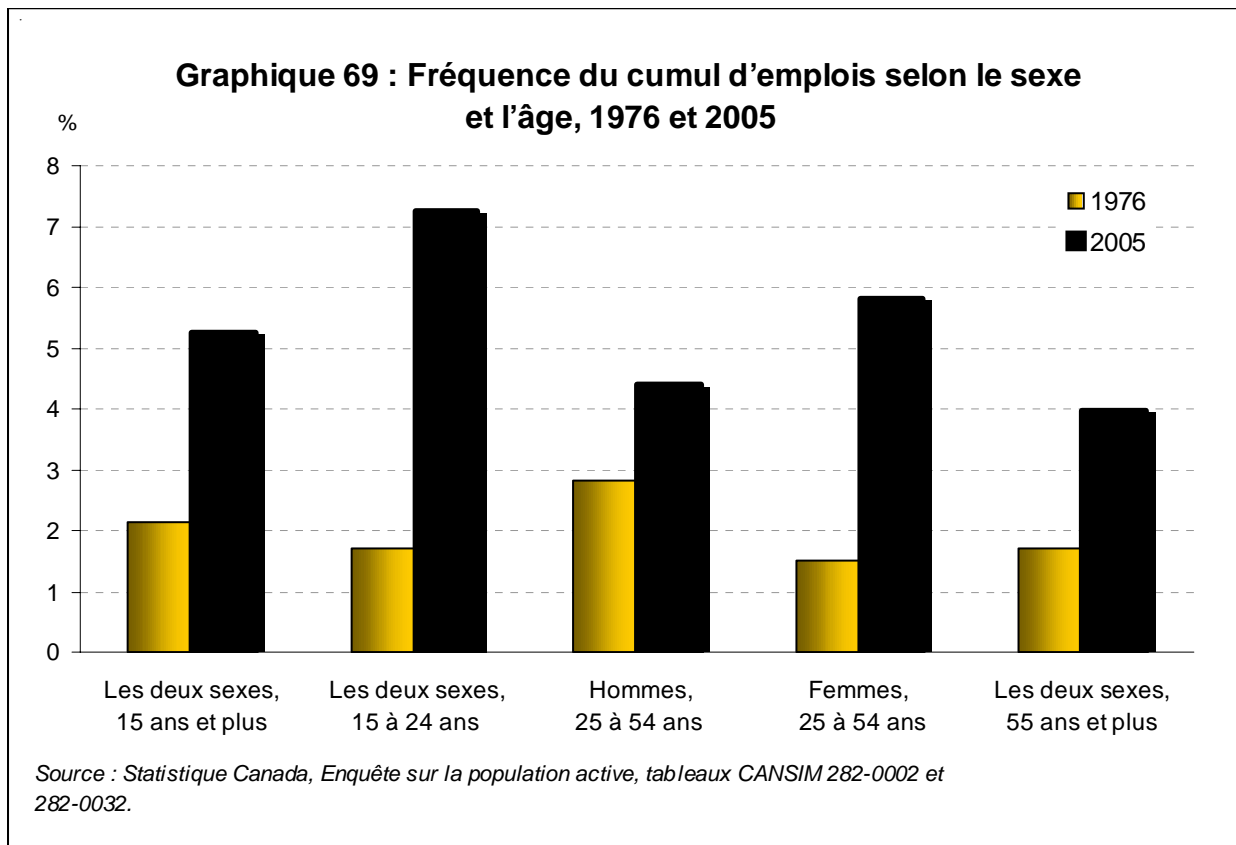
- En 2005, 4,4 millions d'employés étaient syndiqués, en hausse de 14,3 % par rapport aux 3,8 millions d'employés en 1997. Toutefois, la croissance de l'affiliation syndicale n'a pas été équivalente à celle des employés (+20,3 %) au cours de cette période. En 1997, 33,7 % de tous les employés au Canada étaient syndiqués, comparativement à 32,0 % en 2005. Les diminutions des taux de syndicalisation ont eu lieu chez les hommes, les personnes de 25 à 54 ans, et les employés du secteur privé.
- Les taux de syndicalisation sont plus élevés dans le secteur public — particulièrement dans les services d'enseignement, les services publics, les administrations publiques et les soins de santé et l'assistance sociale — de même que dans les emplois à temps plein et parmi les employés des grandes entreprises. Ces taux sont également plus élevés chez les personnes de 25 ans et plus, les employés qui ont fait des études supérieures, de même que ceux qui ont une longue durée d'emploi. Ces caractéristiques se rapportant aux emplois et aux travailleurs sont liées à une rémunération élevée, ce qui peut expliquer en partie le salaire élevé déclaré par les employés syndiqués (les dispositions sur les négociations collectives peuvent également constituer un facteur). En 2005, les travailleurs syndiqués gagnaient en moyenne 22,15 \$ l'heure, comparativement à 17,65 \$ l'heure chez les travailleurs non syndiqués.
- Les taux de syndicalisation sont au-dessus de la moyenne au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, tandis qu'ils sont les moins élevés en Alberta.



Section L - Cumul d'emplois et régimes de travail

Le cumul d'emplois est maintenant plus fréquent chez les femmes que chez les hommes

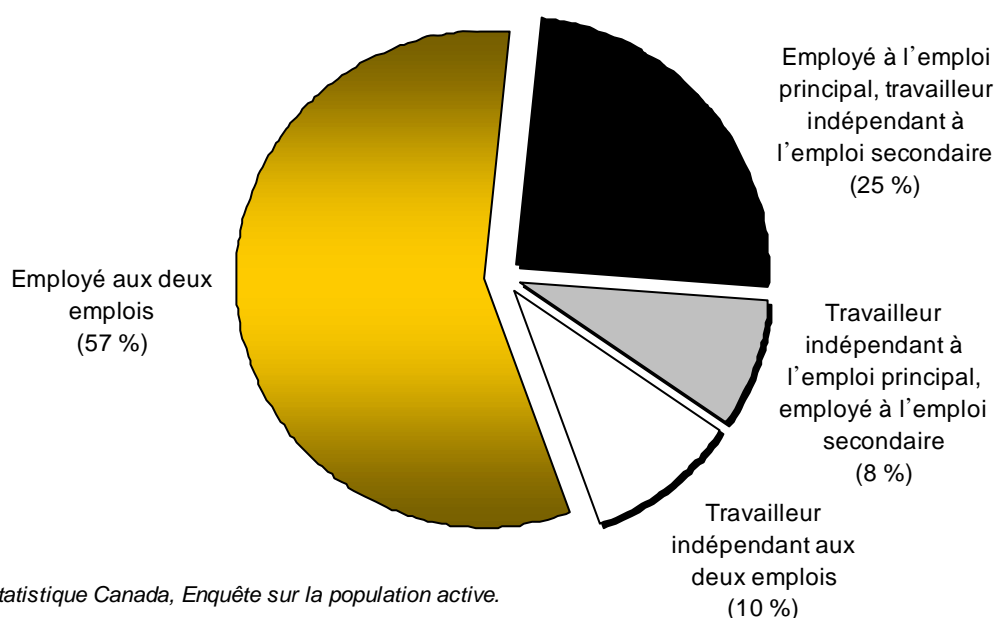
- De 1976 à 2005, le nombre de Canadiens qui ont cumulé au moins deux emplois ou entreprises a plus que quadruplé (passant de 207 000 à 848 000), comparativement à une croissance globale de l'emploi de 65,9 %. Les travailleurs occupant plus d'un emploi représentaient 5,2 % de tous les travailleurs en 2005, taux qui a peu varié depuis le début des années 1990. Par contre, seulement 2,1 % des personnes occupées avaient plus d'un emploi en 1976. Néanmoins, bien que le cumul d'emplois constitue un mode de vie chez un nombre croissant de Canadiens, la plupart des gens continuent d'occuper un seul emploi.
- Traditionnellement, les hommes constituaient la majorité des travailleurs occupant plus d'un emploi : ils formaient 75,3 % de l'ensemble de ces travailleurs en 1976. Toutefois, depuis ce temps, le nombre de femmes ayant au moins deux emplois a augmenté beaucoup plus rapidement que le nombre d'hommes dans cette situation, de sorte qu'autant de femmes que d'hommes occupaient plus d'un emploi en 1995. Cette tendance à la hausse chez les femmes s'est poursuivie jusqu'en 2005, année où les femmes représentaient 54,7 % des travailleurs ayant plusieurs emplois. La même année, 6,1 % des femmes occupées avaient plus d'un emploi, comparativement à 4,5 % des hommes.
- En 2005, les jeunes étaient plus susceptibles d'avoir plusieurs emplois (7,3 % de ceux qui travaillaient) que les travailleurs adultes de 25 à 54 ans et ceux plus âgés (55 ans et plus). Depuis 1976, la croissance la plus forte du cumul d'emplois a été enregistrée chez les personnes qui avaient un emploi à temps partiel comme emploi principal.



Plus de 2 personnes ayant plusieurs emplois sur 5 sont des travailleurs indépendants dans au moins un emploi

- Les travailleurs occupant plus d'un emploi sont en majorité des employés à leurs deux emplois (57,4 % en 2005). Par ailleurs, 1 personne sur 10 occupe un travail indépendant au sein d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un cabinet, tant dans le cadre de son emploi principal que dans le cadre de son emploi secondaire. En outre, 24,4 % sont employés à leur emploi principal mais sont des travailleurs indépendants à leur emploi secondaire, tandis que les 8,3 % restants vivent l'inverse. Les gens se tournent vers le cumul d'emplois pour plusieurs raisons financières et autres, allant du besoin ou de la volonté de toucher un revenu régulier supplémentaire à la satisfaction tirée du travail à un deuxième emploi.
- Le taux de cumul d'emplois varie selon le secteur d'activité de l'emploi principal du travailleur. En 2005, tandis que 5,2 % de l'ensemble des personnes occupées étaient des travailleurs ayant plus d'un emploi, cette proportion était supérieure dans de nombreuses industries de services. Par exemple, 8,2 % des travailleurs du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale avaient plusieurs emplois, tout comme 7,1 % des travailleurs du secteur de l'information, de la culture et des loisirs, cette dernière proportion étant la même pour les travailleurs dans les services d'enseignement.
- Dans les industries productrices de biens, le taux de cumul d'emplois se situait sous la moyenne, c'est-à-dire à environ 3,3 % dans la plupart des secteurs. Les travailleurs en agriculture constituaient l'exception notable : 7,6 % d'entre eux occupaient plus d'un emploi.

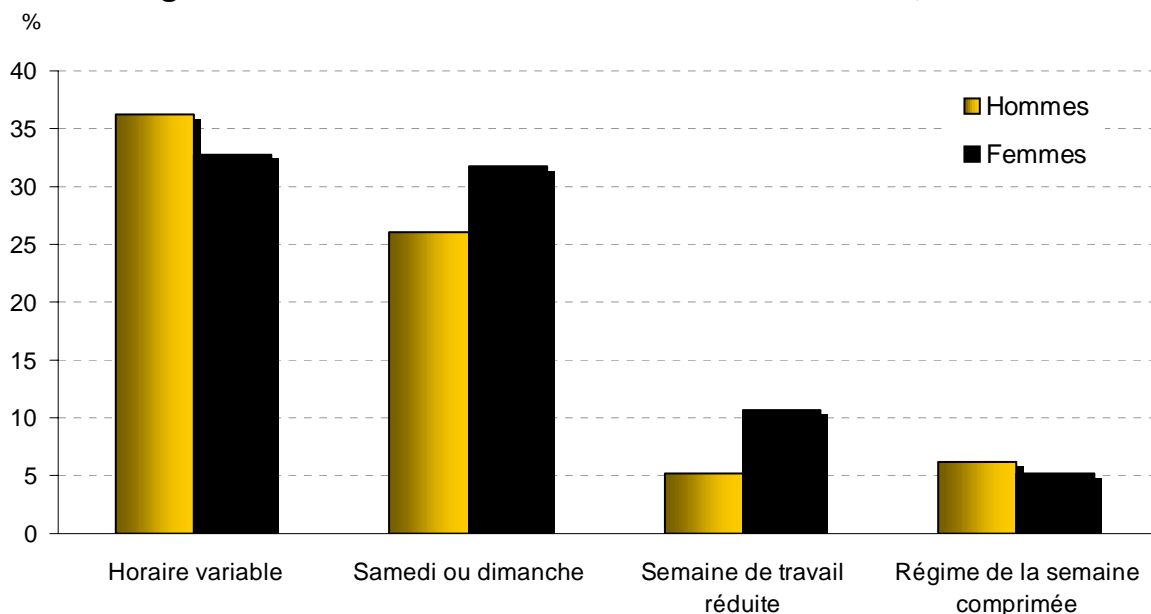
Graphique 70 : Répartition des personnes occupant plus d'un emploi selon la catégorie de travailleurs dans les deux emplois, 2005



Les hommes sont plus susceptibles de déclarer un horaire de travail variable que les femmes

- En 2001, le régime de travail non conventionnel le plus fréquent était l'horaire de travail variable (34,4 % de tous les employés), suivi du travail de fin de semaine (28,9 %). Tandis que les hommes étaient plus susceptibles de travailler selon un horaire variable (36,2 % par rapport à 32,7 %), les femmes avaient davantage tendance à travailler le samedi ou le dimanche.
- La fréquence de l'horaire de travail variable était plus répandue chez les travailleurs de l'information et des industries culturelles (42,4 %), des services aux entreprises (41,4 %), et du commerce de détail et des services de consommation (39,4 %). Près de 6 employés sur 10 des industries du commerce de détail et des services de consommation travaillaient habituellement les fins de semaine.
- La fréquence des divers régimes de travail était également liée au niveau de scolarité atteint par les travailleurs. Par exemple, les personnes ayant fait des études universitaires affichaient la fréquence la plus élevée d'heures flexibles (44,6 %), mais devaient moins souvent travailler régulièrement les fins de semaine (16,2 %).
- Les semaines de travail réduites et comprimées n'étaient pas répandues, chaque type de travail étant déclaré par moins de 1 travailleur sur 10. Les groupes d'âge, de profession et d'industrie qui affichaient la fréquence la plus élevée de semaines de travail réduites étaient les jeunes (20,0 %), le marketing et la vente (20,9 %), ainsi que le commerce de détail et les services de consommation (13,6 %), respectivement.

Graphique 71 : Pourcentage d'employés qui travaillent des régimes de travail non conventionnels selon le sexe, 2001

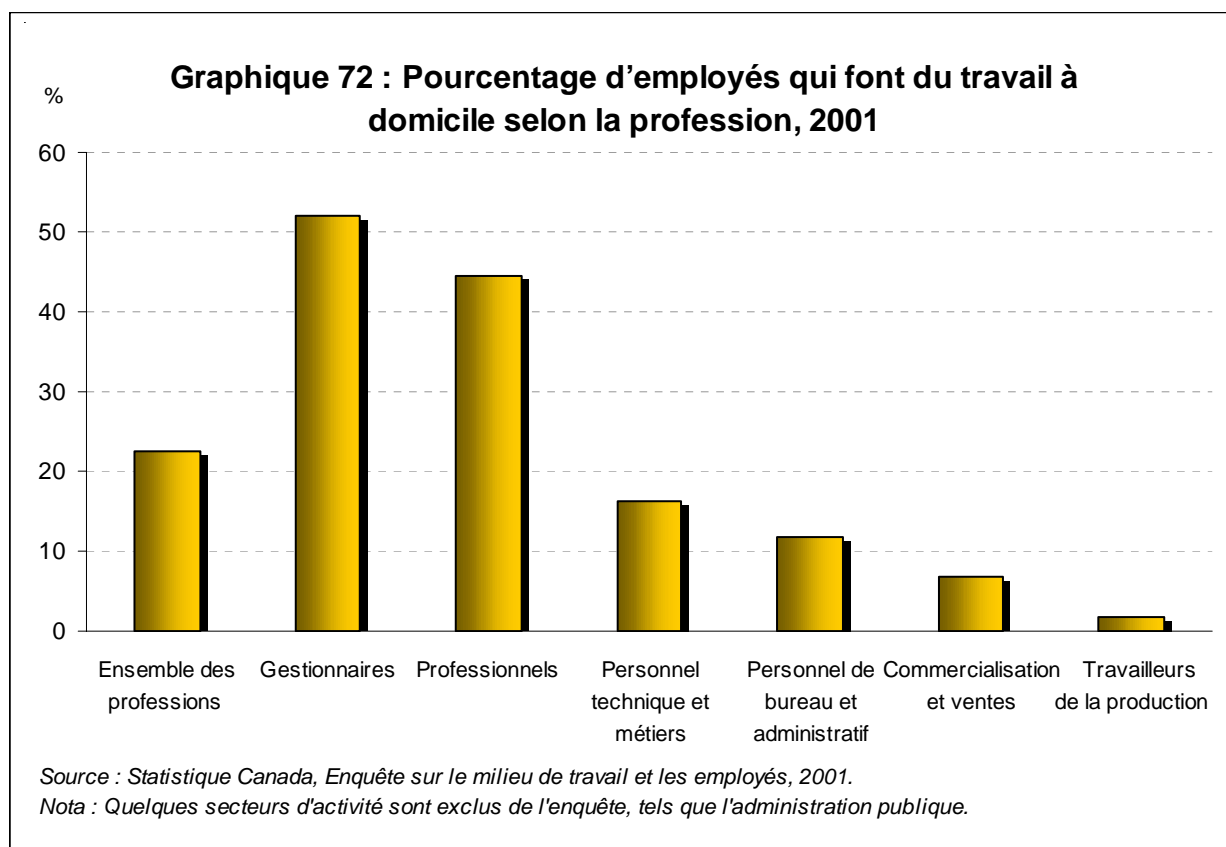


Source : Statistique Canada, Enquête sur le milieu de travail et les employés, 2001.

Nota : Quelques secteurs d'activité sont exclus de l'enquête, tels que l'administration publique.

Près de 1 employé sur 4 déclare travailler à domicile

- En 2001, près du quart de tous les employés ont déclaré qu'ils travaillaient à domicile de façon régulière, et ce, le plus souvent sous forme d'heures supplémentaires non rémunérées. Près de 6 % des employés faisaient une partie ou la totalité de leurs heures de travail habituelles rémunérées à domicile, alors que seulement 2,6 % des personnes faisaient des heures de travail supplémentaires rémunérées à la maison. En revanche, 14,1 % des travailleurs apportaient à la maison du travail « de rattrapage » non rémunéré. Ces heures supplémentaires non rémunérées étaient concentrées chez les travailleurs les plus scolarisés, dont la plupart occupaient des postes de gestion et professionnels.
- Les heures supplémentaires non rémunérées à la maison étaient les plus répandues chez les employés des secteurs suivants : information et industries culturelles (21,3 %) ; enseignement, services de santé et organismes sans but lucratif (21,0 %) ; et finance et assurances (19,7 %).
- La fréquence des heures supplémentaires non rémunérées à domicile qui s'ajoutent aux heures de travail habituelles était légèrement plus élevée chez les travailleurs que chez les travailleuses (15,4 % par rapport à 12,8 %).
- Les travailleurs de 25 ans et plus étaient plus susceptibles que les jeunes de travailler à domicile. Parmi les professions, ce sont les travailleurs à des postes de gestion qui étaient les plus susceptibles de déclarer travailler à domicile. De plus, parmi les secteurs d'activité, les travailleurs des services d'enseignement et de santé étaient les plus susceptibles de déclarer travailler à domicile.

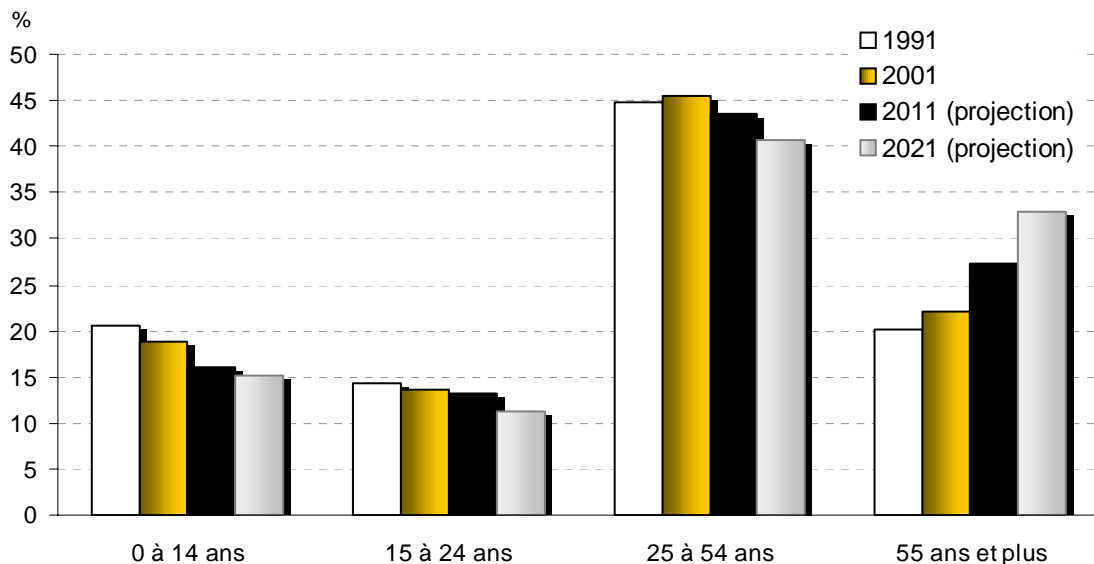


Section M - Vieillesse de la population et retraite

La population canadienne vieillit

- Plusieurs facteurs contribuent au vieillissement de la population canadienne. Le principal facteur est le nombre relativement important de personnes de la génération du baby-boom (nées de 1946 à 1966), qui approchent rapidement de l'âge de la retraite. Parmi les autres facteurs contribuant à cette tendance, notons le déclin à long terme du taux de fécondité, qui depuis 2000, a varié d'environ 1,5 enfant par femme au cours de sa vie, et la hausse de l'espérance de vie, laquelle est de 82,4 et 77,4 ans respectivement chez les femmes et les hommes.
- On prévoit que 1 Canadien sur 3 aura 55 ans et plus d'ici 2021, comparativement à près de 1 Canadien sur 5 en 2001. À mesure que la proportion de personnes âgées croîtra au cours du prochain quart de siècle, celles des enfants, des jeunes adultes et des adultes d'âge moyen canadiens continueront vraisemblablement à diminuer. Ainsi, moins de jeunes personnes devraient entrer sur le marché du travail pour remplacer les personnes à la retraite. Selon le recensement de 2001, il y avait au sein de la population active 2,7 personnes de 20 à 34 ans pour chaque participant ayant 55 ans et plus, alors qu'il y en avait 3,7 en 1981.
- Le départ à la retraite imminent de nombreuses personnes de la génération du baby-boom devrait avoir des incidences importantes sur le marché de l'emploi au Canada. La nature exacte de ces incidences est difficile à prévoir, car il existe des différences importantes entre les caractéristiques des travailleurs âgés d'aujourd'hui et ceux de demain — qui auront, en moyenne, une scolarité supérieure et un taux d'activité plus élevé (particulièrement chez les femmes).

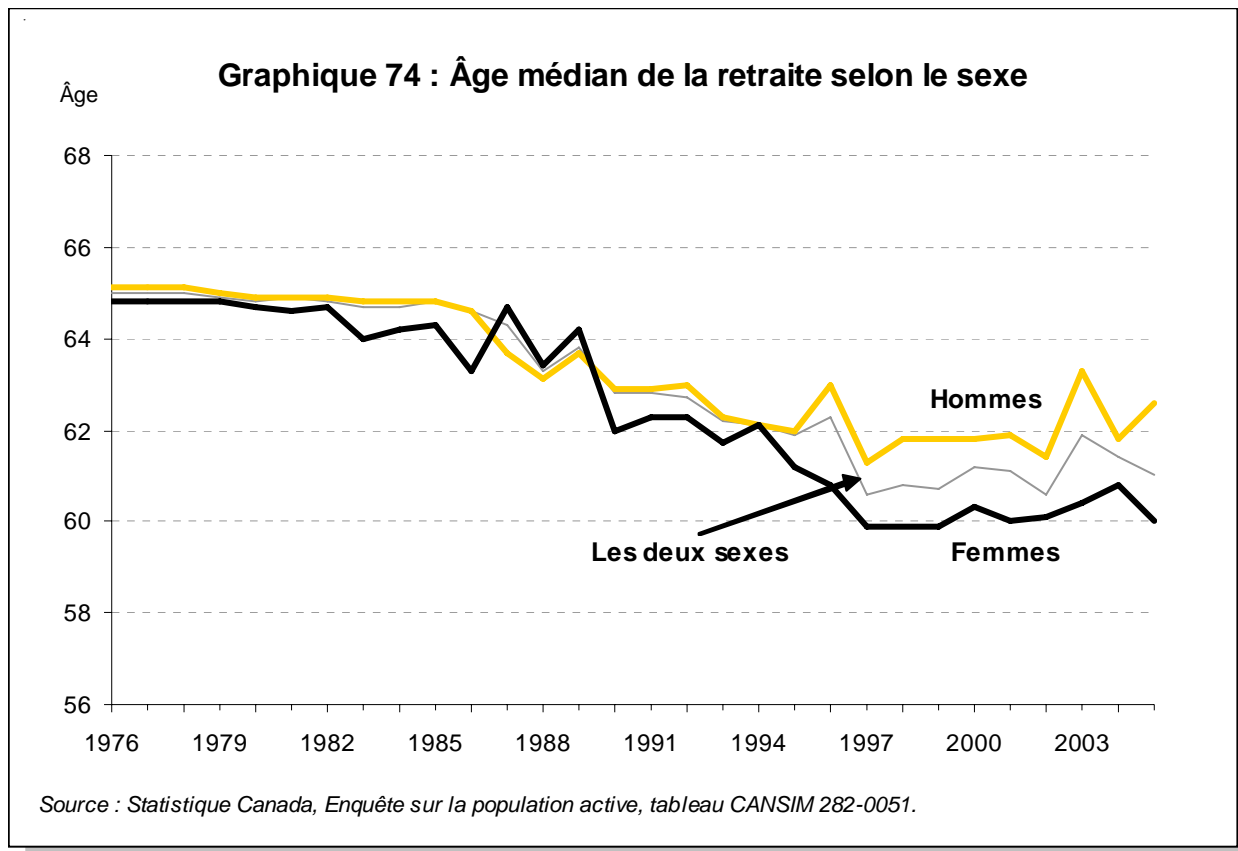
Graphique 73 : Répartition de la population canadienne selon l'âge, 1991, 2001, 2011 et 2021



Source : Statistique Canada, Division de la démographie, tableaux CANSIM 051-0001 et 052-0004.

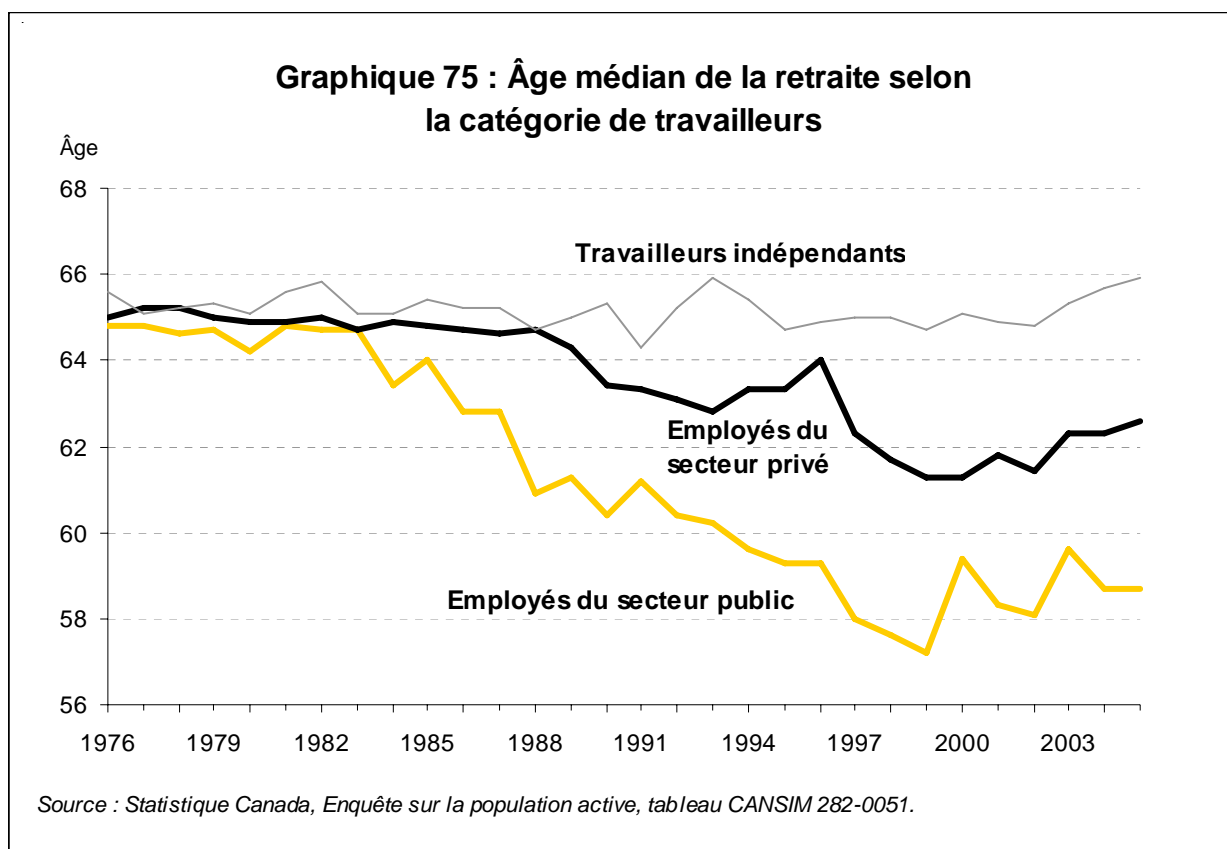
L'âge de la retraite a commencé à diminuer au milieu des années 1980

- L'âge médian de la retraite a chuté de façon importante au cours des deux dernières décennies. Du milieu des années 1970 au milieu des années 1980, il se situait environ à 65 ans. Toutefois, vers la fin des années 1980, il a commencé à diminuer rapidement et a continué de le faire jusqu'à ce qu'il atteigne le bas niveau de 60,6 en 1997, puis il a fluctué autour de ce niveau au cours des années subséquentes. Ce déclin a probablement été provoqué par la réduction, en 1987, de l'âge minimal à partir duquel il est possible d'être bénéficiaire, avec prestations réduites, du Régime de pensions du Canada, âge qui est passé de 65 à 60 ans. La chute continue de l'âge médian de la retraite a peut-être été liée aux compressions gouvernementales et à la réduction des effectifs dans les sociétés des années 1990, et peut-être aussi aux mesures incitatives à la retraite anticipée. En 2005, l'âge médian de la retraite était 61,0 ans.
- Jusqu'au milieu des années 1990, l'âge médian de la retraite chez les hommes était près de celui des femmes. Par la suite, l'âge médian a diminué davantage chez les femmes que chez les hommes. En 2005, l'âge médian de la retraite chez les hommes était de 62,6 ans, supérieur aux 60 ans chez les femmes.



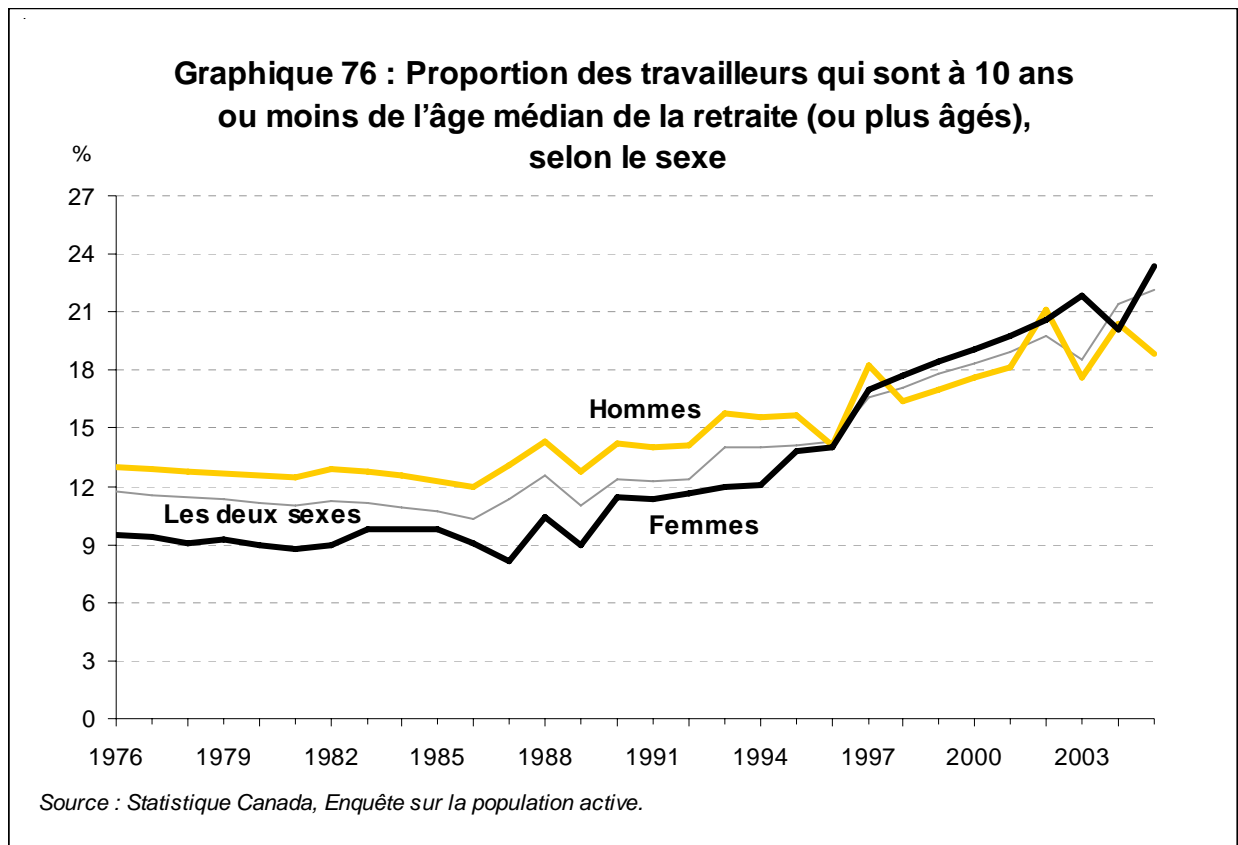
Les employés du secteur public partent plus tôt à la retraite

- Depuis 1976, l'âge médian de la retraite chez les employés du secteur public a toujours été plus bas que celui des employés du secteur privé ou que celui des travailleurs indépendants. La différence de l'âge du départ à la retraite entre les employés des secteurs privé et public a commencé à s'élargir en 1984, alors que les employés du secteur public ont commencé à partir à la retraite plus tôt. L'âge médian de la retraite chez les employés du secteur public (à savoir l'éducation, les soins de santé et l'assistance sociale ainsi que le gouvernement) a chuté, passant de 64,8 ans en 1976 à 57,2 ans en 1999; cependant, il a remonté pour s'établir à 58,7 ans en 2005.
- L'âge médian de la retraite des employés du secteur privé est demeuré assez stable de 1976 à 1988, mais il a commencé un déclin à long terme par la suite. En 1999, il avait diminué à 61,3 ans (comparativement à 65 ans à la fin des années 1970), puis il a progressé de nouveau pour atteindre 62,6 ans en 2005. Chez les travailleurs indépendants, l'âge médian de la retraite est demeuré stable depuis le milieu des années 1970, fluctuant entre 64,3 et 65,9 ans.



La proportion de travailleurs approchant la retraite est plus élevée que jamais

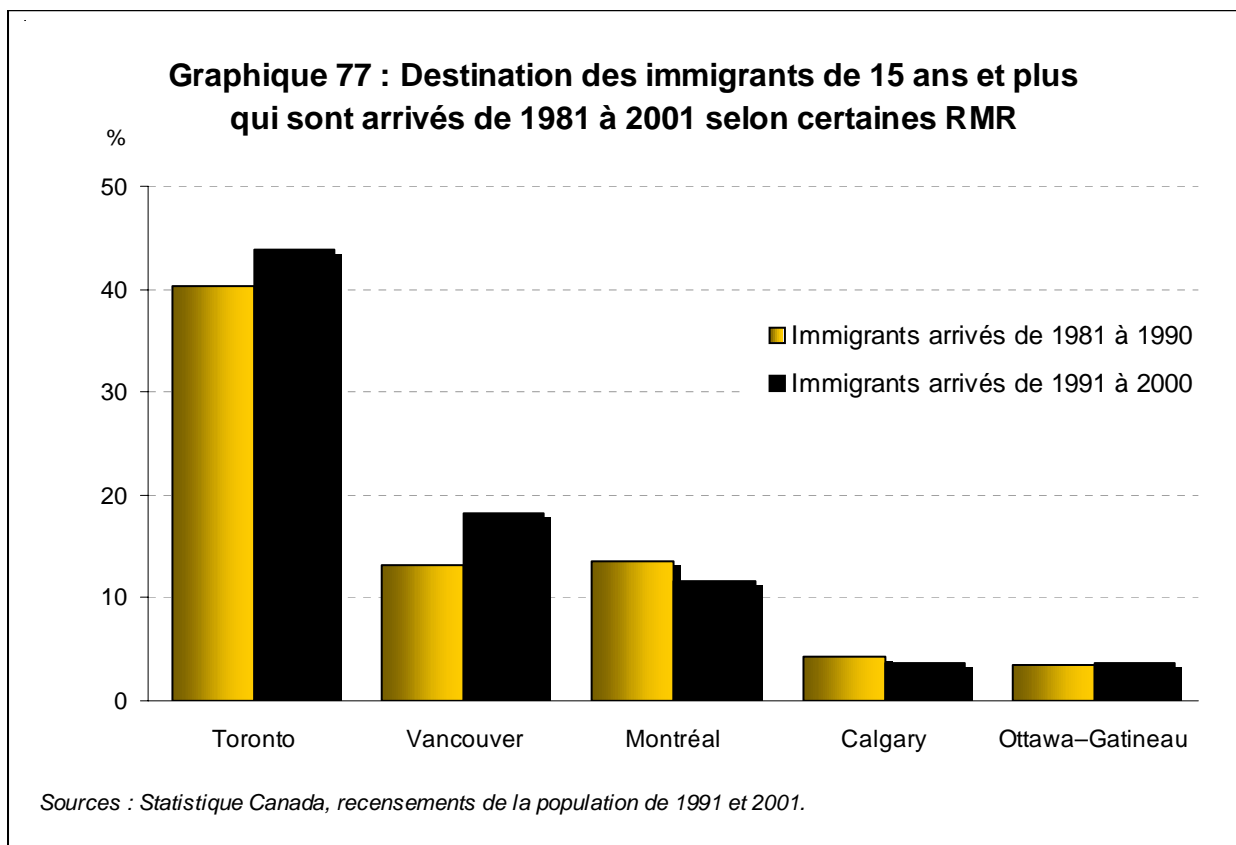
- De 1976 à 1986, la proportion de travailleurs approchant la retraite — ceux qui sont à dix ans ou moins de l'âge médian de la retraite (ou plus âgés) — a légèrement diminué, passant de 11,7 % à 10,3 %. Au cours de cette période, l'âge médian de la retraite a oscillé autour de 65 ans. Cependant, l'âge de la retraite a chuté par la suite, passant de 64,6 ans en 1986 à 60,6 ans en 1997. Parallèlement, la proportion de travailleurs à dix ans ou moins de l'âge médian de la retraite — le taux d'approche de la retraite — a augmenté de 6,3 points de pourcentage pour se situer à 16,6 %.
- De 1997 à 2005, la proportion de travailleurs approchant la retraite s'est accrue de façon constante, augmentant de 5,5 points de pourcentage pour se situer à un sommet de 22,1 %. Au cours de cette période, les baby-boomers les plus âgés sont passés au groupe de travailleurs près de la retraite, ce qui a influé plus fortement à ce moment sur la hausse du taux d'approche de la retraite que l'âge médian de la retraite (lequel a fluctué autour de 61 ans). En 2005, il y avait 3,6 millions de travailleurs qui approchaient de la retraite.
- Les tendances à long terme chez les hommes et les femmes sont semblables. Toutefois, depuis 1989, la proportion de travailleuses à dix ans ou moins de leur âge médian de la retraite s'est accrue, en grande partie, plus rapidement que celle des travailleurs. La diminution plus marquée, au cours de cette période, de l'âge médian de la retraite chez les femmes que chez les hommes est susceptible d'expliquer cet état de choses. En outre, il y a davantage de femmes que d'hommes qui travaillent dans le secteur public, où les employés prennent leur retraite à un âge plus jeune que ceux du secteur privé ou que les travailleurs indépendants. En 2005, 18,9 % des travailleurs et 23,4 % des travailleuses approchaient de la retraite.



Section N - Les immigrants

Le Canada ouvre grand ses portes à l'immigration

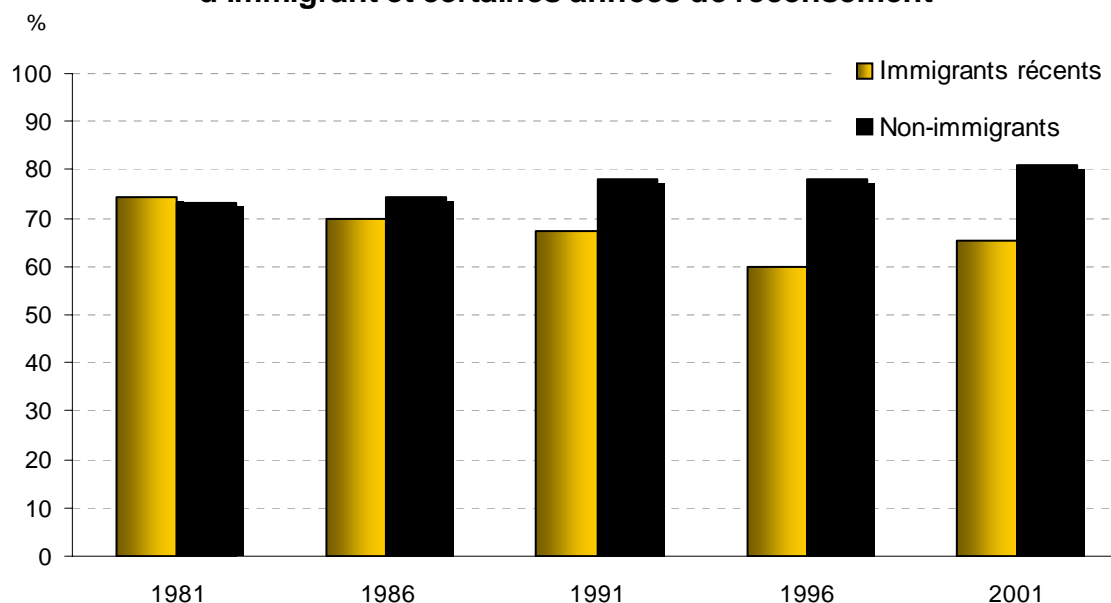
- De plus en plus, l'immigration joue un rôle essentiel dans la croissance de la population active au Canada. Au cours de la dernière décennie, on a enregistré une hausse du nombre d'immigrants qui arrivent au pays chaque année — lequel est passé d'une moyenne de 125 000 dans les années 1980 à 220 000 dans les années 1990. Le nombre et la sélection des immigrants qui arrivent au Canada sont déterminés en grande partie par les politiques gouvernementales qui régissent l'admission au pays. Depuis la fin des années 1970, trois grands objectifs orientent la politique du Canada en matière d'immigration : réunir les familles; faire en sorte que le Canada remplisse ses obligations légales à l'échelle internationale et respecte ses traditions de compassion et d'humanité relativement aux réfugiés; et favoriser une économie forte et viable dans toutes les régions du Canada.
- À l'instar de la plupart des pays développés, le Canada devient de plus en plus urbanisé : près de 80 % des Canadiens de 15 ans et plus demeurent maintenant en ville. Cette proportion est encore plus forte (97 %) chez les immigrants arrivés au pays de 1991 à 2000. Pour diverses raisons — telles que la proximité de la famille ou des amis, l'offre d'emploi, le climat ou la langue parlée — les nouveaux arrivants au Canada se sont établis pour la plupart dans les trois plus importantes régions métropolitaines de recensement (RMR) du pays. À cet égard, Toronto reçoit la plus grande part des nouveaux arrivants (44 %), suivie de Vancouver (18 %) et de Montréal (12 %). Les immigrants de la décennie précédente — ceux qui sont arrivés au pays de 1981 à 1990 — ont eu également tendance à s'établir dans les régions urbaines.
- Les personnes qui ont immigré dans les années 1990 étaient plus susceptibles d'appartenir à une minorité visible et d'être très scolarisées que celles arrivées au cours de la décennie précédente. En outre, la plupart de ces immigrants ont déclaré qu'ils possèdent une bonne connaissance d'au moins une des deux langues officielles.



L'écart entre le taux d'emploi des immigrants récents et celui des Canadiens de naissance continue d'exister

- Malgré l'essor économique de la fin des années 1990, le taux d'emploi de 2001 des immigrants de 25 à 54 ans arrivés au Canada au cours des cinq années précédentes accusait encore un retard important par rapport à celui des Canadiens de naissance de même groupe d'âge (65,2 % comparativement à 80,9 %).
- L'écart du taux d'emploi entre les immigrants récents et les Canadiens de naissance de 25 à 54 ans a varié considérablement au fil des ans. En 1981, les immigrants récents étaient plus susceptibles d'occuper un emploi (74,2 % comparativement à 73,1 % chez les non-immigrants). En 1986, la situation était l'inverse — le taux d'emploi des immigrants récents était en baisse tandis que celui des Canadiens de naissance était en hausse. L'écart s'est encore élargi, augmentant jusqu'à 18 points de pourcentage en 1996, pour se rétrécir ensuite légèrement à 16 points de pourcentage en 2001.
- Les problèmes auxquels font face les immigrants récents sur le marché du travail ont tendance à être semblables à ceux auxquels sont confrontés les jeunes, puisque ces deux groupes sont souvent de nouveaux venus sur le marché du travail au Canada. La difficulté commune aux deux groupes pourrait être le manque d'expérience de travail au Canada et d'un réseau de contacts bien établi.
- Toutefois, on sait que le taux d'emploi des immigrants augmente avec le nombre d'années de résidence au Canada. Par exemple, en 2001, 78,6 % des immigrants de 25 à 54 ans qui demeuraient au pays depuis 11 à 15 ans avaient un emploi, comparativement à 65,2 % des immigrants récents de même groupe d'âge. La même année, ceux qui demeuraient au Canada depuis 16 ans et plus avaient légèrement plus de chances d'occuper un emploi que les Canadiens de naissance (81,9 % par rapport à 80,9 %).

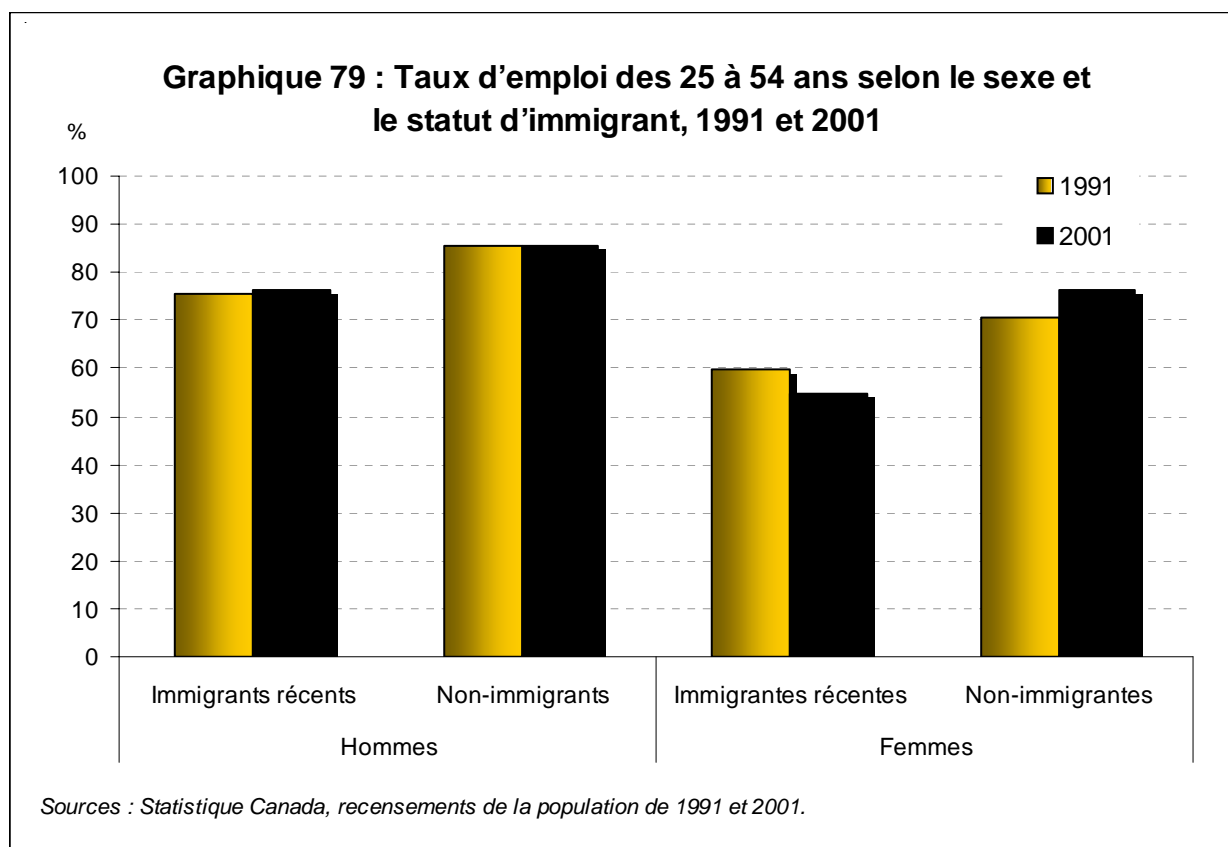
Graphique 78 : Taux d'emploi des 25 à 54 ans selon le statut d'immigrant et certaines années de recensement



Sources : Statistique Canada, recensements de la population de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

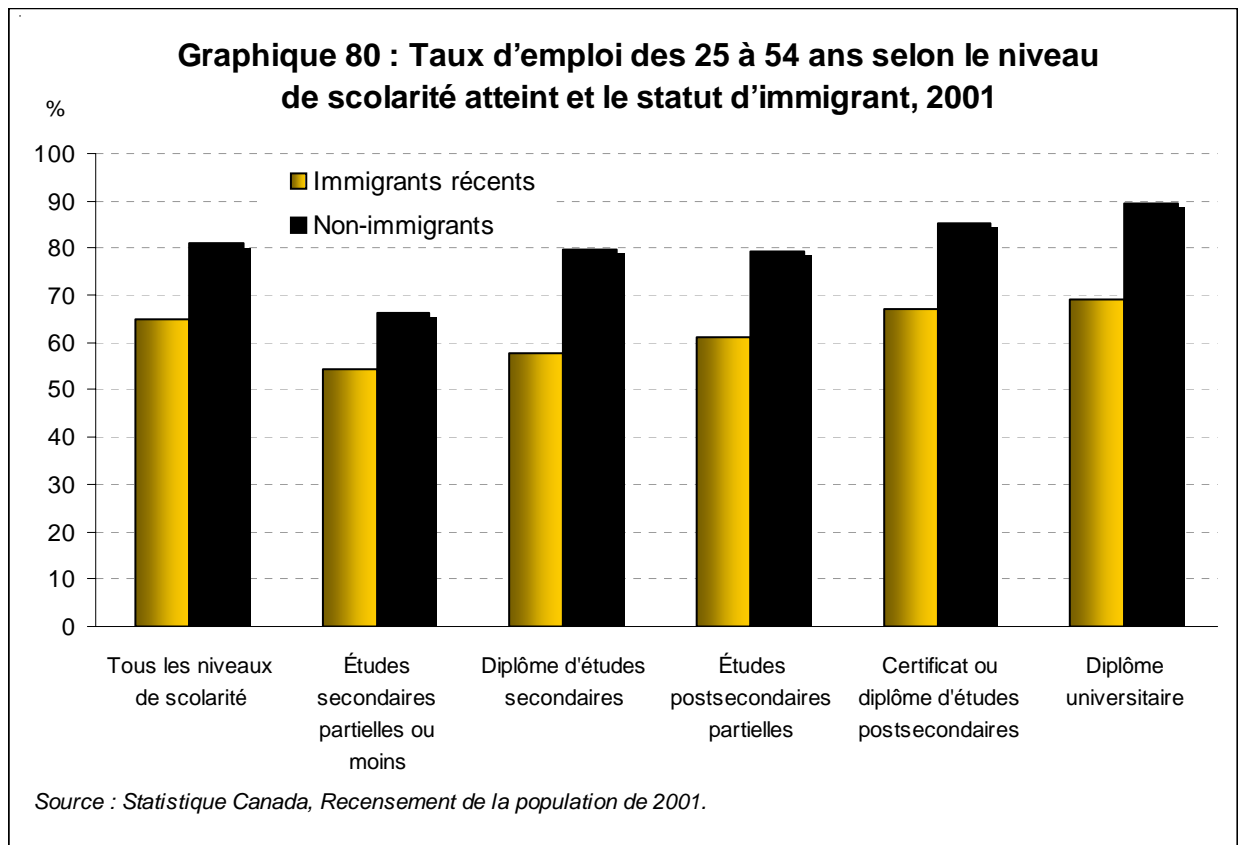
Les taux d'emploi chez les femmes récemment arrivées au Canada étaient inférieurs à ceux observés une décennie auparavant

- Tant en 1991 qu'en 2001, la différence des taux d'emploi entre les immigrantes récentes et les Canadiennes de naissance de 25 à 54 ans était plus importante que celle des immigrants récents et des Canadiens de naissance. De plus, en 2001, l'écart entre les taux d'emploi de ces femmes était en réalité bien supérieur à celui observé 10 ans auparavant (21 points de pourcentage par rapport à 11 points de pourcentage). Chez les hommes, l'écart est demeuré stable au cours de cette période (environ 10 points de pourcentage).
- Il existe plusieurs classes d'immigrants canadiens. Les immigrants se trouvent dans une meilleure situation sur le marché du travail comparativement aux immigrantes, partiellement en raison de leurs circonstances de leur venue au Canada. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être admis comme demandeurs principaux dans la composante économique. Les personnes qui appartiennent à cette catégorie doivent pouvoir se trouver un emploi et contribuer à l'économie canadienne une fois établies dans leur nouvelle patrie. En revanche, les immigrantes sont plus susceptibles d'entrer au Canada après avoir présenté une demande dans la catégorie de la famille (c.-à-d. en vertu des liens de parenté à un immigrant de la catégorie économique) ou pour des raisons de réunification familiale.
- L'écart entre les taux d'emploi des hommes et femmes récemment arrivés au Canada et de leurs homologues non immigrants varie également selon la RMR de résidence. En 2001, parmi les cinq RMR les plus importantes, cette variation était la plus forte à Montréal (26 points de pourcentage) et la plus faible à Calgary (12 points de pourcentage).



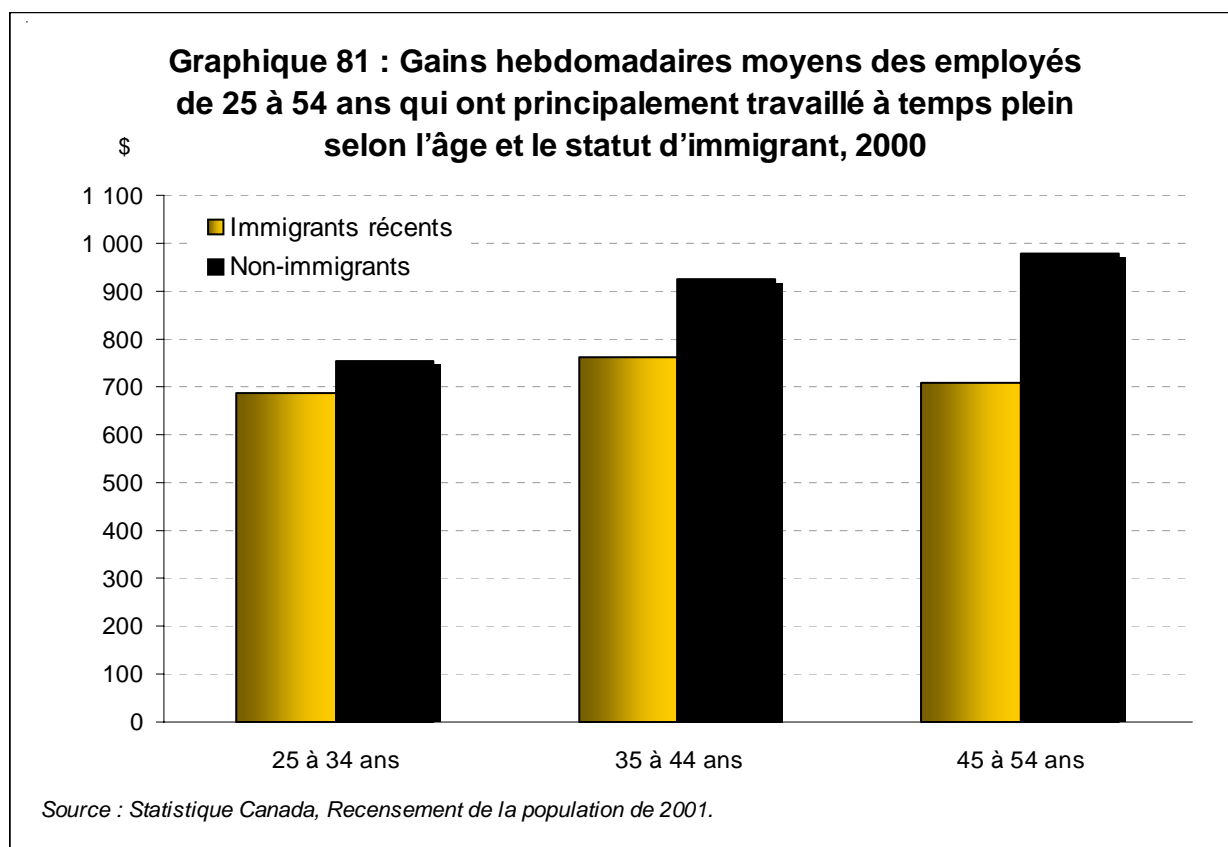
Les immigrants récents sont davantage scolarisés

- En règle générale, le niveau de scolarité des Canadiens a augmenté au cours des dernières décennies. La politique en matière d'immigration des années 1990, qui a mis un plus grand accent sur l'éducation, permet d'expliquer en partie la hausse encore plus marquée du niveau de scolarité atteint observé chez les immigrants récents. En 2001, 46 % des immigrants de 25 à 54 ans arrivés au pays de 1996 à 2000 détenaient au moins un baccalauréat, comparativement à 24 % seulement de ceux qui sont arrivés au pays de 1986 à 1990.
- Le taux d'emploi d'un groupe augmente généralement selon le niveau de scolarité. Cette tendance est également manifeste chez les immigrants récents de 25 à 54 ans. En 2001, le taux d'emploi des immigrants récents qui ne détenaient pas de diplôme d'études secondaires s'établissait à 54,6 %, comparativement à 69,4 % chez ceux qui avaient un diplôme universitaire. Cependant, quel que soit le niveau de scolarité, l'écart entre les taux d'emploi des immigrants récents et des Canadiens de naissance demeurait assez considérable (allant de 12 points de pourcentage chez ceux qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires à 22 points de pourcentage chez ceux qui possédaient un diplôme d'études secondaires sans avoir fait d'études postsecondaires).
- Ces dernières années, l'arrivée en nombre important d'immigrants qualifiés s'est traduite par une plus grande obtention d'emplois « professionnels » par les nouveaux venus. En 2001, près de 1 immigrant récent sur 5 avait un tel emploi, comparativement à un peu plus de 1 immigrant récent sur 10 en 1991. Parmi les cinq RMR les plus importantes, c'était à Ottawa–Gatineau que les immigrants récents étaient les plus susceptibles d'occuper un emploi professionnel et ce, tant en 1991 qu'en 2001. Une forte proportion de la main-d'œuvre de cette RMR occupe des postes professionnels, ce qui reflète la prépondérance des emplois au sein du gouvernement, dans le domaine de la haute technologie, ou dans d'autres secteurs qui exigent des études postsecondaires.



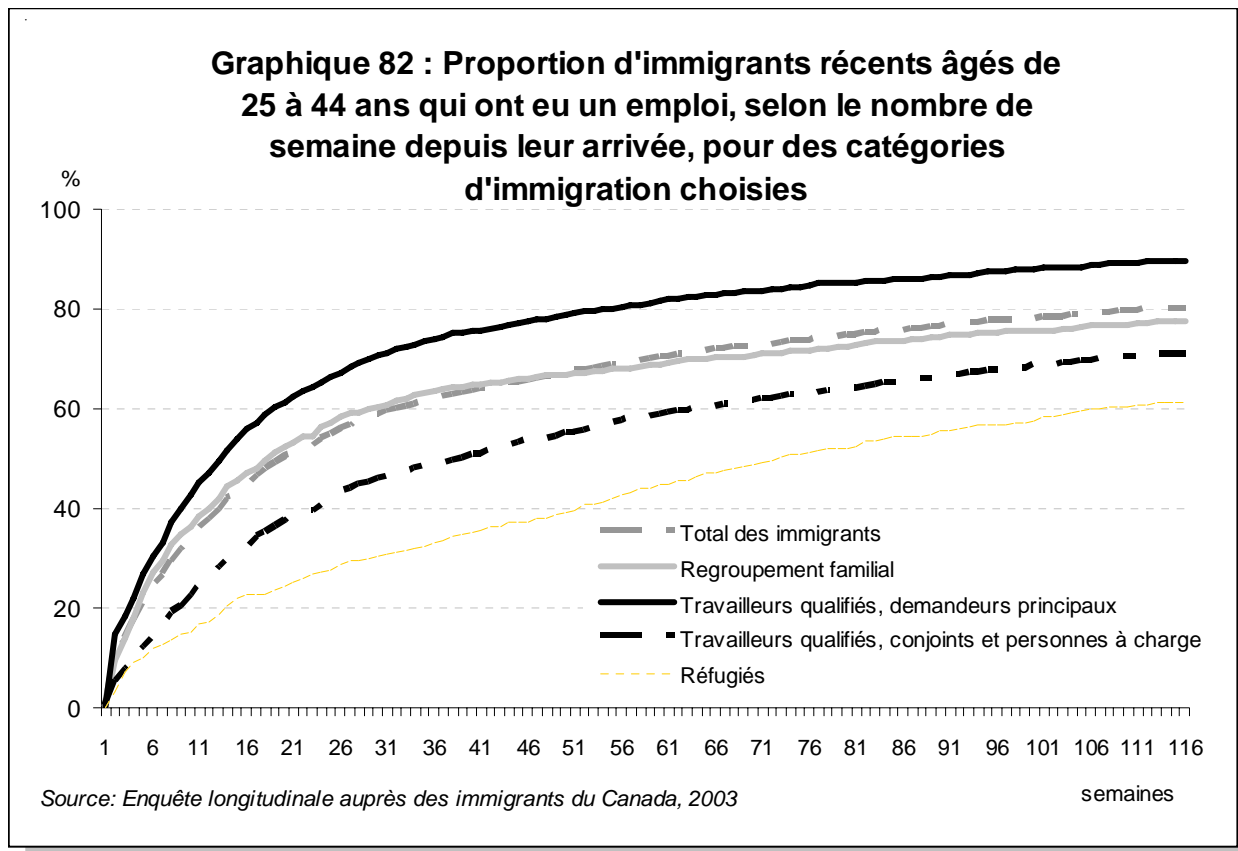
L'écart entre les gains est légèrement supérieur chez les femmes et augmente selon l'âge

- Parmi les hommes de 25 à 54 ans qui étaient des employés et qui travaillaient principalement à temps plein en 2000, les Canadiens de naissance touchaient en moyenne des gains hebdomadaires de 1 006 \$; par comparaison, les immigrants récents gagnaient 19 % de moins (817 \$). Les gains des femmes étaient inférieurs à ceux des hommes, et les immigrantes gagnaient 20 % de moins que les Canadiennes de naissance (589 \$ par rapport à 736 \$).
- En outre, l'écart entre les gains augmente selon l'âge. Chez les hommes de 25 à 34 ans, les immigrants récents gagnaient 6 % de moins que les non-immigrants, tandis que chez les femmes du même groupe d'âge, la différence se situait à 12 %. En revanche, chez les employés de 45 à 54 ans, les différences s'élevaient à 29 % chez les hommes et à 31 % chez les femmes.
- Tant chez les Canadiens de naissance que chez les immigrants récents de 25 à 54 ans, les gains hebdomadaires moyens ont tendance à augmenter selon le niveau de scolarité. Par exemple, les immigrants récents qui n'avaient pas de diplôme d'études secondaires gagnaient en moyenne un salaire hebdomadaire de 517 \$, comparativement aux 844 \$ que touchaient ceux ayant un diplôme universitaire; quant à leurs homologues Canadiens de naissance, ils recevaient des gains hebdomadaires de 711 \$ et de 1 218 \$, respectivement. Cependant, l'écart entre les gains était plus marqué chez les diplômés universitaires, où les immigrants récents gagnaient 31 % de moins que les Canadiens de naissance.



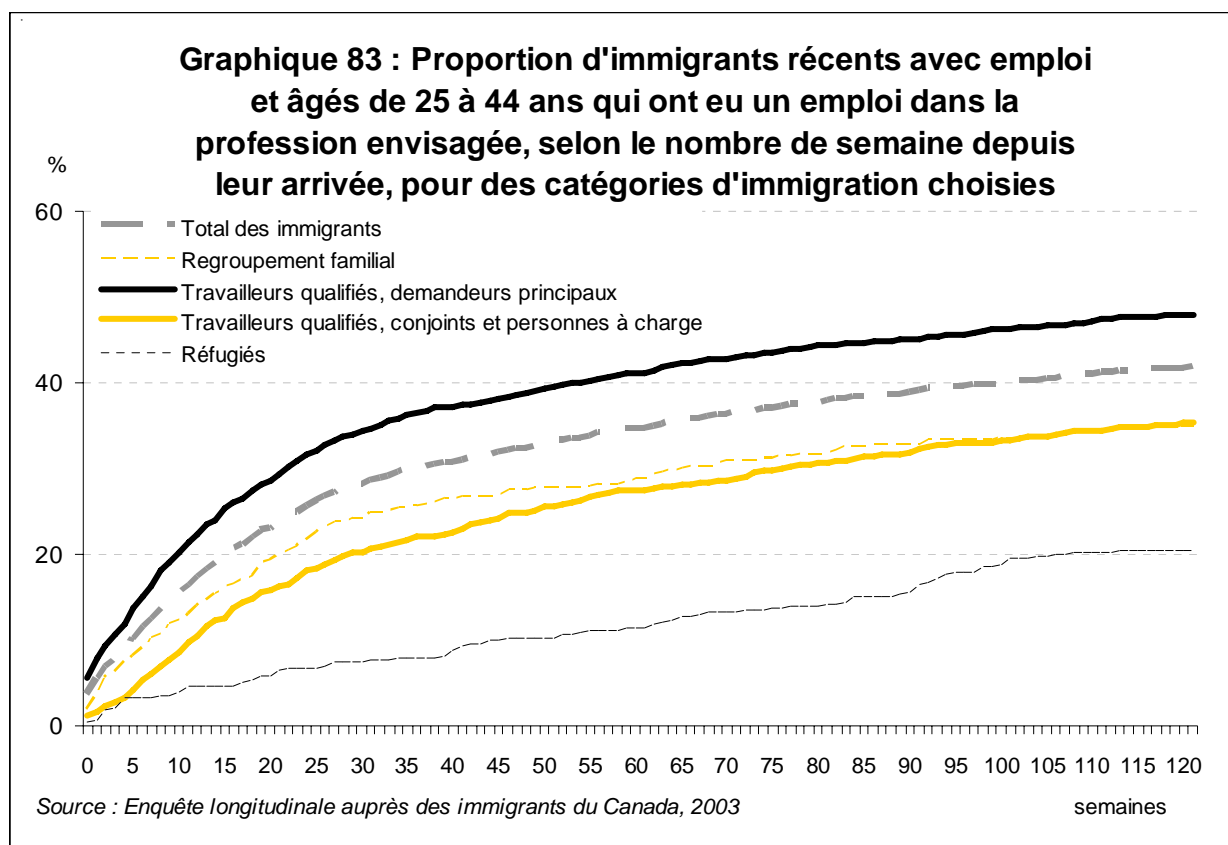
Quatre immigrants récents sur cinq ont trouvé un emploi moins de deux ans après leur arrivée

- Pour un grand nombre de nouveaux arrivants, l'obtention d'un emploi constitue un facteur clé de l'établissement au Canada. Bien que ce processus puisse prendre un certain temps, 80 % des immigrants arrivés au pays entre octobre 2000 et la fin de septembre 2001 (âgés de 25 à 44 ans) avaient occupé au moins un emploi au cours de leurs deux premières années au Canada.
- La plupart des demandeurs principaux (DP) de la catégorie des travailleurs qualifiés (90 %) ont trouvé un emploi au cours de cette période initiale de deux ans, comparativement à 78 % des immigrants de la catégorie du regroupement familial et à 62 % des réfugiés.
- Bon nombre de nouveaux immigrants ont obtenu du travail très rapidement après leur arrivée. Parmi ceux qui ont trouvé un emploi au Canada, 70 % ont commencé à travailler dans les six mois ayant suivi leur arrivée, 15 %, au cours des 7 à 12 mois après leur arrivée, et 15 %, plus d'un an après leur arrivée.
- De même, la plupart des DP qualifiés ont trouvé un emploi assez tôt dans le processus d'établissement. Soixante-quinze pour cent de ceux qui ont trouvé un emploi ont commencé à travailler moins de six mois après leur arrivée au pays, 14 %, de 7 à 12 mois après leur arrivée, et 11 %, plus d'un an après leur arrivée.



Près de la moitié des immigrants récents ont trouvé un emploi dans la profession envisagée en moins de deux ans

- Parmi les immigrants récents (arrivés au pays entre octobre 2000 et la fin de septembre 2001) qui ont trouvé un emploi, environ 4 sur 10 (42 %) l'ont trouvé dans la profession envisagée. Un tiers (33 %) ont trouvé un tel emploi au cours de leur première année au Canada, et 9 %, au cours de leur deuxième année au pays.
- La grande majorité (90 %) des travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux (DP) et âgés de 25 à 44 ans ont trouvé un emploi au cours de leurs deux premières années au Canada. Parmi ceux qui travaillent, un peu moins de la moitié (48 %) ont trouvé un emploi dans la profession envisagée. Quatre sur 10 (40 %) ont trouvé un tel emploi au cours de leur première année au pays, et 8 %, au cours de la deuxième.
- Près de la moitié (47 %) des quelque 45 000 travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux et qui ont trouvé un emploi au Canada cherchaient un emploi dans les sciences naturelles et appliquées et dans les professions connexes. Environ la moitié (49 %) des DP de ce groupe ont trouvé un tel emploi au cours de leurs deux premières années au pays.

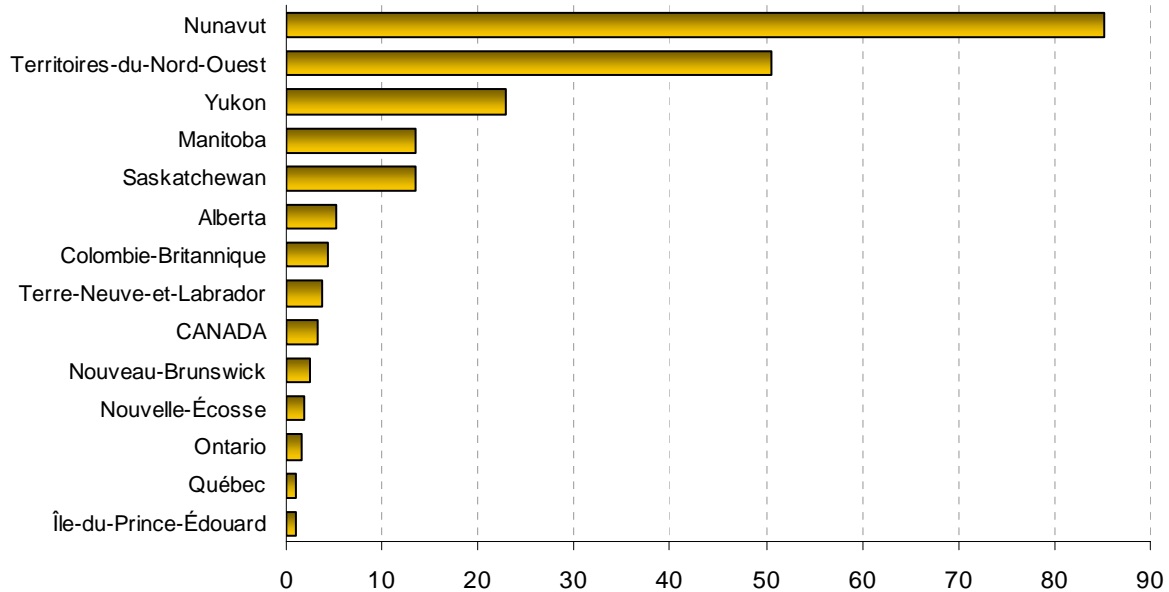


Section O - Les Autochtones

La population autochtone est en plein essor

- La proportion d'Autochtones dans l'ensemble de la population du Canada est en hausse. Selon le Recensement de 2001, 976 000 personnes ont déclaré être Autochtones, ce qui constitue 3,3 % de l'ensemble de la population au pays, alors que le pourcentage correspondant était de 2,8 % cinq ans auparavant. La croissance de la population autochtone est attribuable à la fois à des facteurs démographiques (par exemple des taux de fécondité plus élevés) et à des facteurs non démographiques (tels que l'amélioration de la couverture du recensement et le fait que les Autochtones ont de plus en plus tendance à s'identifier ainsi).
- La population autochtone est jeune; de fait, en 2001, la moitié avait moins de 25 ans, comparativement à environ le tiers de la population non-Autochtone. L'âge médian de la population autochtone était de 24,7 ans comparativement à 37,7 ans — sommet historique — chez la population non-Autochtone. Cette jeune population autochtone en plein essor contribuera significativement à la croissance de la population active, puisque les personnes de la génération du baby-boom prennent de plus en plus leur retraite.
- La proportion la plus élevée d'Autochtones dans l'ensemble de la population se trouvait dans les territoires. Toutefois, l'Ontario (188 000 Autochtones) et la Colombie-Britannique (170 000 Autochtones) figuraient aux premier et deuxième rangs quant au plus grand nombre d'Autochtones. Ces provinces étaient suivies de l'Alberta (156 000), du Manitoba (150 000) et de la Saskatchewan (130 000). Les Autochtones ont déclaré majoritairement être Indiens de l'Amérique du Nord (62,4 %), tandis qu'ils ont déclaré être Métis à 29,9 % et Inuits à 4,6 %.

Graphique 84 : Proportion des Canadiens s'identifiant comme Autochtones selon la province et le territoire, 2001

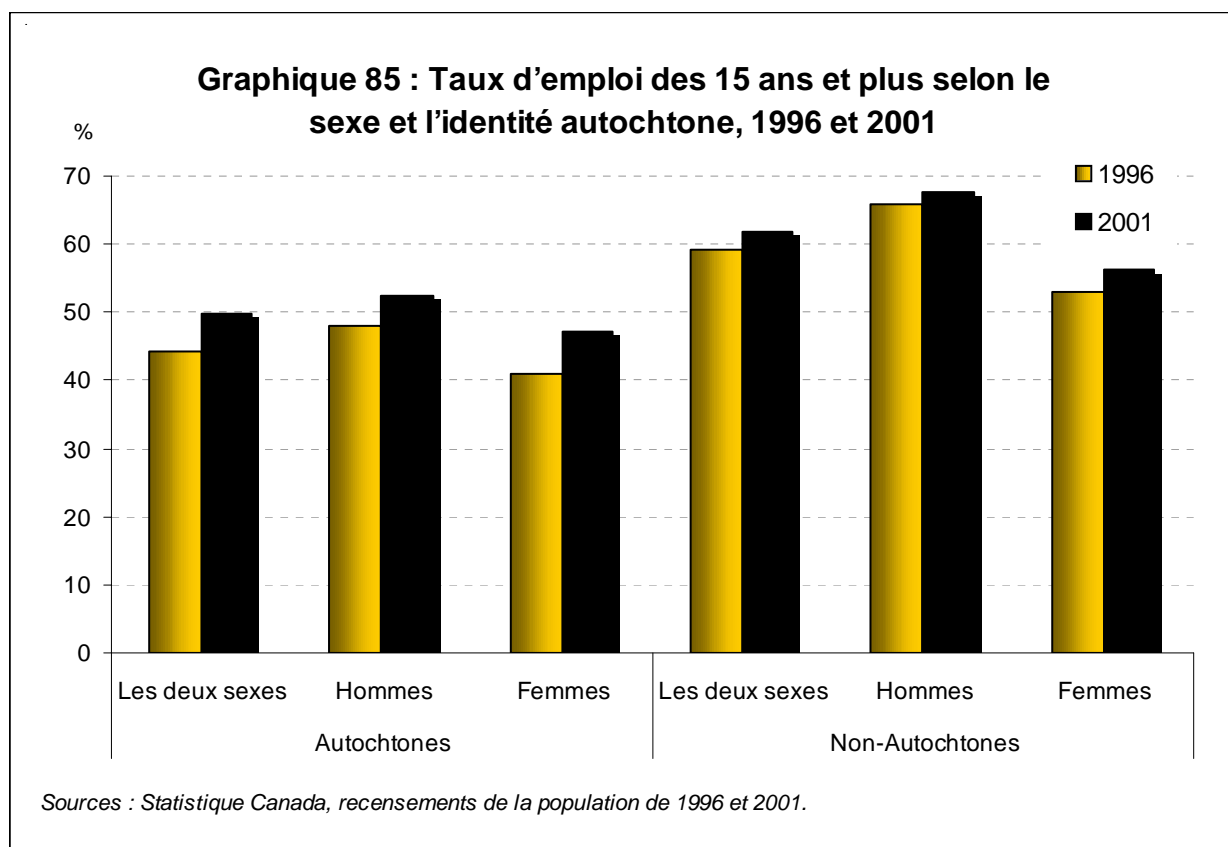


Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2001.

%

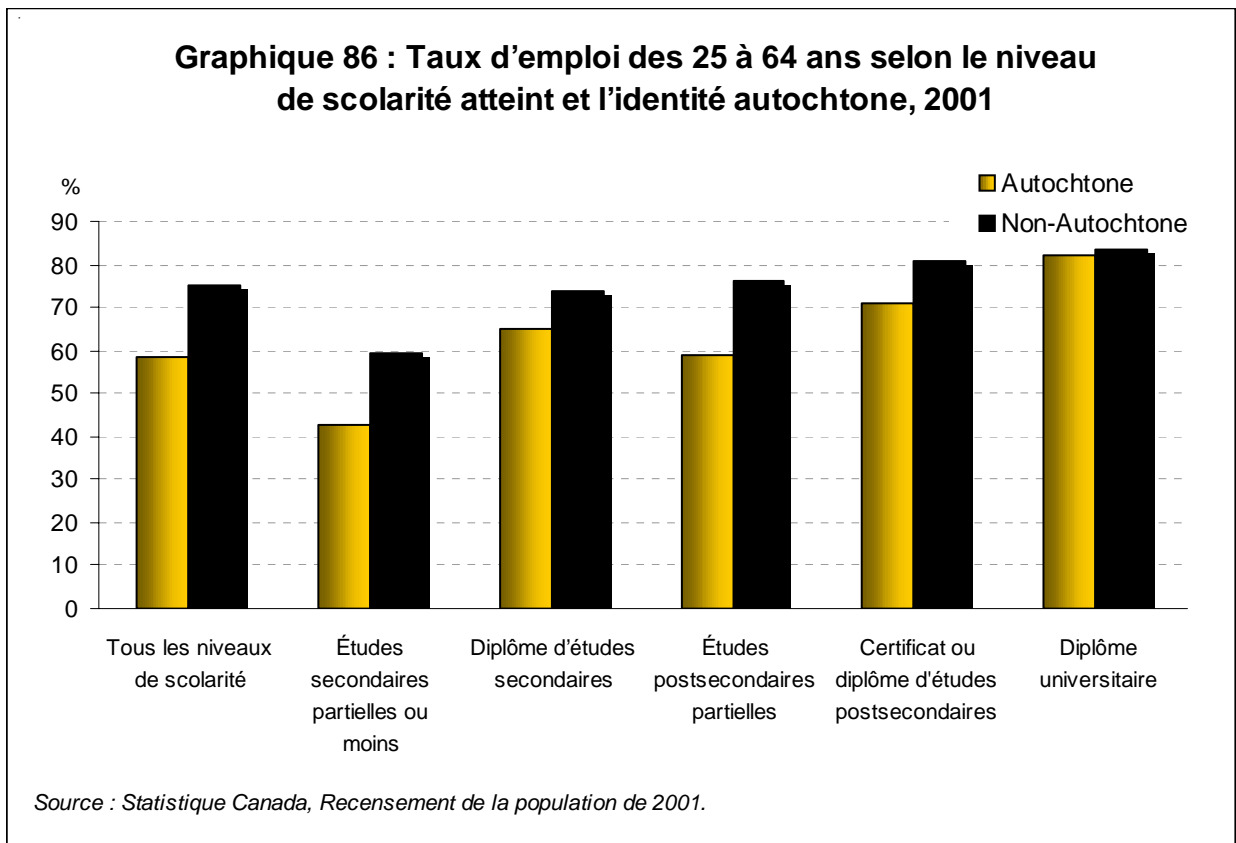
Les taux d'emploi et de chômage chez la population autochtone s'améliorent

- Bien que le taux d'emploi des Autochtones soit relativement faible, il s'est amélioré plus rapidement que celui des non-Autochtones. De fait, de l'avant-dernier recensement au dernier recensement, le taux d'emploi des Autochtones de 15 ans et plus a augmenté de 5,4 points de pourcentage pour atteindre 49,7 % en 2001. Bien que l'écart s'est rétréci, le taux d'emploi des Autochtones était encore bien au-dessous du taux des non-Autochtones (61,8 %). Les différences entre les taux d'emploi des Autochtones et des non-Autochtones étaient moins marquées chez les femmes et les personnes de 55 ans et plus.
- De même, le taux de chômage chez les Autochtones de 15 ans et plus est élevé (près de trois fois supérieur à celui des non-Autochtones), mais il a chuté davantage que celui des non-Autochtones. Le taux de chômage chez les Autochtones est tombé de 24,0 % en 1996 à 19,1 % en 2001; cette diminution de 4,9 points de pourcentage a été beaucoup plus importante que celle de 2,7 points de pourcentage du taux de chômage chez les non-Autochtones, qui se situait à 7,1 % en 2001.
- Chez les groupes autochtones, les Métis avaient le taux d'emploi (59,4 %) le plus élevé en 2001, comparativement à celui de 48,6 % chez les Inuits et à celui de 44,6 % chez les Indiens de l'Amérique du Nord. Les Métis ont obtenu leur diplôme d'études secondaires ou terminé des études postsecondaires dans une proportion plus importante que celle des deux autres groupes autochtones.



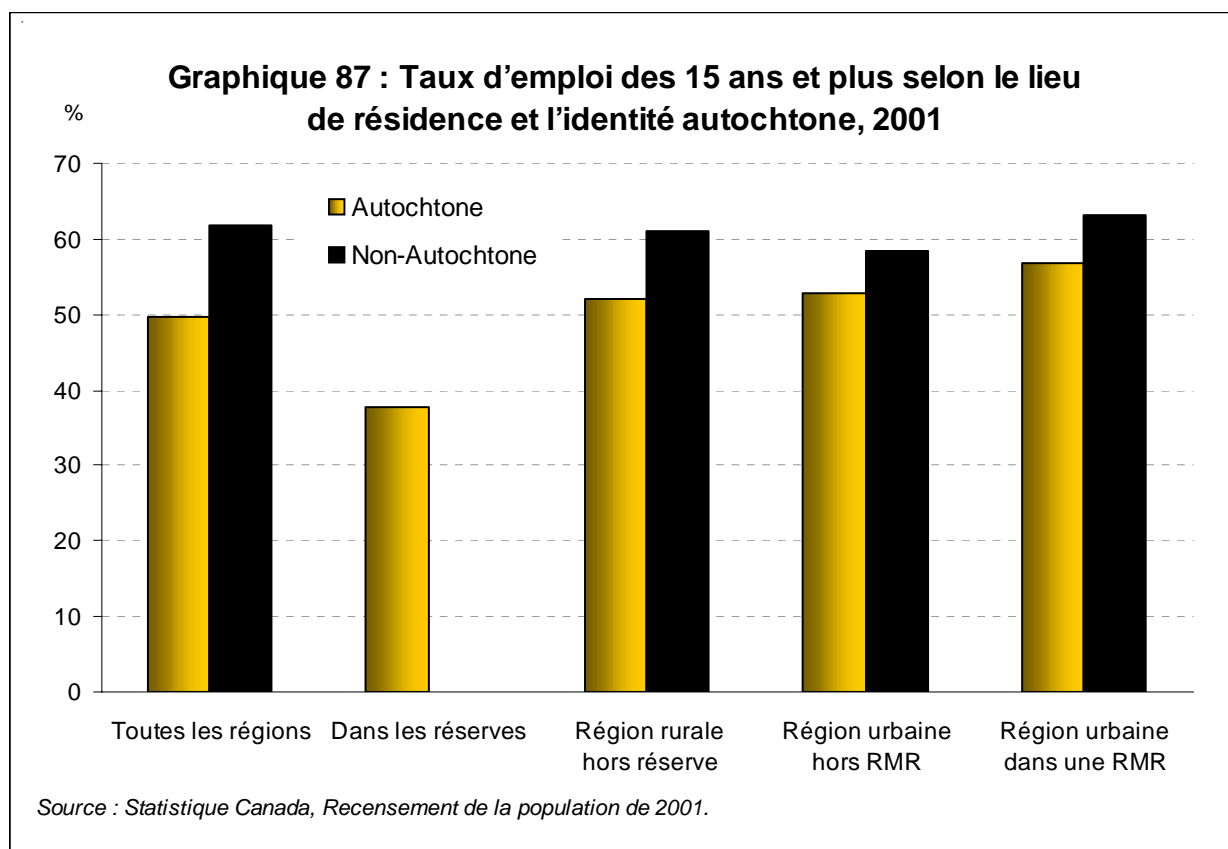
Le nombre de diplômés postsecondaires autochtones est en hausse

- En 2001, environ 2 Autochtones de 25 à 64 ans sur 5 n'avaient pas terminé leurs études secondaires, soit près du double de la proportion de leurs homologues non-Autochtones. Cependant, d'importantes améliorations ont été observées de 1996 à 2001. La proportion d'Autochtones sans diplôme d'études secondaires a chuté de 45 % à 39 % au cours de cette période, tandis que la proportion d'Autochtones ayant obtenu un diplôme d'études secondaires ou postsecondaires a augmenté.
- Habituellement, le taux d'emploi augmente avec le niveau de scolarité. En 2001, le taux d'emploi des Autochtones de 25 à 64 ans ayant fait des études secondaires partielles ou moins se situait à 42,9 %, comparativement à 82,3 % chez ceux ayant un diplôme universitaire.
- Le niveau de scolarité semble faire diminuer l'écart du taux d'emploi entre les Autochtones et les non-Autochtones. Tandis que le taux d'emploi chez les Autochtones de 25 à 64 ans ayant moins qu'un diplôme d'études secondaires était inférieur de 17 points de pourcentage à celui des non-Autochtones ayant le même niveau de scolarité, les taux d'emploi des diplômés universitaires autochtones et non-Autochtones étaient presque identiques.



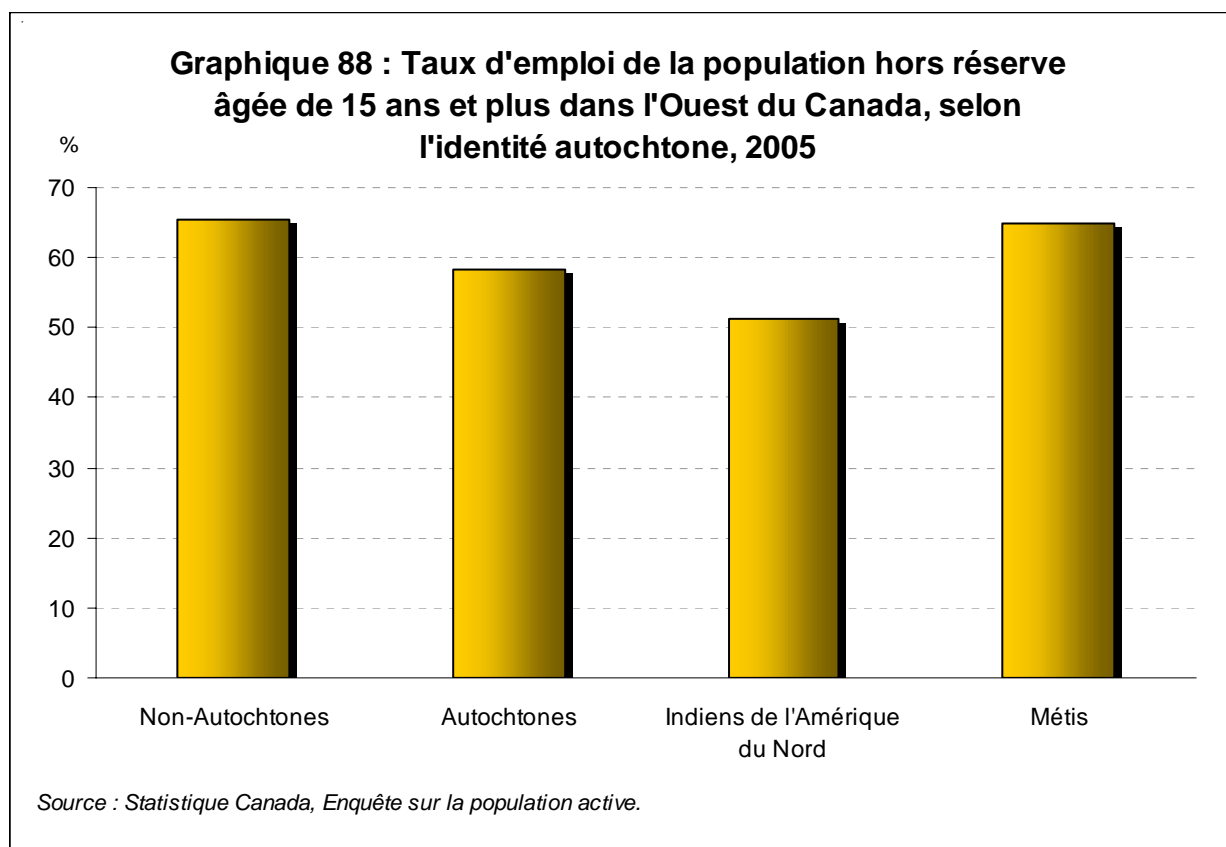
Les Autochtones vivant hors réserve sont plus susceptibles d'occuper un emploi

- En 2001, près de la moitié des Autochtones demeuraient dans les régions urbaines, tandis que 30 % demeuraient dans les réserves ou les établissements, et que 20 % vivaient en région rurale hors réserve. Les non-Autochtones étaient concentrés pour la plupart dans les régions urbaines (80 %).
- De 1996 à 2001, l'écart du taux d'emploi entre les Autochtones et les non-Autochtones de 15 ans et plus s'est rétréci, particulièrement dans les régions urbaines. En 2001, les Autochtones qui habitaient dans une région métropolitaine urbaine étaient plus susceptibles d'occuper un emploi que ceux qui demeuraient ailleurs.
- En 2001, le taux d'emploi chez les Autochtones demeurant dans les réserves n'était que de 37,7 %, taux presque identique à celui de 1996. Toutefois, en 2001, une proportion plus importante d'Autochtones demeurant hors réserve occupaient un emploi (54,2 %), comparativement à cinq ans auparavant (47,0 %). De 1996 à 2001, bien qu'une forte croissance de la population (+26 %) ait été enregistrée chez les Autochtones en âge de travailler dans les réserves et les régions hors réserve, la croissance de l'emploi a été plus rapide chez ceux qui demeuraient hors réserve (+44 %) que chez ceux qui demeuraient dans les réserves (+30 %).



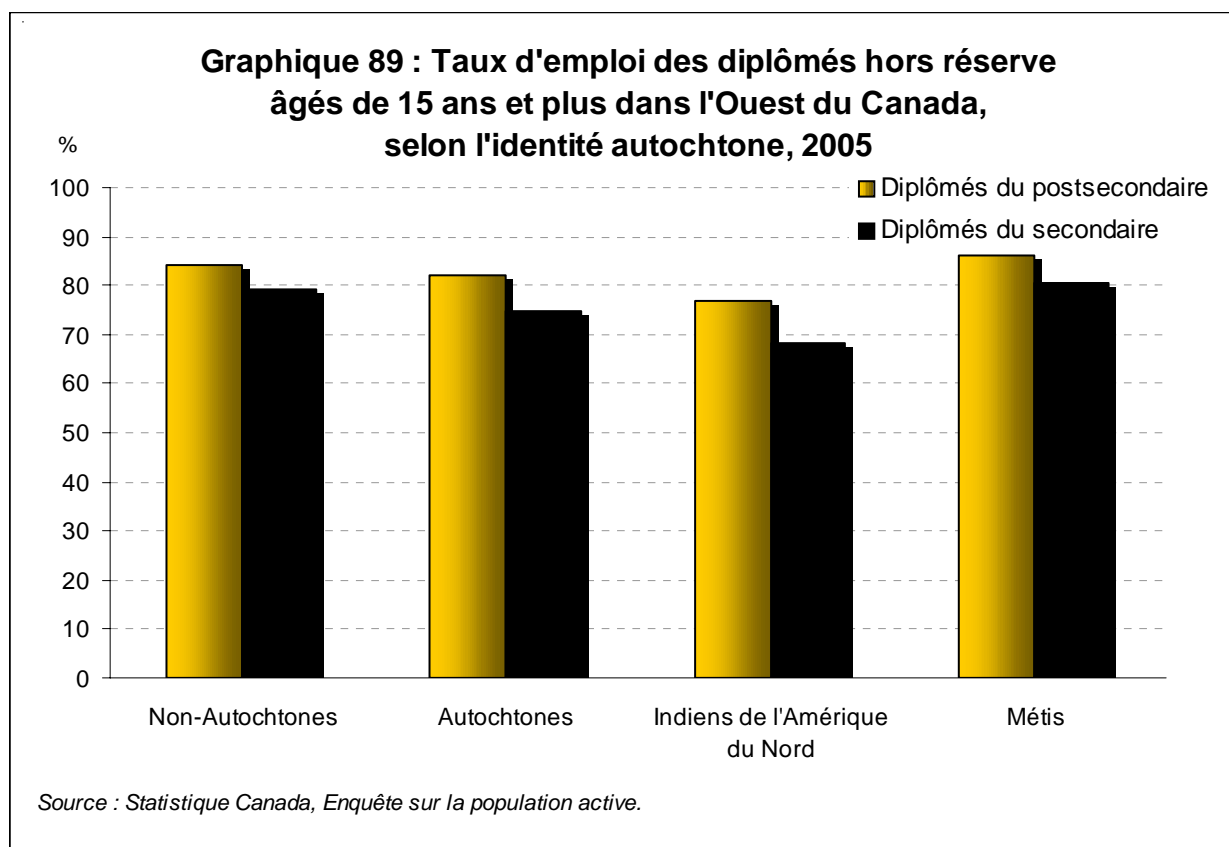
Taux d'emploi inférieur chez les Autochtones de l'Ouest du Canada

- En 2005, les Autochtones de l'Ouest du Canada vivant hors réserve enregistraient un taux d'emploi inférieur à celui des non-Autochtones. Ce taux s'élevait à 65,5 % pour les non-Autochtones comparativement à 58,3 % seulement pour les Autochtones. En Alberta, les Autochtones semblent avoir tiré parti de la prospérité économique de la province, leur taux d'emploi s'établissant à 64,2 %, soit 1,3 point de pourcentage seulement de moins que le taux d'emploi des non-Autochtones observé dans l'Ouest canadien.
- En 2005, le taux de chômage des Autochtones de l'Ouest du Canada vivant hors réserve était presque trois fois plus élevé que celui des non-Autochtones de l'Ouest, soit 12,2 % et 4,7 % respectivement.
- La situation des Métis et des Indiens de l'Amérique du Nord de l'Ouest du pays sur le marché du travail variait considérablement en 2005. En fait, les Indiens de l'Amérique du Nord éprouvaient beaucoup plus de difficulté à obtenir un emploi et étaient donc plus susceptibles que les Métis d'être en chômage. Alors que les Métis enregistraient un taux d'emploi comparable à celui des non-Autochtones (65,0 %), les Indiens de l'Amérique du Nord affichaient un taux nettement inférieur (51,1 %). Parallèlement, le taux de chômage des Métis en 2005 s'établissait à 9,0 %, comparativement à 16,3 % pour les Indiens de l'Amérique du Nord.



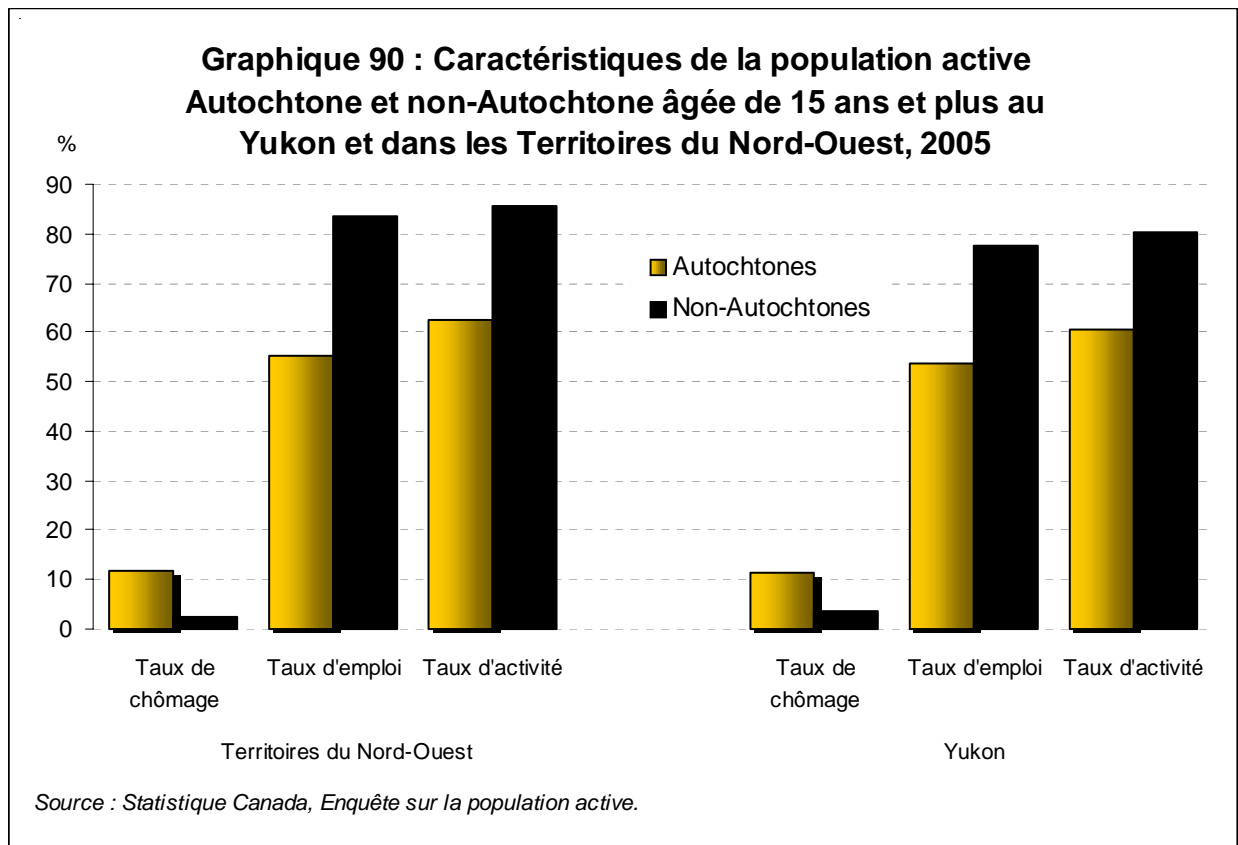
L'écart diminue entre les Autochtones et les non-Autochtones au chapitre de l'éducation

- En 2005, le taux d'emploi des Autochtones de l'Ouest du Canada vivant hors réserve ayant fait des études postsecondaires n'était que de 1,9 point de pourcentage en deçà de celui des non-Autochtones. Alors que les diplômés non-Autochtones du postsecondaire affichaient, en 2005, un taux d'emploi de 84,0 %, ce taux était de 82,1 % pour leurs homologues autochtones. Le taux d'emploi des diplômés du secondaire s'établissait à 74,9 % pour les Autochtones, comparativement à 79,1 % pour les non-Autochtones.
- En fait, les Métis ont enregistré en 2005 des taux d'emploi supérieurs à ceux des non-Autochtones ayant le même niveau de scolarité. Le taux d'emploi des Métis titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires s'est établi à 86,0 %, comparativement à 84,0 % pour les non-Autochtones ayant le même niveau de scolarité. En revanche, les Indiens de l'Amérique du Nord ayant fait des études postsecondaires tiraient un peu de l'arrière, leur taux d'emploi atteignant 76,9 %.
- Les études postsecondaires ont également eu une incidence remarquable sur la réduction du taux de chômage des Autochtones hors réserve de l'Ouest. Si le taux de chômage de l'ensemble des Autochtones de l'Ouest s'élevait à 11,6 % en 2005, celui des Autochtones ayant fait des études postsecondaires n'atteignait que 7,0 %. Les diplômés autochtones du secondaire affichaient, quant à eux, un taux de chômage de 9,5 %.



Les Autochtones du Yukon et ceux des Territoires du Nord-Ouest affichent des taux d'activité comparables

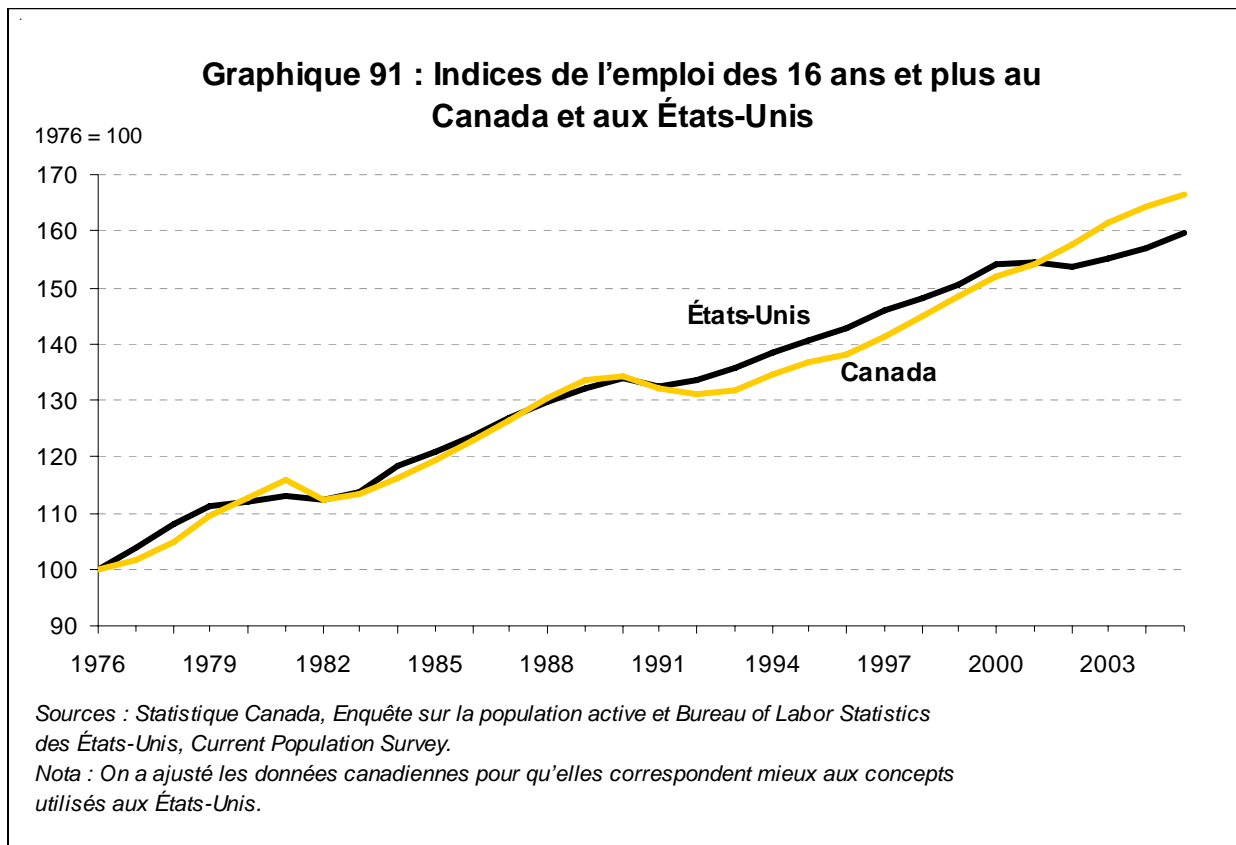
- Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon comptent une proportion plus forte d'Autochtones au sein de leur population que les provinces. Les Autochtones représentent la moitié de la population des Territoires du Nord-Ouest et environ le cinquième de la population du Yukon.
- En 2005, les Autochtones ont enregistré des taux chômage semblables dans les Territoires du Nord-Ouest (11,9 %) et au Yukon (11,5 %), mais ces taux sont très inférieurs chez les non-Autochtones (2,3 % et 3,6 %, respectivement). Néanmoins, le taux de chômage des Autochtones de ces deux territoires est légèrement inférieur à celui des Autochtones vivant hors réserve dans les provinces de l'Ouest, soit au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, où il s'est établi à 12,2 % en 2005.
- Le taux d'emploi des Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon (55,1 % et 53,5 %, respectivement) est quelque peu plus faible que celui des Autochtones hors réserve de l'Ouest du Canada (58,3 %). Il n'est pas étonnant de constater qu'une proportion encore plus importante d'Autochtones occupait un emploi (64,2 %) en 2005 dans la province en plein essor de l'Alberta.



Section P - Comparaisons à l'échelle internationale

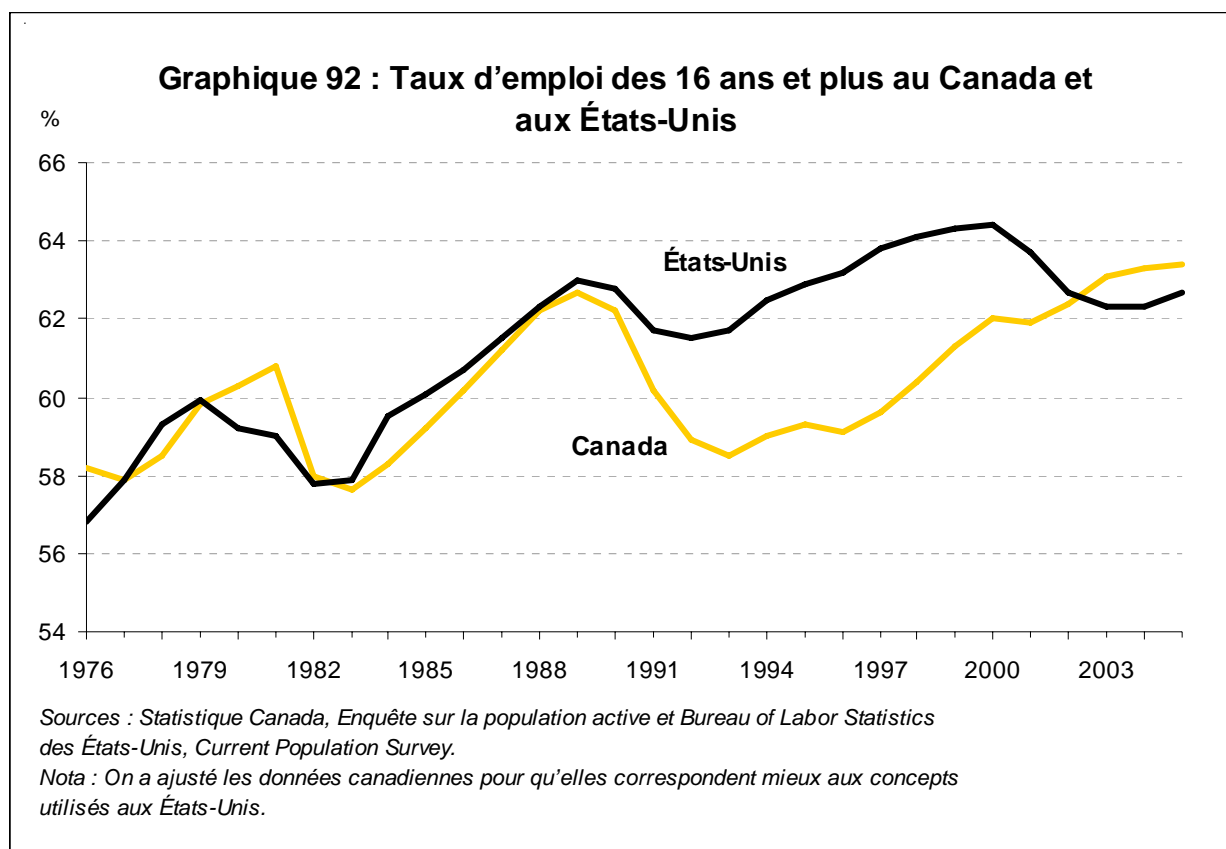
Les tendances de l'emploi au Canada et aux États-Unis divergent

- Par le passé, la progression de l'emploi au Canada et aux États-Unis a été semblable. Cependant, de 2001 à 2003, il y a eu très peu de croissance de l'emploi aux États-Unis (+0,6 %), tandis que le Canada a connu une hausse de 4,8 %. De 2000 à 2003, le secteur de la fabrication des États-Unis a perdu 2,8 millions d'emplois au total (-16 %). La croissance dans les industries de services, en particulier dans la santé, l'administration publique et l'enseignement, a contribué à stabiliser l'emploi aux États-Unis.
- De 2003 à 2005, l'emploi s'est redressé aux États-Unis (+2,9 %), mais la croissance à ce chapitre a été légèrement inférieure à celle observée au Canada (+3,2 %). Bien que le Canada ait subi des pertes d'emplois manufacturiers durant cette période, il a enregistré, de 2003 à 2005, une forte progression de l'emploi dans bon nombre d'autres secteurs, notamment dans la construction, le commerce de détail et de gros, la finance, les assurances, l'immobilier et la location, ainsi que dans les services d'enseignement.
- De 2003 à 2005, les États-Unis ont affiché une croissance vigoureuse de l'emploi dans les secteurs de la construction, des services professionnels et des services aux entreprises, des services d'enseignement, des services de santé, des loisirs et du tourisme d'accueil. Durant cette période, les Américains (+3,6 %) ont plus profité de la progression de l'emploi que les Américaines (+2,1 %) alors qu'au Canada, la croissance de l'emploi a été légèrement supérieure chez les femmes (+3,4 %) que chez les hommes (+3,0 %).



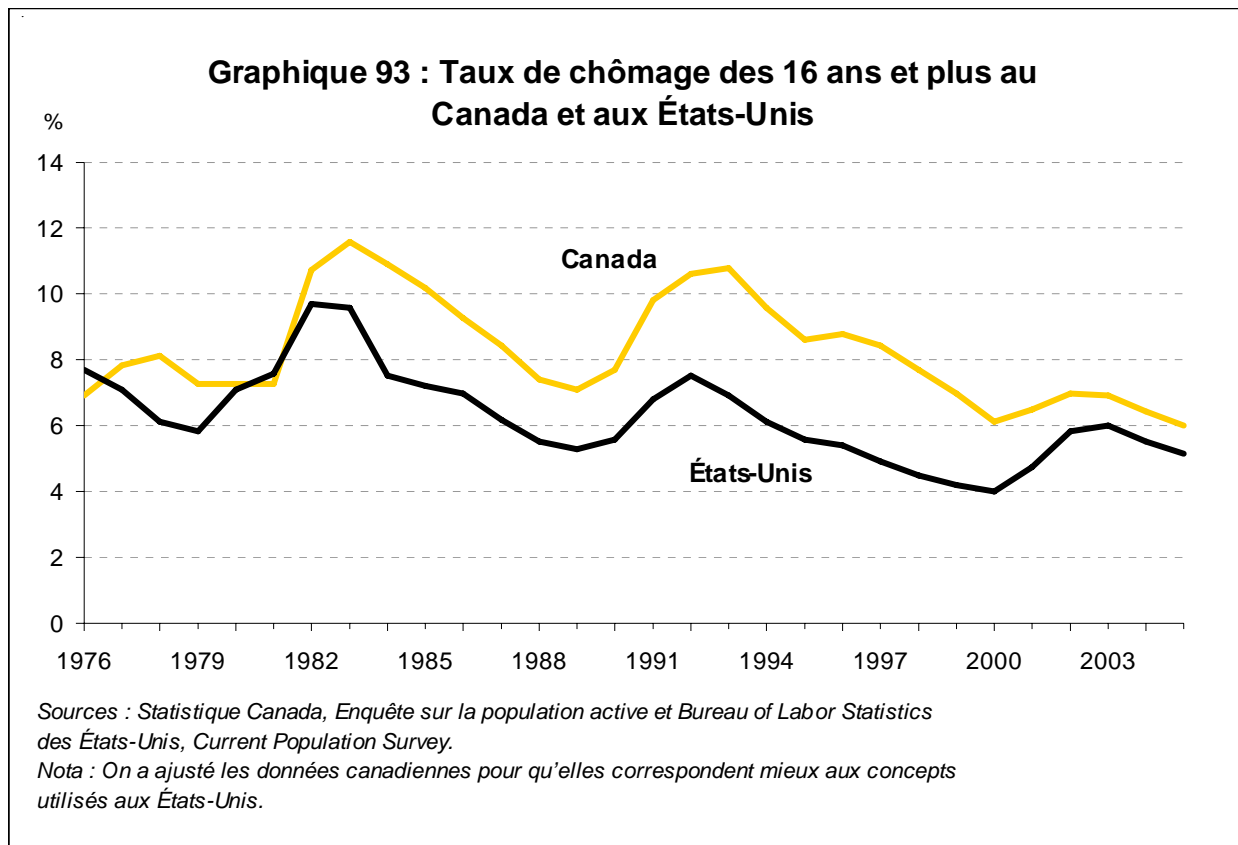
Le Canada continue d'afficher des taux d'emploi sans précédent en 2005

- Au cours des trois dernières années, les taux d'emploi du Canada ont atteint des sommets inégalés, surpassant ceux des États-Unis pour la première fois en plus de 20 ans. En 2005, 63,4 % de la population canadienne était occupée, comparativement à 62,7 % de la population américaine. Cependant, cet écart se rétrécit. La proportion de la population américaine occupant un emploi a augmenté entre 2004 et 2005 (+0,4 point), alors qu'elle a augmenté légèrement (+0,1 point) au Canada durant cette même période.
- Par le passé, le marché du travail au Canada et aux États-Unis suivait généralement la même tendance en ce qui concerne le taux d'emploi, mais on a commencé à observer des différences dans les années 1990 et au début des années 2000. De 1989 à 1993, l'économie canadienne a dégringolé de façon plus significative que celle des États-Unis. Le produit intérieur brut a chuté de 3,0 % au Canada; il s'agit d'une baisse deux fois plus prononcée qu'aux États-Unis. Parallèlement, le taux d'emploi canadien a chuté de 4,2 points de pourcentage, tandis que le taux américain a diminué de 1,3 point de pourcentage.
- Par contre, à partir du quatrième trimestre de 2000 jusqu'au troisième trimestre de 2001, l'économie américaine a subi une récession légère (-0,6 %), tandis que l'économie canadienne s'est améliorée quelque peu (+0,1 %). Les deux économies ont commencé à se redresser au quatrième trimestre de 2001, la croissance canadienne ayant été beaucoup plus forte. Alors que le taux d'emploi du Canada a continué de suivre une tendance à la hausse, le taux américain fléchissait après avoir atteint son niveau record de 64,4 % en 2000. Ce n'est que l'an dernier que le taux d'emploi aux États-Unis a amorcé une remontée.



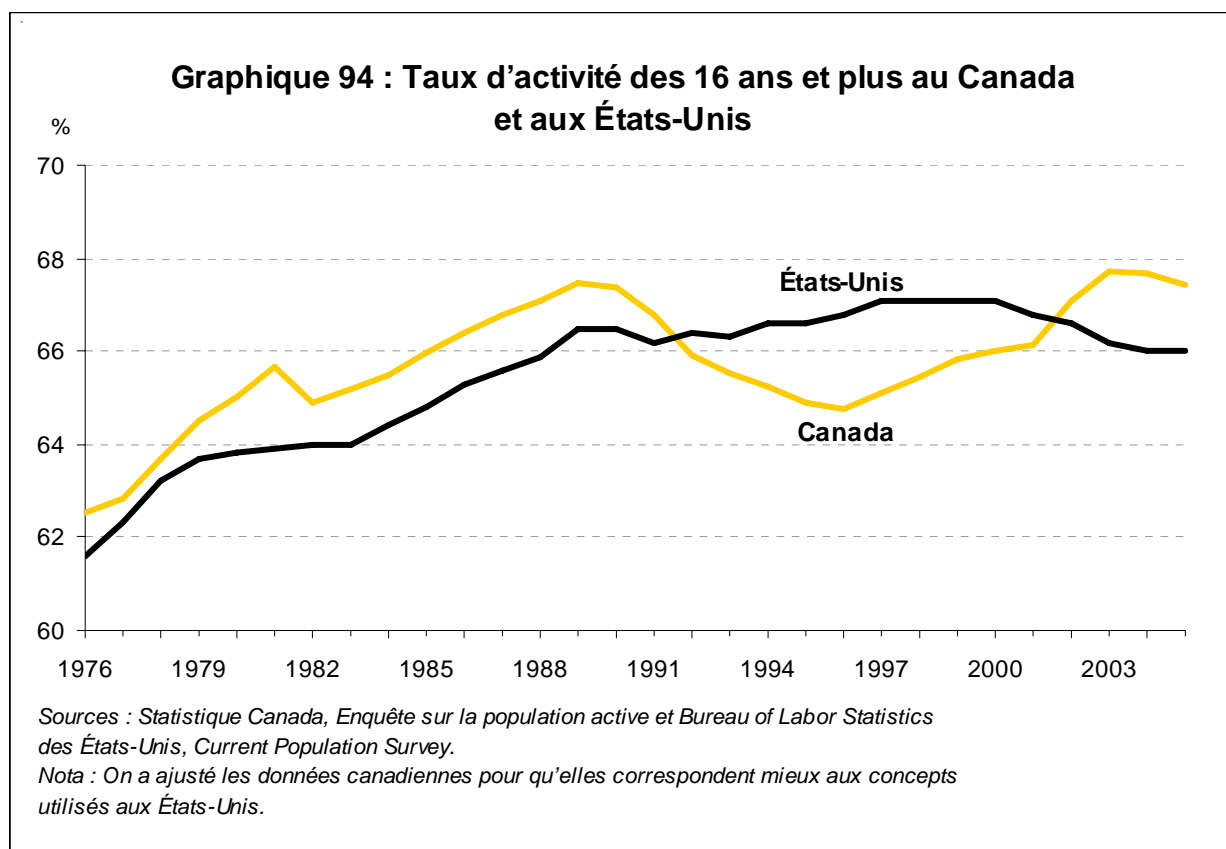
L'écart entre les taux de chômage des deux pays continue de se resserrer

- Le taux de chômage canadien (ajusté à la définition américaine) a diminué au cours des dernières 12 années, passant d'un sommet de 10,8 % en 1993 pour atteindre un creux sans précédent de 6,0 % en 2005. Le taux de chômage américain, qui avait atteint un sommet de 7,5 % en 1992, a chuté à 4,0 % en 2000, pour remonter ensuite à 6,0 % en 2003. En 2005, il s'établissait à 5,1 %.
- Ces mouvements récents du taux de chômage ont réduit l'écart entre les deux pays. Le taux de chômage au Canada s'est situé à moins de 1 point de pourcentage de celui des États-Unis au cours des quatre dernières années. C'est en 1982 qu'on a enregistré pour la dernière fois un écart aussi faible.
- Le taux de chômage canadien est demeuré plus élevé que le taux américain durant la majeure partie des 30 dernières années. L'écart s'est accentué en 1984 et en 1985, et encore de 1991 à 1999. Pendant ces périodes, l'écart entre les taux de chômage au Canada et aux États-Unis variait de 3 à 4 points de pourcentage.



Une plus grande proportion de Canadiens que d'Américains participent au marché du travail

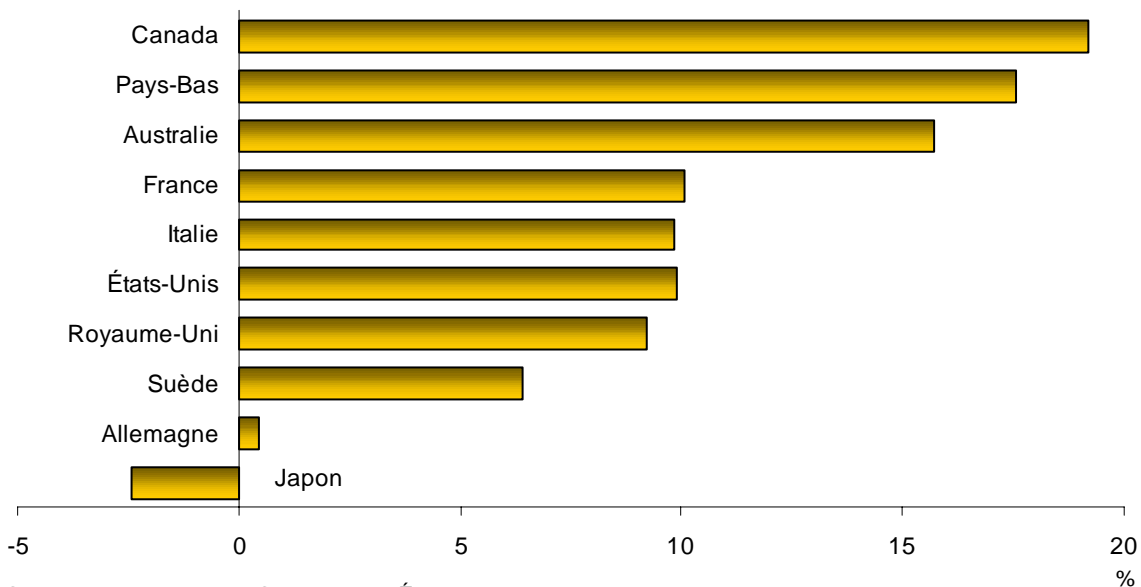
- Depuis 2002, les Canadiens sont plus susceptibles que les Américains de participer au marché du travail. En 2005, 67,4 % de la population canadienne était occupée ou à la recherche d'emploi, comparativement à 66,0 % de la population américaine.
- Bien que la participation au marché du travail ait connu une tendance à la hausse au Canada de 1996 à 2003, le pourcentage d'Américains ayant participé au marché du travail a diminué depuis 2001, après avoir connu un sommet de 67,1 % au cours de la période s'étalant de 1997 à 2000.
- Aux États-Unis, les femmes et les hommes de 16 à 54 ans ont tous subi une baisse de leur taux d'activité respectif de 2000 à 2004, mais les jeunes et les hommes ont été les plus touchés. Par ailleurs, les travailleurs de 55 ans et plus ont connu une augmentation.
- En 2005, les jeunes Canadiens étaient nettement plus susceptibles d'être actifs sur le marché du travail (69,7 %) que ne l'étaient leurs homologues américains (60,8 %), alors que le taux d'activité pour les groupes plus âgés (55 ans et plus) aux États-Unis (37,2 %) devançait nettement celui des travailleurs canadiens plus âgés (31,3 %).



La croissance de l'emploi au Canada est remarquable

- Le Canada s'est classé au premier rang parmi 10 pays pour ce qui est de la croissance de l'emploi de 1996 à 2004, suivi de près par les Pays-Bas et l'Australie. Le Japon était le seul pays où une baisse de l'emploi a été observée. Dans les industries de services, chacun des 10 pays a affiché une hausse d'emplois pendant cette période, mais ce sont les Pays-Bas, le Canada et l'Australie qui ont bénéficié du taux de croissance de l'emploi le plus marqué, soit entre 19 % et 20 %, tandis que le Japon et l'Allemagne ont enregistré le plus faible, soit entre 7 % et 8 %.
- En 2004, l'Allemagne (23 %), l'Italie (22 %) et le Japon (18 %) se sont classés en tête de liste pour ce qui est de la part des emplois accaparée par le secteur de la fabrication. Les États-Unis (12 %) et l'Australie (11 %) ont pris les derniers rangs à ce chapitre. De 1996 à 2004, la part de l'emploi dans la fabrication a beaucoup diminué aux États-Unis (de 16 % à 12 %), au Japon (de 22 % à 18 %), et au Royaume-Uni (de 19 % à 15 %), tandis qu'elle était stable au Canada, se situant à 14 %.
- Dans l'ensemble des 10 pays, l'emploi dans les industries primaires (agriculture, foresterie, chasse et pêche) a diminué en proportion de 1996 à 2004. Au Canada, la part des industries primaires est quant à elle passée de 4,0 % à 2,6 % de 1996 à 2004, ce qui constitue une baisse semblable à celles observées dans les autres pays. L'Italie, le Japon et l'Australie comptent les concentrations d'emploi les plus fortes dans ces secteurs d'activité, soit environ 4 % en 2004.

Graphique 95 : Variations de l'emploi dans certains pays, de 1996 à 2004

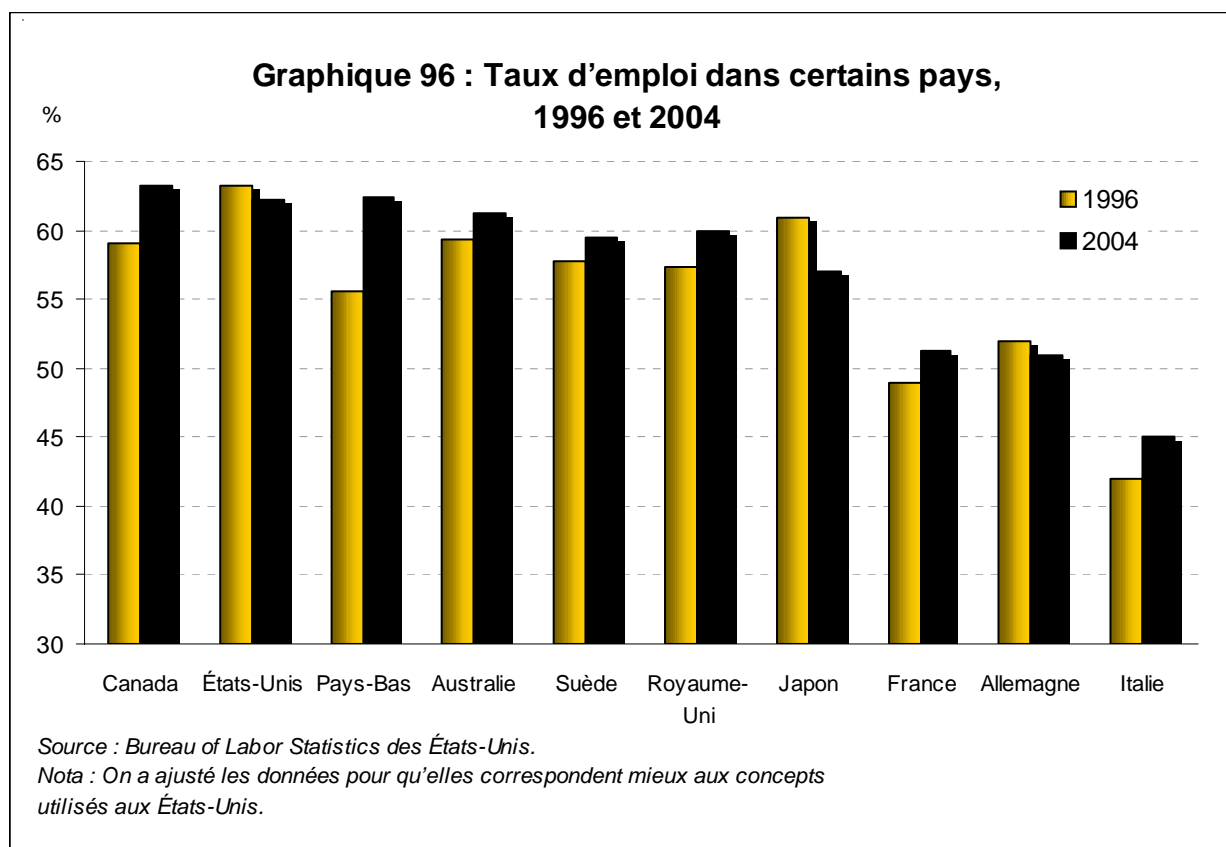


Source : Bureau of Labor Statistics des États-Unis.

Nota : On a ajusté les données pour qu'elles correspondent mieux aux concepts utilisés aux États-Unis.

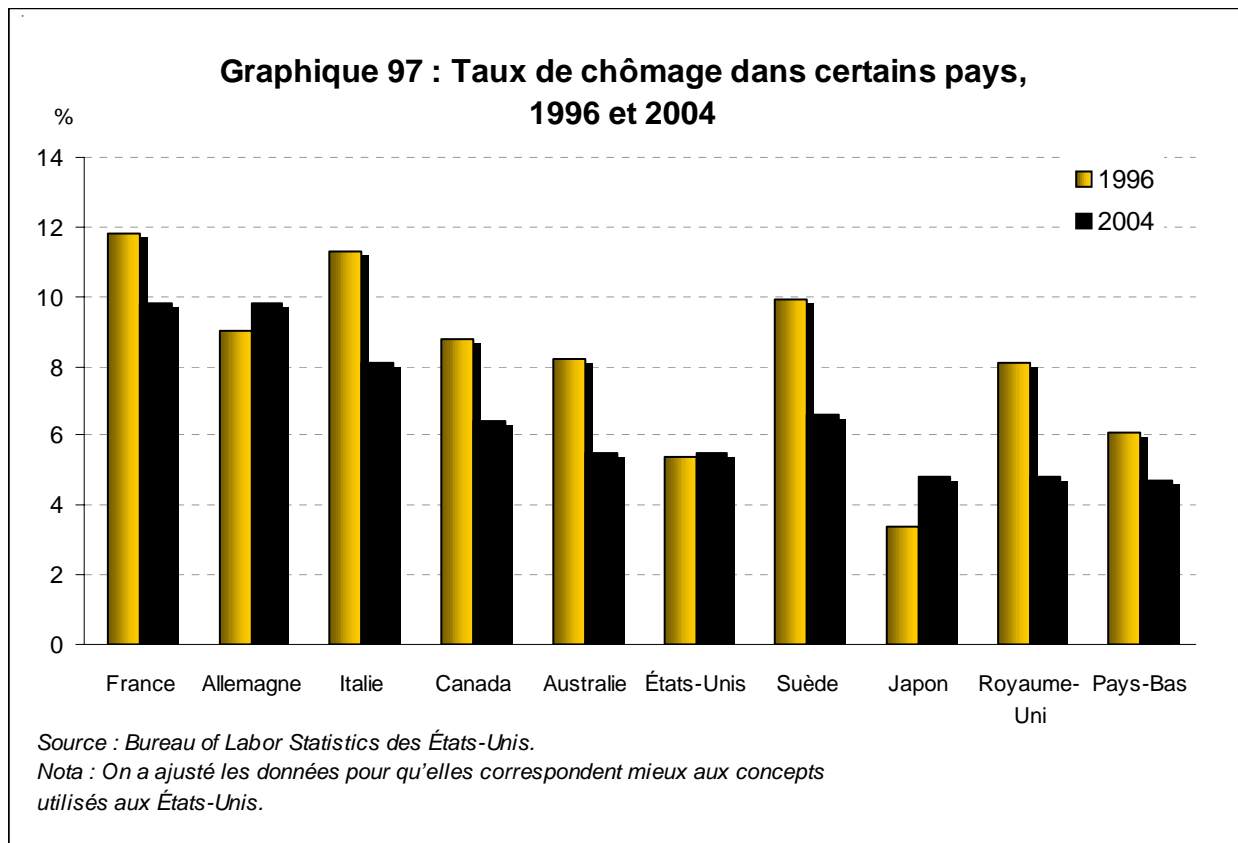
C'est au Canada que le taux d'emploi est le plus élevé

- En 2004, le Canada a enregistré le taux d'emploi le plus élevé parmi les 10 pays visés par l'étude. Pour la deuxième année consécutive, le Canada s'est classé au premier rang parmi ces pays. De 1996 à 2004, le taux d'emploi au Canada a progressé de près de 4,2 points de pourcentage. L'augmentation a été de 2 à 3 points de pourcentage en France, en Italie, en Suède et au Royaume-Uni. En revanche, le taux d'emploi a baissé au Japon (-3,8 points), en Allemagne (-1,1 point) et aux États-Unis (-0,9 point) pendant cette période.
- C'est aux Pays-Bas que la hausse du taux d'emploi a été la plus marquée de 1996 à 2004, soit 6,8 points de pourcentage, la progression de l'emploi (+18 %) ayant largement dépassé la croissance de la population en âge de travailler, qui était de 4,7 %. Le Canada a affiché une progression de l'emploi remarquable (+18,9 %) et une bonne croissance de sa population (+10,9 %) pendant cette période de huit ans.
- En 2003 et en 2004, le Canada a éclipsé tous les autres pays pour ce qui est du taux d'emploi des femmes, ce taux s'étant établi à 58,3 % en 2004. Il est suivi de la Suède (56,1 %) et des États-Unis (56,0 %). Chez les hommes, on a enregistré les taux les plus élevés aux Pays-Bas (71,0 %), au Japon (69,6 %), aux États-Unis (69,2 %), en Australie (68,8 %) et au Canada (68,6 %).



Taux de chômage : le Canada se situe au centre du groupe

- Parmi les pays visés par l'étude, le taux de chômage au Canada se situait au centre du groupe en 2004 : les taux les plus élevés ont été enregistrés en France, en Allemagne et en Italie, tandis que les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Japon ont enregistré les taux les plus faibles. Au cours de la période de 1996 à 2004, les plus fortes diminutions du taux de chômage sont survenues au Canada, en Suède, au Royaume-Uni, en Italie et en Australie, où ces diminutions étaient d'environ 3 points de pourcentage.
- Le Japon, l'Allemagne et les États-Unis ont été les seuls pays à avoir une hausse de leur taux de chômage de 1996 à 2004. Les États-Unis ont affiché la plus forte augmentation du taux de chômage de 2000 à 2003, période où il est passé de 4,0 % à 6,0 %. Le taux en Allemagne s'est également accru pendant cette période, passant de 7,8 % en 2000 à 9,8 % en 2004. Le taux de chômage au Japon a augmenté constamment à partir du début des années 1990 et, en 2002, il avait atteint un sommet de 5,4 %. Toutefois, ce taux a fléchi depuis pour atteindre 4,8 % en 2004.
- Le taux de chômage des jeunes (âgés de 16 à 24 ans) est généralement supérieur à celui des autres groupes d'âge. En 2004, le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Australie affichaient des taux de chômage comparables chez les jeunes, ces taux se situant autour de 12 %. Les taux de chômage les plus faibles chez les jeunes ont été observés aux Pays-Bas et au Japon (autour de 9 %), et les plus élevés, en Italie et en France (taux supérieurs à 20 %).



A

Âge de la retraite

Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on demande aux personnes qui ne travaillent pas et qui ont quitté leur dernier emploi au cours de l'année précédant l'enquête pourquoi elles ont quitté cet emploi. L'une des réponses possibles est «a pris sa retraite». L'âge moyen et médian de la retraite est calculé à partir de cette variable.

Âge médian

L'âge médian est tel qu'il divise une population en deux groupes d'effectifs égaux, l'un composé uniquement des individus d'âge supérieur, l'autre des individus d'âge inférieur.

Aide au travail indépendant

Ce genre de prestation d'assurance-emploi sert à offrir aux participants admissibles une aide financière et des conseils en matière de planification des affaires, afin de les aider à lancer leur propre entreprise. L'aide financière est destinée à couvrir les frais de subsistance et autres dépenses des participants pendant les premières étapes du lancement de leur entreprise.

Autochtone (identité)

Une personne ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Esquimau), ou une personne ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la **Loi sur les Indiens** du Canada, ou une personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une première nation.

Autres revenus

Dans le graphique J62, les autres revenus comprennent notamment les pensions alimentaires, les allocations de retraite (indemnités de départ/cessation d'emploi), les bourses d'études, les paiements forfaitaires d'un régime de pension ou de participation différée aux bénéfices reçus au moment du retrait du régime, la part imposable des prestations de décès autres que celles du RPC ou du RRQ, ainsi que les prestations supplémentaires d'assurance-emploi non comprises dans les salaires et traitements.

Autres services

Ce secteur d'activité comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre secteur et dont l'activité principale consiste : à effectuer la réparation ou l'entretien préventif de véhicules automobiles, de machines, de matériel et d'autres produits pour en garantir le bon fonctionnement; à fournir des services de soins personnels, des services funéraires, des services de blanchissage et d'autres services aux particuliers tels que des soins pour animaux de maison et des services de développement et de tirage de photos; à organiser et à promouvoir des activités religieuses; à appuyer diverses causes par des subventions, à défendre (promouvoir) diverses causes sociales et politiques et à favoriser et défendre les intérêts de leurs membres. Ce secteur comprend aussi les ménages privés.

Dans le graphique J61, le secteur des autres services exclut les organismes religieux et les ménages privés.

Avantages sociaux

Dans la présente publication, les avantages sociaux comprennent l'assurance-maladie, l'assurance-vie/invalidité et les régimes de soins dentaires; les régimes de retraite d'employeur; les régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs; les régimes d'actionnariat privilégié; ainsi que les programmes d'aide aux employés ou à leur famille.

B

Baby-boom

Période suivant la Seconde Guerre mondiale et s'étendant de 1946 à 1966. Elle est marquée par un fort accroissement de la fécondité et du nombre total des naissances.

Baby-boomer

Personne née de 1946 à 1966.

Bénéficiaire d'assurance-emploi

Une personne qui a droit à des prestations d'assurance-emploi pour une semaine de référence (c'est-à-dire la semaine durant laquelle s'effectue l'Enquête sur la population active, comprenant habituellement le 15^e jour du mois).

Branche d'activité

Voir secteur d'activité.

C

Catégorie de travailleurs

Il existe deux grandes catégories de travailleurs, soit ceux qui travaillent pour autrui (les employés) et ceux qui travaillent à leur compte (les travailleurs indépendants). Dans la présente publication, la première catégorie est subdivisée en deux groupes : les employés du secteur public et ceux du secteur privé. **Voir employés des secteurs public et privé.**

Chercheurs découragés

Personnes qui ont déclaré vouloir travailler à un emploi ou à une entreprise au cours de la semaine de référence de l'Enquête sur la population active et qui étaient disponibles, mais qui n'ont pas cherché de travail parce qu'elles considéraient nulles les chances de trouver un emploi convenable.

Chômage

Les chômeurs sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence de l'Enquête sur la population active, avaient été mises à pied temporairement, mais s'attendaient à être rappelées au travail et étaient disponibles pour travailler; ou étaient sans emploi, avaient activement cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines et étaient disponibles pour travailler; ou devaient commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence et étaient disponibles pour travailler.

D

Dollars constants

Renvoient aux dollars de différentes années exprimés selon leur valeur (« pouvoir d'achat ») au cours d'une année, appelée l'année de base. On effectue ce genre d'ajustement en vue d'éliminer les effets des changements de prix généraux. Les dollars courants sont convertis en dollars constants au moyen d'un indice de fluctuations des prix. L'indice dont on se sert le plus souvent pour le revenu des ménages ou le revenu familial, à condition qu'aucune utilisation spécifique du revenu ne soit précisée, est l'Indice des prix à la consommation (IPC), qui reflète les habitudes de dépenses moyennes des consommateurs au Canada. Pour convertir les dollars courants de n'importe quelle

année en dollars constants, on doit diviser les dollars courants par l'indice de l'année en question et les multiplier par l'indice de l'année de base qu'on a choisie (le numérateur renferme la valeur de l'indice de l'année à laquelle on veut convertir les dollars courants).

Dollars courants

Valeur du dollar à la période courante.

Durée d'emploi

Nombre de mois ou d'années consécutifs pendant lesquels une personne a travaillé pour l'employeur actuel (ou, si l'enquêté a travaillé au cours des 12 derniers mois, le plus récent employeur). Peu importe que l'employé ait occupé plus d'un emploi ou travaillé à plus d'un endroit, si l'employeur est demeuré le même, on considère que la période d'emploi est ininterrompue. Cependant, si une personne a travaillé pour le même employeur pendant différentes périodes, la durée d'emploi correspond à la période la plus récente pendant laquelle l'employé a travaillé sans interruption.

E

Emploi

Les personnes occupées sont celles qui, au cours de la semaine de référence de l'Enquête sur la population active :

- (a) ont fait un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte; cela comprend aussi le travail familial non rémunéré, c'est-à-dire un travail (non rémunéré) qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnel appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui; ou
- (b) avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances, par suite d'un conflit de travail ou du fait de tout autre facteur (cela n'inclut pas les personnes mises à pied, celles qui étaient inactives entre deux emplois occasionnels et celles qui avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure).

Dans les sections N et O, la semaine de référence se rapporte à la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (p. ex. le jour du Recensement de 2001 était le 15 mai).

Emploi à temps partiel

Personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur unique emploi.

Emploi à temps plein

Personnes qui travaillent habituellement 30 heures et plus par semaine à leur emploi principal ou à leur unique emploi.

Emploi d'une durée déterminée ou à contrat

Un emploi qui n'est pas saisonnier et dans lequel l'employeur a clairement indiqué avant son acceptation par l'employé qu'il cesserait de travailler à un moment donné ou lorsqu'une tâche ou un projet particulier serait terminé. Cela comprend le travail effectué par l'entremise d'une agence de placement temporaire.

Emploi occasionnel

Un emploi dans lequel les heures de travail varient sensiblement d'une semaine à l'autre; ou dans lequel l'horaire de travail du répondant fluctue en fonction des besoins de l'employeur et non selon un calendrier préétabli; ou dans lequel l'employé n'est habituellement pas payé pour les heures non travaillées et l'employeur n'a donné aucune indication que l'employé travaillera sur une base régulière et pendant une longue durée.

Emploi permanent

Voir permanence de l'emploi.

Emploi principal

Lorsqu'un enquêté a plus d'un emploi, l'emploi auquel il travaille habituellement le plus grand nombre d'heures est considéré comme étant son emploi principal. Les données produites sur le travail à temps plein ou à temps partiel, sur le secteur d'activité et sur la profession à partir des résultats de l'Enquête sur la population active se rapportent à l'emploi principal, de même que les données sur les employés qui concernent le salaire, la situation vis-à-vis de la syndicalisation, la permanence de l'emploi et la taille du lieu de travail.

Emploi temporaire

Voir permanence de l'emploi.

Emplois professionnels

Professions qui exigent habituellement des études universitaires (p. ex. un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat). À partir de la Classification nationale des professions pour statistiques (2001), ces professions sont généralement classées dans les codes B0, C0, D0, E0 et F0. Par exemple, les emplois professionnels incluent les comptables, les analystes financiers, les ingénieurs, les programmeurs, les médecins, les avocats, les psychologues, les enseignants, les bibliothécaires et les journalistes.

Employé

Personne qui travaille pour autrui. Les employés sont subdivisés en deux groupes : les employés du secteur public et ceux du secteur privé. **Voir employés des secteurs public et privé.**

Dans les graphiques F43, K65, L71 et L72, les employés sont les personnes rémunérées qui reçoivent un feuillet T4, y compris celles qui sont en congé payé. Cette définition exclut les entrepreneurs indépendants.

Dans les graphiques E31 à E34 et J61, le concept d'employé utilisé comprend les salariés à temps plein et à temps partiel (ceux qui travaillent régulièrement un nombre d'heures inférieur à la semaine normale de travail de l'entreprise). Il désigne aussi les propriétaires, administrateurs, associés et autres dirigeants actifs des entreprises constituées en corporation.

Employés des secteurs public et privé

Les employés du secteur public sont ceux qui travaillent dans les administrations publiques municipales, provinciales et fédérales, ainsi que les sociétés d'État, les Régies des alcools et les autres institutions gouvernementales comme les écoles (incluant les universités), les hôpitaux et les bibliothèques publiques. Les employés du secteur privé sont ceux qui travaillent dans une firme ou une entreprise du secteur privé.

Ententes sur le marché du travail

Ce genre de prestation d'assurance-emploi inclut des accords de transfert dans le cadre desquels la province ou le territoire assume l'entière responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes actifs d'emploi semblables aux prestations d'emploi et de mesures de soutien.

Étudiant à temps partiel

Personne de 15 à 24 ans qui est inscrite à temps partiel dans un établissement d'enseignement.

Étudiant à temps plein

Personne de 15 à 24 ans qui est inscrite à temps plein dans un établissement d'enseignement.

F

Formation

Dans la présente publication, ce concept comprend tous les types de formation visant à améliorer les compétences ou les connaissances d'un employé. Il peut s'agir autant d'une formation en classe structurée que d'une formation en cours d'emploi donnée au lieu de travail ou ailleurs.

Formation, prêts et subventions de perfectionnement

Ce genre de prestation d'assurance-emploi aide les participants assurés à acquérir des compétences de travail, grâce à une aide financière qui leur est versée directement afin qu'ils puissent choisir leur formation, prendre les dispositions nécessaires pour la suivre et en payer les frais.

G

Gains d'emploi (annuels)

Dans les graphiques J62 à J64, les gains d'emploi annuels comprennent autant les gains ou le revenu d'emploi découlant d'un travail salarié (salaires et traitements) que ceux provenant d'un travail indépendant. Les salaires et traitements des employés incluent les gains ou le revenu d'emploi bruts provenant de tous les emplois occupés à titre d'employé, avant les déductions salariales telles que l'impôt sur le revenu, les primes d'assurance-emploi, les cotisations aux régimes de pension, etc. Les traitements et salaires comprennent les gains des propriétaires d'entreprises constituées en société, même si certaines sommes sont déclarées à titre de revenu de placements. Sont aussi inclus dans les salaires et traitements le revenu de commissions versées aux commis vendeurs ainsi que le salaire occasionnel gagné en gardant des enfants, en livrant des journaux, en faisant le ménage, etc. La rémunération des heures supplémentaires est aussi incluse.

Gains hebdomadaires (moyens)

Dans le graphique N81, les gains hebdomadaires moyens sont la somme des salaires et traitements déclarée pour l'année civile précédant le recensement (ce qui exclut tout revenu d'un travail indépendant ou agricole), divisée par le nombre de semaines travaillées durant l'année.

Genre de travail

Horaire de travail à temps plein ou à temps partiel. **Voir emploi à temps plein et emploi à temps partiel.**

H

Heures effectivement travaillées

Nombre d'heures pendant lesquelles l'enquêté a effectivement travaillé au cours de la semaine de référence de l'Enquête sur la population active, ce qui inclut les heures rémunérées et non rémunérées.

Heures habituellement travaillées

Les heures habituelles des employés comprennent les heures normalement payées ou mentionnées dans un contrat et ne comptent pas les heures supplémentaires rémunérées ou non. Chez les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux non rémunérés, les heures habituelles comprennent les heures travaillées dans une semaine typique, sans égard au fait qu'elles soient rémunérées ou non.

Heures supplémentaires

Nombre d'heures travaillées pendant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active en plus des heures habituellement travaillées déclarées pour l'emploi principal. Cela comprend toutes les heures supplémentaires, peu importe si elles ont été rémunérées ou non, au taux normal ou au taux majoré. Depuis janvier 1997, les données relatives aux heures supplémentaires sont recueillies auprès des employés seulement, au moyen de deux questions qui portent sur le nombre d'heures supplémentaires rémunérées travaillées durant la semaine de référence et le nombre d'heures supplémentaires non rémunérées.

Heures supplémentaires non rémunérées

Comprend les heures consacrées directement au travail ou à des activités liées au travail en plus des heures normales de travail. Il doit s'agir d'heures supplémentaires travaillées pour lesquelles l'enquête n'a reçu aucune rémunération supplémentaire.

Heures supplémentaires rémunérées

Comprend toutes les heures travaillées durant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active en plus des heures normales de travail, pour lesquelles il y a eu rémunération ou indemnisation (y compris les congés compensatoires).

Horaire variable

Une situation dans laquelle un employé travaille un certain nombre d'heures obligatoires, mais où les heures d'arrivée et de départ peuvent varier, pourvu que l'employé travaille l'équivalent d'une semaine de travail complète.

Immigrant

Personne ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada.

Immigrant de la catégorie économique

Les membres de la catégorie de l'immigration économique comprennent les demandeurs principaux admis à titre de travailleurs qualifiés, de gens d'affaires et de candidats des provinces et territoires ainsi que les époux, conjoint et personnes à charge qui les accompagnent. Depuis 1967, les demandeurs principaux qui présentent une demande à titre de travailleurs qualifiés ont été sélectionnés en fonction de leur capacité de répondre aux besoins du marché du travail canadien; cette capacité est établie à la suite d'une évaluation de leurs compétences. Cette évaluation repose sur un système qui attribue des points pour l'âge, le niveau de scolarité, l'expérience de travail, la profession envisagée, la connaissance des deux langues officielles et la capacité

d'adaptation. Des points supplémentaires peuvent être accordés au demandeur principal qui a un emploi réservé au Canada. Les demandeurs principaux de la catégorie des gens d'affaires sont évalués en fonction de l'expérience qu'ils possèdent à titre de propriétaires ou de gestionnaires d'une entreprise. Dans la composante économique, les époux, conjoint et enfants à charge sont admis en même temps que le demandeur principal; leurs compétences ne sont pas évaluées.

Immigrant de la catégorie familiale

Les immigrants appartenant à la catégorie de la famille comprennent les proches parents (époux, conjoint, enfants à charge, parents et grands-parents) qui sont parrainés par un résident permanent ou par un citoyen canadien âgé d'au moins 18 ans. L'immigrant parrainé peut être accompagné par son époux ou son conjoint et les enfants à sa charge. Le répondant doit s'engager à subvenir aux besoins des immigrants qu'il parraine.

Immigrants récents

Immigrants qui sont arrivés au Canada au cours des cinq années précédant celle du recensement, excluant l'année du recensement (p. ex. les immigrants récents de 2001 sont ceux qui ont immigré de 1996 à 2000).

Indice

Changements cumulatifs annuels en pourcentage à l'intérieur d'une variable par rapport à une année de référence, exprimés sous forme d'indice, l'année de référence équivalant à 100. Un indice de valeur de 140, par exemple, dix ans après l'année de référence, indiquerait une augmentation de 40 % au niveau de la variable au cours de cette période.

Indice synthétique de fécondité

Nombre moyen d'enfants par femme de 15 à 49 ans selon les conditions de fécondité d'une année donnée. Il résulte de la sommation des taux de fécondité par âge. En d'autres mots, c'est le nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait si, tout au long de sa vie, elle avait la fécondité observée une année donnée.

Industrie

Voir secteur d'activité.

Industries productrices de biens

Comprend ce qui suit : agriculture; foresterie, pêche, mines et extraction de gaz et de pétrole; services publics (électricité, gaz et eau); construction; et fabrication.

Industries productrices de services

Comprend ce qui suit : commerce; transport et entreposage; finance, assurances, immobilier et location; services professionnels, scientifiques et techniques; services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien; services d'enseignement; soins de santé et assistance sociale; information, culture et loisirs; hébergement et services de restauration; autres services; et administrations publiques.

Inflation

Dans cette publication, l'inflation est mesurée par l'Indice des prix à la consommation (IPC).

J

Jours de travail perdus

Le nombre estimatif de jours perdus par travailleur par année est calculé en répartissant au prorata sur toute l'année le temps perdu pour des raisons personnelles au cours de la semaine de référence de l'Enquête sur la population active. Ces estimations s'appliquent uniquement aux employés à temps plein qui n'occupent qu'un seul emploi. Les raisons personnelles comprennent la maladie ou l'incapacité du répondant et les autres obligations personnelles ou familiales.

M

Mesures de soutien

Ce genre de prestation d'assurance-emploi inclut, entre autres choses, des fonds à des organismes pour qu'ils puissent offrir des services d'emploi à des chômeurs (p. ex. du counselling, des méthodes de recherche d'emploi); des fonds pour aider des employeurs, des associations de travailleurs ou d'employeurs et des collectivités à devenir plus aptes à répondre aux besoins du marché du travail en ressources humaines et à contribuer à l'adaptation de la main-d'œuvre; et des fonds pour des activités servant à trouver de meilleurs moyens d'aider les gens à se préparer à travailler ou à conserver un emploi et à participer d'une manière productive au marché du travail.

N

Niveau de rendement

Mesure fondée sur la perception des employeurs quant aux résultats obtenus dans leur lieu de travail pour ce qui est des aspects suivants : la productivité du travail, la croissance des ventes, la qualité des produits, la satisfaction des clients et la rentabilité.

Niveau de scolarité atteint

Plus haut niveau d'instruction atteint.

Non-immigrants

Personnes qui sont des citoyens canadiens de naissance. Bien que la plupart de ces personnes soient nées au Canada, un petit nombre d'entre elles sont nées à l'étranger de parents canadiens.

P

Partenariats pour la création d'emploi

Ce genre de prestation d'assurance-emploi offre à des participants assurés l'occasion d'acquérir une expérience de travail qui aboutira à un emploi permanent. Les activités de ce type de projet favorisent le développement communautaire et la croissance de l'économie locale.

Pays du G7

Groupe des sept principaux pays industrialisés : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni.

Permanence de l'emploi

Depuis janvier 1997, l'Enquête sur la population active recueille des renseignements permettant de diviser les emplois rémunérés en deux catégories : les emplois permanents et les emplois temporaires. Cette classification dépend des intentions de l'employeur et des caractéristiques de l'emploi plutôt que des intentions de l'employé. Si un emploi qui était officiellement considéré comme permanent doit prendre fin sous peu du fait de compressions de personnel ou de la fermeture de l'entreprise, l'emploi est toujours considéré comme étant permanent.

Un **emploi permanent** est un emploi qui devrait durer aussi longtemps que l'employé le désire, à la condition que la conjoncture économique le permette; c'est-à-dire que la date de cessation de l'emploi n'est pas déterminée à l'avance.

Un **emploi temporaire** est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin. Des renseignements sont recueillis pour permettre la répartition des emplois temporaires entre quatre groupes : les emplois saisonniers, les emplois d'une durée déterminée ou à contrat (incluant le travail effectué par le biais d'une agence de placement), les emplois occasionnels et les autres emplois temporaires.

Personnes inactives

Personnes qui, considérant les conditions qui existaient sur le marché du travail dans leur région, ne désiraient ou ne pouvaient offrir ou fournir leurs services au cours de la semaine de référence de l'Enquête sur la population active. Autrement dit, elles n'étaient ni occupées ni en chômage.

Population active

Population civile de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) qui, durant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active, était occupée ou en chômage.

Population en âge de travailler

Comprend les personnes de 15 ans et plus.

Prestations d'assurance-emploi ordinaires

Les prestations ordinaires sont versées aux individus qui ont perdu leur emploi de façon temporaire ou permanente. Pour avoir droit aux prestations ordinaires, un individu doit avoir subi un arrêt de rémunération, être prêt et apte à travailler et ne peut se trouver un emploi approprié.

Prestations de travail partagé

Ce genre de prestation d'assurance-emploi vise à remédier aux situations où un employeur devrait réduire temporairement ses effectifs. Le travail partagé offre une solution de rechange; au lieu de congédier carrément un certain nombre d'employés, le programme permet de réduire les heures de travail du groupe tout entier et de compenser partiellement la perte.

Produit intérieur brut (PIB)

Valeur ajoutée totale des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée.

Profession

Désigne le genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active, établi à partir du genre d'emploi déclaré et de la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si l'enquêté n'avait pas d'emploi, les données portent sur le dernier emploi occupé depuis moins d'un an. La Classification nationale des professions – statistiques (CNP-S) de 2001 a été utilisée pour classer les professions.

R

Raison économique

Raison d'ordre économique invoquée par les travailleurs à temps partiel pour expliquer le fait qu'ils travaillent moins de 30 heures. Cela comprend les changements dans la conjoncture économique et les cas où il a été impossible de trouver un travail comportant 30 heures et plus.

Raison personnelle

Dans le graphique G47, les raisons personnelles comprennent la maladie de l'enquêté, les responsabilités personnelles et familiales ou les études.

Dans le graphique H52, les raisons personnelles incluent la maladie de l'enquêté ou les responsabilités personnelles et familiales.

Récession

L'une des règles empiriques les plus courantes pour dire qu'il y a récession est qu'il faut deux déclin trimestriels consécutifs du produit intérieur brut (PIB) réel.

Réfugié

Les réfugiés et les personnes qui ont besoin de protection sont des personnes qui se trouvent au Canada ou à l'étranger et qui craignent de retourner dans leur pays de nationalité ou de résidence habituelle. Grâce au système de protection des réfugiés dont le Canada dispose, les personnes qui craignent avec raison d'être persécutées ainsi que celles qui risquent la torture, les traitements ou les peines cruels et inusités peuvent également trouver refuge au Canada.

Régime de la semaine comprimée

Une semaine de travail dans laquelle l'employé travaille plus d'heures par jour pour réduire le nombre de jours de travail par semaine.

Régimes de travail non conventionnels

Dans la présente publication, les régimes de travail non conventionnels incluent l'horaire variable, le travail de fin de semaine (samedi ou dimanche), la semaine de travail réduite et le régime de la semaine comprimée. La question sur le travail de fin de semaine n'a pas été posée aux employés qui travaillaient du lundi au vendredi, pendant au moins six heures par jour entre 6 h et 18 h.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Est composée d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain d'une RMR compte au moins 100 000 habitants d'après les résultats du recensement précédent.

Rémunération hebdomadaire (moyenne)

Dans le graphique J61, la rémunération hebdomadaire moyenne est calculée en divisant la masse salariale brute imposable (incluant le temps supplémentaire) par le nombre de salariés inscrits sur la liste de paye (la somme des salariés rémunérés à l'heure, des employés payés à salaire fixe et des autres salariés).

Ressources naturelles

Dans la présente publication, le secteur des ressources naturelles inclut les industries de la foresterie, de la pêche, de l'extraction minière et de l'extraction de pétrole et de gaz.

Revenu (total)

Dans les graphiques J62 et J63, le revenu total est le revenu de toute provenance, incluant les gains provenant d'un travail salarié ou indépendant, le revenu de placements, le revenu de retraite, les transferts gouvernementaux et les autres revenus, avant déduction des impôts fédéral et provincial.

S

Salaire

Depuis janvier 1997, des renseignements sont recueillis par l'Enquête sur la population active sur le salaire ou traitement habituel des employés à leur emploi principal. On demande aux enquêtés de déclarer leur salaire ou traitement, y compris les pourboires, les commissions et les primes, avant impôt et autres déductions. Les salaires ou traitements hebdomadaires ou horaires sont calculés conjointement avec les heures payées habituellement travaillées par semaine.

Salaire horaire

Voir salaire.

Secteur d'activité

Nature générale de l'activité exercée par l'employeur pour qui l'enquêté travaille (emploi principal seulement). Si une personne n'avait pas d'emploi pendant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active, les données portent sur le dernier emploi occupé, à condition que cet emploi remonte à moins de 12 mois. Le codage des secteurs d'activité est fondé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Semaine de référence (Enquête sur la population active)

C'est habituellement la semaine civile (du dimanche au samedi) où tombe le 15^e jour du mois. La situation vis-à-vis de l'activité déterminée est celle de la semaine de référence.

Semaine de travail réduite

Une entente spéciale est conclue avec l'employeur en vertu duquel l'employé travaille un moins grand nombre d'heures par semaine.

Situation d'activité

Désigne la situation de l'enquêté sur le marché du travail : un membre de la population de 15 ans et plus est soit occupé, soit en chômage ou soit inactif.

Statut d'immigrant

Personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

Suppléments salariaux ciblés

Ce genre de prestation d'assurance-emploi aide les chômeurs admissibles à acquérir une expérience de travail grâce à l'aide financière qui est versée aux employeurs au titre des salaires des participants assurés qu'ils embauchent. Cette prestation incite les employeurs à embaucher des chômeurs qu'ils ne prendraient habituellement pas à leur service sans subvention.

T

Taux d'activité

Pourcentage de la population active totale (qui regroupe les personnes occupées et les chômeurs) par rapport à l'ensemble de la population de 15 ans et plus. Le taux d'activité pour un groupe donné (par exemple les femmes de 25 ans et plus) correspond au pourcentage de la population active dans ce groupe par rapport à l'effectif total du groupe.

Taux de chômage

Nombre de chômeurs durant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active exprimé en pourcentage de la population active (qui comprend les chômeurs et les personnes occupées). Le taux de chômage pour un groupe donné (selon l'âge, le sexe, la province, etc.) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population active dans ce groupe.

Dans les sections N et O, la semaine de référence se rapporte à la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (p.ex. le jour du Recensement de 2001 était le 15 mai).

Taux d'emploi

Nombre de personnes occupées au cours de la semaine de référence de l'Enquête sur la population active exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus. Le taux d'emploi d'un groupe particulier (selon l'âge, le sexe, la province, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe exprimé en pourcentage de l'effectif de ce groupe.

Dans les sections N et O, la semaine de référence se rapporte à la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (p.ex. le jour du Recensement de 2001 était le 15 mai).

Taux d'emploi à temps partiel

Le nombre de personnes occupées à temps partiel exprimé en pourcentage du nombre de personnes occupées. Le taux d'emploi à temps partiel d'un groupe particulier (âge, sexe, etc.) est le nombre de personnes occupées à temps partiel dans ce groupe, exprimé en pourcentage du nombre de personnes occupées dans le même groupe.

Taux de syndicalisation

Le nombre d'employés syndiqués et d'employés qui ne sont pas syndiqués mais qui sont assujettis à une convention collective ou à un contrat de travail négocié par un syndicat, en pourcentage du nombre total d'employés.

Taux de travail indépendant

Le nombre de travailleurs indépendants (incluant les travailleurs familiaux non rémunérés) exprimé en pourcentage du nombre de personnes occupées. Le taux de travail indépendant d'un groupe particulier (âge, sexe, etc.) est le nombre de travailleurs indépendants dans ce groupe, exprimé en pourcentage du nombre de personnes occupées dans ce même groupe.

Taux d'innovation

On entend par innovation le fait de lancer des produits, des services ou des procédés nouveaux ou sensiblement améliorés. Le taux d'innovation désigne la proportion des établissements ayant déclaré un type d'innovation durant l'année par rapport au nombre total d'établissements au sein de l'industrie.

Travail à temps partiel involontaire

Comprend les personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur seul emploi et ce, en raison de la conjoncture économique ou parce qu'elles n'ont pu trouver un travail comportant 30 heures et plus.

Travailleurs indépendants

Les propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel constitué en société, ou encore les propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel non constitué en société. Ce dernier groupe englobe également les travailleurs indépendants qui n'ont pas d'entreprise (par exemple les gardiennes d'enfants et les livreurs de journaux). Les travailleurs indépendants se subdivisent en deux catégories : ceux avec aide rémunérée et ceux sans aide rémunérée. Les travailleurs familiaux non rémunérés sont aussi inclus parmi les travailleurs indépendants. Ils sont des personnes qui travaillent sans rémunération dans une entreprise, une exploitation agricole ou un bureau professionnel, pour un parent qui en est propriétaire ou exploitant et qui occupe le même logement. Ils représentaient 1 % de tous les travailleurs indépendants en 2005.

Travailleurs occupant plus d'un emploi

Personnes qui, durant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active, occupaient deux emplois ou plus simultanément.

Travailleurs saisonniers

Les personnes qui travaillent dans une industrie où les niveaux d'emploi augmentent et diminuent au gré des saisons (p. ex. les industries de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation forestière et du tourisme).

Documents consultés

Section A - Aperçu du marché du travail

BOWLBY, Geoff. « Le marché du travail en 2003 », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 2004, vol. 16, n° 1, p. 33 à 39.

CROSS, Philip. « Nouvelles tendances du marché du travail : toutes à l'opposé des années 1990 », *L'observateur économique canadien*, produit n° 11-010-XIB au catalogue de Statistique Canada, février 2006, vol. 19, n° 2, p. 18 à 30.

STATISTIQUE CANADA. « Mesures supplémentaires du chômage », *Le point sur la population active*, produit n° 71-005-XPB au catalogue de Statistique Canada, été 1999, vol. 3, n° 3, p. 25 à 33.

Section B - Caractéristiques démographiques

MARSHALL, Katherine. « L'avantage du congé parental prolongé », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, été 2003, vol. 15, n° 2, p. 19 à 27.

PÉRUSSE, Dominique. « Disparités régionales et emplois non permanents », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, hiver 1997, vol. 9, n° 4, p. 43 à 49.

STATISTIQUE CANADA. *Cyberlivre du Canada*, produit n° 11-404-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003.

Section C - Perspectives provinciales et territoriales

STATISTIQUE CANADA. *Cyberlivre du Canada*, produit n° 11-404-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003.

STATISTIQUE CANADA. « Produit intérieur brut par province et territoire », *Le Quotidien*, produit n° 11-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, 28 avril 2003, p. 2 à 13.

Section D – Marché du travail local

Philip Cross, *L'observateur économique canadien*, février 2006, Statistique Canada-n° 11-010 au catalogue, « Nouvelles tendances du marché du travail : toutes à l'opposé des années 1990 ».

Section E - Secteur d'activité, catégorie de travailleurs et profession

BOWLBY, Geoff. « Exode des agriculteurs », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 2002, vol. 14, n° 1, p. 26 à 32.

STATISTIQUE CANADA. *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*, produit n° 89-503-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2006.

STATISTIQUE CANADA. *Le profil changeant de la population active du Canada*, produit n° 96F0030XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, « Recensement de 2001 : Série analyses », n° 9.

STATISTIQUE CANADA. « Les travailleurs indépendants », *Le point sur la population active*, produit n° 71-005-XPB au catalogue de Statistique Canada, automne 1997, vol. 1, n° 3, p. 26 à 29.

Section F - Niveau de scolarité atteint et formation

KING, Alan J.C. *Double Cohort Study: Phase 3 Report for the Ontario Ministry of Education*, 2004. Adresse Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/eng/document/reports/phase3/>, (consultée le 26 juillet 2004).

STATISTIQUE CANADA. *Le profil changeant de la population active du Canada*, produit n° 96F0030XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, « Recensement de 2001 : Série analyses », n° 9.

STATISTIQUE CANADA. *L'éducation au Canada : Viser plus haut*, produit n° 96F0030XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, « Recensement de 2001 : Série analyses », n° 12.

SUNTER, Deborah. « Les jeunes en attente... », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 1994, vol. 6, n° 1, p. 37 à 43.

BOWLBY, Geoff et Kathryn MCMULLEN. « Taux de décrochage provinciaux - Tendances et conséquences », *Questions d'éducation - le point sur l'éducation, l'apprentissage et la formation au Canada*, produit n° 81-004-XIF au catalogue de Statistique Canada, décembre 2005, vol. 2, n° 4.

USALCAS, J. et G. BOWLBY. « Les étudiants sur le marché du travail », *Questions d'éducation - le point sur l'éducation, l'apprentissage et la formation au Canada*, produit n° 81-004-XIF au catalogue de Statistique Canada, 2006, vol. 3, n° 1.

Section G - Travail à temps plein et à temps partiel

MARSHALL, Katherine. « Travailler à temps partiel par choix », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 2001, vol. 13, n° 1, p. 22 à 29.

STATISTIQUE CANADA. *Le profil changeant de la population active du Canada*, produit n° 96F0030XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, « Recensement de 2001 : Série analyses », n° 9.

STATISTIQUE CANADA. « Les heures de travail », *Le point sur la population active*, produit n° 71-005-XPB au catalogue de Statistique Canada, été 1997, vol. 1, n° 2, p. 18 à 20.

Section H - Heures de travail et absences du travail

AKYEAMPONG, Ernest. « Nouvelles données sur les absences du travail », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 1998, vol. 10, n° 1, p. 16 à 23.

MARSHALL, Katherine. « L'avantage du congé parental prolongé », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, été 2003, vol. 15, n° 2, p. 19 à 27.

MARSHALL, Katherine. « Travailler à temps partiel par choix », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 2001, vol. 13, n° 1, p. 22 à 29.

STATISTIQUE CANADA. *Taux d'absence du travail*, produit n° 71-211-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003.

STATISTIQUE CANADA. « Les heures de travail », *Le point sur la population active*, produit n° 71-005-XPB au catalogue de Statistique Canada, été 1997, vol. 1, n° 2, p. 7 à 17.

Section I - Emploi temporaire

TABI, Martin et Stéphanie LANGLOIS. « Qualité des emplois additionnels de 2002 », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 2003, vol. 15, n° 1, p. 36 à 41.

Section J - Salaire et revenu

STATISTIQUE CANADA. *Le revenu au Canada*, produit n° 75-202-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003.

STATISTIQUE CANADA. « Aperçu des salaires moyens et de la répartition des salaires à la fin des années 1990 », *Le point sur la population active*, produit n° 71-005-XPB au catalogue de Statistique Canada, 2000, vol. 4, n° 2, p. 5 à 13.

Section K - Avantages sociaux, assurance-emploi et syndicalisation

AKYEAMPONG, Ernest. « Fiche : la syndicalisation », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, automne 2001, vol. 13, n° 3, p. 49 à 58.

MARSHALL, Katherine. « Les avantages de l'emploi », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, été 2003, vol. 15, n° 2, p. 9 à 18.

MORISSETTE, R., G. SCHELLENBERG et A. JOHNSON. 2005. « La syndicalisation : tendances divergentes », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, été 2005, vol. 6, n° 4, p. 29 à 36.

Section L - Cumul d'emplois et régimes de travail

STATISTIQUE CANADA. « Les heures de travail », *Le point sur la population active*, produit n° 71-005-XPB au catalogue de Statistique Canada, été 1997, vol. 1, n° 2, p. 33 à 36.

SUSSMAN, Deborah. « Cumuler des emplois, une habitude bien ancrée », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, été 1998, vol. 10, n° 2, p. 25 à 33.

Section M - Vieillesse de la population et retraite

DUCHESNE, Doreen. « Plus de personnes âgées au travail », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 2004, vol. 16, n° 1, p. 59 à 73.

GOWER, Dave. « L'âge de la retraite et l'estimation statistique », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, été 1997, vol. 9, n° 2, p. 13 à 20.

POLD, Henry. « Le taux d'approche de la retraite », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, printemps 2004, vol. 16, n° 1, p. 75 à 79.

STATISTIQUE CANADA. *Le profil changeant de la population active du Canada*, produit n° 96F0030XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, « Recensement de 2001 : Série analyses », n° 9.

STATISTIQUE CANADA. *Rapport sur l'état de la population au Canada*, produit n° 91-209-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003.

STATISTIQUE CANADA. « Travailleurs âgés », *Le point sur la population active*, produit n° 71-005-XPB au catalogue de Statistique Canada, printemps 1998, vol. 2, n° 2, p. 27 à 29.

Section N - Les immigrants

BADETS, Jane et Linda HOWATSON-LEO. « Les nouveaux immigrants dans la population active », *Tendances sociales canadiennes*, produit n° 11-008-XPB au catalogue de Statistique Canada, printemps 1999, n° 52, p. 19 à 25.

CHUI, Tina. *Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada : Le processus, le progrès et les perspectives*, produit n° 89-611-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003.

CHUI, Tina et Kelly TRAN. *Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) : Progrès et défis des nouveaux immigrants sur le marché du travail*, produit n° 89-615-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003.

STATISTIQUE CANADA. *Le profil changeant de la population active du Canada*, produit n° 96F0030XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, « Recensement de 2001 : Série analyses », n° 9.

Section O - Les Autochtones

STATISTIQUE CANADA. *Statistiques démographiques annuelles, 2003*, produit n° 91-213-XIB au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2004.

STATISTIQUE CANADA. *Peuples autochtones du Canada : un profil démographique*, produit n° 96F0030XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, « Recensement de 2001 : Série analyses », n° 7.

ZIETSMA, Danielle. *Les peuples autochtones demeurant hors réserve dans l'Ouest canadien : estimations de l'Enquête sur la population active*, produit n° 71-587-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2005.

Section P - Comparaisons à l'échelle internationale

BOWLBY, Geoff et Jeannine USALCAS. « Le marché du travail : hausse au Nord, baisse au Sud », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPB au catalogue de Statistique Canada, printemps 2003, vol. 15, n° 1, p. 16 à 35.

LANGDON, David S., Terence M. MCMENAMIN et Thomas J. KROLIK. « U.S. labor market in 2001: Economy enters a recession », *Monthly Labor Review*, U.S. Department of Labor, février 2002, vol. 125, n° 2, p. 3 à 22.

MCMENAMIN, Terence M., Rachel KRANTZ et Thomas J. KROLIK. « U.S. labor market in 2002: Continued weakness », *Monthly Labor Review*, U.S. Department of Labor, février 2003, vol. 126, n° 2, p. 3 à 25.

STATISTIQUE CANADA. « Comparaison entre les marchés du travail du Canada et des États-Unis », *Le point sur la population active*, produit n° 71-005-XPB au catalogue de Statistique Canada, automne 1998, vol. 2, n° 4, p. 32 à 37.

U.S. DEPARTMENT OF LABOR. *Comparative Civilian Labor Force Statistics, Ten Countries, 1960-2004*, Washington D.C., U.S. Bureau of Labor Statistics, 2005. Adresse Internet : www.bls.gov/fls/home.htm

Produits et services connexes

Enquête sur la population active (EPA)

- Information population active, mensuel – 71-001-X
- Revue chronologique de la population active, annuel – 71F0004X
- Produits et services de l'Enquête sur la population active, annuel – 71-544-X
- Guide de l'Enquête sur la population active, annuel – 71-543-G
- Méthodologie de l'Enquête sur la population active, hors série – 71-526-X
- Fichier de microdonnées, mensuel et annuel – 71M0001X
- CANSIM, tableaux 282-0001 à 282-0099, 279-0029 à 279-0039

Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)

- Emploi, gains et durée du travail, mensuel – 72-002-X
- Estimations de l'emploi, des gains et de la durée du travail, annuel – 72F0023X
- CANSIM, tableaux 281-0023 à 281-0046

Enquête sur le milieu de travail et les employés (EMTE)

- Série sur le milieu de travail en évolution, hors série – 71-584-M
- Enquête sur le milieu de travail et les employés - Compendium, hors série – 71-585-X
- Un milieu de travail en évolution : Résultats de l'Enquête pilote sur le lieu de travail et les employés, mai 1998, hors série – 71-583-X

Programme de statistiques de l'assurance-emploi (AE)

- CANSIM, tableaux 276-0001 à 276-0009, 276-0015, 276-0016

Recensement de 2001

- Série « Analyses », Recensement de 2001, tous les 5 ans – 96F0030X
- Catalogue du recensement de 2001, tous les 5 ans – 92-377-X

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

- Le revenu au Canada, annuel – 75-202-X
- Tendances du revenu au Canada, annuel – 13F0022X
- Aperçu de l'enquête, annuel – 75F0011X
- Dictionnaire électronique des données, annuel – 75F0026X
- Guide de l'utilisateur des microdonnées, annuel – 75M0001G
- Fichier de microdonnées, annuel – 75M0001X
- CANSIM, tableaux 202-0101 à 202-0107, 202-0201 à 202-0203, 202-0301, 202-0401 à 202-0411, 202-0501, 202-0601 à 202-0605, 202-0701 à 202-0706 et 202-0801 à 202-0807

Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC)

- Progrès et défis des nouveaux immigrants sur le marché du travail, occasionnelle – 89-615-X

Autres produits non spécifiques à une enquête

- L'emploi et le revenu en perspective, mensuel et trimestriel – 75-001-X
- L'observateur économique canadien, mensuel – 11-010-X
- Tendances sociales canadiennes, trimestriel – 11-008-X
- Le Quotidien – 11-001-X
- Le Canada en statistiques (tableaux) – <http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/>

Pour plus de renseignements, ou pour des demandes spéciales ou personnalisées, contactez :

Division de la statistique du travail (EPA, EERH, EMTE, AE)

1 866 873-8788

(613) 951-4090

travail@statcan.ca

Division de la statistique du revenu (EDTR)

1 888 297-7355

(613) 951-7355

isd-clientservices@statcan.ca

Recensement

1 800 263-1136

infostats@statcan.ca

Pour commander des produits de Statistique Canada ou pour des renseignements généraux, contactez :

1 800 263-1136

order@statcan.ca

infostats@statcan.ca